Société anonyme à conseil d'administration au capital de 5 661 520,08 €
Siège social : Parc d'activités Alpespace – 74 voie Magellan 73800 Sainte-Hélène-du-Lac
RCS Chambéry 454 083 379

DOCUMENT DE BASE

AMF AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

En application de son règlement général, notamment de l'article 212-23, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent Document de base le 16 septembre 2013 sous le numéro I. 13-042. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.mnd-group.com).

REMARQUES GENERALES

Définitions

Dans le présent Document de base, et sauf indication contraire :

- Le terme « MND » ou la « Société » renvoie à la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT S.A. ;

- Le terme le « Groupe » renvoie à l'ensemble composé de MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT S.A. étant précisé que son périmètre juridique comprend :

  - 15 filiales et 3 sous-filiales, ainsi que

  - 1 filiale et 3 sous-filiales correspondant à l'acquisition de l'ensemble Snownet réalisée le 30 juillet 2013, sous la condition suspensive de réalisation d'une levée de fonds par la Société (ci-après « l'Acquisition de l'ensemble Snownet réalisée sous Condition Suspensive ») d'au moins 10,3 M€ avant le 31 octobre 2013.
    Cet ensemble est destiné à étoffer l'activité Enneigement et comprenant les actifs (brevets, marques, fonds de commerce, outil de production, stocks …) de SUFAG GmbH (Autriche) ainsi que les sociétés Areco AB (Suède), Snownet Inc (Etats-Unis) et Snow Vison AG (Suisse).

  Une fois la condition suspensive levée, le périmètre sera donc composé de 16 filiales et 6 sous-filiales.

AVERTISSEMENT

Le présent Document de base contient des déclarations prospectives et des informations sur les objectifs du Groupe MND, notamment aux sections 6.1 « Présentation générale » et 6.7 « Stratégie de développement » ainsi qu'au chapitre 12 « Informations sur les tendances » du présent Document de base, qui sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « souhaiter » et « pouvoir», ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société. Les déclarations prospectives et les objectifs figurant dans le présent Document de base peuvent être affectés par des risques connus et inconnus, des incertitudes liées notamment à l'environnement réglementaire, économique, financier et concurrentiel, et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs, les performances et les réalisations du Groupe soient significativement différents des objectifs formulés ou suggérés. Ces facteurs peuvent notamment inclure les facteurs exposés au chapitre 4 « Facteurs de risques » du présent Document de base.

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du présent Document de base avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers du Groupe ou ses objectifs. Par ailleurs, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Le présent Document de base contient également des informations relatives aux marchés et aux parts de marché de la Société et de ses concurrents, ainsi qu'à son positionnement concurrentiel, notamment à la section 6.2 « Les marchés du Groupe ». Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources extérieures. Toutefois, les informations publiquement disponibles, que la Société considère comme fiables, n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant et la Société ne peut pas garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats. La Société, les actionnaires directs ou indirects de la Société et les prestataires de services d'investissement ne prennent aucun engagement ni ne donnent aucune garantie quant à l'exactitude de ces informations.

Table des matières

1 PERSONNES RESPONSABLES 7

1.1 PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE 7
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE 7
1.3 RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIERE 7

2 CONTROLEURS LÉGAUX DES COMPTES 8

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES 8
2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS 8
2.3 INFORMATIONS SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNES, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES 8

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES 9

4 FACTEURS DE RISQUES 11

4.1 RISQUES LIES A L'ORGANISATION DU GROUPE 11
4.2 RISQUES LIES AUX ACTIVITES DU GROUPE 13
4.3 RISQUES JURIDIQUES 17
4.4 RISQUES FINANCIERS 22
4.5 ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES 25

5 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR 26

5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DU GROUPE 26
5.2 INVESTISSEMENTS 29

6 ACTIVITÉS DU GROUPE 32

6.1 PRESENTATION GENERALE 32
6.2 LES MARCHES DU GROUPE 35
6.3 UNE OFFRE GLOBALE D'EQUIPEMENTIER DE LA MONTAGNE 50
6.4 LE TRANSPORT URBAIN A CABLES : UN ELARGISSEMENT NATUREL ET STRATEGIQUE DE L'OFFRE 60
6.5 UNE PRODUCTION INDUSTRIELLE INTEGREE 68
6.6 UN RESEAU DE DISTRIBUTION INTERNATIONAL 73
6.7 UNE ORGANISATION SOUPLE ET REACTIVE 76
6.8 STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT 79
7 ORGANIGRAMME 81
7.1 DESCRIPTION DU GROUPE A LA DATE D'ENREGISTREMENT DU DOCUMENT DE BASE 81
7.2 FLUX FINANCIERS INTRA-GROUPE 83

8 FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER L'UTLISATION DES IMMOBILISATIONS DU GROUPE 85

8.1 QUESTION ENVIRONNEMENTALE 85

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT 86

9.1 SITUATION FINANCIERE 86
9.2 RESULTAT D'EXPLOITATION 101
10 TRESORERIE ET CAPITAUX 102
10.1 SOURCE, MONTANT ET DESCRIPTION DES FLUX DE TRESORERIE DE L'EMETTEUR 102
10.2 RESTRICTIONS A L'UTILISATION DES CAPITAUX 104

11 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES 105

11.1 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT 105
11.2 PROPRIETE INTELLECTUELLE 106

12 TENDANCES 116

12.1 PRINCIPALES TENDANCES DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE 116
12.2 TENDANCE CONNUE, INCERTITUDE, DEMANDE D'ENGAGEMENT OU EVENEMENT RAISONNABLEMENT SUSCEPTIBLE D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DU GROUPE 116

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE 117

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE 118

14.1 INFORMATIONS GENERALES RELATIVES AUX FONDATEURS, DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS 118
14.2 CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE 121

15 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES 122

15.1 REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS 122
15.2 SOMMES PROVISIONNEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS 124
15.3 BSA OU BSPCE OU AUTRES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL ATTRIBUES AUX ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS 125

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION 126

16.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE 126
16.2 CONTRATS DE SERVICE ENTRE LES ADMINISTRATEURS ET/OU DIRIGEANTS ET LA SOCIETE 130
16.3 DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 130
16.4 CONTROLE INTERNE 131

17 SALARIÉS 133

17.1 NOMBRE DE SALARIES ET REPARTITION PAR FONCTION 133
17.2 PARTICIPATIONS ET STOCKS OPTIONS DES MEMBRES DE LA DIRECTION 133
17.3 PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE 134

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES 135

18.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE A LA DATE D'ENREGISTREMENT DU DOCUMENT DE BASE 135
18.2 DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES 135
18.3 CONTROLE DE LA SOCIETE 135
18.4 PACTE D'ACTIONNAIRES, CONCERT ET ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE 136

19 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS 137

19.1 CONVENTIONS SIGNIFICATIVES CONCLUES AVEC DES APPARENTES 137
19.2 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013 141

20 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR 146

20.1 COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2013 ET 2012 146
20.2 INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA 191
20.3 ETATS FINANCIERS HISTORIQUES DE MND S.A. 217
20.4 VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES 218
20.5 DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES 220
20.6 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES CONSOLIDEES 220

20.7 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES 220
20.8 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE 221
20.9 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DE LA SOCIETE 221

21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 222

21.1 CAPITAL SOCIAL 222
21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS 228

22 CONTRATS IMPORTANTS 239

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS 242

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC 243

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS 244

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE

Monsieur Xavier GALLOT-LAVALLEE, président-directeur général de la Société.

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de base sont à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de base ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de base. »

Xavier GALLOT-LAVALLEE
Président-directeur général

1.3 RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIERE

Monsieur Xavier GALLOT-LAVALLEE
Président-directeur général
Téléphone : +33 (0)4 79 65 08 90
E-mail : investisseurs@mnd-group.com

Monsieur Franck LEGUAY
Directeur administratif et financier
Téléphone : +33 (0)4 79 65 08 90
E-mail : investisseurs@mnd-group.com

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

ORFIS BAKER TILLY
Représenté par Monsieur Bruno GENEVOIS
149, Boulevard Stalingrad
69100 Villeurbanne
(Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon)

Date de première nomination : acte constitutif de la Société du 11 juin 2004. Mandat renouvelé par l'assemblée générale du 25 septembre 2009.

Date d'expiration du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015.

DELOITTE & ASSOCIES
Représenté par Monsieur Dominique Valette
81, boulevard Stalingrad – BP 81284
69608 Villeurbanne Cedex
(Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles)

Date de première nomination : assemblée générale du 15 mai 2013.

Date d'expiration du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019.

2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Monsieur Jean-Louis FLECHE
149, Boulevard Stalingrad
69100 Villeurbanne
(Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon)

Date de première nomination : acte constitutif de la Société du 11 juin 2004. Mandat renouvelé par l'assemblée générale du 25 septembre 2009.

Date d'expiration du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015.

B.E.A.S
Représenté par Madame Mireille BERTHELOT
7/9, villa Houssay
92 200 Neuilly sur Seine
(Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles)

Date de première nomination : assemblée générale du 15 mai 2013.

Date d'expiration du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019.

2.3 INFORMATIONS SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNES, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES

Néant.

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Ces données doivent être lues avec les informations contenues dans les chapitres 9 « *Examen du résultat et de la situation financière*», 10 « *Trésorerie et capitaux* » et 20 « *Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur* ».

Les principales informations financières présentées ci-dessous sont extraites des comptes consolidés établis selon le référentiel IFRS pour les exercices clos les 31 mars 2012 et 31 mars 2013 et des données consolidées pro forma au 31 mars 2013 établies selon le référentiel IFRS.

Comme détaillé au paragraphe 20.2 du présent Document de base, deux colonnes pro forma au 31 mars 2013 ont été intégrées et correspondent aux deux situations suivantes :

- ✓ La première prend en compte à la fois le périmètre juridique actuel des acquisitions étant intervenues depuis la clôture au 31 mars 2013 et l'intégration en année pleine de certaines filiales acquises au cours de l'exercice écoulé et dont les flux n'avaient été intégrés que partiellement compte tenu de leur date effective d'acquisition ;

- ✓ La seconde reprend la première situation évoquée ci-dessus et intègre également l'Acquisition de l'ensemble Snownet réalisée le 30 juillet 2013 sous Condition Suspensive de réalisation par la Société d'une levée de fonds à intervenir d'ici le 31 octobre 2013.

			1ère situation	2ème situation
Données consolidées, normes IFRS **(en K€)**	**Exercice clos le 31 mars 2013** **Audités**	**Exercice clos le 31 mars 2012** **Audités**	**Bilan PRO FORMA* au 31 mars 2013** **Périmètre juridique existant** **Revue limitée**	**Bilan PRO FORMA* au 31 mars 2013** **Périmètre juridique existant élargi à l'acquisition d'un sous-groupe sous condition suspensive d'une levée de fonds** **Revue limitée**
Actifs non courants	**16 266**	**8 435**	**18 487**	**21 679**
Dont écarts d'acquisition	*10 608*	*6 469*	*11 732*	*14 039*
Dont immobilisations incorporelles	*995*	*132*		
Dont immobilisations corporelles	*2 983*	*840*		
Dont actifs financiers non courants	*948*	*729*		
Dont impôts différés	731	264		
Actifs courants	**25 100**	**10 861**	**28 602**	**42 407**
Dont stocks et en-cours	*9 539*	*3 647*	*10 351*	*18 954*
Dont clients et autres débiteurs	*12 357*	*5 818*	*14 850*	*20 066*
Dont trésorerie et équivalents de trésorerie	*1 649*	*1 118*	*2 592*	*3 388*
TOTAL ACTIF	**41 366**	**19 296**	**47 089**	**64 086**
Capitaux propres	**8 949**	**7 344**	**9 112**	**18 842**
Passifs non courants	**13 557**	**6 022**	**17 510**	**18 184**
Dont dettes financières - part long terme	*12 994*	*5 834*	*16 407*	*16 822*
Passifs courants	**18 081**	**5 852**	**20 466**	**27 060**
Dont dettes financières - part court terme	*6 255*	*835*	*7 287*	*9 398*
Dont fournisseurs et autres créditeurs	*11 289*	*4 680*	*13 179*	*17 662*
TOTAL PASSIF	**40 587**	**19 217**	**47 088**	**64 086**

Données consolidées, normes IFRS **(en K€)**	**Exercice clos le 31 mars 2013** **12 mois** **Audités**	**Exercice clos le 31 mars 2012** **12 mois** **Audités**	**Exercice clos le 31 mars 2013** **PRO FORMA **** **12 mois**	**Exercice clos le 31 mars 2013** **PRO FORMA **** **12 mois**
Chiffre d'affaires	**29 737**	**14 723**	**41 281**	**58 020**
Résultat opérationnel courant	**504**	**1 580**		
Résultat opérationnel	**1 154**	**1 623**	**1 510**	**(1 308) *** **
Coût de l'endettement financier net**	**(492)**	**(308)**	**(540)**	**(950)**
Résultat avant impôt	**670**	**1 319**		
Résultat net part du Groupe	**504**	**848**	**791**	**(2 354) *** **

Données consolidées, normes IFRS **(en K€)**	**Exercice clos le 31 mars 2013** **12 mois** **Audités**	**Exercice clos le 31 mars 2012** **12 mois** **Audités**
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt	*1 839*	*1 860*
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	**(3 837)**	**2 005**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(9 641)**	**(1 599)**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**9 407**	**5 092**

* Le bilan consolidé pro forma au 31 mars 2013 intègre les filiales acquises en mai, juin et juillet 2013 ainsi que le mode de financement de ces acquisitions ;

** Le compte de résultat consolidé pro forma au 31 mars 2013 intègre l'effet en année pleine des acquisitions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013 et de celles réalisées en mai, juin et juillet 2013 ;

*** Au regard des règles de construction des données pro forma, il n'a aucunement été tenu compte d'économies d'échelles et synergies que le management estime de manière prudente à une réduction de charges et d'impôts d'un total de 2,6 M€ dont le détail est fourni au paragraphe 20.2 du présent Document de base ;

**** Le coût de l'endettement financier net correspond à l'ensemble des frais financiers (intérêts d'emprunts et dettes assimilées), hors pertes de change (qui sont regroupées avec les gains de change dans les produits financiers).

4 FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à examiner l'ensemble des informations contenues dans le présent Document de base, y compris les risques décrits dans la présente section, avant de décider d'acquérir ou de souscrire des actions de la Société. Dans le cadre de la préparation du présent Document de base, le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs et ses perspectives et considère qu'il n'y a pas, à la date du présent Document de base, d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques et incertitudes décrits ci-dessous n'est pas exhaustive. D'autres risques ou incertitudes inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date d'enregistrement du Document de base, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

4.1 RISQUES LIES A L'ORGANISATION DU GROUPE

4.1.1 Risques liés à la gestion de la croissance

Si le Groupe ne parvenait pas à mener à bien l'intégration de ses opérations de croissance externe menées au cours des dix-huit derniers mois, il pourrait ne pas pouvoir déployer son plan de développement et ses résultats opérationnels ainsi que sa situation financière pourraient s'en trouver fortement affectés.

Dans le cadre de sa stratégie de développement, le Groupe a acquis de nombreuses sociétés au cours des douze derniers mois (se reporter aux chapitres 3, 5, 7 et 20.2 du présent Document de base). Dans cette optique, le Groupe s'était attaché à mettre en place une structure adaptée comprenant d'une part une société d'animation de tête chargée notamment de centraliser les fonctions support et d'autre part, des filiales opérationnelles (production et services) et de distribution. Cependant, le Groupe va être confronté au défi de mener à bien l'intégration des sociétés récemment acquises.

À cet effet, le Groupe devra notamment :

- ✓ s'attacher à disposer d'un outil de gestion commun qui permettra la circulation d'informations financières et opérationnelles fiables et régulières, permettant un pilotage efficace du Groupe et la production de données financières optimales. Le Groupe a mis en place une cellule systèmes d'information (SI) pour piloter efficacement ce projet structurant, respecter les délais d'installation, former les utilisateurs, etc., en visant une intégration complète de cet outil de gestion commun d'ici 24 mois ;
- ✓ anticiper les dépenses liées à cette croissance et les besoins de financement associés dans la mesure où les entités acquises sont pour l'essentiel, confrontées à une même saisonnalité marquée ;
- ✓ augmenter la capacité de ses systèmes informatiques opérationnels, financiers et de gestion existants, et veiller à l'adéquation des fonctions support existantes au regard de l'évolution des besoins ;
- ✓ être à même de mettre en œuvre toutes les synergies industrielles (internalisation de certaines phases de production jusque-là sous traitées, économies d'échelle en terme d'achats de composants et matières, etc.) et commerciales (optimisation du réseau de distribution avec une gamme d'équipements élargie, etc.) qui sont anticipées et estimées et surtout qui ont prévalu dans les décisions d'acquisitions des sociétés rachetées ;
- ✓ former, gérer, motiver et retenir un nombre d'employés croissant, tout en étant capable de conserver une cohésion au sein du Groupe et de faire partager ses valeurs.

Tout retard, toute difficulté à mettre en œuvre les outils et moyens et décisions nécessaires pour relever chacun des principaux défis évoqués ci-dessus pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement du Groupe.

Le Groupe va devoir mener à bien concomitamment sa croissance organique tout en se consacrant à l'intégration des entités nouvellement acquises. En effet, aux défis à relever en terme d'intégration des sociétés récemment acquises exposés ci-dessus, vont s'ajouter ceux liés à la poursuite de la croissance organique et notamment, sans que cela soit exhaustif :

- ✓ veiller à l'adéquation des capacités de production par rapport au dernier carnet de commandes ;
- ✓ gérer les problématiques d'approvisionnement en matières premières et composants ;
- ✓ anticiper la demande pour ses produits et les revenus qu'ils sont susceptibles de générer ;
- ✓ anticiper les besoins de financement nécessaires et gérer le besoin en fonds de roulement ;
- ✓ être à même de recruter et fidéliser ses collaborateurs ;
- ✓ mener à bien le projet d'élargissement de l'offre.

Toute difficulté rencontrée par le Groupe pour mener à bien cette gestion de la croissance pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

Par ailleurs, suite aux diverses opérations de croissance externe, le Groupe a été amené à comptabiliser des écarts d'acquisition qu'il soumet à des tests annuels de dépréciation. La survenance d'événements futurs, par nature imprévisibles, est susceptible d'entrainer une dépréciation de certains de ces écarts d'acquisition dont le montant au 31 mars 2013 sur la base des données proforma incluant l'ensemble Snownet acquis sous Condition Suspensive, s'élève à 14,0 M€. La constatation d'éventuelles dépréciations dans le futur pourrait avoir un effet défavorable plus ou moins significatif sur la situation financière et les résultats du Groupe pour l'exercice au cours duquel de telles charges viendraient à être enregistrées.

De nouvelles opérations de croissance externe futures pourraient se traduire par des difficultés d'intégration des nouvelles entités, mobiliser l'équipe dirigeante et la détourner temporairement des activités existantes du Groupe, diluer les actionnaires existants ou impacter négativement les résultats financiers du Groupe.

Le Groupe pourrait envisager, dans le cadre de sa stratégie de développement, de procéder à des acquisitions de sociétés, d'activités ou de technologies complémentaires afin de poursuivre le développement de ses activités, d'améliorer sa compétitivité sur son marché ou de pénétrer de nouveaux marchés. Le Groupe ne peut garantir que de telles opportunités d'acquisition se présenteront, ni que les acquisitions auxquelles il procédera se révéleront rentables.

Malgré la structure mise en place à cet effet et la courbe d'expérience du Groupe en la matière, la réalisation de nouvelles acquisitions pourrait de surcroît se traduire par des difficultés d'intégration des nouvelles entités, mobiliser l'équipe dirigeante et la détourner temporairement des activités existantes du Groupe, diluer les actionnaires existants ou impacter négativement les résultats financiers du Groupe et, ainsi, avoir un impact défavorable significatif sur le Groupe.

4.1.2 Risque lié à la réalisation d'une acquisition sous condition suspensive de réalisation d'une levée de fonds

Le protocole d'acquisition du sous-groupe Snownet (dont l'activité est détaillée à la fois au chapitre 20.2 - note 2.3 - et au paragraphe 6.3.2.2 ci-après) prévoit une condition suspensive, à savoir la réalisation par la Société d'une levée de fonds d'au moins 10,3 M€ au plus tard le 31 octobre 2013.

A défaut de levée de cette condition suspensive, l'activité Enneigement du Groupe demeurerait dans sa configuration actuelle. Cela pourrait avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats et les perspectives de développement du Groupe.

4.1.3 Risque de dépendance vis-à-vis d'hommes clés

Le Groupe pourrait perdre des collaborateurs clés et ne pas être en mesure d'attirer de nouvelles personnes qualifiées.

Le succès du Groupe dépend largement de l'implication et de l'expertise de son équipe dirigeante ainsi que des dirigeants des entités opérationnelles. Malgré la structure mise en place afin de sécuriser le développement du Groupe, l'indisponibilité prolongée ou le départ de l'une ou plusieurs de ces personnes ou d'autres collaborateurs clés pourrait entraîner :

- des pertes de savoir-faire, de relationnel clients et la fragilisation de certaines activités, d'autant plus forte en cas de transfert à la concurrence, ou
- des carences en termes de compétences techniques pouvant ralentir certains segments d'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs.

Le Groupe aura par ailleurs besoin de recruter de nouveaux dirigeants, commerciaux et du personnel qualifié pour le développement de ses activités. Malgré l'attrait que peut présenter le Groupe au regard de ses perspectives de développement, il pourrait ne pas être en mesure d'attirer ou de retenir ces personnels clés à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique. Dans une telle situation, cela pourrait l'empêcher globalement d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

Face à ce risque, le Groupe a mis en place des dispositifs contractuels spécifiques à son activité et conformes à la législation en droit du travail : clauses de non concurrence, de non débauchage, de transfert de propriété intellectuelle et de confidentialité. De plus, les principaux cadres responsables sont associés indirectement au capital de la Société via une structure dédiée qui détient 4,24% du capital à la date du présent Document de base, et par un pacte d'actionnaires sécurisant leur stabilité au sein du Groupe et limitant leur possibilité de transfert à la concurrence (se reporter aux paragraphes 18.1 et 18.4 du présent Document de base). Enfin, le Groupe s'est attaché à mettre en place un environnement de travail et une politique salariale dynamiques et motivants.

4.2 RISQUES LIES AUX ACTIVITES DU GROUPE

4.2.1 Risques liés à la saisonnalité des activités

Les activités du Groupe sont à ce jour encore essentiellement orientées vers l'équipement de la saison d'hiver en montagne et donc soumises à la saisonnalité marquée de l'activité de leurs clients, avec plusieurs incidences (voir la présentation de l'offre au paragraphe 6.3 du présent Document de base).

Les stations de ski devant être opérationnelles pour l'ouverture de la saison, les équipements doivent être livrés et installés dans des délais compatibles avec cette échéance. Il en résulte pour le Groupe de fortes contraintes organisationnelles portant à la fois sur la gestion de stocks, la planification de la production, des livraisons et installations, mais également sur la disponibilité des ressources humaines, afin de gérer au mieux ces périodes de très fortes concentrations de l'activité. Sur la question de la saisonnalité, se reporter au paragraphe 6.5.4

La seconde incidence porte sur la disponibilité des financements nécessaires pour faire face au pic de besoin en fonds de roulement, le Groupe devant engager une part significative de ses dépenses au cours des 6 premiers mois de son exercice fiscal, soit d'avril à fin septembre, alors que la majeure partie de ses revenus ne sera constatée que sur les 6 derniers mois.

Cette saisonnalité forte se traduit également par la présentation de comptes semestriels structurellement déficitaires car même si le Groupe négocie des versements d'acomptes de trésorerie concernant la vente de certains équipements, leur comptabilisation en tant que revenus n'est effective qu'à la livraison et donc pour une majorité d'entre eux au cours du second semestre de l'exercice.

Le Groupe s'attache donc à mettre en œuvre diverses mesures afin d'une part de gérer au mieux cette saisonnalité et d'autre part de l'atténuer. A cette fin, le Groupe a mis en place une structure avec des fonctions support et notamment une direction des achats et une direction industrielle dont une des missions consiste à appréhender au mieux les contraintes de chaque activité afin de pouvoir mettre en œuvre des synergies industrielles comme une optimisation de l'utilisation de l'outil de production, ou encore de sécuriser les approvisionnements pour éviter toute rupture dans les plannings de production et installations. Chacune des entités opérationnelles pour ce qui concerne la France et les filiales de distribution pour l'étranger veille à développer une relation de proximité avec ses clients afin d'obtenir une visibilité accrue sur leurs besoins et ainsi planifier les approvisionnements et la production.

Par ailleurs, le Groupe a engagé depuis plus de deux ans une stratégie de diversification, en vue d'atténuer la saisonnalité marquée des activités (notamment à travers l'implantation d'un réseau de distribution international) devant permettre :

- de lisser la saison d'hiver selon les continents ;
- d'élargir les activités à des secteurs non saisonniers (activité de prévention de risques naturels, équipements de sites de loisirs – voir le paragraphe 6.3.1) ;
- d'engager un programme de développement d'une nouvelle activité dans le domaine des transports urbains à câbles à partir de 2014.

Sur les coûts engendrés par cette stratégie de diversification, se reporter au paragraphe ci-dessous 4.4.1, risque de liquidité.

Cependant, si toutes les mesures mises en œuvre par le Groupe subissaient des décalages de réalisation dûs notamment à des retards dans la mise en place des financements ou si elles ne trouvaient pas les effets escomptés ou s'avéraient insuffisantes, cela pourrait avoir une incidence significative sur les activités, les résultats, la situation financière et le développement futurs du Groupe.

4.2.2 Risques de dépendance

Risques liés à certains approvisionnements

La gestion des approvisionnements du Groupe est primordiale pour assurer la fabrication, puis l'installation des équipements chez les clients dans des délais compatibles avec leur propre saisonnalité et pour maîtriser les marges. Néanmoins, certains approvisionnements nécessitent une vigilance particulière.

Côté clients, l'activité d'aménagement et de sécurisation des pistes s'étale principalement d'octobre à mars de chaque année. Des livraisons sont effectuées aux clients en début de saison mais les demandes

de réassort des stations de ski interviennent au coup par coup tout au long de la saison et exigent une capacité du Groupe à livrer dans des délais très courts. C'est pourquoi le Groupe doit s'approvisionner en amont, certains produits comme les filets de protection des pistes de ski nécessitant de la part des fournisseurs des délais assez longs (de l'ordre de trois mois) et mène une stratégie de stock minimum pour éviter quasiment toute rupture de pièces. Chaque commande client reçue est entrée dans le système informatique (ERP) et déclenche un ordre de fabrication qui vérifie automatiquement les disponibilités de pièces ou de matière nécessaires pour la fabrication et permet, si besoin, de déclencher des commandes de réassort chez les fournisseurs référencés.

Pour la fabrication des remontées mécaniques dont les commandes interviennent le plus souvent assez en amont (de 8 à 12 mois) sur la base de prévisions de vente réajustées en cours d'année et pour les systèmes de déclenchement préventif d'avalanches, l'acier constitue un des principaux approvisionnements critiques dont il est nécessaire d'anticiper l'achat (le coût de l'acier représente environ 15% du prix de revient d'un téléski et 10% d'un déclencheur préventif d'avalanches). Le délai de validité des offres faites par le Groupe à ses clients étant relativement court, il est rare qu'une hausse de l'acier ne puisse être répercutée sur le prix de vente au client. La sensibilité des résultats du Groupe au prix de l'acier reste par conséquent limitée (à titre d'exemple, la sensibilité serait inférieure à 100K€ sur le résultat opérationnel annuel en cas de variation de +/- 10% du prix).

Les synergies existant entre les activités ont conduit le Groupe à rationaliser les politiques d'achat. Tout en conférant une autonomie de fonctionnement aux filiales industrielles, une fonction support dédiée aux achats a été mise en place au niveau de la société animatrice de tête, qui permet de globaliser certains achats (usinage des métaux, traitements de surfaces, visserie, outillage, transports, entretien des locaux, assurances…) afin d'optimiser les conditions commerciales du fait de l'importance des volumes, et de référencer les fournisseurs en fonction de la qualité des produits fournis et du respect des délais de livraison.

Généralement, le Groupe veille à avoir au moins deux sources d'approvisionnement possibles pour ses achats. Dans les cas rares de fournisseurs uniques, il s'agit d'entreprises bien établies. Aucun fournisseur n'a représenté plus de 2% des achats consolidés du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013), ce qui témoigne de l'absence de risque de dépendance envers un de ses fournisseurs.

Toutefois des retards dans la livraison de certains achats, des défauts de qualité de certains approvisionnements pourraient conduire à des retards de fabrication, affecter la commercialisation et avoir des conséquences significatives sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Risques de dépendance vis-à-vis de certains partenaires

Les partenariats conclus par le Groupe sont des partenariats à but d'image et de reconnaissance dans la profession. Les principaux l'ont été avec la Fédération Française de Ski (pour le segment d'activité matériel de sécurité et aménagement des domaines skiables) et avec la Fédération Internationale de Ski (pour le segment d'activité Enneigement de culture). Le Groupe a en outre conclu de nombreux partenariats secondaires à dimension locale, avec notamment des clubs de sport et des comités de ski.

Bien que l'incidence directe de ces partenariats sur le chiffre d'affaires du Groupe ne soit pas significative, si l'un des principaux partenaires mettait fin à ses relations avec le Groupe, cela pourrait affecter défavorablement l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière et le développement du Groupe.

4.2.3 Risques liés au développement international

En deux ans, le Groupe a bâti un réseau de distribution intégré à l'international afin de profiter au mieux du développement de certains marchés (Chine, Etats-Unis, Europe de l'Est) et de conforter ses parts de marché dans des marchés plus établis. Ces implantations locales permettent une meilleure

connaissance du tissu économique, des acteurs de chacun des secteurs d'activité, des pratiques, spécificités et contraintes réglementaires locales afin de faciliter la commercialisation de l'offre du Groupe. Cependant, malgré cette proximité avec ses clients ou prospects étrangers, la montée en puissance du réseau de ventes international dans la contribution des revenus du Groupe pourrait s'avérer plus longue que prévue et requérir des efforts commerciaux supplémentaires, ce qui pourrait avoir un impact significatif sur les activités, les résultats, la situation financière et le développement futurs du Groupe. La part des ventes à l'international est toutefois passée de 33% du chiffre d'affaires statutaire consolidé audité au 31 mars 2012 à 53% au 31 mars 2013.

En outre, la montée en puissance du réseau des ventes internationales pourrait être ralentie en cas de difficulté du Groupe à obtenir une extension de ses brevets dans de nouveaux territoires (se référer au paragraphe 4.3.1).

Par ailleurs, bien que le Groupe consolide ses relations avec ses distributeurs en ayant pris le contrôle de certains (se reporter au paragraphe 6.6), le risque de perte d'un distributeur et du chiffre d'affaires afférent reste toujours présent de manière théorique mais serait non significatif.

Enfin, la prise de contrôle de certains distributeurs est susceptible d'engendrer des risques de contentieux avec les anciens fournisseurs de ces distributeurs, concurrents du Groupe, étant précisé qu'aucun n'existe à ce jour.

4.2.4 Risques liés au fonctionnement défectueux de certains équipements commercialisés par le Groupe

Les équipements commercialisés par le Groupe disposent majoritairement de la certification CE suivant la norme applicable à leur domaine ou d'homologations spécifiques et souvent de certifications complémentaires suivant les demandes des clients ou de la règlementation applicable dans les différents pays. Par exemple, en France, les équipements de remontées mécaniques nécessitent, au-delà de la norme européenne, une homologation par le ministère des transports. Les équipements commercialisés par le Groupe ont souvent un rapport avec la sécurité des personnes, leur fonctionnement défectueux pourrait avoir des conséquences sur l'intégrité de ces personnes. Depuis sa création en 2004, la responsabilité du Groupe n'a jamais été mise en cause pour un accident de personne (se reporter aux paragraphes 4.3.2 et 4.3.3 du présent Document de base).

Par ailleurs, les équipements commercialisés par le Groupe font l'objet d'une garantie accordée au client pendant la durée mentionnée sur l'accusé de réception de la commande, généralement 1 an (sauf dérogation contractuelle lors de marché public ou négociation commerciale), pouvant aller jusqu'à 2 ou 3 ans avec la signature d'un contrat de maintenance clé en main sur certains produits de type déclencheurs d'avalanches ou systèmes d'enneigement. Lorsque l'installation n'est pas réalisée par le Groupe, seules les pièces sont garanties. La mise en œuvre de cette garantie demeure non significative (inférieure à 0,2% du chiffre d'affaires sur l'exercice clos le 31 mars 2013) du fait de la qualité des équipements commercialisés. Le Groupe intègre des sociétés reconnues pour leur savoir-faire et la qualité de leurs produits dans leur domaine d'activité respectif. Particulièrement vigilant sur la qualité de la fabrication, le Groupe a mis en place une équipe dédiée à la qualité au niveau des fonctions support pour veiller au respect par les différentes activités des meilleurs standards (se reporter au paragraphe 6.5.3 du présent Document de base). Afin de limiter les risques de fonctionnement défectueux, le Groupe cherche à intégrer de manière croissante les prestations d'installation chez les clients ainsi que les opérations de maintenance des équipements, ce qui présente aussi l'avantage de générer une source de revenus récurrents.

4.2.5 Risques liés à l'environnement concurrentiel

Le Groupe intervient sur diverses activités se caractérisant par une concurrence active avec selon le cas des acteurs de tailles diverses (voir le paragraphe 6.2 du présent Document de base). Cependant, le

Groupe estime bénéficier à ce jour d'un positionnement fort au niveau mondial, grâce notamment à une gamme de produits et services comptant parmi les plus étendues du marché, à des parts de marché significatives et à une relation clients inscrite dans la durée. Pour certaines catégories de produits, le Groupe agit donc avec précaution afin de réduire les possibilités de recours des tiers, concurrents comme clients. Du fait de sa position sur certains marchés, il doit notamment veiller à ne commettre aucun excès, notamment en termes tarifaires.
Il n'en demeure pas moins que sur un plan commercial, le Groupe est confronté à une concurrence se traduisant principalement par une pression sur les prix pour certaines de ses activités.
Concernant le secteur de la sécurité en montagne pour la France, le Groupe connaît une position quasi-monopolistique qui pourrait conduire à un risque d'abus de position dominante s'il venait à profiter de cette position pour accroître fortement ses tarifs sur des clients ne pouvant que difficilement se fournir en matériel chez un autre équipementier. Cependant, le Groupe n'a jamais eu de réclamation sur ce thème.

4.2.6 Risques liés au projet d'élargissement de l'offre relatif à la conception d'un équipement de transport urbain à câbles

Afin de développer des synergies avec ses expertises historiques et de créer un domaine d'activité à fort potentiel devant contribuer à atténuer la sensibilité au caractère saisonnier de ses activités historiques, le Groupe entend mener à bien un projet stratégique d'élargissement de l'offre dans le domaine des transports urbains à câbles. A cette fin, le Groupe a signé en juillet 2013 un contrat de licence d'exploitation mondiale et exclusive de brevets et de savoir-faire avec l'inventeur des dits brevets qui en outre, participera à la réalisation du projet comme prestataire technique. Dans le cadre de ce contrat, le Groupe s'est notamment engagé à réaliser un démonstrateur sur site avant le 31 décembre 2016 (se reporter aux chapitres 11 et 22).

S'agissant d'un projet à un stade initial, diverses incertitudes quant à sa probabilité de succès existent au regard notamment des sujets suivants (et sans prétendre à l'exhaustivité) :

- la capacité du Groupe à mettre en œuvre les travaux de R&D nécessaires à la conception du prototype sur site d'une part, et dans les délais prévus d'autre part notamment en cas de financement disponible insuffisant (se reporter au paragraphe 11.1 ci-après) ;
- les risques commerciaux liés à l'obtention des autorisations de mise en œuvre du projet.

La survenance de l'une de ces situations pourrait se traduire soit par un retard plus ou moins significatif dans le projet, soit par son abandon pur et simple. Les frais engagés par le Groupe et le développement retardé, voire aléatoire, de ce domaine d'activité pourraient avoir un impact significatif sur la croissance, les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe.

4.3 RISQUES JURIDIQUES

4.3.1 Risques liés à la propriété intellectuelle du Groupe

Le Groupe suit une politique active visant à protéger le caractère exclusif de sa propriété intellectuelle et de son savoir-faire.
Le Groupe s'appuie, pour protéger ses produits et sa technologie, sur la protection offerte par des droits de propriété intellectuelle, tels que des brevets et marques (se reporter au descriptif du portefeuille de droits figurant au paragraphe 11.2 du présent Document de base), mais également sur ses secrets commerciaux et son savoir-faire protégés par des accords de confidentialité ou autres contrats.
En particulier, les technologies innovantes sur lesquelles reposent les activités du Groupe sont principalement protégées d'une part, par des brevets et plusieurs demandes de brevets en cours et, d'autre part, par le savoir-faire du Groupe qu'il a décidé volontairement de ne pas déposer pour en

conserver la totale discrétion. En outre, un certain nombre de technologies ou procédés alternatifs à celles exploitées par le Groupe sont en cours de développement.
En maîtrisant sa recherche et développement, internalisée pour l'essentiel, le Groupe s'assure de la maîtrise de ses droits de propriété intellectuelle.
Cependant, ces moyens pourraient ne pas empêcher une utilisation illicite des produits ou de la technologie du Groupe par des concurrents malgré le risque de poursuites judiciaires.

Sur les brevets

Les technologies utilisées par le Groupe dans les secteurs de la sécurité (avalanche), l'enneigement, et les remontées mécaniques font l'objet de brevets déposés, en cours de dépôt ou en cours de rédaction.
Fort d'une politique active de protection de ses droits de propriété intellectuelle, le Groupe est titulaire de dix-sept brevets (dont un relatif à l'Acquisition de l'ensemble Snownet réalisée avec Condition Suspensive).

L'avancée du Groupe par rapport à ses concurrents réside notamment dans les technologies brevetées (et plus particulièrement dans le domaine du déclenchement d'avalanches), véritables outils lui permettant de conserver cette avancée pendant leur durée de validité.
Une partie de cette technologie relative au déclenchement d'avalanche tombe dans le domaine public en 2018. Le Groupe a cependant anticipé ce risque en développant d'autres technologies innovantes relatives au déclenchement d'avalanches faisant d'ores et déjà l'objet de brevets enregistrés.

Les brevets du Groupe sont déposés en France mais également à l'étranger, où ils sont pour la plupart d'ores et déjà déposés ou en cours de dépôt notamment dans les pays stratégiques où le Groupe commercialise ses produits (Etats-Unis, Canada, Japon, Chili, Suisse, Autriche, Allemagne, Espagne, Italie, etc.).

Cependant, le Groupe pourrait connaître des difficultés dans l'obtention de certaines de ses demandes de brevets actuellement en cours d'examen, en particulier à l'étranger où des demandes d'extension ont été formulées. En effet, s'agissant des brevets en cours d'extension à l'étranger, il existe un risque théorique que certaines extensions soient purement et simplement refusées du fait de l'existence d'antériorités dans les pays concernés par ces extensions. En cas de refus d'extension, le Groupe ne pourrait jouir de la protection inhérente aux brevets et pourrait voir sa technologie copiée, ce qui pourrait se révéler dissuasif pour le développement de ses activités dans le pays considéré.

A ce jour le Groupe n'a pas eu de refus opposé par les offices de propriété intellectuelle à l'étranger.
Par ailleurs, la délivrance d'un brevet n'en garantit pas la validité, ni l'opposabilité qui peuvent toutes deux êtres contestées par des tiers.

Ainsi, même lorsque des brevets sont déposés à l'étranger, les moyens et les connaissances dont le Groupe dispose ne lui permettront pas, à 100%, de vérifier qu'une technique commercialisée n'est pas elle-même contrefaisante au regard d'un brevet déposé ou de droits détenus par un tiers sur un territoire donné. Le Groupe pourrait voir sa responsabilité engagée à ce titre.

Le Groupe ne peut donc pas garantir de manière absolue que :

- les demandes de brevets du Groupe, ou donnés en licence au Groupe, qui sont en cours de dépôt et/ou d'examen donneront effectivement lieu à des délivrances de brevets et par conséquent à une protection des inventions objet des demandes de brevet en cause dans tous les pays où ces demandes de brevets ont été déposées ;
- les brevets délivrés au Groupe, ou donnés en licence au Groupe, ne seront pas contestés, invalidés ou contournés ;
- l'étendue de la protection conférée par les brevets est suffisante pour la protéger face à la concurrence et aux brevets des tiers couvrant des produits ou dispositifs similaires ;

- les concurrents du Groupe n'ont pas, en développement, une technologie ou des produits semblables à ceux du Groupe ;
- les technologies du Groupe ne contrefont pas des brevets appartenant à des tiers.

Sur les marques

Les vingt trois marques du Groupe (dont neuf relevant de l'acquisition de l'ensemble Snownet, réalisée avec Condition Suspensive) ont été régulièrement enregistrées en France, et sont également enregistrées ou en cours d'enregistrement à l'étranger dans les pays stratégiques pour le Groupe.

Quand bien même les marques ont été déposées, des tiers pourraient utiliser ou tenter d'utiliser des marques du Groupe. Si ce risque venait à se réaliser, cela pourrait compromettre la protection des noms permettant l'identification des produits du Groupe par les clients, les prospects et, d'une manière générale, le public.
Le Groupe reste attentif à la protection de ses marques et, plus largement de ses droits de propriété intellectuelle.

Sur le savoir-faire

Les technologies développées par le Groupe mettent également en œuvre un savoir-faire.
Le Groupe ne peut pas garantir que ses technologies, qui sont étroitement liés à son savoir-faire et ses secrets commerciaux, sont adéquatement protégées contre les concurrents et ne pourront être usurpées, ou contournées, par ces derniers. En effet, dans le cadre des projets de collaboration menés par le Groupe ou dans ses relations avec ses prestataires, celui-ci doit fournir à ses cocontractants, sous différentes formes, certains éléments de son savoir-faire, protégés ou non par des brevets, et notamment des informations, données ou renseignements concernant les recherches, le développement, la fabrication et la commercialisation des produits du Groupe.
Le Groupe cherche à limiter la communication d'éléments clés de son savoir-faire vers des tiers aux seules informations strictement nécessaires à la collaboration qu'il entretient avec ceux-ci, et conclut systématiquement avec ses partenaires des accords de confidentialité avant toute communication d'information.
Par ailleurs, le Groupe inclut systématiquement des clauses de confidentialité dans les contrats de travail le liant avec ses salariés.

Le Groupe s'assure ainsi de façon contractuelle que ces tiers ou que les salariés du Groupe s'engagent à ne pas détourner, utiliser ou communiquer ces informations, au moyen notamment de clauses de confidentialité. Le Groupe ne peut cependant garantir que ces tiers ou que les salariés du Groupe respectent ces accords, que le Groupe sera informé d'une violation de ces clauses, ou encore que la réparation qu'il pourrait éventuellement obtenir serait suffisante au regard du préjudice qui serait ainsi subi.
Toutefois dans les sociétés reprises les contrats de travail anciens ne disposent pas tous de clauses de cette nature.

Sur la titularité des droits

La recherche et développement du Groupe est principalement réalisée en interne. Le Groupe ne recourt à des tiers que dans le cadre de relations de sous-traitance, ou d'évaluation de la faisabilité d'une technologie. Dans ce contexte, le Groupe conclut avec ces tiers un accord de confidentialité et/ou un accord de partenariat.

La titularité des droits attachés aux résultats éventuellement issus de la collaboration est, dans la plupart des cas, contractuellement réservée au Groupe dans le cadre desdits accords. Toutefois, en l'absence de précision, et en cas de désaccord persistant entre les partenaires sur la titularité desdits

droits, il existe un risque que le partenaire concerné revendique les droits de propriété intellectuelle sur les résultats auxquels il a contribué et, partant, risque d'empêcher le Groupe d'exploiter librement la technologie développée dans le cadre de ces accords.
Concernant les salariés du Groupe, le Groupe s'assure ainsi de façon contractuelle que les résultats obtenus dans le cadre de l'exécution de leur travail lui reviennent.

Il ne peut être exclu que le Groupe fasse l'objet d'actions en contrefaçon

Il est important, pour la réussite de son activité, que le Groupe soit en mesure d'exploiter librement ses produits et ses technologies vis-à-vis de brevets ou de droits de propriété intellectuelle de tiers.
Le Groupe ne peut garantir qu'il n'existe pas de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de tiers, particulièrement à l'étranger, susceptibles de couvrir certaines activités, produits ou technologies du Groupe permettant à ces tiers d'agir en contrefaçon, ou sur un fondement similaire, à l'encontre du Groupe en vue d'obtenir des dommages et intérêts ou la cessation de l'utilisation du produit ou procédé incriminé.
Si ces actions étaient menées à leur terme et reconnues, en tout ou en partie, fondées, le Groupe pourrait être contraint d'arrêter ou de retarder la recherche, le développement, la fabrication ou la vente de produits ou procédés visés par ces actions, ce qui affecterait de façon significative ses activités dans le secteur d'activité concerné.
En particulier, le Groupe pourrait être tenu, outre le paiement d'indemnités financières, de :

- cesser de fabriquer, vendre ou utiliser les produits ou la technologie mise en cause, dans une zone géographique donnée ;
- obtenir, dans des conditions défavorables au Groupe, une licence sur les droits de propriété intellectuelle de tiers ;
- trouver des solutions alternatives afin de ne pas empiéter sur les droits de propriété intellectuelle de tiers, ce qui pourrait, dans certains cas, se révéler impossible ou être couteux en terme de temps et de ressources financières, et pourrait donc faire obstacle à ses efforts de commercialisation.

Une procédure intentée contre une des sociétés du Groupe, quelle qu'en soit l'issue, pourrait par ailleurs entraîner des coûts substantiels, compromettre son image, sa réputation, ou tout ou partie de l'activité concernée, et par voie de conséquence pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, les résultats, la santé financière et les perspectives du Groupe.

Sur le caractère significatif du coût lié à la protection par le Groupe de ses droits de propriété intellectuelle

Le coût lié à la protection par le Groupe de ses droits de propriété intellectuelle est lié, notamment, aux frais de dépôt, de maintien en vigueur des brevets, à leurs extensions à l'étranger et à la gestion de ses autres droits de propriété intellectuelle, coût qui pourrait augmenter, notamment si des actions en justice devaient être introduites par le Groupe pour faire valoir ses droits.

Outre ces coûts, si une action en justice devait s'avérer nécessaire afin de faire respecter les droits de propriété intellectuelle du Groupe, de protéger ses secrets commerciaux ou son savoir-faire ou de déterminer la validité et l'étendue de ses droits de propriété intellectuelle, celle-ci pourrait influer négativement sur le résultat et la situation financière des sociétés du Groupe concernées et ne pas apporter la protection recherchée.
Enfin, les nouveaux développements du Groupe passent pas une veille technologique, très coûteuse, notamment en terme d'accès à et/ou de protection de ces technologies.

4.3.2 Risques liés aux règlementations applicables

En France, les activités du Groupe relèvent du Code de l'environnement, Livre V, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement. Les deux sites du Groupe disposent des autorisations nécessaires pour l'exercice de leurs activités. Ces installations ne nécessitent pas de

renouvellement systématique d'autorisation mais tout projet de modification dans l'exploitation du site doit être déclaré au bureau de l'environnement et de l'urbanisme de la préfecture pour obtention d'un arrêté complémentaire d'autorisation d'exploitation.

En Europe, ce sont principalement les règles CE qui s'appliquent, parfois en supplément ou en complément de normes nationales.

Dans le reste du monde, la règlementation dépend du type de produit et de projet et il n'y existe selon le Groupe aucune norme standard.
Certains des segments d'activités actuelles s'inscrivent dans un cadre réglementaire dont les principaux termes sont décrits au paragraphe 6.4.3. Se reporter aussi ci-dessus au paragraphe 4.1.4.
Les réglementations aujourd'hui applicables peuvent être amenées à évoluer imposant un cadre de plus en plus contraignant sous l'impulsion de décisions nationales ou européennes. De plus, dans le cadre de son développement international, le Groupe pourrait se trouver contraint par de nouvelles réglementations au regard desquelles son offre ne serait plus conforme.

Si le Groupe se trouvait contraint à de telles mises en conformité ou encore se trouvait dans l'incapacité technique ou financière de s'adapter à un environnement réglementaire plus contraignant ou nouveau résultant de projets de développement ou d'acquisitions dans de nouveaux domaines d'activité comme par exemple l'activité des filets pare-pierres, cela pourrait induire un ralentissement ou l'impossibilité de commercialiser son offre sur une ou plusieurs zones géographiques et ainsi, venir impacter défavorablement et de manière plus ou moins significative les activités, les résultats, la situation financière, le développement et les perspectives du Groupe.

4.3.3 Risques liés aux installations d'équipements réalisées par le Groupe

Outre les garanties contractuelles, et bien que, lors de la commande, le client s'engage à assurer le matériel dès la livraison, la responsabilité du Groupe pourrait être engagée en cas de défaillance lors de l'utilisation de ses équipements. Certains produits nécessitent pour garantir la sécurité des biens et des personnes une maintenance régulière selon les modalités figurant dans les normes et/ou les notices qui leur sont applicables. Le client est responsable du respect du calendrier de maintenance préconisé. Les conditions générales de vente précisent que de façon générale il est de la responsabilité exclusive du client de contrôler fréquemment l'état et le degré d'usure des produits en conformité avec les normes applicables.
Les contrats de maintenance que le Groupe met en place précisent ses modalités d'intervention sur les installations, prévoient les cas dans lesquels il ne peut pas être mis en cause, ayant trait notamment aux conditions d'utilisation acceptées par le client au moment de l'achat et stipulent que les interventions du Groupe font l'objet d'une assurance pour couvrir les risques de responsabilité civile. Pour les remontées mécaniques, il s'agit simplement de maintenance à la demande, préventive ou curative.
À ce jour, le Groupe n'a fait l'objet d'aucune plainte ou poursuite dans ce domaine et a souscrit une assurance responsabilité du fait des produits défectueux prévoyant une couverture à hauteur d'un montant maximum de 5 M€ par sinistre. Les polices d'assurances souscrites par le Groupe couvrent aussi les activités de maintenance appelées à se développer.

Le Groupe ne peut garantir que sa couverture d'assurance actuelle soit suffisante pour répondre aux actions en responsabilité qui pourraient être engagées contre elle dans le futur. Le Groupe fait régulièrement évoluer les garanties de ses contrats pour tenir compte de l'évolution de son activité. Si sa responsabilité était ainsi mise en cause, et si elle n'était pas en mesure d'obtenir et de maintenir une couverture d'assurance appropriée à un coût acceptable ou de se prémunir d'une manière quelconque contre des actions en responsabilité du fait des produits, ceci aurait pour conséquence d'affecter gravement la commercialisation de ses produits et, plus généralement, de nuire aux activités, aux résultats, à la situation financière, au développement et aux perspectives du Groupe.

4.3.4 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la date du présent Document de base, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs négatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

4.3.5 Risques liés au dividende prioritaire attaché aux actions de préférence « ADP2012 »

Le capital de la Société est composée 6 087 656 actions dont 999 360 actions de préférence à dividende prioritaire, dites « ADP2012 ». Celles-ci n'ont pas de droit au versement du dividende ordinaire de la Société. En revanche, chaque ADP2012 a droit à un dividende annuel prioritaire et cumulatif, versé par préférence à toutes les autres actions de la Société (« le Dividende Prioritaire »). Le Dividende Prioritaire est égal au taux du Dividende Prioritaire multiplié par 2,5 € et ne s'applique que pour les exercices sociaux clos après le 1er avril 2018.

Le Dividende Prioritaire est cumulatif. Au paiement du Dividende Prioritaire s'ajoute donc le cas échéant le paiement d'un dividende cumulé (le « Dividende Cumulé »), qui sera égal à la somme des montants des Dividendes Prioritaires non versés durant au maximum les cinq exercices sociaux qui précèdent l'exercice social au cours duquel le Dividende Prioritaire est versé, montants auxquels est appliqué un taux de capitalisation annuel de 15%.

Toutefois, l'actionnaire principal de la Société, à savoir Montagne et Vallée, dispose d'une promesse de vente portant sur la totalité des ADP12 à son profit (avec faculté de substitution) dont les conditions sont décrites précisément au paragraphe 21.2.3.2 alinéa 8.3 du présent Document de base, ce qui rend la survenance du paiement de ce Dividende Cumulé théorique et peu probable.

4.4 RISQUES FINANCIERS

4.4.1 Risque de liquidité

Depuis sa création, le Groupe a financé sa croissance interne et externe notamment par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital successives, d'émission d'obligations convertibles, de recours à l'endettement bancaire et de manière moins significative, par remboursement de créances de Crédit Impôt Recherche, souscription de contrats de financement de type crédit-bail ou encore l'obtention de subventions et aides publiques à l'innovation.

Au 31 mars 2013, suite à un exercice caractérisé par une très forte croissance portée par de nombreuses acquisitions, le Groupe comptabilisait une trésorerie nette négative de 2 975 K€.

Le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour assurer notamment le financement de ses activités courantes au regard notamment de la saisonnalité marquée de l'activité se traduisant par un premier semestre structurellement consommateur de trésorerie (se reporter aux paragraphes 6.4.4 et 9.2.1), l'enrichissement de l'offre ou encore, le lancement d'un domaine d'élargissement de l'offre dans un domaine non saisonnier.

Ainsi, au regard de sa trésorerie nette négative au 31 juillet 2013 et compte tenu des échéances programmées de remboursement de la dette financière actuelle représentant un montant total d'environ 2,5 M€ au cours des 12 prochains mois, des mensualités de paiement du droit d'accès à l'invention prévues au contrat de licence du projet TUC et des dépenses d'activité courante, le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité à l'horizon d'un an et estime à ce jour être en mesure de faire face à ses échéances à venir, compte tenu des autorisations de financement dont il dispose, telles que mentionnées dans le tableau ci-dessous et des financements complémentaires (revue à la

hausse des plafonds autorisés) en cours de discussion qu'il entend mobiliser auprès de ses partenaires financiers :

Nature des autorisations	Plafond autorisé	Montant utilisé au 31 mars 2013	Nouveaux plafonds en cours de négociation
Découvert	3 140 K€	419 K€	3 140 K€
Dailly	8 400 K€	4 205 K€	10 000 K€
Cessions de créances sur marchés publics	1 000 K€	-	3 000 K€
	12 540 K€	**4 624 K€**	**16 140 K€**

Il s'agit de lignes de financement obtenues par les entités du Groupe pour des durées majoritairement annuelles dont le renouvellement intervient traditionnellement entre septembre et octobre à l'issue de l'assemblée générale d'approbation de comptes.

Compte tenu de la saisonnalité marquée du Groupe (se référer aux paragraphes 4.2.1 et 6.5.4 du présent Document de base), depuis le début septembre, le niveau de tirage actuel est compris entre 8 M€ et 9 M€.

Il est précisé que de puis sa création en 2004, le Groupe a toujours obtenu le renouvellement des autorisations de financement. Toutefois, au cas où tout ou partie des lignes en cours devraient ne pas être renouvelées, le Groupe sera confronté à un risque de liquidité à une échéance plus ou moins rapide en fonction des lignes renouvelées ou non.

Cet horizon devrait pouvoir être précisé dans la future note d'opération, dans la mesure où certaines décisions de renouvellement de lignes de financement pourraient avoir été confirmées au Groupe d'ici là.

Dans le cadre de l'appréciation de son risque de liquidité, le Groupe n'a pris en compte :
- ni l'Acquisition de l'ensemble Snownet réalisée sous Condition Suspensive dans la mesure où tant que cette condition ne sera pas levée, la Société n'est pas confrontée à un engagement ferme ;
- ni les coûts relatifs au démarrage du prototype d'équipement de transport urbain à câbles et à la poursuite des programmes de R&D relatifs à l'enrichissement de l'offre (filets pare-pierres ainsi que télésièges et télécabines à technologie débrayable) (se reporter au chapitre 11.1 du présent Document de base), un des objectifs de l'augmentation de capital à venir dans le cadre de la prochaine introduction en bourse étant d'assurer le financement de tout ou partie de ces programmes.

4.4.2 Risque de taux d'intérêt

Au 31 mars 2013, l'endettement financier du Groupe se décompose comme suit :

Consolidé, normes IFRS (en K€)	Total au 31 mars 2013	Dont part à moins d'un an	Dont part à plus d'un an
Oséo Innovation	38	38	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	14 236	1 385	12 851
Dettes financières crédit-bail	284	141	143
Intérêts courus	67	67	0
Concours bancaires courants	4 624	4 624	0
TOTAL	**19 249**	**6 255**	**12 994**

L'endettement financier n'est pas soumis à des clauses de covenants.

L'essentiel de la dette bancaire est souscrite à taux fixe dont le taux moyen ressort à environ 3,2%.

Les financements à court terme (concours bancaires) sont rémunérés sur la base de l'Euribor 3M + 0,60% en moyenne. Si les taux variables venaient à monter, le Groupe mettrait en place des instruments de couverture lui permettant de se prémunir au mieux du risque de taux.

Cependant, au 31 mars 2013, compte tenu d'un total de dettes à taux variable représentant moins de 25% de la dette financière brute et d'un coût net de l'endettement financier s'établissement à (492) K€, le Groupe considère que la sensibilité en année pleine d'une variation des taux d'intérêt de +/- 1% est sans incidence matérielle ni sur la valeur de marché de l'endettement, ni sur le niveau de résultat consolidé.

4.4.3 Risque de change

Ce risque est considéré comme non significatif à ce jour au regard du caractère très limité des transactions effectuées en devises. Ainsi, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2013, le montant du chiffre d'affaires réalisé en devises est non significatif alors que dans le même temps, les achats et prestations réalisées en devises sont de l'ordre de 400 K€ (500 K$). La perte nette de change comptabilisée au 31 mars 2013 s'est élevée à 11 K€.

Ne pouvant exclure qu'une augmentation importante de son activité ne le contraigne à une plus grande exposition au risque de change, le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques. S'il ne devait pas parvenir à prendre des dispositions en matière de couverture de fluctuation des taux de change efficaces à l'avenir, sa rentabilité pourrait en être altérée.

4.4.4 Risques liés aux impayés ou à la solvabilité des clients du Groupe

Les clients du Groupe sont principalement des exploitants de station de ski, de taille disparate avec des acteurs majeurs tels que la Compagnie des Alpes mais également des intervenants de moindre taille, susceptibles de connaître des difficultés financières, pouvant, le cas échéant, les conduire à une insolvabilité totale. En cas de détérioration importante du marché de la montagne dans les pays où il opère, notamment par suite d'un enneigement fortement réduit au cours d'une saison, le Groupe pourrait faire face à un nombre croissant de clients placés dans de telles difficultés, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les résultats et la trésorerie du Groupe.

Le Groupe considère ce risque limité tant au regard de la diversité géographique de ses clients que de la complémentarité de ses produits (enneigeurs en cas de manque de neige, ou déclencheurs préventifs d'avalanches en cas de chutes trop importantes de neige par exemple).
Par ailleurs, la stratégie du Groupe engagée depuis plus de deux ans à travers l'implantation d'un réseau de distribution international permettant de commercialiser sur plusieurs continents et un élargissement des activités à des secteurs non liés à la neige (activité de prévention de risques naturels, équipements de sites de loisirs) limitent ce risque. Enfin, un programme de développement d'une nouvelle activité dans le domaine des transports urbains devrait à terme conduire à atténuer encore davantage la sensibilité du Groupe à l'importance de l'enneigement naturel.
Le Groupe n'a été que peu confronté à des problèmes de solvabilité de ses clients comme le montre le faible montant des provisions pour dépréciation.

Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2013, les contributions relatives au chiffre d'affaires consolidé du premier, des cinq et dix plus importants clients du Groupe se sont élevées respectivement à 4,3%, 17,7% et 26,9%.

4.4.5 Risques de dilution

A ce jour, il n'existe aucun risque de dilution, la Société n'ayant pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital. La Société ne peut toutefois garantir qu'à l'avenir, des émissions de ce type ou attributions gratuites d'actions ne soient pas réalisées dans le cadre de sa politique de motivation de

ses salariés. Cela pourrait alors générer une dilution pour les actionnaires de la Société, mais dont la portée resterait limitée, compte tenu des pourcentages importants d'ores et déjà détenus par les dirigeants et salariés clés du Groupe et des droits de vote double qui seront institués dans le cadre du projet de cotation des actions de la Société.

4.5 ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

Le Groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie et de franchise qu'il estime compatibles avec la nature de ses activités.

Le Groupe ne peut garantir qu'il sera toujours en mesure de conserver, et le cas échéant d'obtenir, des couvertures d'assurance similaires à un coût acceptable, ce qui pourrait le conduire, notamment au fur et à mesure de son développement, à accepter des polices d'assurance plus onéreuses et / ou à assumer un niveau de risque plus élevé.

Par ailleurs, l'occurrence d'un ou de plusieurs sinistres importants, même s'ils sont couverts par ces polices d'assurances et/ou même s'ils sont dus à un sous-traitant, pourrait sérieusement affecter les activités du Groupe et sa situation financière compte tenu de l'interruption de ses activités pouvant résulter de tels sinistres, des délais de remboursement par les compagnies d'assurance en cas de dépassement des limites fixées dans les polices et, enfin, en raison du renchérissement des primes qui s'en suivrait.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les perspectives, la situation financière, les résultats ou le développement du Groupe.

5 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DU GROUPE

5.1.1 Dénomination sociale et nom commercial de la Société

La dénomination sociale de la Société est MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT, avec l'enseigne commerciale MND.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Chambéry sous le numéro d'identification 454 083 379.

5.1.3 Date de constitution et durée

La Société a été constituée sous la forme de société anonyme aux termes d'un acte sous seing privé à Lyon en date du 11 juin 2004.

La Société a été constituée pour une durée de 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce, c'est-à-dire jusqu'au 20 juin 2103, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Le siège social de la Société est situé au : Parc d'Activités Alpespace, 74 Voie Magellan – 73800 Sainte-Hélène-du-Lac (téléphone : +33 (0)4 79 65 08 90).

Initialement constituée sous forme de société anonyme puis transformée en société par actions simplifiée suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 mai 2010, la Société a été transformée en société anonyme à conseil d'administration par décision de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires réunie le 15 mai 2013.

Ainsi à la date du présent Document de base, la Société est une société anonyme de droit français à conseil d'administration. Elle est régie par les dispositions législatives et règlementaires en vigueur et à venir, notamment par le Code de Commerce et ses textes modificatifs, ainsi que par ses statuts.

5.1.4 Historique du Groupe

Mars 2000	Reprise de l'entreprise familiale MBS par Xavier GALLOT-LAVALLEE, suite au brutal décès de son père Vincent GALLOT-LAVALLEE. Intervenant dans le secteur de l'aménagement de la montagne (essentiellement balisage de pistes et matériel de sécurité), elle réalise alors un chiffre d'affaires de l'ordre de 300 K€ et compte un seul salarié à temps partiel ;
Juin 2004	Création du groupe MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT (MND) par voie d'apport des titres MBS et d'une levée de fonds de 3,4 M€ réalisée auprès de BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT et AVENIR ENTREPRISES (devenu FSI Régions) dont 2,4 M€ en fonds propres et 1 M€ en obligations convertibles ; Acquisition de la société iséroise TAS, spécialiste des systèmes de déclenchements préventifs d'avalanches confortant le Groupe dans le secteur de la sécurité et l'équipement des pistes (CA 2003 de 5,1 M€) ;

Septembre 2005	Reprise à la barre du Tribunal de Chambéry de la société ADIC-GESPI (même activité que MBS) par MBS qui fusionnent ensuite. Les ventes du nouvel ensemble atteignent près de 3,2 M€ au 30 juin 2006 ;
Août 2006	Regroupement de l'ensemble des activités du Groupe sur un nouveau site de 5719 m^2 (bureaux et ateliers de production) à Sainte-Hélène-du-Lac en Savoie ;

2009

Juillet	Renforcement de l'activité Sécurisation des domaines skiables (ensemble MBS-ADIC) via l'acquisition de la société jurassienne Dalloz Montagne (CA 2009 de 1,8 M€), leader français des piquets de slaloms élargissant ainsi l'offre du Groupe à des produits de compétition et articles destinés aux organisateurs d'évènements sportifs et de compétitions internationales. La fusion des entités est réalisée en janvier 2010 ;
Septembre	Création d'une filiale ETS (Entreprise de Travaux Spéciaux) destinée à proposer des prestations d'installations d'équipements de sécurité et d'infrastructures en montagne et en milieu d'accès difficile ;

2010

Juin	Renforcement de la participation des fondateurs (MONTAGNE ET VALLEE SAS) au capital de MND après le rachat de la participation de BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT ;

2011

Juillet	Nouvel élargissement de l'offre à l'enneigement des domaines skiables à travers l'accord conclu avec le spécialiste italien des systèmes de neige de culture, Snowstar, créé par Sergio Lima, prévoyant d'une part le rachat de 49,9% des filiales française et slovaque du Groupe et d'autre part, la mise en commun de leur réseau de distribution ainsi que la création de filiales communes. A côté de son expertise historique, Snowstar a initié en 2010 une activité de conception et de production de remontées mécaniques (téléskis et télésièges à pinces fixes) ;
Septembre	Création d'une filiale de distribution aux Etats-Unis, MND America Corp. ;
Décembre	Acquisition de 20% du capital de Prisme (CA 2011 de 1,8 M€ - 15 collaborateurs) spécialisée dans les installations de sécurité en hauteur pour des aménagements industriels ou touristiques (via ferrata, parcours d'aventures). Le Groupe marque son entrée dans le secteur des loisirs d'été en réponse à ses clients désireux de développer une activité « quatre saisons » et afin d'atténuer progressivement sa saisonnalité marquée ;

2012

Février	Entrée au capital des principaux managers via la société Equity 5 à l'occasion d'une levée de 270 K€ ;
Avril	Reprise de Snowstar Slovaquie qui devient la filiale de distribution MND Eastern Europe ;

Juin	Création de deux filiales de distribution, MND Italia et MND Swiss ;
Juillet	Levée de fonds de 300 K€ souscrite par la holding MONTAGNE ET VALLEE, concomitamment au projet d'acquisition de la société allemande de remontées mécaniques LST ;
	Achat par TAS, devant le tribunal de commerce de Nice, d'actifs (brevets, fonds de commerce et stocks) de HC Systec, société iséroise spécialisée dans la conception et la production de systèmes de protection anti-chutes de pierres et d'avalanches afin de conforter le segment « Prévention des risques naturels en zones sensibles » de l'activité Sécurité ;
Août	Acquisition de 70% de la société allemande LST LOIPOLDER SEILBAHNTECHNISCHE ANLAGEN GMBH (CA à fin mars 2012 : 4,4 M€ - 24 collaborateurs), devenue par la suite LST ROPEWAY SYSTEMS GMBH, spécialisée depuis près de 20 ans dans la conception, la production de remontées mécaniques (téléskis et télésièges fixes et débrayables). Cette nouvelle activité dispose d'un outil de production en Allemagne ;
Novembre	Renforcement du réseau de distribution avec la création de deux nouvelles filiales, MND Iberia et MND Turkey ;
Décembre	Levée de fonds de 2,5 M€ par émission d'actions de préférence souscrite via la société de gestion Audacia dans le cadre d'un mandat de gestion pour des personnes physiques au titre de la réduction de l'ISF ou de l'IRPP ;
	Acquisition de la société française Secomate (CA à fin juin 2012 : 3,7 M€ - 17 collaborateurs), principal concurrent de MBS-ADIC dans le domaine de l'équipement et de la sécurité des domaines skiables. L'ensemble ainsi constitué et fusionné est renommé MBS et devient le leader mondial du secteur ;
2013	
Février	Création de la filiale française de LST ROPEWAY SYSTEMS SAS destinée à produire et commercialiser des remontées mécaniques en France ;
Mars	Participation portée de 49,9% à 100% dans Snowstar SAS ; Renforcement de l'actionnaire historique au capital après le rachat de la participation de FSI Régions ; Nouvelle phase de croissance de l'activité : le chiffre d'affaires consolidé historique au 31 mars 2013 s'établit à 29,7 M€, en croissance de 102% par rapport au chiffre d'affaires consolidé à fin mars 2012 ;
Avril	Acquisition de GRC TEC (CA 2012 de 4,8 M€ - 31 collaborateurs) disposant d'une activité de chaudronnerie et soudage pour une clientèle de grands comptes multi-secteurs permettant au Groupe, d'intégrer une partie de la chaîne de valeur notamment pour ses activités Remontées mécaniques et Sécurité ;
	Rachat de deux distributeurs : le groupe Interfab (qui deviendra la filiale de distribution MND Austria) avec ses deux filiales en Autriche et en Suisse, ainsi que Vinterteknik en Suède qui devient MND Sverige AB ;

Juin	Création de TECHFUN afin d'y loger des actifs rachetés auprès de ERBSCHLOE en juillet 2013 destinés à enrichir la gamme de loisirs indoor/outdoor (luges d'été). Prisme devient filiale de TECHFUN à hauteur de 34%, TECHFUN bénéficiant d'une promesse d'achat pour porter sa participation dans la société à 100% entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2019 ;
Juillet	Signature d'un accord de licence sur un ensemble de brevets destinés au développement d'une voie stratégique d'élargissement de l'offre à travers la conception d'une solution novatrice de transport urbain sur câbles ; Achat du solde, soit 30%, des actions de la société allemande LST ROPEWAY SYSTEMS GMBH ; Levée de fonds à hauteur de 500 K€ dont 400 K€ souscrite par la société Gespiswiss et 100 K€ par le dirigeant via MONTAGNE ET VALLEE et la société des cadres Equity5 ; Rachat d'actifs de SPI à Eagle (Colorado) aux Etats-Unis par MND America étoffant le Groupe d'un relais de production local afin d'accompagner le développement de l'activité « Sécurité » sur le continent américain ; Agrandissement des locaux loués sur le site de celui de Tours-en-Savoie (locaux de SECOMATE) qui doublent de taille afin d'accompagner la croissance et le regroupement de la totalité des activités de MBS sur ce site ; Acquisition le 30 juillet 2013 sous Condition Suspensive de l'ensemble Snownet : renforcement de l'activité Neige de culture à travers le rachat d'actifs (brevets, marques, fonds de commerce, outil de production, stocks …) relatifs à l'activité de Neige de culture développée par la société autrichienne SUFAG Gmbh (environ 13,5 M€ de revenus) et de 100% du capital de 3 sociétés : - Areco AB en Suède (CA 2012 de 4,2 M€ - 13 collaborateurs) qui conçoit et fabrique des enneigeurs pour neige de culture ; - Snownet Inc (Etats-Unis) (CA 2012 de 0,4 M€ - 2 collaborateurs) ; - Snow Vison AG (Suisse) (CA 2012 de 0,9 M€ - 2 collaborateurs). Ces rachats permettront au Groupe de disposer de l'offre la plus étendue en matière de système d'enneigement (ventilateurs et perches) répondant à des besoins complémentaires et d'avoir accès à de nouveaux marchés européens.

5.2 INVESTISSEMENTS

5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des deux derniers exercices

Les montants des investissements réalisés au cours des deux derniers exercices, qui ont été financés pour l'essentiel par dettes (se reporter au paragraphe 10.3 du présent Document de base, sont les suivants :

Données consolidées, normes IFRS (en K€)	Exercice clos le 31 mars 2013 12 mois Audités	Exercice clos le 31 mars 2012 12 mois Audités
Ecarts d'acquisition	4 246	111
Immobilisations incorporelles		
Investissements	*953*	*75*
Incidence des variations de périmètre	*176*	*11*
Immobilisations corporelles		
Investissements	*1 224*	*106*
Incidence des variations de périmètre	*3 045*	*301*
Immobilisations financières		
Investissements	***753***	***603***
Incidence des variations de périmètre		
TOTAL	**10 397**	**1 207**

Exercice clos le 31 mars 2012

- Les investissements en immobilisations incorporelles de 75 K€ concernent des dépenses de logiciels et progiciels.

  Les investissements en immobilisations corporelles s'élèvent à 106 K€ dont notamment des installations et matériels de production pour 75 K€ et 20 K€ de matériel de bureau et informatique.

- Les investissements en immobilisations financières s'élèvent à 603 K€ dont 38 K€ d' augmentation des dépôts de garantie sur loyers et 565 K€ relatifs à l'acquisition de titres non consolidés à la clôture parmi lesquels 172 K€ relatifs à deux filiales de commercialisation, 360 K€ destinés à des participations cédées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013 afin de recentrer le Groupe sur des activités dédiées à l'équipement de la montagne et enfin, 31 K€ pour 20% de la société Prisme, permettant d'engager une voie de diversification dans les loisirs d'été à la montagne.

- Les incidences des variations de périmètre et écarts d'acquisition sont peu significatives et pour l'essentiel relatives à l'élargissement des activités au domaine de l'enneigement de culture à travers l'acquisition de 49,9 % de Snowstar consolidés par intégration proportionnelle.

Exercice clos le 31 mars 2013

- Les investissements en immobilisations incorporelles de 953 K€ concernent principalement des frais de R&D activés à hauteur de 474 K€ et des acquisitions de licences et brevets pour 335 K€ (dont 135 K€ de brevets et marques suite à la reprise du fonds de commerce HC Systec spécialisé dans les produits pare-pierre et paravalanche);

- Les investissements en immobilisations corporelles de 1 224 K€ ont principalement concerné des équipements de production pour 948 K€ dont 620 K€ concernant la comptabilisation à l'actif du matériel de compétition loué (activité Sécurité). Le reste de la variation comprend des investissements de renouvellement et des acquisitions d'agencement, de matériel de bureau et informatique ou de transport pour 253 K€.
- Les investissements en immobilisations financières s'élèvent à 753K€ dont 330 K€ d'augmentation des dépôts de garantie sur loyers et 423 K€ relatifs à l'acquisition de titres non consolidés à la clôture parmi lesquels 150 K€ relatifs à la filiale française de LST, 238 K€ relatifs à deux filiales de commercialisation (Espagne et Turquie) et à un complément de 35 K€ suite à une souscription dans une augmentation de capital réalisée par Prisme.

Le montant significatif des incidences des variations de périmètre et écarts d'acquisition totalisant 7 467 K€ traduit l'importance de la politique de croissance externe menée par la Groupe au cours de

l'exercice 2013. Ce montant est principalement relatif à l'acquisition de 70% de la société Allemande LST Ropeway Systems (Remontées mécaniques), à un complément de 50,1% dans Snowstar portant la détention du Groupe à 100% ce qui a justifié sa consolidation bilancielle en intégration globale, à l'acquisition de Secomate pour renforcer l'activité Sécurité et à la création de diverses filiales de commercialisation (et au rachat de certains distributeurs).

5.2.2 Principaux investissements réalisés par le Groupe sur l'exercice en cours et mode de financement

Depuis le début de l'exercice en cours, le Groupe a poursuivi sa politique de croissance externe à travers de nouvelles acquisitions et achats d'actifs (se reporter aux paragraphes 5.1.5, 7.1, 12.1 ainsi qu'à la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés insérés au paragraphe 20.1 et au paragraphe 20.2 (et notamment les notes 4.1.5, 4.2.3 et 4.3.2) du présent Document de base) pour une enveloppe totale de l'ordre de 13,7 M€ incluant les compléments de prix éventuels, dont 10,3 M€ relatifs à l'Acquisition de l'ensemble Snownet réalisée sous Condition Suspensive (se reporter au paragraphe 20.2).

Les modalités de financement de ces acquisitions sont décrites au paragraphe 20.2 note 4.1.5 du présent Document de base.

Les principaux autres investissements réalisés depuis la dernière clôture sont d'une part, la signature en juillet 2013 d'un contrat de licence prévoyant le paiement d'un droit d'accès à l'innovation payable en 24 mensualités (se reporter au chapitre 22 du présent Document de base) et d'autre part, l'acquisition de matériel de production, pour les filiales GRC TEC et MBS, à hauteur d'environ 0,3 M€.

5.2.3 Principaux investissements à venir

Les organes de direction de la Société n'ont souscrit, à la date du présent Document de base, aucun engagement ferme portant sur la réalisation d'investissements significatifs d'une nature différente des investissements réalisés au cours des exercices précédents à l'exception de ceux concernant le transport urbain à câbles décrits au chapitre 22.

6 ACTIVITES DU GROUPE

6.1 PRESENTATION GENERALE

Créé en 2004 dans la région lyonnaise, le Groupe MND est spécialisé dans le développement, l'aménagement et la sécurisation des domaines skiables, des sites de loisirs et des infrastructures en montagne.

La Société trouve son origine en 2000 lorsque Xavier GALLOT-LAVALLEE, actuel président-directeur général du Groupe, reprend l'entreprise paternelle MBS, spécialisée dans les équipements de balisage et de sécurité des pistes de ski qui réalise alors un chiffre d'affaires de 0,3 M€ avec un seul salarié à temps partiel et à laquelle il donne un nouvel essor. Quatre ans plus tard, fort d'une vision sur la nécessité de disposer d'une offre la plus large possible, il crée le Groupe MND aux côtés d'Ernesto BASSETTI, expert mondial en avalanches et distributeur de matériel de sécurité pour les stations de ski en Italie, à l'occasion du rachat de TAS, société leader en matière de prévention des risques d'avalanches. Dès lors, le Groupe n'a eu de cesse de consolider ses positions d'expert et d'enrichir son offre de produits et de services dans un double objectif : rentabiliser au mieux un réseau de distribution international dont l'implantation s'impose pour aborder un marché mondial et dans le même temps, s'inscrire aux côtés de ses clients en tant que véritable partenaire en apportant une réponse globale à leurs besoins à travers des solutions packagées et cohérentes. Cette offre, qui compte parmi les plus étendues du marché, est le fruit d'une politique de croissance externe menée depuis 2004 et qui s'est accélérée au cours des 3 dernières années, tout en assurant une croissance organique moyenne de 14% par an, avec au total 15 acquisitions de sociétés et/ou actifs réalisés en 9 ans. Principalement consacrées au renforcement de l'offre « Sécurité » jusqu'en 2011, les acquisitions ont ensuite ouvert les compétences du Groupe à trois nouveaux secteurs : les remontées mécaniques, les loisirs et l'enneigement.

Compte tenu de l'ensemble de ces acquisitions dont certaines intervenues après la clôture au 31 mars 2013, dont une sous Condition Suspensive - se reporter au paragraphe 20.2 du présent Document de base - le Groupe a dégagé un chiffre d'affaires consolidé pro forma de 58,0 M€ au 31 mars 2013[1] (dont 65% à l'export), intégrant les sociétés acquises sous Condition Suspensive, réparti à travers deux pôles d'activité, dont :

- **35,8 M€** au sein d'un **premier pôle « Enneigement et remontées mécaniques »**, dont l'offre comprend à la fois des solutions d'enneigement de culture devant assurer aux stations de ski, un enneigement optimal sur toute la saison et ainsi, une rentabilité accrue de leurs investissements et une offre de téléskis, de télésièges à pinces fixes et de tapis de transport, et

- **22,2 M€** au sein d'un **second pôle « Sécurité et loisirs »**. Domaine d'expertise historique du Groupe, l'offre « Sécurité » comprend des solutions de prévention contre les risques naturels (systèmes actifs de déclenchement préventif d'avalanches à distance uniques au monde et des systèmes passifs de pare-pierres et paravalanches) ainsi qu'une très large gamme de matériels de sécurité, de balisage et de compétition (principalement des filets, matelas, et piquets, dont le catalogue regroupe près de 4.000 références). Ce pôle s'adresse aux domaines skiables, aux sites sportifs et touristiques, aux réseaux routiers et ferroviaires ou aux sites industriels de montagne devant être sécurisés. L'activité de ce pôle a été récemment élargie à une offre « Loisirs », dédiée à l'installation de parcours sur les zones en hauteur, comme les parcours aventure de type « accro-branches », les parcours sportifs sur des parois rocheuses (via ferrata) ou encore à l'installation d'équipement en luges d'été, dévalkart, ou trottin'herbe.

[1] Le chiffre d'affaires du Groupe au 31 mars 2013 consolidé sur le périmètre statutaire s'élève à 29,7 M€ et celui consolidé pro forma sans intégration des acquisitions sous Condition Suspensive s'élève à 41,3 M€.

Depuis les dernières acquisitions réalisées en juillet 2013 (l'Acquisition de l'ensemble Snownet réalisée sous Condition Suspensive), le Groupe compte près de 3.000 clients répartis à travers 49 pays auprès desquels il a pour ambition de développer des synergies commerciales grâce à une offre complète. Ainsi, si certaines stations de ski, comme Valfréjus, sont entrées dans le portefeuille clients par un segment de l'activité et sont aujourd'hui présentes sur l'ensemble de l'offre, d'autres, notamment les nouvelles stations dans les pays émergents ou encore le groupe Maulin en France (qui gère plusieurs stations), viennent directement par le biais d'une offre packagée. C'est ainsi que le Groupe équipe Valfréjus en déclencheurs d'avalanches, enneigeurs, équipements de balisage pour le stade d'entraînement et installations pour des loisirs outdoor pour un montant global d'environ 2 M€, le groupe Maulin à la fois en matière de sécurisation des pistes de skis et d'enneigement, ou encore que le comité d'organisation des prochains J.O. d'hiver en Russie « Sotchi 2014 » a confié au Groupe la sécurisation des sites en matière de prévention d'avalanches, de balisage (6 km de pistes de compétition) ainsi que de remontées mécaniques (télésiège 4 places à pinces fixes sur stade d'entraînement) représentant un montant total de près de 7 M€.

Cette offre globale s'inscrit dans un marché mondial estimé à environ 2 milliards d'euros (se reporter au chapitre 6.2 du présent Document de base) qui bénéficie de quatre principaux facteurs porteurs :

- le haut niveau d'investissements des clients européens et américains qui consacrent de manière récurrente de 30% à 45% de leur chiffre d'affaires selon les pays pour développer, renouveler et intégrer à leurs équipements les dernières innovations technologiques afin de maintenir l'attractivité de leurs domaines skiables,
- le développement touristique de marchés à très fort potentiel (Chine, Russie ou encore l'Europe de l'Est) pour lesquels la disponibilité d'une offre globale apparaît comme particulièrement attractive,
- l'organisation régulière d'évènements sportifs internationaux générateurs d'investissements massifs comme les Jeux Olympiques ou les championnats du monde, et
- la volonté croissante des opérateurs de concevoir la montagne comme un produit « 4 saisons » au lieu de le limiter à la seule saison d'hiver, ce qui devrait offrir d'importantes opportunités pour de nouvelles typologies d'équipements.

Afin de profiter au mieux de ces tendances de marché grâce à son offre la plus large possible, le Groupe a consacré d'importantes ressources à la mise en place d'une structure souple et réactive destinée à intégrer l'ensemble des sociétés acquises, toutes expertes en leurs domaines, et à mettre en œuvre des synergies opérationnelles et commerciales. Ainsi, les 264 collaborateurs du Groupe fédérés autour d'une direction particulièrement expérimentée, sont répartis en trois types d'entités :

- la société d'animation qui assure la mise en œuvre de la stratégie et l'ensemble des fonctions support ;
- des entités industrielles ou de services spécialisées par activité, qui conservent un fonctionnement opérationnel autonome et qui disposent de sites de production (deux en France, un en Allemagne et un en Suède[2]) ; et enfin
- huit filiales de distribution implantées sur les marchés prioritaires (Suisse, Autriche, Italie, Espagne, Europe de l'Est, Scandinavie, Turquie et Etats-Unis), qui assurent la promotion et la distribution de l'offre du Groupe tout en bénéficiant du support technique et commercial des entités industrielles. Ce réseau de ventes directes est étoffé d'un réseau de près de 50 distributeurs couvrant les autres pays.

Le Groupe estime ainsi disposer de tous les atouts nécessaires à la mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse de développement fondée sur deux axes :

- le premier vise un déploiement intensif de son offre à l'international où le Groupe entend à la fois conforter ses positions d'acteur de référence, voire de leader sur certains marchés et

[2] Ce dernier étant lié à l'Acquisition de l'ensemble Snownet réalisée sous Condition Suspensive.

s'imposer rapidement sur les marchés émergents grâce à son positionnement concurrentiel très attractif d'acteur global. A cette fin, il pourra s'appuyer sur son réseau commercial fortement renforcé sur les 24 derniers mois et aujourd'hui pleinement opérationnel pour distribuer une offre globale comptant parmi les plus complètes du marché ;

- le second repose sur le développement d'une solution destinée au marché des transports urbains à câbles, marqué par une croissance très significative soutenue par un environnement particulièrement porteur (se reporter au chapitre 6.4.1.2 du présent Document de base). Dans ce cadre, le Groupe a acquis en juillet 2013 une licence d'exploitation exclusive de brevets (se reporter au chapitre 22 du présent Document de base), engagé des discussions avec un grand opérateur du secteur des BTP en vue d'un partenariat commercial et a pour ambition de finaliser un prototype au cours du 1er semestre de l'exercice 2014/2015, et de réaliser deux premières ventes de ce nouveau moyen de transport public urbain sur câble constituant pour les villes ou des sites privés (zone aéroportuaires par exemple), une alternative plus économique et plus écologique que le tramway et le bus, au courant de l'exercice 2015/2016. Cet élargissement de l'offre s'avère à la fois naturel du fait des nombreuses synergies techniques avec son activité de remontées mécaniques et stratégique en vue d'atténuer le caractère saisonnier du domaine d'activité actuel du Groupe.

Le Groupe MND envisage une introduction en bourse afin de se doter des moyens financiers nécessaires au développement de son activité et consacrés notamment à la levée de la condition suspensive relative à l'acquisition de l'ensemble Snownet ainsi qu'à l'accompagnement de l'accélération de la croissance des activités historiques et à ses projets de développements dont prioritairement celui relatif au transport urbain à câbles mais également à ceux concernant les remontées mécaniques et la prévention des risques naturels). En tant qu'architecte de solutions innovantes pour l'aménagement en montagne et le transport urbain à câbles, le Groupe MND a pour objectif d'atteindre un chiffre d'affaires de 150 M€ à l'horizon du 31 mars 2016.

6.2 LES MARCHES DU GROUPE

L'offre du Groupe s'adresse au marché mondial de l'équipement de la montagne et plus particulièrement de la sécurisation et de l'aménagement des domaines skiables et zones sensibles ainsi que des sites de loisirs. Elle devrait être rapidement élargie au marché du transport public à câbles, sur lequel le Groupe entend prendre position à l'horizon 2015/2016 dans le cadre d'une stratégie d'élargissement de l'offre à la fois naturelle au regard des synergies de compétences techniques à mettre en œuvre et stratégique en vue d'atténuer l'impact de la saisonnalité des activités historiques du Groupe.

6.2.1 Un marché global de l'aménagement des stations de ski estimé à environ 2 milliards d'euros

Bien que certaines voies de diversification aient été amorcées au cours des derniers mois, l'essentiel de l'activité du Groupe est orientée vers la saison d'hiver en montagne. L'analyse de l'évolution du marché mondial des stations de ski en constitue donc un élément fondamental, le budget consacré à l'équipement des stations de ski étant fonction des ventes de forfaits. La taille de chacune des activités du Groupe sera ensuite abordée plus précisément.

Note : Une étude de marché a été réalisée par PwC Strategy pour le groupe MND en avril 2013. Celle-ci est reprise comme source dans la plupart des données chiffrées de ce chapitre et elle n'est donc pas mentionnée à chaque fois afin éviter les redondances. Dès lors que des données émaneraient d'autres sources, celles-ci seraient mentionnées.

- **Une concentration historique en Europe qui tend à se rééquilibrer**

Environ 2.100 stations de ski existent à ce jour dans le monde, réparties sur près de 80 pays et accueillent au total près de 110 millions de skieurs. La plus grande partie de l'industrie du ski est concentrée autour des stations totalisant plus de 100 000 journées skieurs par an. Bien que ces stations de taille importante ne représentent que 20% du total des stations dans le monde, elles représentent environ 80% des entrées de skieurs dans le monde (*source : Cabinet Vanat Consulting*) et seuls près de 5% des stations dépassent le seuil du million de journées skieurs.

L'analyse de la répartition géographique des plus importantes stations de ski permet de souligner le poids prédominant des Alpes et de l'Europe de l'Ouest. Tandis que le premier graphique ci-dessous à gauche montre une relative dispersion des stations à travers les principales zones que sont l'Europe de l'Ouest, l'Europe de l'Est, les Etats-Unis et l'Asie, le second graphique ci-dessous montre que les plus importantes stations sont quant à elles très fortement concentrées dans les Alpes et en Europe de l'Ouest (83% contre 17% aux Etats-Unis et aucune en Asie ou en Europe de l'Est).

Répartition du nombre de stations de ski à travers le monde (2110 stations) : plus du tiers de l'ensemble des stations de ski sont situées dans les Alpes.

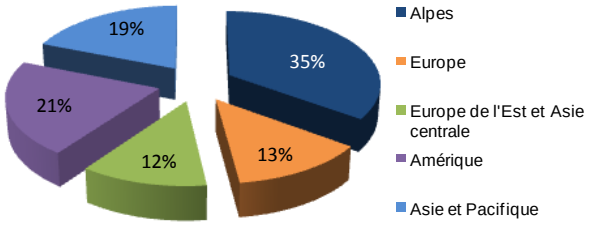

Répartition du nombre des stations de ski majeures* (48 stations) : le nombre de stations majeures dans le monde est limité, et plus de 75% d'entre elles sont situées dans les Alpes.

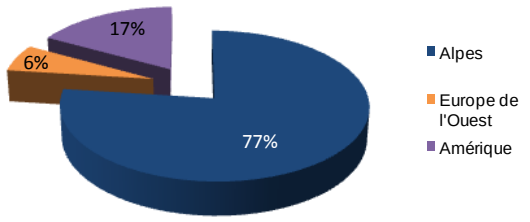

** Une station est considérée comme majeure lorsqu'elle atteint plus d'1 million de journées de skieurs/saison*

De manière plus analytique, au sein même de l'Europe, les Alpes regroupent environ 60% des domaines skiables et plus de 90% des stations européennes dépassant le million de journées skieurs. Il convient alors d'analyser le marché selon deux zones distinctes avec d'une part, les marchés établis que sont l'Europe, l'Amérique du Nord mais également le Japon qui seront considérés comme des marchés de renouvellement (la France et l'Autriche constituant des références pour ce marché) et d'autre part, les marchés émergents et à fort potentiel à considérer comme des marchés de premiers équipements. Sur ce dernier segment, le Groupe MND devrait bénéficier d'un positionnement concurrentiel particulièrement attractif du fait de son offre globale. Parmi ces pays figurent notamment la Chine, la Turquie, l'Inde, la Corée du Sud (où la ville de Pyeongchang a été retenue pour accueillir les futurs Jeux olympiques d'hiver de 2018) ainsi que l'Europe de l'Est avec notamment la Slovaquie, la Tchéquie, la Pologne, la Hongrie ou encore la Russie. Cette dernière aura un rôle moteur, à la fois grâce à l'organisation des prochains Jeux Olympiques d'hiver à Sotchi en 2014 et également grâce à de vastes programmes de développement d'infrastructures, mis en œuvre par le plan Caucase 2025 (qui prévoit notamment à l'horizon 2025 l'implantation de 5 stations supplémentaires) dont le budget total est aujourd'hui estimé à environ 75 à 80 milliards d'euros. La Chine constitue également un marché à très fort potentiel dans la mesure où sur les 350 stations existantes on estime que seules 20 d'entre elles correspondent aux standards occidentaux. De plus, alors que 7 millions de journées skieurs y ont été totalisées en 2011, le marché estimé du nombre de skieurs potentiels en Chine a récemment été revu à la hausse dans une étude à 120 millions, comparativement à une estimation de 23 millions de skieurs potentiels par l'Organisation Mondiale du Commerce en 2003 (*source : Cabinet Vanat Consulting*).

- **La montagne d'été, un phénomène à fort potentiel**

En plus de l'émergence de nouvelles zones géographiques, les stations de ski connaissent depuis quelques années un nouveau phénomène vraisemblablement durable, qui correspond à la volonté de réinventer la montagne et de ne plus l'aborder que par la seule saison d'hiver. Au regard des investissements massifs nécessaires à la création d'une station en termes d'infrastructures, qu'il s'agisse de voies d'accès, de logements (hôtellerie, résidences…) ou d'aménagements (téléphériques, remontées mécaniques), les stations développent de plus en plus une approche globale « été/hiver » visant à un modèle économique moins saisonnier à même de mieux amortir les investissements. A cette fin, elles cherchent à enrichir leur panel d'activités à des domaines tels que la randonnée, la relaxation et le bien-être ainsi que le sport/détente avec le VTT, la luge d'été, le ski sur herbe ou encore, les parcours aventures de type « accro-branches ».

Cette approche se retrouve à la fois sur les marchés établis qui abordent cette évolution comme un relais de croissance de leur activité actuelle et sur les marchés émergents où dès l'origine, les stations se veulent pensées et conçues selon un modèle de « stations 4 saisons ». Grâce à sa juste vision des besoins de ses clients, le Groupe est inscrit dans cette tendance en enrichissant récemment son offre d'une gamme d'équipements destinés aux loisirs indoor/outdoor.

Il est à noter enfin le développement de deux autres activités annexes dérivées de la montagne, constituant des opportunités ponctuelles de débouchés supplémentaires pour le Groupe. Il s'agit, de la création de dômes permettant une pratique de ski indoor (une cinquantaine à ce jour à travers le monde, dont certains équipés par MBS comme ceux de Dubaï et d'Amneville en Moselle) et de l'organisation d'opérations évènementielles pour amener les plaisirs de la montagne au cœur de villes à l'instar de l'opération menée l'an dernier pour transformer le Stade de France en mini station de ski.

- **De l'ordre de 400 millions de journées de ski par an à travers le monde**

Environ 400 millions de journées de ski ont été vendues dans le monde en 2011 dont 303 millions concentrés sur 10 pays (*source : Cabinet Vanat Consulting*). Sur la période 2011/2012, la répartition des 303 millions fait ressortir la part prépondérante de l'Europe qui en concentre presque 64%.

Fréquentation des domaines skiables des 10 principaux pays pour l'hiver 2011/2012
(en millions de journées skieurs)

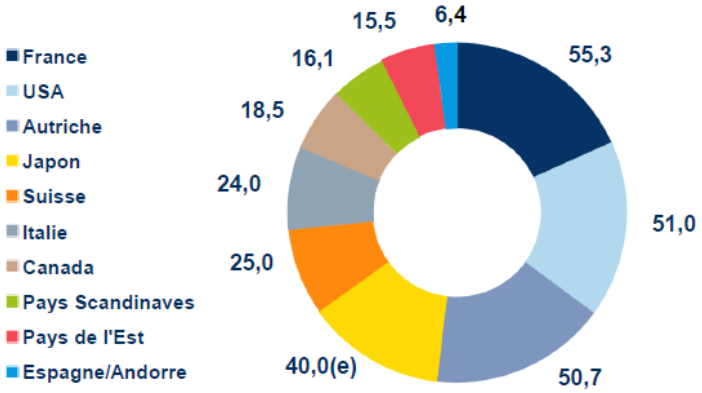

Source : Domaines skiables de France

Au cours des dix dernières années (2001-2011), la relative stabilité du nombre total des journées de ski vendues à travers le monde masque des évolutions disparates sur certaines zones, le léger déclin constaté sur certains pays établis ayant été compensé par la croissance des pays émergents, notamment Europe de l'Est et Chine. Cela a permis d'atteindre une croissance moyenne annuelle de +0,9% sur la période 2001-2011.

Sur les prochaines années, cette relative stabilité devrait se confirmer sur les marchés établis. De plus, d'importants relais de croissance devraient se développer : ceux-ci seront situés, en plus de l'Europe de l'Est, dans les pays à faible taux de skieurs domestiques et :

- à forte population, comme la Chine, les Etats-Unis ;
- à forte croissance des journées de ski constatée sur les 10 dernières années, comme la Corée du Sud, la Chine, et potentiellement l'Allemagne et la Norvège.

Ainsi, les pays à forte croissance du nombre de visites de skieurs devraient permettre d'atteindre environ 420 millions de journées de ski par an d'ici 2020 au niveau mondial (*source : Cabinet Vanat Consulting*).

- **Des revenus de forfaits de stations de ski réinvestis en dépenses d'équipements**

Au niveau mondial, les revenus des stations de ski (provenant de le vente de forfaits[3]) sont estimés à 7,7 milliards d'euros, dont près de 4,8 milliards pour le marché européen.

Bien que les montants d'investissement des stations de ski en aménagement et sécurisation varient très sensiblement selon les stations, notamment en fonction de leur taille et de leur situation géographique, il est estimé qu'environ 30% à 45% du chiffre d'affaires annuel est réinvesti en équipements (*sources : Domaines skiables de France – Saison 2011-2012, Cabinet Vanat Consulting)*, ce qui conduit sur la base de cette hypothèse à estimer le marché annuel mondial à entre 2,3 et 3,5 milliards d'euros. Ce marché regroupant certains segments où le Groupe est absent comme la billetterie et le contrôle d'accès ou encore le damage, le Groupe estime par prudence que les marchés qu'il adresse se situent au total dans une fourchette de 2 à 2,5 milliards d'euros.

Cette approche par le haut (« top-down ») a été complétée d'une approche par segment d'activité couvert (« bottom-up ») afin d'apprécier la pertinence des chiffres. Le marché total du domaine Montagne s'établit alors à environ 1,6 milliard d'euros avec par segment, la répartition suivante :

Estimation de la taille des marchés cibles* du Groupe concernant le domaine d'activité « Montagne » en 2012 (en millions d'euros)

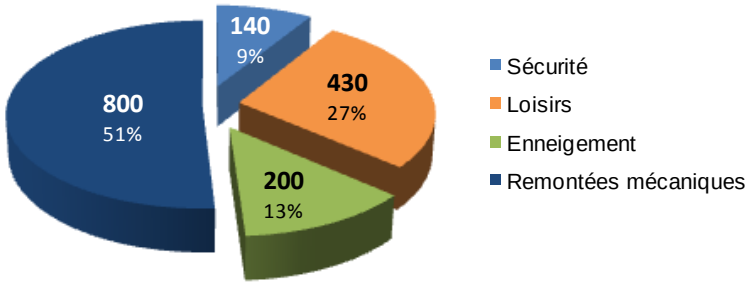

Sources : Etude PwC et estimations Société

**Il s'agit des marchés adressés actuellement par le Groupe, à l'exception du marché total estimé des remontées mécaniques de 800 M€ qu'adressera le Groupe à horizon 2015/2016 (dont 125 M€ adressés à ce jour).*

Note : Le second domaine après celui des activités de Montagne étant le domaine correspondant au projet de Transport Urbain à Câbles en cours de déploiement, présenté au chapitre 6.4 du présent Document de base.

6.2.2 Détail des marchés actuels du Groupe : taille et environnement concurrentiel

Chacun des quatre segments composant le marché cible total est détaillé ci-après.

6.2.2.1 Le marché de la Sécurité

Sous le terme générique de Sécurité, ce marché estimé à environ 140 M€ regroupe deux segments d'activité distincts :

- la prévention des risques naturels qui est un marché de produits technologiques où les marges sont importantes, et

[3] Calcul basé sur le prix moyen d'un forfait de 21,80 € : ce montant correspond à la moyenne du prix des forfaits en France entre 2000 et 2012. Source : Domaines skiables de France – Saison 2011-2012.

- l'aménagement et la sécurisation des domaines skiables caractérisés par des volumes significatifs, une faible valeur ajoutée et une forte concurrence sur les prix.

a. Le marché de la prévention des risques naturels en zones montagneuses

Le marché de la prévention des risques naturels concerne la prévention active en matière d'avalanche où deux techniques coexistent (avec le déclenchement par explosifs ou par gaz) ainsi que la prévention passive des risques naturels (chute de pierres ou coulées de neige) en zones sensibles comme la protection de routes, voies ferrées ou sites industriels en montagne.

- **Le marché du déclenchement préventif d'avalanches**

Taille et facteurs clés

Bien qu'il n'y ait pas de statistiques établies sur ce marché, certains pays ne faisant pas répertorier spécifiquement leur usage des explosifs, le Groupe estime le marché mondial des systèmes préventifs de déclenchement d'avalanches autour de 15 M€ par an (hors marché du déclenchement préventif d'avalanches à charges explosives, qui n'est pas chiffrable mais sur lequel il existe un potentiel de prise de parts de marché important par les produits du Groupe).
Les débouchés se situent à la fois en Europe de l'Ouest où les marchés déjà relativement bien équipés vont nécessiter des renouvellements mais surtout concentrés sur les pays émergents comme notamment les pays de l'Est ou encore sur le continent américain (Chili, Argentine, Etats-Unis et Canada) avec des disparités selon leur degré d'exposition naturelle à ce risque.

Malgré une taille limitée de ce marché, la croissance est portée par des contraintes réglementaires de plus en plus exigeantes en termes de sécurité, de responsabilité des opérateurs de la montagne et d'environnement conduisant un nombre croissant de pays à interdire les systèmes de déclenchements préventifs par explosifs au profit des déclenchements par gaz.
En France par exemple, les avalanches ont causé en moyenne 32 décès par an, sur la période 1981 – 2011 (*source : ANENA*) auxquels se rajoutent les blessés et les dégâts matériels. Les conséquences de tels évènements sont extrêmement lourdes pour les exploitants des stations de ski.

Environnement concurrentiel

Le Groupe n'a pas de concurrent direct dans la mesure où il est le seul acteur au monde à disposer d'une offre de déclencheurs d'avalanches par gaz. La concurrence est donc indirecte et composée d'acteurs proposant des systèmes à explosifs. Parmi cette typologie d'acteurs, le Groupe identifie principalement deux acteurs européens : les sociétés Montaz (France) et Wyssen (Suisse). Elle estime le marché mondial 2012 à environ 15 M€.
Sur ce segment, le Groupe estime bénéficier d'un positionnement concurrentiel unique grâce à la technologie alternative proposée dont les avantages sont nombreux :

- un meilleur respect de l'environnement,
- une sécurité accrue : absence de risque d'accidents des opérateurs au moment de la mise en œuvre de l'explosion (déclenchement à distance) ou lors de transport d'explosifs,
- un coût réduit : Si le coût d'achat d'un système par gaz est plus important que pour un système par explosif, le coût du tir est bien moindre : 5€ par tir, contre 40 à 50€ par tir pour des explosifs, hors coûts de surveillance et de transport qui sont globalement comparables.

Le Groupe a réalisé pour ce segment d'activité un chiffre d'affaires pro forma de 13,4 M€ à fin mars 2013.

- **Le marché des pare-pierres et des paravalanches**

Taille et facteurs clés

Le marché des équipements pare-pierres et paravalanches est estimé par le Groupe à 100 M€. Il est mondial et concerne tous les pays ayant des zones montagneuses avec des installations ou infrastructures à sécuriser. Ce marché présente en outre l'intérêt de ne pas connaître de saisonnalité. En fort développement dans les pays émergents, il reste encore très porteur sur le continent américain mais également en Europe où des normes des plus en plus contraignantes sont imposées aux pays.
Les filets pare-pierres peuvent présenter une alternative extrêmement avantageuse sur un plan économique, le coût d'un kilomètre de filet pare-pierres le long d'une route à risques étant estimé comme se situant dans un rapport de 1 à 100 par rapport à un kilomètre de tunnel.

Route protégée par un filet pare-pierre

Tunnel routier de protection

Environnement concurrentiel

De multiples intervenants se partagent le marché, et certains d'entre eux sont des divisions de grands groupes comme le suisse Geobrugg (filiale du groupe BRUGG) et le français France Maccaferri (filiale du groupe italien Maccaferri) ou encore des acteurs de taille plus modeste. Ainsi, le Groupe compte parmi ses concurrents les acteurs suivants :

Noms des concurrents	CA 2012 estimé par la Société sur ce segment
Geobrugg (Suisse)	35 M€
Maccaferri (Italie)	5 M€
Avaroc (France)	5 M€
Trumer (Autriche)	4 M€
IGOR (Italie)	4 M€
Can France)	3 M€
GTS (France)	3 M€
Artigiana (Italie)	3 M€

Entrée récemment sur ce segment suite à des rachats d'actifs, le Groupe estime disposer d'une offre attractive en termes de prix et d'un réel savoir-faire technologique. Se reporter au paragraphe 6.3. Elle devrait ainsi pouvoir tirer le meilleur profit du réseau de distribution du Groupe.

Le Groupe a réalisé pour ce segment d'activité un chiffre d'affaires pro forma de 0,7 M€ à fin mars 2013.

b. Le marché des matériels de sécurité et aménagement de domaines skiables et sites de compétition et loisirs

Taille et facteurs clés

Ce segment concerne la vente d'équipements pour l'aménagement (piquets, filets, matelas de protection…), la sécurité (équipement des équipes de secours) et la compétition (aires d'arrivée gonflables, banderoles...), pour les domaines skiables, mais concerne aussi les sites de loisirs (clubs de golf, centres d'équitation) pour les filets et les matelas. Ce marché est ancré dans un environnement plutôt porteur où les enjeux en termes de responsabilité en cas d'accident doivent conduire les opérateurs à accroître en permanence le niveau de sécurisation de leurs installations. C'est ainsi que concernant plus particulièrement les stations de ski, l'apparition de zones dédiées (vitesse réduite, écoles de ski, ski-park …) tend à se généraliser notamment sur les zones les plus établies.

Il n'existe pas d'étude externe concernant précisément ce marché dans la mesure où le chiffre d'affaires disponible concernant certains acteurs englobe d'autres activités. Selon le Groupe, le marché mondial peut cependant être estimé à environ 21 M€ et il pourrait croître mais dans des proportions qui resteront toutefois limitées (de l'ordre de 5% par an) malgré des budgets de sécurité récurrents sur les marchés établis et les nouveaux besoins des marchés émergents. Ce marché est un marché de volumes, à faible valeur ajoutée et où la concurrence se fait généralement sur les prix. Ainsi, la pression tarifaire devrait en partie compenser les légères augmentations de volumes envisagées.

Environnement concurrentiel

Les acteurs de ce segment sont des acteurs locaux au rayonnement régional. Cette caractéristique est la conséquence d'un marché dont les principaux éléments moteurs sont le rapport qualité/prix mais également le délai de livraison des équipements. La relation de proximité avec les clients s'avère donc déterminante pour l'optimisation des délais de livraison et des coûts de transport. Le Groupe estime que ses principaux concurrents européens sont les sociétés suivantes :

Noms des concurrents	CA 2012 estimé par la Société sur ce segment
Liski (Italie)	3,5 M€
Alpina (Suisse)	2,5 M€
Meingast (Autriche)	2,5 M€
SPM (Italie)	1,5 M€
Altitides/CMFP (France)	1 M€

La France est le plus gros marché mondial car les pistes y sont très équipées en matériel de balisage et de sécurité. Les autres pays, qui ont des pistes moins équipées, ont des tailles de marché bien en dessous du marché français. Mais avec la possible évolution de la réglementation dans ces pays, ces marchés ont aujourd'hui un fort potentiel de croissance.

Au regard de la taille des concurrents qui réalisent tous moins de 5 M€ de chiffre d'affaires, le Groupe se place en tant que leader mondial sur ce segment de marché. En France, le Groupe estime sa part de marché à près de 90% suite au rachat récent de son principal concurrent Secomate fin 2012.

Fort d'une gamme de matériel parmi la plus étendue du marché et de relations de long terme avec ses clients, le Groupe devrait pouvoir conforter ses positions sur le marché Européen et tirer le meilleur parti de son réseau de distribution international en recourant si possible à des producteurs locaux afin de pour maintenir la compétitivité de l'offre.

Le Groupe a réalisé pour ce segment d'activité un chiffre d'affaires pro forma de 8,2 M€ à fin mars 2013.

6.2.2.2 Le marché des loisirs indoor / outdoor

Taille et facteurs clés

La plupart des pays émergents en phase de développement touristique conçoivent les aménagements de leurs sites sous un angle d'exploitation « quatre saisons ». Dans les pays établis en équipements de stations de ski, les gestionnaires de sites s'attachent désormais à étendre la saison touristique à une offre estivale. A ce titre, le marché du loisir se développe dans le milieu montagnard et de nombreux sites de type parcs d'aventures, accro-branches, via ferrata[4], luges d'été, ou descente de pistes (type Devalkart ou trottin'herbe) voient le jour.

En France le chiffre d'affaires des stations en activité sur l'été représente 5% du chiffre d'affaires annuel des stations de ski *(source : Domaines skiables de France – octobre2012)*, soit de l'ordre de 60 M€. Par extrapolation selon la répartition par pays des skieurs en hiver, le marché mondial peut être estimé à environ 430 M€.

Environnement concurrentiel

MND est un acteur récent sur cette activité, comme précisé au paragraphe 6.3.1.3. Ses principaux concurrents sont l'allemand Wiegand (environ 12 M€ de chiffre d'affaires) et l'autrichien Brandauer (environ 4 M€ de chiffre d'affaires) sur le produit luges d'été. Le reste du paysage concurrentiel est composé d'acteurs de petite taille.

Etant donné que d'une part le chiffre d'affaires de Prisme n'est pas consolidé et que d'autre part les ventes de Techfun n'avaient pas démarré à fin juillet 2013, aucun chiffre d'affaires n'est pris en compte pour ce segment d'activité dans les comptes pro forma à fin mars 2013.

6.2.2.3 Le marché de l'enneigement de culture

Taille et facteurs clés

Avec des premières installations à compter des années 1980 notamment dans les stations alpines, l'enneigement de culture s'est sensiblement développé au cours des 30 dernières années. Des évolutions disparates ont toutefois été constatées en fonction des zones géographiques au cours de la dernière décennie. L'enneigement de culture revêt une importance de plus en plus grande pour les stations de ski afin de pallier des conditions météorologiques défavorables et de limiter leur dépendance économique à la météo mais également pour permettre à certaines stations d'assurer et de rallonger leur saison d'hiver. Au-delà de la qualité de services apportée aux skieurs, disposer d'une garantie d'enneigement constitue une obligation pour attirer l'organisation des compétitions.

Le marché mondial de l'investissement dans l'enneigement de culture est estimé en 2011 à :

[4] Itinéraire sportif équipé d'éléments comme des câbles, échelles pour permettre la progression sur une paroi rocheuse

- 200 M€ pour les équipements et l'ingénierie (segment de marché adressé par le Groupe et par ses concurrents),
- 420 M€ pour les travaux d'ingénierie civile (qui regroupent travaux d'installation, création de bassins d'eau, et systèmes de pompage d'air et d'eau) que les acteurs du secteur sous-traitent à des spécialistes.

Cette estimation a été réalisée à partir de trois paramètres structurels : les ventes de forfaits, la longueur totale cumulée des pistes et le nombre de journées de ski. Le découpage de ce marché par pays est présenté dans le graphique ci-dessous :

Estimation de l'investissement dans l'enneigement de culture, par pays, en 2011

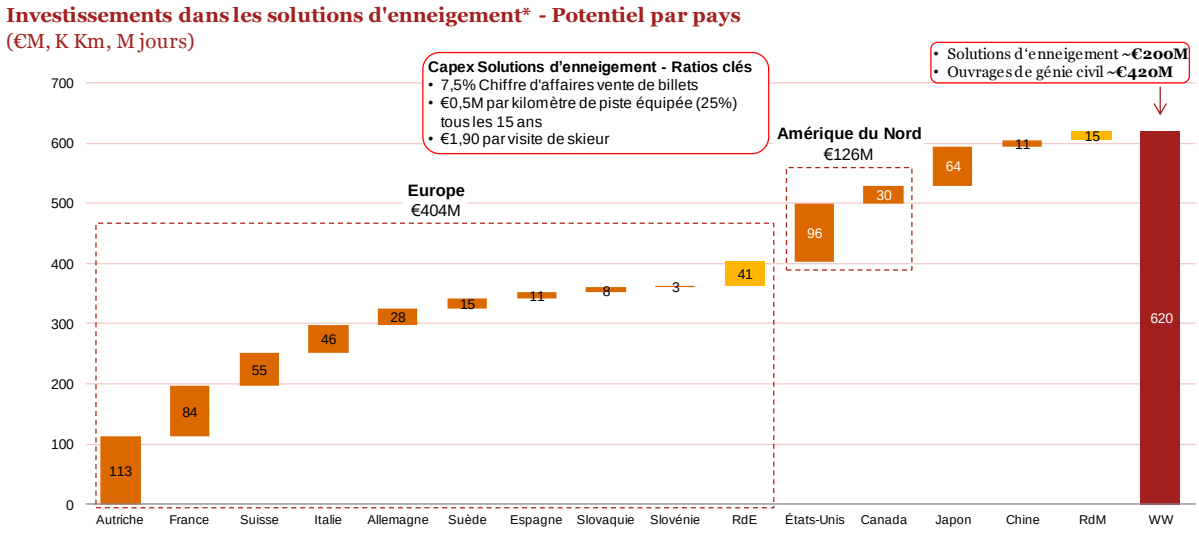

Source : Laurent Vanat
* Investissements comprennent ingénierie et design, enneigeurs, travaux de génie civil, sources d'eau, systèmes de pompage d'air/eau

Ce marché est caractérisé par des niveaux d'investissements sensiblement différents selon les pays : les taux de couverture des domaines skiables sont de 28% en Suisse, 40% en France, 64% en Autriche, 72% en Italie et 90% en Corée du Sud. Dans certains pays comme la Corée du Sud, les enneigeurs sont nécessaires pour la pratique du ski en raison du climat très sec.

Le graphique ci-dessous illustre les fortes disparités existantes entre pays en termes d'équipement en enneigeurs.

Evolution du taux de pistes équipées d'enneigeurs par pays entre 2000 et 2011

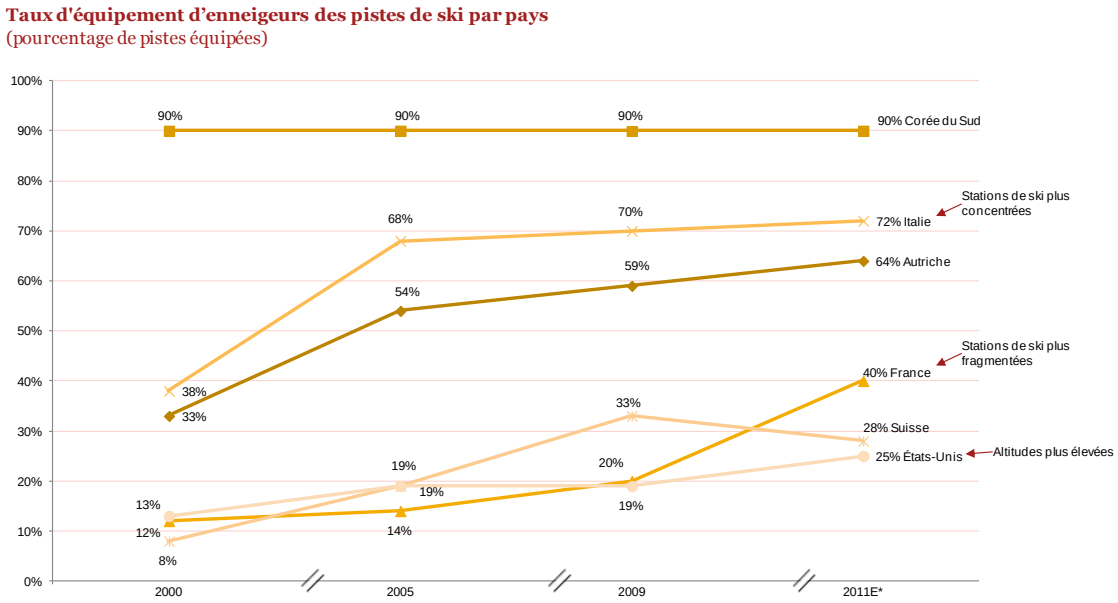

Source : RMS-Statistiques, CIPRA, NSAA Economic Analysis
* Basé sur des interviews d'experts de l'industrie

Environnement concurrentiel

Suite à une phase de consolidation, le marché des enneigeurs est aujourd'hui concentré sur une poignée d'acteurs, pour la plupart exclusivement centrés sur cette activité, alors que le Groupe propose une offre globale. Suite à l'acquisition de Snowstar et à l'Acquisition réalisée sous Condition Suspensive par le Groupe en juillet 2013 (rachat de SUFAG et Areco), trois acteurs dont le Groupe concentrent près de 70% du marché (cf. schéma ci-dessous).

Le plus important d'entre eux est le groupe Techno Alpin et sa division « MyNeige », issu de l'acquisition du challenger MyNeige (correspondant anciennement à l'activité neige du groupe américain Johnson Controls, notamment en France, en Italie et aux Etats-Unis) par le leader (Techno Alpin, Italie). Par cette opération, ce groupe a élargi sa gamme d'enneigeurs haute pression (perches) et a conforté sa part de marché. Leader du marché en Autriche, Suisse allemande et Allemagne, il possède 60% des parts de marché en France, 35% en Europe et 30% dans le monde (*source : Ropeways.net, avril 2012*).

Entré sur le marché en 2011 avec l'acquisition du groupe italien Snowstar, le Groupe figure à ce jour au deuxième rang du secteur, compte tenu du rachat des activités du Groupe suisse Snownet et de ses deux entités SUFAG et Areco (Acquisition de l'ensemble Snownet réalisée sous Condition Suspensive) et sur la base des comptes pro forma à fin mars 2013. Sur la base de l'activité Enneigement ainsi constitué, le chiffre d'affaires pro forma au 31 mars 2013 du Groupe s'établit à 24 M€ pour cette activité.

Chiffre d'affaires 2012 des principaux acteurs du secteur de l'enneigement de culture

Ventes des principaux acteurs
(2012, M€)

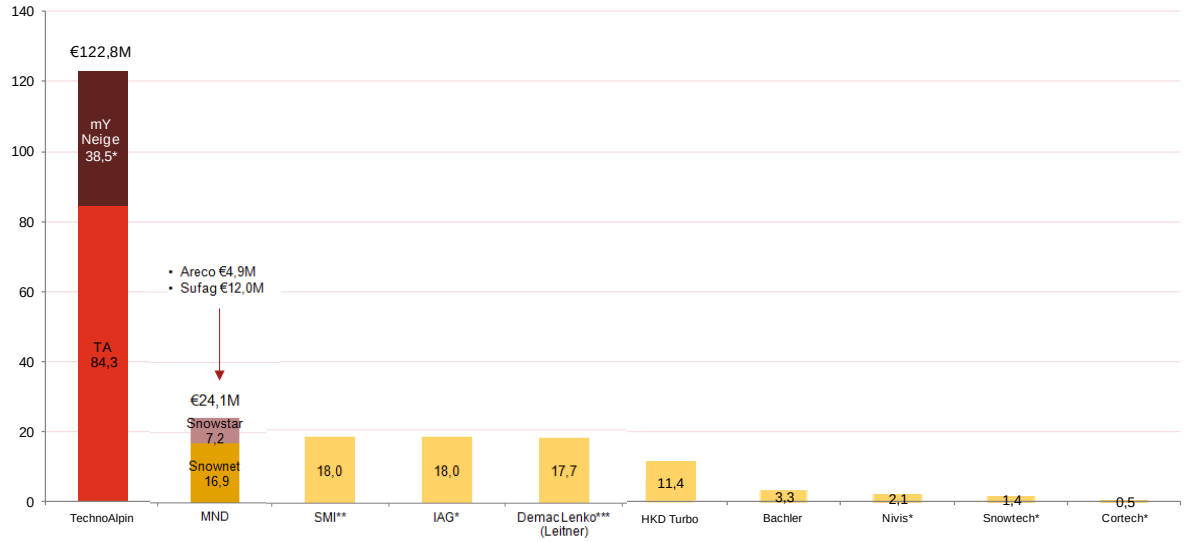

Source : AIDA/Bureau van Dijk, Etats financiers sociétés, Société
*CA FY 2011; **CA FY 2011 estimé ; ***Comprend Demac Srl, DemacLenko GmbH, DemacLenko Nordic AB

Alors qu'il n'adressait historiquement que le marché des systèmes à haute pression, le Groupe adressera dorénavant, depuis l'acquisition de l'ensemble Snownet réalisée sous Condition Suspensive, les systèmes basse pression. Selon le Groupe, au niveau mondial, la taille du marché est répartie à parts environ égales entre ces deux segments.

Grâce aux opérations menées à l'été 2013 (sous Condition Suspensive), le Groupe dispose des moyens pour conforter sa place parmi les leaders du secteur :

- une gamme complète d'enneigeurs aux marques reconnues alors qu'il était au préalable spécialisé sur les systèmes à haute pression, et
- le support du réseau de distribution à l'international qui pourra tirer profit des parts de marché et des références acquises dans des pays où le Groupe n'avait pas jusqu'ici réussi à s'imposer comme l'Autriche ou la Scandinavie.

Le Groupe a réalisé pour ce segment d'activité un chiffre d'affaires pro forma de 24,3 M€ à fin mars 2013, celui-ci intégrant l'activité de l'ensemble Snownet, acquis sous Condition Suspensive.

6.2.2.4 Le marché des remontées mécaniques

Taille et facteurs clés

Le terme « remontées mécaniques » regroupe deux catégories d'équipements : d'une part, les équipements lourds de type téléphériques, télécabines et funiculaires, et d'autre part, les télésièges, les téléskis ainsi que les tapis.

La distinction technique majeure qui existe entre ces équipements (hormis les tapis) concerne le type d'attache, pour lesquelles coexistent deux systèmes : les systèmes à attaches fixes où les véhicules restent solidaires du câble (y compris en gare), et les systèmes à attaches débrayables, où les véhicules sont désaccouplés du câble dans les gares d'arrivée et de départ. Ce dernier système permet un

embarquement et débarquement à vitesse réduite, et donc une vitesse plus élevée sur le parcours, avec des débits ainsi optimisés.

A ce jour, le parc mondial compte un peu plus de 26.000 équipements (hors tapis) dont près de 70% en Europe et 15% aux Etats-Unis comme l'indique le schéma ci-dessous. La France est le pays qui regroupe le plus de remontées (3.700). C'est également un des pays dans lequel le parc d'équipement est le plus âgé : l'âge moyen des téléportés atteignant 19 ans et celui des téléskis 28 ans en France (rapport STRM / TG 2012).

Parc de remontées mécaniques à fin 2011 par pays (en K unités)

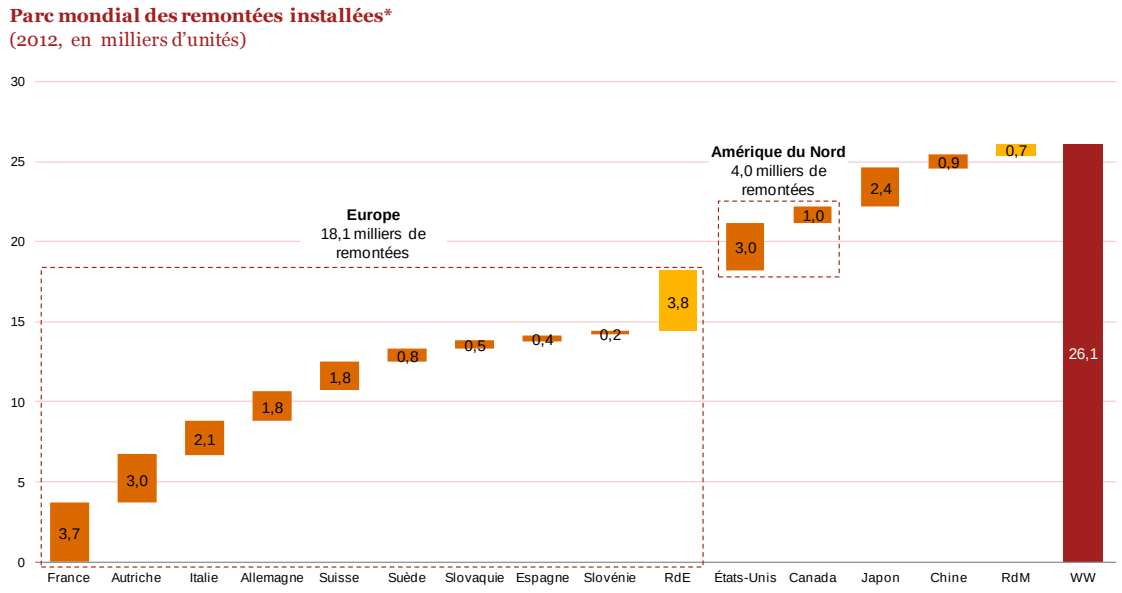

Source : Laurent Vanat
* à l'exclusion des tapis de transport

Sur les dix dernières années, les ventes de nouvelles installations ont connu deux périodes distinctes :

- de 2001 à 2006, le rythme d'installations s'est accéléré, passant de 190 unités en 2001 à 345 en 2006,
- à compter de 2006, un ralentissement sensible s'est amorcé pour revenir en 2009 à un niveau proche de celui de 2001 avec 200 unités vendues, et à 209 ventes en 2010.

En moyenne sur cette période de 10 ans, environ 260 nouvelles installations ont été commercialisées par an.

Le marché total s'établit aujourd'hui à environ 984 millions d'euros, scindé en deux segments distincts :

- celui des gros équipements (téléphériques, télécabines, télésièges et funiculaires) qui représente 859 M€ (soit près de 87% du marché) dont les télésièges débrayables constituent le premier segment avec environ 434 M€ et les télécabines débrayables le second segment avec environ 240 M€, et
- celui de la technologie à pinces fixes (télésièges et téléskis) représentant un marché estimé à 125 M€ (soit près de 13% du marché) et sur lequel s'inscrit aujourd'hui l'offre du Groupe à travers sa filiale LST ROPEWAY SYSTEMS.

Marché mondial des remontées mécaniques en 2009 : typologie des nouvelles installations

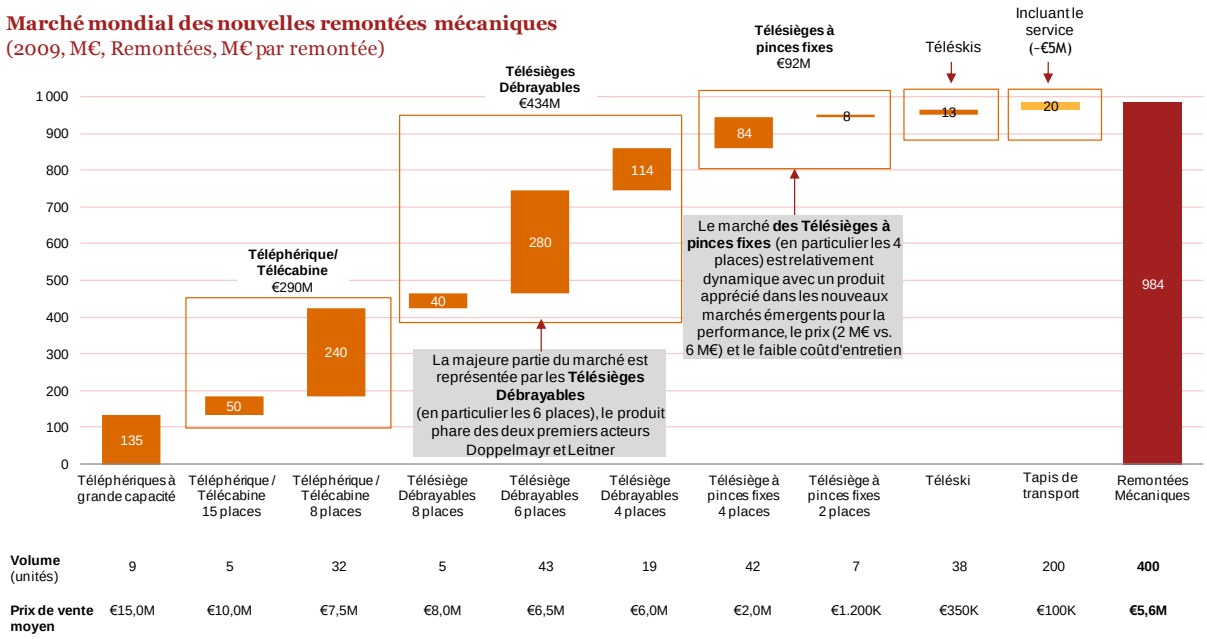

Volume (unités)	9	5	32	5	43	19	42	7	38	200	**400**
Prix de vente moyen	€15,0M	€10,0M	€7,5M	€8,0M	€6,5M	€6,0M	€2,0M	€1.200K	€350K	€100K	**€5,6M**

Source : Management
*Tapis de transport, estimation hors Chine

A titre d'exemple, les prix unitaires moyens des télésièges vendus sur le marché sont de :

- pour les systèmes fixes : 2 M€ pour 4 places,
- pour un système débrayable : 4 M€ pour un 4 places et 6 M€ pour un 6 places.

Si le marché du Groupe est à ce jour limité à celui de la technologie fixe (environ 125 M€), il sera élargi à celui des systèmes à pinces débrayables, qu'il s'agisse de télésièges ou de télécabines, à l'horizon 2015/2016, qui représentent aujourd'hui respectivement des segments de marché complémentaires s'élevant à 434 M€ et 240 M€, portant ainsi le marché total adressé à environ 800 M€.

Du fait des retards pris dans les renouvellements d'équipements, de la règlementation et du cycle de vie des installations, le marché de renouvellement devrait être plus important, au moins dans les Alpes, dans les prochaines années.

Environnement concurrentiel

Le marché des remontées mécaniques est composé pour l'essentiel d'acteurs européens dont deux majeurs, Doppelmayr-Garaventa (Autriche) et Leitner-Poma (Italie) qui représentent près de 85% du marché global et disposent d'une offre produits couvrant les deux technologies. Avec un chiffre d'affaires respectif de l'ordre de 628 M€ et 275 M€, ces acteurs sont dans les faits principalement présents sur le marché du débrayable à plus forte valeur ajoutée. A titre d'exemple, les acteurs intervenant sur le segment du débrayable dégagent un EBITDA de l'ordre de 8 à 16% selon leurs parts de marché respectives, contre de 3 à 11% sur la technologie fixes (hors tapis).

Le reste du marché est composé d'une dizaine d'acteurs de taille plus modeste, le plus important étant le suisse BMF (technologie débrayable) qui a réalisé en 2011, un chiffre d'affaires de l'ordre de 37 M€. A l'exception d'un autre acteur turc présent sur le débrayable, tous les autres intervenants ne sont présents que sur la technologie fixe.

Le schéma ci-dessous présente la disparité de taille entre les principaux acteurs du marché (étant précisé que pour Leitner-Poma, le chiffre d'affaires inclut l'activité d'enneigement artificiel) conduisant à un marché total de près d'un milliard d'euros.

Chiffre d'affaires en 2011 des principaux acteurs du secteur des remontées mécaniques

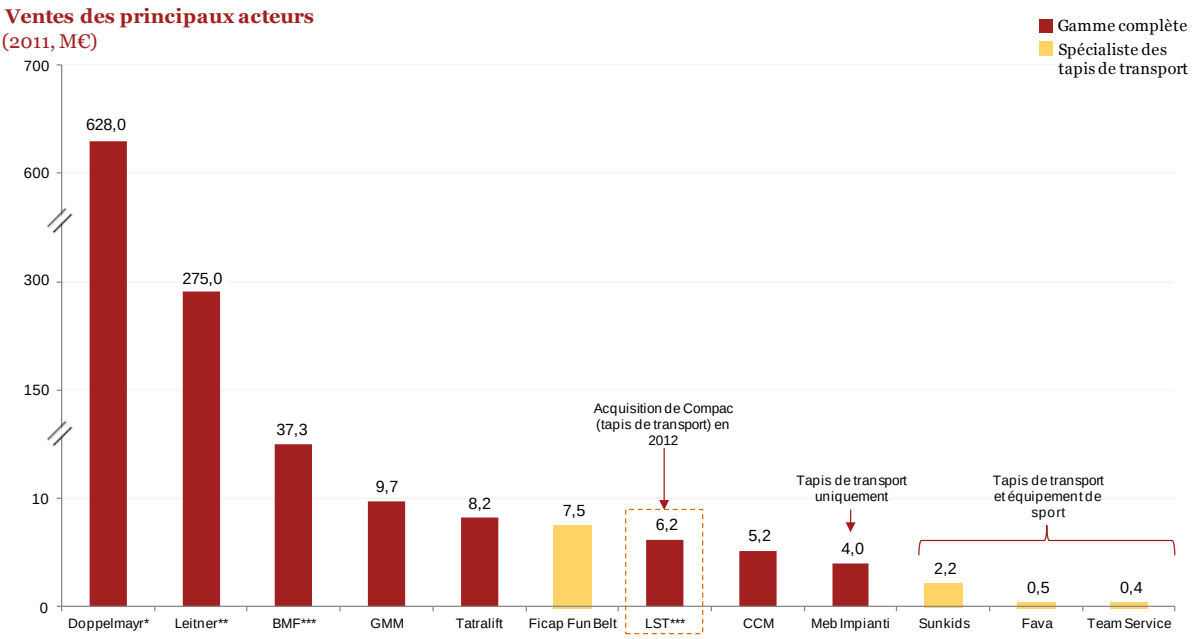

Source : AIDA/Bureau van Dijk, Etats financiers sociétés
*CA consolidé FY 2012; **Estimation Management ; ***CA FY 2012

Sur le segment de la technologie fixe, le Groupe bénéficie d'un très bon positionnement concurrentiel compte tenu d'une offre principalement reconnue pour sa qualité sur des marchés particulièrement exigeants et sa compétitivité en terme de prix. Cela devrait lui permettre de tirer profit d'un marché sur lequel les gros acteurs ne se concentrent plus aujourd'hui.

S'agissant d'une structure familiale, LST ROPEWAY SYSTEMS avait jusqu'à son rachat par le Groupe un rayonnement uniquement régional. Son adossement au Groupe lui ouvre de nouvelles opportunités de marché grâce au réseau de distribution de MND, ainsi qu'en terme de développement produit, pour étendre sa gamme aux débrayables (produits nouvelle génération, la société LST ROPEWAY SYSTEMS ayant déjà adressé ce segment avec des gammes de première génération par le passé). Sur ce segment, le défi sera toutefois significatif afin de s'imposer en tant que challenger aux côtés des deux leaders du secteur.

Cette activité a généré un chiffre d'affaires pro forma de 11,5 M€ à fin mars 2013.

6.2.2.5 Synthèse

Grâce à ses quatre segments d'activité complémentaires, le Groupe apparaît comme un des très rares acteurs généralistes. Même si le mapping ci-dessous montre également des domaines d'intervention étendue pour deux acteurs majeurs que sont les groupes Leitner et Doppelmayr, ces derniers restent pour l'essentiel présents dans les remontées mécaniques.

Le Groupe devrait ainsi pouvoir tirer profit du développement des marchés émergents grâce à sa capacité à proposer des offres packagées répondant à la majeure partie des besoins d'une station de ski en phase d'installation, puis de déploiement.

Comparatif des segments adressés par les principaux acteurs du marché

	Pays	Remontées mécaniques	Solutions d'enneigement	Sécurité de la neige	Préparation de la neige	Autres
MND	France	✓ LST	✓ Snowstar/ Snownet	✓ MBS, TAS		✓ machine anti-poussière
Techno Alpin	Italie		✓ MyNeige			✓ machine anti-poussière
HKD Turbo	États-Unis		✓			
Wyss	France		✓			
Cortech	Italie		✓			
Nivis	Italie		✓			
Leitner Technologies	Italie	✓ Leitner, Poma, Agudio	✓ DemacLenko		✓ Prinoth	✓ • Leitwind (Vent) • Minimetro (systèmes de transport urbains)
Doppelmayr	Autriche	✓ Garaventa		✓ Systèmes de déclenchement d'avalanche		✓ • CWA (Cabine) • ABS (Remontées inclinées) • Input (Parcs d'attractions) • LTW (Remontées et entrepôt logistique)
Meb Impianti	Italie	✓				✓ Systèmes industriels
BMF	Suisse	✓				✓ Construction en acier Parc d'attractions
CCM	Italie	✓ Marchisio Doppelmayr				✓ Infrastructures spéciales et pour le saut
STM Sistem Teleferik	Turquie	✓				✓ Construction en acier
Wyssen	Suisse			✓ Wyssen Avalanche		
Tatralift	Slovaquie	✓				
GMM	France	✓				

6.3 UNE OFFRE GLOBALE D'EQUIPEMENTIER DE LA MONTAGNE

Le Groupe propose aux acteurs de la montagne une offre globale de produits et de services répondant à l'ensemble de leurs besoins en matière de développement, d'aménagement, de sécurisation des domaines skiables et d'infrastructures en montagne. L'étendue de la gamme est scindée à ce jour en deux pôles d'activités complémentaires : d'une part, la Sécurité et les Loisirs et, d'autre part, les Remontées mécaniques et l'Enneigement de culture.

Les activités et les sociétés du Groupe qui les portent sont représentées ci-dessous :

Pôles d'activité	Segments d'activité		Offre	Sociétés du Groupe
Enneigement et remontées mécaniques	Enneigement de culture		Enneigeurs : ventilateurs et perches (partie génie civil sous-traitée)	SUFAG, areco, SNOWSTAR snowmaking systems
	Remontées mécaniques		Téléskis et télésièges à attaches fixes, tapis de transport	LST ropeway systems
Sécurité et loisirs	Sécurité	Prévention des risques naturels	- Systèmes de déclenchement préventif d'avalanches par gaz - Pare-pierres et paravalanches	tas
		Aménagement et sécurité des domaines skiables	Piquets de balisage et panneaux de signalisation, filets et matelas de protection, piquets de slalom et enceintes pour compétitions, …	MBS
	Loisirs indoor/outdoor		Luge d'été, via ferrata urbaines ou montagnardes, parcours aventures, tyroliennes, déval'kart…	techfun

Note : Les sociétés SUFAG et Areco sont liées à l'Acquisition de l'ensemble Snownet réalisée sous Condition Suspensive

6.3.1 Le pôle Sécurité et Loisirs

Activité historique du Groupe, le secteur de la sécurité regroupe deux segments que sont l'aménagement et la sécurisation des pistes et des sites sportifs ainsi que la prévention des risques naturels en zones sensibles. Il s'adresse aux domaines skiables, aux sites sportifs et touristiques ainsi qu'aux secteurs routiers, ferroviaires, miniers ou industriels en zones sensibles. Afin de diversifier son offre vers les activités d'été, le Groupe propose désormais à ses clients des aménagements et des infrastructures de loisir indoor et outdoor.

6.3.1.1 L'aménagement et la sécurité des domaines skiables

Suite au rachat de son principal concurrent en janvier 2013, MND dispose, avec sa filiale MBS, d'une position de leader français dans le domaine du balisage et de la sécurité des pistes de ski et des sites sportifs de compétition et de loisirs. Son cœur de métier est la protection, le balisage et la signalisation des pistes de ski. L'activité est répartie entre 3 sous-segments:

- Sécurité : piquets de balisage de pistes, filets et matelas de protection, etc.

- Compétition : piquets de slalom, enceintes d'arrivée et filets de protection
- Communication : banderoles publicitaires, dossards, structures gonflables

Ces produits peuvent également être destinés à d'autres applications que le ski, comme notamment le golf et l'équitation.
Avec près de 4.000 références, la gamme compte à la fois des produits de négoce très standards à faible valeur ajoutée et des produits haut de gamme conçus et assemblés par le Groupe comme les piquets de compétition à base articulée.

Si le marché compte de nombreux acteurs, le Groupe est un des rares à bénéficier des homologations nécessaires à l'équipement de grandes compétitions. MBS est devenue le partenaire des plus grands évènements sportifs : coupes du monde de ski alpin, de ski cross, épreuves olympiques de ski alpin de SOTCHI 2014, jeux universitaires, la Foulée blanche à Autrans. MBS est également le fournisseur officiel de la Fédération Française de Ski et de divers comités régionaux de ski.

Filet de protection pour piste de ski

Piquet de slalom pour compétition

Matelas de protection de pylône

Evènement /communication

Le modèle économique repose donc sur la vente de produits généralement standards mais pouvant comporter une part de personnalisation.

Ce segment d'activité se distingue des autres par une faible visibilité des commandes, mais une grande récurrence, celles-ci étant passées tout au long de la saison. La réactivité de la production et l'efficacité de la logistique constituent donc des enjeux majeurs, ce qui en amont requiert également une parfaite maîtrise de la gestion de stocks, certains composants et/ou produits étant importés d'Asie (Chine, Inde…). Afin de faire face à ses ambitions de développement, suite au rachat par MBS de son principal concurrent Français, Secomate en décembre 2012, l'ensemble de l'activité est aujourd'hui regroupé sur un seul site dont la surface et les capacités de production ont été doublées durant l'été.

A ce jour, plus de 150 km de filets de balisage (homologués) pour les compétitions officielles ont été commercialisés.

6.3.1.2 La prévention des risques naturels

Ce segment dédié à la prévention des risques naturels a pour origine le rachat de la société TAS en 2004. La société spécialisée dans la conception de systèmes actifs de déclenchement préventif d'avalanches a élargi son offre aux solutions passives de type filets pare-pierres et paravalanches à travers le rachat d'actifs de la société HC Systec en juillet 2012.

- **Une offre novatrice en matière de déclenchement préventif d'avalanches**

Le déclenchement préventif d'avalanches est une technique consistant à créer et propager une onde de choc dans une zone fortement enneigée afin de déclencher volontairement des avalanches, d'en prévenir tout déclenchement naturel et d'assurer ainsi une sécurisation des biens et des personnes. Il répond à des exigences de sécurité des populations et aux plans de sécurisation des domaines, définis par des experts comme en France, le PIDA (Plan d'Intervention pour le Déclenchement d'Avalanches).

Alors que les systèmes à explosifs étaient jusque-là le seul mode de déclenchement possible, TAS a développé il y a près de 25 ans un système novateur de déclenchement d'avalanche par explosion de mélanges gazeux et demeure à ce jour la seule société au monde à proposer cette technologie alternative.

La gamme de déclencheurs se compose de trois systèmes, tous pilotés par un logiciel propriétaire, répondant à des besoins complémentaires selon la configuration de la zone à sécuriser. Deux sont des équipements fixes dont l'un est amovible alors que le troisième est mobile.

Gazex®

Produit phare de la gamme, le Gazex® existe depuis près de 25 ans. Marque devenue nom commun pour les professionnels, le Gazex® consiste en un ensemble comprenant une structure qui abrite l'alimentation nécessaire en gaz et une station informatique de pilotage à distance (et météo), à laquelle sont reliés un ou plusieurs déclencheurs constitués d'un tube en acier, de 4 à 6 mètres de long et de 80 à 100 centimètres de diamètre, recevant un mélange binaire explosif (oxygène et propane). Ce mélange ne se fait qu'à la sortie du tube afin de produire une explosion juste au-dessus du manteau neigeux dont l'onde qui, en se propageant, déclenchera l'avalanche. Jusqu'à 10 tubes peuvent être reliés à un abri, afin de multiplier les zones de déclenchement et de mieux amortir le coût de l'abri, lequel représente un coût significatif de l'équipement. Une fois le Gazex® installé, l'accès à l'abri n'est requis que pour renouveler les recharges dont l'approvisionnement se fait de manière totalement standard auprès de fournisseurs de gaz.

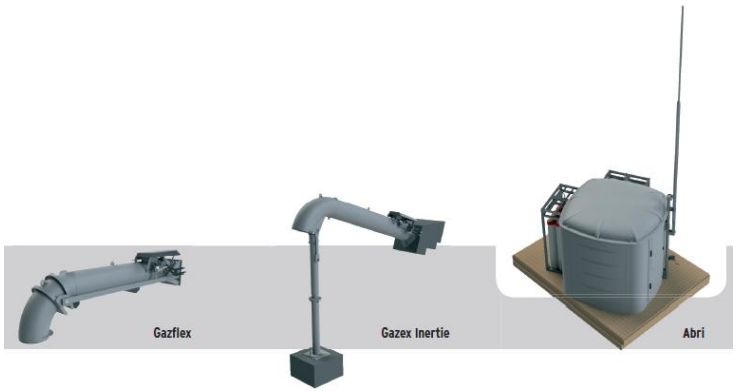

Gazflex®, Gazex® inertie et l'abri auquel sont rattachés plusieurs systèmes

Existant en deux versions (Gazex® et Gazflex®) afin de s'adapter aux conditions de terrain, le Gazex® est destiné à équiper de larges zones où la prédictibilité des avalanches est forte.

Gazflex® en situation

Gazex® en situation

DaisyBell®

Le DaisyBell® est un équipement transportable. Une fois héliporté, il permet de déclencher des explosions de gaz (produite au moment du mélange d'hydrogène et d'oxygène) par télécommande radio depuis l'hélicoptère dans des zones ciblées, en toute sécurité. Il permet ainsi, en accédant par les airs, de sécuriser toute zone montagneuse pour lesquelles l'installation d'un équipement fixe s'avère impossible (couloirs inaccessibles) ou trop coûteuse.

Transport sur zone d'un DaisyBell®

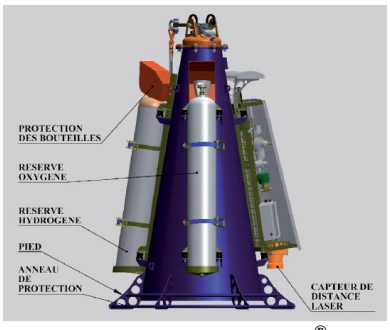

Eléments du DaisyBell®

Le système transportable présente un double avantage :

- pouvoir effectuer des tirs à des points précis selon les besoins,
- être utilisé ponctuellement par des stations de ski via une prestation de services.

O'Bellx®

L'O'Bellx® est un système de déclenchement préventif à distance, fixé au sol sur un pied vertical, en forme de menhir, contenant un cône d'explosion, la réserve de gaz, ainsi que le boitier de commande. Il peut assurer une saison entière de déclenchements (jusqu'à 50 tirs) avec une bouteille de chaque gaz (oxygène et hydrogène). En fin de saison, le module peut être récupéré par hélicoptère, ce qui facilite les opérations de maintenance et permet de ne pas trop dénaturer le paysage montagnard estival. Dernier né de la gamme, il se distingue du Gazex® par une empreinte au sol considérablement réduite, son caractère amovible limitant la pollution visuelle durant la saison d'été ainsi que son côté économiquement avantageux pour un point de tir spécifique. Les premières installations ont été effectuées en France, en Suisse et en Autriche.

O'Bellx® en situation

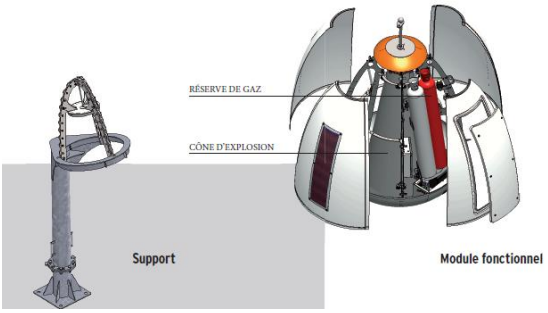

Composition de l'O'Bellx®

Les systèmes Gazex® et O'Bellx® intègrent une interface logicielle de pilotage simple d'utilisation et conviviale, permettant le déclenchement préventif à distance ainsi que la supervision à distance de l'ensemble de ces installations à partir d'un bureau, libérant ainsi de toute contrainte climatique. Cette application permet de gérer plusieurs centrales à gaz à partir d'un seul poste d'ordinateur et de déclencher si besoin, des tirs simultanés par paire d'exploseurs. L'interface utilisateur affiche en temps réel de nombreuses données telles que la météo, les réserves de gaz, les graphes des relevés sismiques, l'historique des tirs, etc.

Afin d'apporter une réponse globale à ses clients, le Groupe assemble et réalise l'installation de ses équipements. Une offre de maintenance dans le cadre de contrats annuels ou de prestations ponctuelles est proposée depuis l'an dernier et constitue un axe stratégique de développement afin d'assurer une disponibilité optimale des équipements. Au total, à fin mars 2013, la base installée, compte 2.107 unités réparties dans près de 17 pays dont la France, pour un peu plus de la moitié (1.077). Par exemple, la station de l'Alpe d'Huez dispose d'un parc d'environ 100 Gazex®, la vallée de Chamonix 50.
Sur l'exercice clos au 31 mars 2013, 142 systèmes de déclenchement d'avalanches ont été vendus dont 127 Gazex®.

- **Les paravalanches et les pare-pierres**

Le Groupe propose des systèmes de pare-pierres et des paravalanches destinés à la sécurisation des routes, voies ferrées ou encore des sites industriels en zones sensibles ainsi que des domaines skiables et sites sportifs, pouvant répondre à la plupart des configurations de terrains et installations.

Les pare-pierres
La gamme comprend d'une part des pare-pierre-écrans et des filets plaqués à la roche :

Ecran RP® ETAG 27

Ecran Mustang® NF P 95-308

Filet plaqué Meïo®

Parmi les produits phares de la gamme, les pare-pierres MUSTANG® ont été les premiers ouvrages proposés contre les chutes de pierres. Ils sont très utilisés sur le marché français et à l'international

pour sécuriser les routes et voies ferrées dans les zones propices aux éboulements. Ils assurent par exemple la protection des voies ferrées du TGV Paris-Marseille contre les chutes de pierres.

Les paravalanches

Les paravalanches sont destinés à contenir les avalanches et stabiliser les pentes enneigées. Il s'agit de filets souples ou de râteliers métalliques selon les contraintes de la zone à sécuriser.

Filet souple Menta®

Râtelier de la gamme Massaro®

Paravalanche et pare-pierres VELA®[5]

Les filets MENTA® équipent de très nombreux domaines skiables. Ils se trouvent notamment sur le bord de routes donnant accès à la plupart des stations de ski (Morzine, Avoriaz, Tignes, Val d'Isère, Isola 2000...). La gamme de produits VELA® est pour sa part hybride et s'adresse à la fois aux chutes de pierres et aux avalanches.

Intégrée au Groupe en août 2012, cette activité demeure encore relativement limitée (moins d'un million d'euros de chiffre d'affaires à fin mars 2013) et est principalement réalisée en France. Elle représente cependant un potentiel de développement intéressant pour le Groupe avec les pare-pierres qui concernent non seulement les zones montagneuses mais tous les sites avec risques de chutes de pierres comme les routes côtières en zones rocheuses par exemple. Elle présente aussi l'avantage de pouvoir contribuer à limiter la saisonnalité des activités historiques.

Près de 3670 mètres linéaires de pare-pierres et 135 mètres linéaires de paravalanches ont été vendus au cours du dernier exercice clos à fin mars 2013.

6.3.1.3 Les loisirs

Cette activité vise principalement des activités de loisirs, indoor et outdoor, en hauteur ou dans le domaine de la glisse. L'aménagement de zones de loisirs connaît une forte demande de la part des pays en voie de développement touristique lesquels conçoivent les infrastructures de leurs sites de montagne en termes d'exploitation « quatre saisons ». Au sein du Groupe, cette activité est portée par la filiale TECHFUN qui regroupe les actifs acquis auprès de la société Erbscholle (fabricant de luges d'été, devalkart, trotin'herbe et tyrolienne) et une participation de 34% du Groupe dans la société Prisme (avec une option d'achat du Groupe sur le solde du capital). TECHFUN conçoit et installe des zones de loisirs à sensations en montagne ou dans des sites de loisirs urbains en intérieur ou en extérieur. Le segment Loisirs représente un chiffre d'affaires de 2,8 M€ sur l'exercice clos le 31 mars 2013 (non inclus dans les données pro forma au 31 mars 2013 présentées dans le présent Document de base, la société n'étant pas encore consolidée).

[5] Seule marque non détenue par le Groupe qui bénéficie d'une licence d'exploitation

- **Activités indoor/outdoor – Loisirs en hauteur et de glisse**

Le Groupe propose des installations de luges d'été, des Via ferrata urbaines ou montagnardes, des parcours aventure en forêts ou intégrés aux grandes zones commerciales des villes, ou encore des équipements permettant l'accès sécurisé à des monuments spectaculaires. Il conçoit des aménagements adaptés aux caractéristiques des sites à équiper. Installateur de via ferrata (entre autres), le Groupe assure un accompagnement personnalisé via un interlocuteur unique.

A ce jour, le Groupe a réalisé 123 parcs aventure en hauteur et 109 via ferrata, dont notamment sur ces dernières années :
- les parcs aventure de : Valfréjus (France), UCP (Canada), Paris Carré Senart (centre commercial en Seine-et-Marne), Vizir center (Maroc), et Shadag (Azerbaïdjan) ; et
- les via ferrata de : Courchevel (France), Gorges du Mondony (France), Yan Shan (Chine), Laojunshan (Chine), Chutes Montmorency (Canada).

Issu d'un rachat d'actifs au printemps 2013 et de l'acquisition d'une participation minoritaire dans la société Prisme fin 2011, ce segment dont l'activité demeure encore limitée est appelé à se développer rapidement. Au cours du dernier exercice, 7 installations ont été réalisées auprès d'une clientèle composée à la fois de collectivités publiques et d'entreprises privées.

6.3.2 Le pôle Remontées mécaniques et Enneigement

6.3.2.1 Les remontées mécaniques

Le Groupe intègre cette activité depuis août 2012, date du rachat de la société allemande LST ROPEWAY SYSTEMS spécialisée dans les remontées mécaniques à technologie fixe (se reporter au paragraphe 6.2.2.4).

Le Groupe dispose ainsi d'une gamme d'équipements de qualité de haut niveau, télésièges fixes[6], téléskis et tapis de transport, certifiée par le TÜV allemand et bénéficiant de toutes les homologations CE. A fin mars 2013, le parc installé compte 590 unités.

[6] Un système à pinces fixes s'oppose à un système à pinces débrayables. Dans ce dernier, le véhicule (télésiège ou perche) se désolidarise du câble dans les gares d'arrivée et de départ afin d'être ralenti et autorisant une plus grande vitesse sur le parcours.

Téléski à enrouleurs

Télésiège fixe 4 places

Tapis de transport

Chacun de ces équipements dispose de caractéristiques propres en termes de vitesse de transport et de débit et peut répondre à tout type de budget et aux configurations de terrain à équiper les plus divers.

En revanche, les téléskis et télésièges ont pour caractéristique commune d'intégrer une technologie dite à pinces fixes par opposition à la technologie dite débrayable qui demeure une voie de diversification de l'offre d'ici deux ans. Grâce à leur attache débrayable, les véhicules peuvent être désolidarisés du câble dans les gares afin d'y être ralentis. Ils circulent ainsi autour de 1m/s dans les gares d'arrivée et de départ, afin de faciliter l'embarquement et le débarquement des skieurs. Sur le reste du trajet, la vitesse peut atteindre 6m/s selon les appareils du marché.

Le coût d'un équipement est variable notamment en fonction de la longueur du parcours. Cependant, à parcours équivalent, le coût d'un téléski sera de l'ordre de 0,3 M€ contre 2 M€ pour un télésiège 4 places alors que celui d'un débrayable est de l'ordre de 6 M€. Le coût d'un tapis, système sur lequel les skieurs n'ont qu'à s'avancer pour être transportés et largement utilisés par les écoles de skis, ressort à environ 600 € par mètre.

Bénéficiant d'une image qualitative forte, le Groupe s'est engagé dans une phase d'industrialisation de l'offre que la structure familiale d'origine n'avait pu mettre en œuvre afin de s'imposer rapidement comme le leader du segment « fixe » peu développé par les gros acteurs que sont Leitner-Pomagalski et Doppelmayr-Garaventa. Le site de production historique se situe en Allemagne.

L'axe de développement de l'activité repose sur un programme de développement d'une enveloppe de l'ordre de 3 à 4 M€ en vue d'élargir l'offre commerciale aux systèmes débrayables nouvelle génération à l'horizon 2015/2016.

6.3.2.2 L'enneigement de culture

Face aux changements climatiques, pouvoir assurer l'enneigement devient un enjeu majeur pour les stations de ski afin de permettre une durée de saison maîtrisée tout en offrant aux skieurs, une qualité de neige optimale. L'équipement en systèmes d'enneigement de culture s'est donc rapidement imposé. Un enneigeur est un système qui produit une neige de culture à partir d'un mélange d'air et d'eau.

La vente de tels équipements est réalisée dans le cadre d'une prestation globale intégrant :

- une phase d'étude technique consistant à définir le plan de création ou d'extension d'installations en fonction des contraintes terrain de la zone à équiper ;
- le choix du matériel le plus adapté pouvant être une combinaison de perches et de ventilateurs, chacun répondant à des besoins spécifiques de terrain et de débit de neige ;

- une phase d'installation comprenant des travaux de génie civil et l'assemblage de l'usine à neige (raccordement à l'arrivée d'eau et au local technique en station abritant transformateur, pompes et informatique assurant l'alimentation en électricité) ;
- une phase d'essai.

Fort de l'intégration en 2012 des activités de Snowstar et du prochain élargissement à celles de l'ensemble Snownet acquis en juillet 2013 sous Condition Suspensive, le Groupe disposera d'une gamme de solutions complètes d'enneigement (perches et ventilateurs) de culture pour les acteurs de la montagne et maîtrise désormais l'ensemble de la chaîne de valeur de la conception aux opérations de maintenance.

Cette phase d'intégration horizontale permettra au Groupe d'élargir sa gamme de produits aux ventilateurs jusqu'alors pour partie achetés à un fabricant et de disposer de technologies complémentaires (basse et haute pression) mais également d'avoir accès à de nouveaux marchés relativement protectionnistes comme l'Autriche et la Scandinavie. Il détiendra ainsi, une fois l'acquisition de l'ensemble Snownet définitivement réalisée (après la levée de la Condition Suspensive), des marques à forte notoriété, synonymes de qualité, de fiabilité et de robustesse. Les trois marques réunies de l'activité Enneigement (SUFAG, Areco et Snowstar) consolideront le deuxième parc mondial avec plus de 20000 enneigeurs.

Perches Snowstar

Ventilateur SUFAG

Ventilateur Areco

Situées en bordure de piste, tous les 50 à 100 mètres environ, les perches sont des systèmes fixes alors que les ventilateurs ont l'avantage d'être mobiles et de produire de plus grandes quantités de neige. Ils sont donc plus adaptés aux zones à forts besoins de neige comme des pistes très larges, bas de station, zones de croisement, half-pipes, mais nécessitent une main-d'œuvre disponible sur piste assez souvent afin d'étaler la neige ou de déplacer le ventilateur vers la zone à enneiger.

Les installations intègrent un outil logiciel de pilotage à distance, permettant à l'exploitant, à partir de la station de ski ou via un système embarqué comme un Smartphone, de mettre en route des enneigeurs en fonction notamment des priorités qu'il aura définies ou encore de disposer de nombreuses données (disponibilité en air, température, sens et force du vent …). Sur un marché relativement captif, les systèmes conçus par le Groupe sont d'une grande interopérabilité pouvant s'interconnecter avec des installations concurrentes.

Une fois les installations réalisées, un support technique est assuré via le contrat de maintenance mis en place chez la plupart des clients du Groupe.

Au total, au cours du dernier exercice clos et sur une base pro forma, le Groupe MND a vendu 609 équipements d'enneigement (perches et ventilateurs confondus) portant le parc installé à environ 20.000 enneigeurs.

6.3.3 Un portefeuille clients de près de 3000 références internationales

Sur la base du périmètre actuel, le portefeuille clients compte près de 3.000 références pour l'essentiel constituées de stations de ski, sous mode de gestion privée ou publique. Ainsi, parmi les donneurs d'ordre figurent à la fois :

- des exploitants de stations de ski (services des pistes, des remontées mécaniques ou encore les services techniques) de taille disparate avec des acteurs majeurs tels la Compagnie des Alpes mais également des intervenants de taille modeste,
- des écoles de ski,
- des collectivités locales,
- des structures en charge de l'organisation de manifestations et de compétitions,
- des distributeurs qui revendent les produits au client final (à l'image des JO de Sotchi)

Le Groupe entend bien sûr capitaliser sur cette clientèle afin d'optimiser le déploiement de son offre et s'imposer comme l'interlocuteur privilégié et unique de leurs besoins globaux d'équipements à l'instar de ce qui a été mis en œuvre avec de nombreuses stations comme par exemple Val Fréjus.
Val Fréjus est ainsi devenu client du Groupe par l'activité Enneigement en 2007. Puis, progressivement, le Groupe est parvenu à équiper la station également dans les domaines de la sécurité des pistes et du déclenchement préventif d'avalanches. La pertinence de l'offre packagée a également été récemment démontrée dans le cadre de l'organisation des futurs J.O. d'hiver de 2014 où l'offre du Groupe a été retenue pour assurer la prévention active du risque d'avalanches de l'ensemble du site olympique, pour l'équipement du stade d'entrainement pour les épreuves de ski avec un télésiège fixe 4 places et pour le balisage des pistes avec ses filets homologués FIS, le tout représentant une enveloppe globale de 7 M€.

En termes qualitatifs, le portefeuille client se diversifie peu à peu pour s'étendre à des acteurs de nouveaux secteurs d'activité même si à ce jour, les clients « montagne » demeurent encore prédominants. Ainsi, parmi les nouveaux types de clientèle peuvent être cités :

- la sécurisation de mines à ciel ouvert au Chili,
- la sécurisation de routes aux Etats-Unis, en France ou en Norvège.

Pour l'activité Loisirs indoor/outdoor, les clients du Groupe regroupent à la fois des exploitants de stations de ski, des collectivités locales et des entreprises privées (centres commerciaux notamment).

A moyen terme, le Groupe attend donc un rééquilibrage de son chiffre d'affaires par secteur de débouchés.

6.4 LE TRANSPORT URBAIN A CABLES : UN ELARGISSEMENT NATUREL ET STRATEGIQUE DE L'OFFRE

Le transport urbain à câbles constitue un axe à fort potentiel dans le projet de développement du Groupe, qui veut profiter de son expertise en matière de remontées mécaniques et de son partenariat avec l'inventeur d'un système innovant de transport à câbles pour proposer une offre au marché à l'horizon 2015.

6.4.1.1 Le TUC : une approche novatrice du transport urbain

- **Conception et caractéristiques du TUC**

Le TUC (transport urbain à câbles) est un moyen de transport beaucoup plus proche des transports urbains au sol que des installations à câbles en montagne. Il consiste à faire circuler des véhicules de capacité moyenne (20 à 40 personnes), à forte cadence et à vitesse rapide, sur des câbles tendus au-dessus de la circulation, sur des parcours reliant deux gares terminales et entre lesquelles des stations d'accès sécurisées, automatisées et ascensorisées pour un accès optimal, sont installées.

Une ligne de TUC comporte des véhicules roulant dans les deux sens sur des câbles porteurs soutenus par des pylônes entre deux gares terminales, avec un certain nombre de stations intermédiaires. Selon les dispositions retenues, les véhicules sont entraînés par un ou deux câbles tracteurs, en boucle.

La voie : elle est constituée de câbles porteurs très tendus, soutenus régulièrement par des pylônes.

Les pylônes : très peu encombrants, ils sont en béton armé pour des raisons de bruit et de vibration. Ils portent également des galets de soutien des câbles tracteurs.

Les deux gares d'extrémité : elles abritent les systèmes de tension des câbles porteurs et de mise en mouvement des câbles tracteurs et éventuellement un garage et un atelier d'entretien. Situées à cheval au-dessus de la circulation (maintenant le trafic), elles disposent de deux niveaux, le premier ouvert à tous et le second réservé aux usagers.
Les stations intermédiaires sont dans l'axe de la ligne ou à cheval au-dessus de la circulation.
Comme pour les gares d'extrémité, toutes les translations verticales se font par des ascenseurs, en sécurité, contrôlées par caméra, et ne nécessitent aucun opérateur.
Pour la construction des gares, MND bénéficierait de l'expertise de son activité Remontées mécaniques, et des possibilités de partenariat (sous forme de joint-venture) avec des grands constructeurs français qui réaliseraient le génie civil et la construction des gros œuvres.

Les véhicules : leur capacité prévue est de 20/40 passagers, avec au moins un tiers en place assises, équipés de portes automatiques ainsi que d'éclairage, sonorisation, chauffage voire air conditionné.

Leur conception de construction modulaire leur permet d'avoir une esthétique personnalisée (couleurs, publicités, etc.).

- **Une solution devant s'imposer au regard de ses nombreux avantages**

Le TUC présente de multiples avantages tant pour les usagers et citadins que pour les collectivités et les opérateurs de transport.

- **Bénéfices pour les citadins et usagers**

Accès - Confort - Sécurité

A partir de la chaussée, les passagers accèdent par ascenseurs ou escaliers au niveau de passage des véhicules et pénètrent à l'intérieur de ceux-ci par doubles portes coulissantes synchronisées. Les véhicules proposent quelques places assises, le chauffage ou la climatisation, une vue panoramique associée à la lumière du jour, ainsi qu'un niveau de nuisance sonore extrêmement faible, ce qui rend leur utilisation très confortable. Le système répond au haut niveau de sécurité attesté par les statistiques du domaine des transports à câbles, encore renforcé par la conception innovante du système.

Caractère hautement écologique

L'absence totale d'émissions polluantes, le faible bruit de fonctionnement et la faible emprise au sol (libérant des zones pour la création d'espaces vert notamment) contribuent au respect de l'environnement.

Ce mode de transport s'inscrit donc parfaitement dans les objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre lancés à travers le monde, comme le Grenelle de l'Environnement en France. Les avantages du transport à câble sont d'ailleurs mentionnés dans la loi du Grenelle de l'Environnement : « *Le transport par câble est le mode de transport le plus sûr au monde et son coût d'infrastructure est largement inférieur à celui des autres modes de transport collectifs. […] Il est en ce sens un mode de transport vertueux qu'il faut favoriser dans notre pays* ».

Le comparatif des caractéristiques des différents modes de transport ci-dessous, réalisé à Grenoble à partir de données SEMITAG, montre que le système de télécabine se révèle le moins cher et le plus écologique.

MODE	CONSO KWH	EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	CONSOMMATION KWH PAR PASSAGER	ÉMISSION CO2 KG/KM	INVEST/KM	COÛT TOTAL PAR PLACE/KM	VITESSE COMMERCIALE
Piéton	0,12	infinie	0,12	0	0	0	4-6 km/h
TUC 20 à 40 places	2,20	1 650	0,25	0	10 à 15 M€	0,012	27-45 km/h
Télécabine 8 pl. (1)	2,24	1333	0,28	0	5 à 7 M€	0,017 €	20-27 km/h
Tram 320 places	320	105-175	1	0	20-50 M€	0,06 €	15-17 km/h
Bus 60 places	81,2	83-166	1,35	0,016	16,5 M€	0,1 €	8-15 km/h
Auto + 4 pl. (Clio)	17,3	80-160	4,7	0,04	15,4 M€	0,125 €	0-50 km/h
Auto + 1 pl. (Clio)	13,1	26-52	13,1	0,15	15,4 M€	0,5 €	0-50 km/h

Réalisé sur un trajet de 10km avec une pente de 5,4%

(1) *Selon plusieurs devis de plusieurs paramètres*

Rapidité - Débit

La vitesse et le grand nombre de véhicules en circulation permettent une durée d'attente des usagers très faible. Comme indiqué dans le graphique ci-dessous (*Source : Certu, Constructeurs)*, leur capacité de débit est supérieure à celle des bus et à la quasi-totalité des tramways.

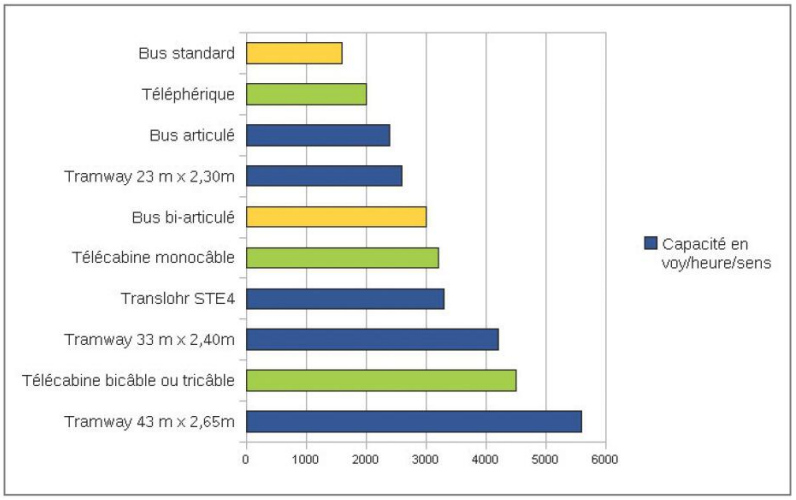

Un nouveau format de transport qui correspond aux besoins des villes modernes

La grande simplicité et l'esthétique épurée de ce nouveau système de transport public lui confèrent une adaptation aisée tout en préservant l'harmonie du paysage urbain. Déjà privilégié, et encore plus dans l'avenir en raison de la saturation des espaces au sol ou souterrains, le TUC est une expression de modernisme et d'avant-garde des villes, comme en témoignent des réalisations comparables, mais moins innovantes, dans certains pays émergents (Chine, Brésil, ...).

- **Bénéfices pour les collectivités et les opérateurs**

Coût de construction peu élevé

La simplicité de conception du système, l'importance limitée des travaux au sol et de l'aménagement des zones périphériques réduisent considérablement, à performances comparables, le coût de construction du TUC par rapport aux autres modes de transport public. Il peut être estimé 3 fois inférieur à celui du tramway et 7 à 10 fois inférieur à celui du métro. En outre, l'empreinte foncière est très faible et peut éviter pour les collectivités l'achat ou l'expropriation de terrains.

Très faible coût d'exploitation, d'entretien et de maintenance

Fort d'un haut degré d'automatisation, le TUC ne requiert que très peu de personnel d'exploitation (uniquement contrôle de fonctionnement). Il ne consomme qu'une faible quantité d'électricité et son entretien est limité aux travaux de propreté, de vérifications de sécurité et de maintenance.

Intégration - Intermodalité

Leur faible emprise au sol a plusieurs avantages :

- intégration aisée dans un réseau de transport collectif existant : la souplesse de déploiement (cf. plus bas) du TUC permet des complémentarités et des capacités d'interconnexions nombreuses avec les autres modes de transport public : métro, tramway, gares ferroviaires, aéroports
- intégration aisée dans l'urbanisme existant : passage d'obstacles,
- disponibilité de l'espace sous l'installation pour des autres systèmes de transport (pas d'arrêt de la circulation nécessaire),

Travaux de construction simples

Sans commune mesure avec les délais nécessaires à l'installation de tramways ou de métros, les travaux de construction du TUC n'excèdent pas une durée approximative de 12 mois. De plus, ils ne nécessitent pas d'arrêt de la circulation lors des travaux (contrairement au tramway) et pas de déplacement des réseaux (eau, gaz, électricité, fibre optique, …).

Permanence de fonctionnement

Le TUC n'est pas perturbé par le trafic ou les accidents au sol et n'est pas interrompu par les feux de circulation. Ces avantages et son automatisation permettent au TUC de servir les clients selon de larges plages horaires, pratiquement sans frais supplémentaires.

Des choix esthétiques

Les collectivités ou opérateurs, ont la possibilité de choisir entre plusieurs configurations : plateformes d'accueil, mode d'accès des usagers, formes et couleurs des véhicules, etc.

6.4.1.2 Les offres de transport à câbles existantes sur le marché

Il existe deux familles de transport à câbles aérien dont les coûts moyens sont très variables en fonction des systèmes : entre 2 et 15 MUSD par km (*source : EURIST*):

- le téléphérique : installation à câbles équipée d'un ou deux véhicules fermés de moyenne et grande capacité (30 à 200 passagers) circulant en aller-retour (ex : Portland, New-York).
- la télécabine : installation à câble équipée de plusieurs véhicules fermés de faible à moyenne capacité (4 à 15 passagers) circulant en mouvement unidirectionnel (sur une boucle) autorisant un débit variable selon le nombre de câbles :
    - monocâble : 3200 voyageurs/h/sens, 15 places/cabine, 22km/h, portée de 300m
    - bi-câble : 4000 voyageurs/h/sens, 17 places/cabine, 27km/h, portée de 1500m
    - tri-câble : 4500 voyageurs/h/sens, 35 places/cabine, 27km/h, portée de 3000m

Téléphérique de New-York

Télécabine de Nijni-Novgorod, Russie

De nombreuses installations existent à travers le monde ou sont en cours de réalisation (Allemagne, Brésil, Colombie, Etats-Unis et de nombreux projets à l'étude notamment en France).

L'apparition du TUC donnera naissance à une troisième famille, le transport sur câble, dans laquelle le Groupe devrait être le seul acteur, au moins dans un premier temps. Par rapport aux deux systèmes de transport à câbles existants présentés ci-dessus, le TUC présente de nombreux avantages, comme notamment de nécessiter des câbles moins hauts (meilleure intégration dans le paysage urbain), d'offrir une meilleure intermodalité et un débit plus rapide.

6.4.1.3 Un marché mondial bénéficiant d'un environnement porteur

- **Estimation du marché**

A défaut d'études externes identifiées, une double approche a été menée pour estimer le marché.

Approche top-down

Le marché global des systèmes de transport public dans le milieu urbain comprenant le métro, le bus, le tramway, le vélo libre-service, funiculaire, VAL et trolleybus, est estimé à environ 8,0 milliards d'euros en France et à 43,8 milliards aux Etats-Unis[7].

Le marché global couvre des moyens de transport que le TUC n'a pas vocation à concurrencer. En effet, le Transport Urbain à Câbles semble plus adapté à certains besoins de transport (distances modérées, capacité de débit pas trop forte) comme le montre le schéma suivant de l'étude EURIST qui positionne les différents modes de transport public urbain en fonction de la distance à parcourir et de la capacité en personnes à transporter.

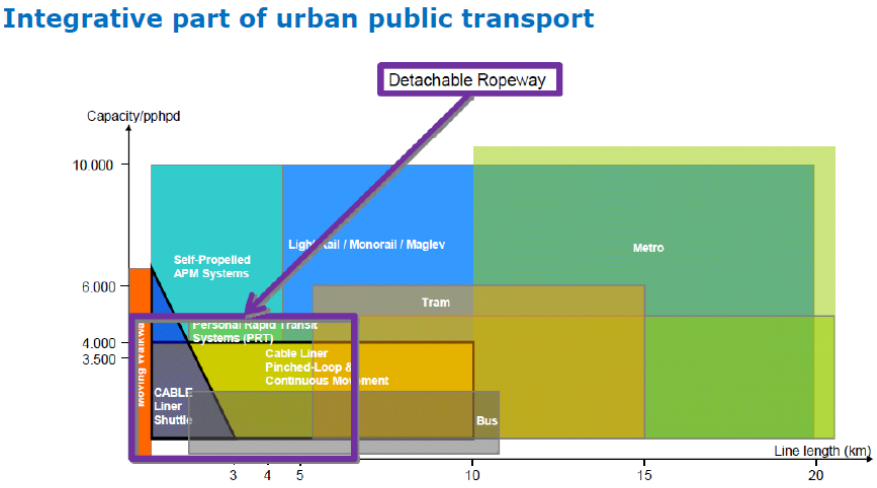

Source: Peter Baumann: The Importance of Ropeways in Urban Transportation, *Garaventa AG 2009*

Sur le marché global estimé à 8,0 Md€ en France et à 43,8Md€ aux Etats-Unis, en limitant de manière conservatrice le marché adressable par le TUC à 2%, le marché s'établirait à environ 160 M€ en France et près de 880 M€ aux Etats-Unis.
La population urbaine mondiale étant 65,7 fois plus importante que la population urbaine française et 14,4 fois plus importante que la population urbaine nord-américaine[8], le marché mondial se situe par extrapolation dans une fourchette de 10,0 à 12,6Md€.

Approche bottom-up

Sur la base des projets de construction déjà en cours (téléphériques et télécabines en milieu urbain) et de l'intérêt croissant pour ce mode de transport qui devrait accélérer l'apparition de nouveaux projets, le nombre moyen de nouvelles constructions par an de transport à câbles sur la période 2015-2020 est estimé à environ 50 à travers le monde.

[7] Sources : Xerfi pour la France et PublicTransportation.org pour les Etats-Unis

[8] Source : Nations Unies et INSEE pour les populations en 2013 : 7,13Mds dans le monde et 65,6 en France - Banque mondiale pour les taux d'urbains datant de 2011 : 86% d'urbains en France et 52% dans le monde.

Fondé sur un échantillon d'une dizaine d'installations effectives en France et dans le monde, pour lesquelles le montant est disponible, le prix moyen unitaire ressort à environ 50 M€ dont il résulte un marché estimé à 2,5 Md€.

- **Un environnement porteur**

Des taux de fréquentation des transports urbains en hausse

Etant donné la croissance démographique et l'expansion urbaine au niveau mondial, mais aussi la prise de conscience par les politiques de l'impact sur l'environnement des transports publics, la fréquentation des transports publics urbains connaît une hausse généralisée à travers le monde, qui devrait se poursuivre de manière soutenue.

- en France, le taux de croissance annuel moyen sur la période 2002/2011 s'établi à 1,3% en Ile de France et de 3% en province (*source : Xerfi – juillet 2012*).
- dans le monde :
  - le nombre de trajets journaliers par an devrait croître de 53% dans le monde entre 2005 et 2025, tiré par la forte croissance de ceux-ci dans les pays hors de l'OCDE (+76%), comme le montre le graphique ci-dessous.

	2005	2025	Var.
Pays de l'OCDE	2,6	2,9	12%
Pays hors OCDE	4,9	8,6	76%
Total Monde	**7,5**	**11,5**	**53%**

Nombre de trajets journaliers (en milliards)
Source : UITP

  - la part du transport public parmi l'ensemble des moyens de transport devrait être multipliée par 2 entre 2005 et 2025, tirée par la part croissante de l'utilisation des transports publics face aux transports privés (*source : UITP*).

Un environnement réglementaire favorable

En France, la loi n°2009-967 prévoyant l'application du Grenelle de l'environnement identifie les systèmes de transport par câble comme une alternative pouvant offrir une solution efficace à la politique de réduction de la pollution et d'émission de gaz à effet de serre. Plusieurs projets de transport par câble sont actuellement menés par des autorités locales, notamment à Toulouse, Grenoble et Brest.

Dans la majorité des grandes villes à travers le monde, la circulation urbaine est devenue difficile. De plus, la pollution croissante conduit les politiques à prendre de plus en plus de mesures pour la limiter. Par exemple en France, le Grenelle de l'Environnement a établi comme objectif la réduction de 20% des émissions de CO_2 dans le secteur des transports (pour cela, il suggère une réduction du trafic automobile et un report modal vers les transports en commun). La plupart des pays à travers le monde poursuivent la même ambition et leur réglementation évolue dans le sens de favoriser le transport public et les moyens de transport les moins polluants.

Des réalisations attestant de l'utilité et de la faisabilité de tels projets en milieu urbain

Plus de 40 installations de transport urbain à câbles ont déjà été réalisées ou sont en cours de réalisation à travers le monde. La carte ci-dessous présente la localisation de certains projets d'installations en cours de construction ou d'installations en service.

Exemples de projets d'installation, d'installations en cours de construction ou d'installations en service à travers le monde

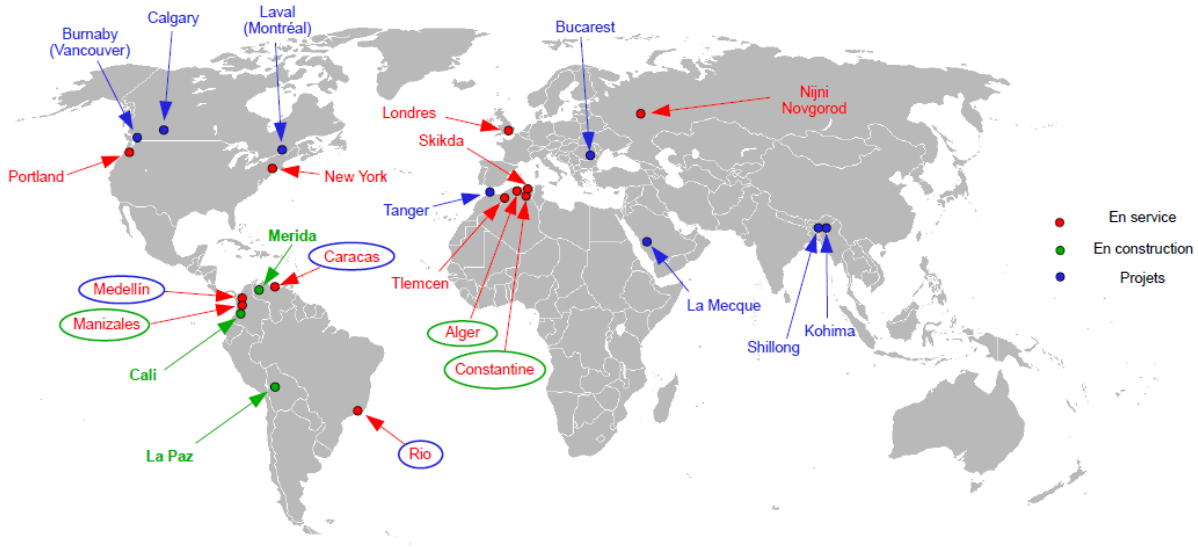

Source : Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés - CERTU

Intégration du transport urbain à câble dans le réseau public de transport existant : Metrocable de Medellin

Source : IARM - FR - GART

6.4.1.4 Les acteurs du marché du transport à câbles

A l'instar du segment des remontées mécaniques, les deux principaux acteurs de ce marché sont des spécialistes, Leitner-Poma et Doppelmayr-Garaventa dont la part de marché est estimée à environ 90% au regard des réalisations existantes à travers le monde. Les acteurs traditionnels des transports urbains sont absents de ce marché du fait de spécificités techniques très particulières.

Ces deux acteurs disposent des moyens financiers de développer une offre sur le nouveau segment du transport urbain sur câbles. Toutefois, le Groupe bénéficie en la matière d'une licence d'exploitation mondiale de brevets dont la portée devrait contraindre des concurrents potentiels à des développements supplémentaires permettant au Groupe de bénéficier d'une avance pour imposer de premières réalisations. Cette licence a été accordée par Creissels Technologie, cabinet spécialisé et mondialement reconnu dans l'architecture et la conception du transport à câble. Creissels Technologie et son fondateur Denis Creissels ont ainsi participé à l'ingénierie de plus de 300 installations dans le monde de transport à câbles (télécabines de la Vallée Blanche et du téléphérique de l'Aiguille du Midi à Chamonix, téléphérique de la Bastille à Grenoble, Télésièges débrayages à double contour des Cascades à Val Thorens…) avec notamment des systèmes innovants (plus de 20 premières mondiales pour plus de 60 brevets déposés).

En termes de positionnement concurrentiel, le Groupe estime que le TUC devrait pouvoir imposer ses nombreux avantages parmi lesquels :

- un débit de voyageurs élevé,
- des gares intermédiaires d'une grande flexibilité quant à la conception et donc, aux parcours possibles,
- une application sur peu de hauteur (contre 30 mètres environ pour un téléphérique),
- un système quasi-automatique pouvant fonctionner de manière autonome, et enfin,
- un coût particulièrement compétitif.

Le TUC ne peut être déployé que sur des zones à faible dénivelé (10 à 12%).

6.5 UNE PRODUCTION INDUSTRIELLE INTEGREE

L'intégration verticale reflète la volonté du Groupe d'intégrer autant que possible la chaîne de valeur, en amont sur la production et en aval sur l'installation. Cela lui permet notamment:

- de développer de nouvelles sources de revenus,
- d'améliorer ses marges,
- de mieux contrôler la qualité des produits commercialisés,
- de maîtriser la qualité de la maintenance,
- de maîtriser les délais.

6.5.1 Quatre sites de production (*)

Le Groupe dispose, de quatre sites de production, deux en France, un en Allemagne et un en Suède.

En France, l'extension du site de Tours-en-Savoie (5.000 m² après agrandissement) permet de concentrer les activités de MBS pour les équipements d'aménagement des domaines skiables. L'extension du site de Sainte-Hélène-du-Lac, doit porter les locaux à 9426 m² d'ici au 31 décembre 2013, et permettre de réunir plusieurs filiales industrielles au-delà du siège social et des fonctions support du Groupe.

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque site de production, les filiales industrielles qui y sont installées, et précise si la fabrication et l'installation chez le client sont assurées en interne.

Les filiales industrielles assurent la conception et la fabrication des produits stratégiques. Leurs équipes peuvent réaliser aussi l'installation chez le client. Le pôle Sécurité (aménagement des pistes) et Loisirs effectue simplement l'assemblage des produits, achetés ou dont la fabrication est sous-traitée à l'extérieur du Groupe en fonction de la prestation réalisée pour le client.

Site de production	Domaine d'activité	Fabrication	Installation chez le client
Ste Hélène du Lac (Savoie - France)	**TAS**		
	Déclencheurs d'avalanches	oui	Oui - au choix du client (via sous-traitance)
	Structures pare-pierres	oui	Oui - au choix du client (via sous-traitance)
	Structures paravalanches	oui	Oui - au choix du client (via sous-traitance)
	Electronique et logiciel - Déclencheurs d'avalanches	oui	Oui en direct
	Snowstar		
	Enneigeurs haute pression	oui	Oui - au choix du client (via sous-traitance)
	Electronique et logiciel - Systèmes d'enneigements	oui	Oui en direct
	GRC TEC (Sera rapatrié sur site de Ste-hélène-du-Lac au 01/01/2014)		
	Ensembles et sous ensembles mécano soudés pour remontées mécaniques de tous types	oui	non
	Ensembles et sous ensembles pour declencheurs d'avalanches, filets pare-pierres, paravalanches	oui	non
	Ensembles et sous ensembles pour sécurisation des domaines skiables et sites de loisirs	oui	non
	Ensembles et sous ensembles pour enneigeurs tous types	oui	non
	Ensembles et sous ensembles divers pour le nucléaire, la chimie et le ferroviaire	oui	Oui - au choix du client (via sous-traitance)
	TECHFUN		
	Loisirs d'été	non	Oui - au choix du client (via sous-traitance)
	ETS		
	Travaux de génie civil et montage en montagne et milieu d'accès difficile		
Tours en Savoie (Savoie - France)	**MBS**		
	Matériel de sécurisation, balisage et secours pour les stations de montagne et zones de loisirs	oui	Oui - au choix du client (via sous-traitance)
Lenggries (Allemagne)	**LST ROPEWAY SYSTEMS**		
	Fabrication de remontées mécaniques de tous types	oui	Oui - au choix du client (via sous-traitance)
Ostersund (*) (Suède)	**SUFAG - Areco**		
	Enneigeurs basse pression	oui	Oui - au choix du client (via sous-traitance)
	Electronique et logiciel - Systèmes d'enneigements	non	Oui en direct

(*) Le site de production à Ostersund en Suède sera issu de l'Acquisition de l'ensemble Snownet réalisée sous Condition Suspensive.

Dans le cadre de sa stratégie industrielle, le Groupe a acquis la société GRC TEC, spécialisée dans le travail des métaux qui fournira dorénavant, les segments de « remontées mécaniques », « enneigement de culture » et « sécurité/systèmes préventifs d'avalanche ». Cette opération d'intégration verticale s'inscrit dans une logique de contrôle accru de la chaîne de production de ces pièces métalliques et de recherche de la qualité optimale. La société GRC TEC est experte en mécano-soudure, chaudronnerie et usinage. Elle montre un important savoir faire dans le domaine des remontées mécaniques et dispose aussi de références clients marquantes dans d'autres secteurs comme la chimie, le nucléaire, l'industrie ferroviaire. Elle est dotée de personnels hautement qualifiés et détient les certifications ISO 9001 et TÜV – norme ferroviaire.

6.5.2 Installation et maintenance

Le Groupe propose, grâce à sa filiale ETS (Entreprise de Travaux Spéciaux) une offre d'installation d'équipements de sécurité et d'infrastructures en montagne. Ce segment génie civil intervient dans l'étude et la mise en œuvre de protections contre les risques naturels mais également dans l'installation de transports par câble (génie civil, montage, mise en œuvre de câble).

- **Installation**

Les équipements pouvant être installés par le Groupe concernent aussi bien :

- les risques naturels : installation de Gazex®, de pare-pierres et de paravalanches, de grillages suspendus (avec le cas échéant au préalable une purge manuelle et un minage des masses rocheuses),
- le transport par câble : génie civil, montage (téléskis notamment), travaux sur câbles (déroulage, épissure, reprise de tension),
- l'installation de filets de protection des domaines skiables et des sites sportifs (golfs notamment).

L'effectif de ce segment dispose d'une parfaite connaissance du génie civil dans les environnements extrêmes et est expert en déclencheurs d'avalanche et ancrages spéciaux. Elle est donc à même d' installer les équipements commercialisés par le Groupe qui peut ainsi proposer des solutions clés en main à ses clients.

Héliportage de composant pour installer un déclencheur d'avalanche

- **Service après-vente**

Dans le domaine montagnard, la fiabilité des systèmes commercialisés par le Groupe est d'autant plus essentielle que les enjeux commerciaux ou de sécurité liés à leur utilisation sont majeurs pour les clients.
Pour les systèmes préventifs d'avalanches Gazex® et O'Bellx®, le Groupe n'accorde dorénavant sa garantie que s'il a réalisé l'installation ou que celle-ci a été mise en place par un monteur formé et agréé. Il développe une offre de services et de formation à l'utilisation ainsi que la maintenance, proposée lors de l'acquisition du système par le client. En cas de nécessité d'intervention pour panne, le service récemment mis en place vise à être disponible, réactif et professionnel pour assurer aux clients un taux de disponibilité maximal des matériels. Le Groupe estime cependant que les taux de panne sont particulièrement faibles, même si le recours possible à des tiers pour effectuer les réparations rend difficile la quantification fiable de ces taux.
Le Groupe développe les contrats d'assistance technique pour maîtriser la maintenance et la mise en route des installations et apporter ainsi la meilleure satisfaction possible pour la clientèle. Il privilégie les interventions réalisées par le personnel du Groupe. A défaut, les interventions peuvent être opérées par des sous-traitants agréés.

6.5.3 Qualité - Sécurité - Environnement

Concevoir, produire, installer et maintenir des biens et des services de qualité dans le respect de l'environnement et en assurant la sécurité de ses personnels est un des fondements de l'entreprise. Un contrôle qualité est effectué de manière systématique pour toutes les pièces entrantes provenant des fournisseurs. Au cours du processus de production des contrôles sont réalisés :

- Sécurité : un contrôle est effectué au fur et à mesure de la production, à certaines étapes d'avancement,
- Enneigement de culture : toutes les perches et les ventilateurs sont testés avant d'être commercialisés,
- Remontées mécaniques : au-delà des contrôles effectués pendant tout le processus de fabrication, le client effectue un contrôle de sécurité lors de la réception. Une fois cette procédure validée, l'autorité de contrôle (STRMTG en France, TÜV en Allemagne) réalise à son tour un processus complet de contrôle puis délivre l'autorisation d'exploiter,
- Loisirs indoor/outdoor : la production est sous-traitée mais des contrôles sont effectués par le Groupe.

<u>Certifications et règlementations</u>
Les sociétés du Groupe disposent ou prévoient d'obtenir certaines certifications qui s'appliquent aux domaines de la sécurité, de l'environnement et de la sécurité. Les natures de ces certifications sont présentées ci-dessous :
- ISO 9001 : qualité
- ISO 14001 : environnement
- OHSAS 18001 : sécurité
- DESP : « Directive équipements sous pression et appareils à gaz ». Directive européenne 97/23/CE.
- STRMTG : « Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés ». Directive européenne 2009/9/CE.
- ATEX : « Atmosphères Explosibles ». Sécurité des travailleurs. Norme issue des directives européennes 94/9/CE et 1999/92/CE).

Le tableau ci-dessous détaille les différentes certifications obtenues ou dont l'obtention est prévue, pour chaque société du Groupe.

	ISO 9001	ISO 14001	OHSAS 18001	DESP	STRMTG	ATEX
MND	✓	✓	Prévu 04/2014			
TAS	✓	✓	Prévu 04/2014	✓		✓
MBS	✓	✓	Prévu 04/2014			
ETS	✓	✓	Prévu 04/2014			
Snowstar	✓	✓	Prévu 04/2014			
Areco	Prévu 04/2014					
SUFAG	Prévu 04/2014					
GRC TEC	✓			✓		
LST France	Prévu 04/2014	Prévu 04/2014	Prévu 04/2014		✓	
LST DE	✓	Prévu 04/2014	Prévu 04/2014		✓	
Prisme	Prévu 04/2014					
TECHFUN	Prévu 04/2014					
Filiales de distribution	Prévu 04/2014	Prévu 04/2014	Prévu 04/2014			

LEGENDE :	
✓	Certification obtenue
Prévu 04/2014	Certification prévue pour avril 2014
	Certification non planifiée
	Sans objet

Le Groupe a mené une démarche pour répondre aux exigences de la triple certification QSE par une certification au niveau du Groupe. Cette certification Groupe permet d'intégrer ainsi toute nouvelle société acquise sous le même certificat. Cette procédure permet de garantir l'homogénéité des procédures appliquées dans le Groupe quelque soit la filiale ou le pays. La conformité aux normes ISO est aujourd'hui la reconnaissance que l'organisation de l'entreprise est adaptée à ses objectifs, qu'elle répond aux besoins des clients et qu'elle a mis en place un processus d'amélioration continue.

6.5.4 La saisonnalité

Sur ses activités historiques, le Groupe connaît des phases de production et d'installation chez ses clients encore dépendantes de la saisonnalité liée à la saison hivernale. Le schéma ci-dessous présente l'échéancier des différentes étapes du process de la production à l'installation pour chaque segment d'activité. Il en ressort que:

- sur les activités historiques de sécurité et sur l'enneigement de culture les approvisionnements, les productions sont lancées au printemps pour des installations à l'automne, avant le début de la saison de ski, mais que
- l'élargissement de la gamme de produits du Groupe, vers les loisirs indoor/outdoor, les équipements de sécurité de type paravalanches, pare-pierres, voire l'activité remontées

mécaniques qui se déroule sur une période longue (la fabrication d'un équipement nécessitant de 6 à 8 mois), doivent contribuer à réduire cet effet saisonnalité.

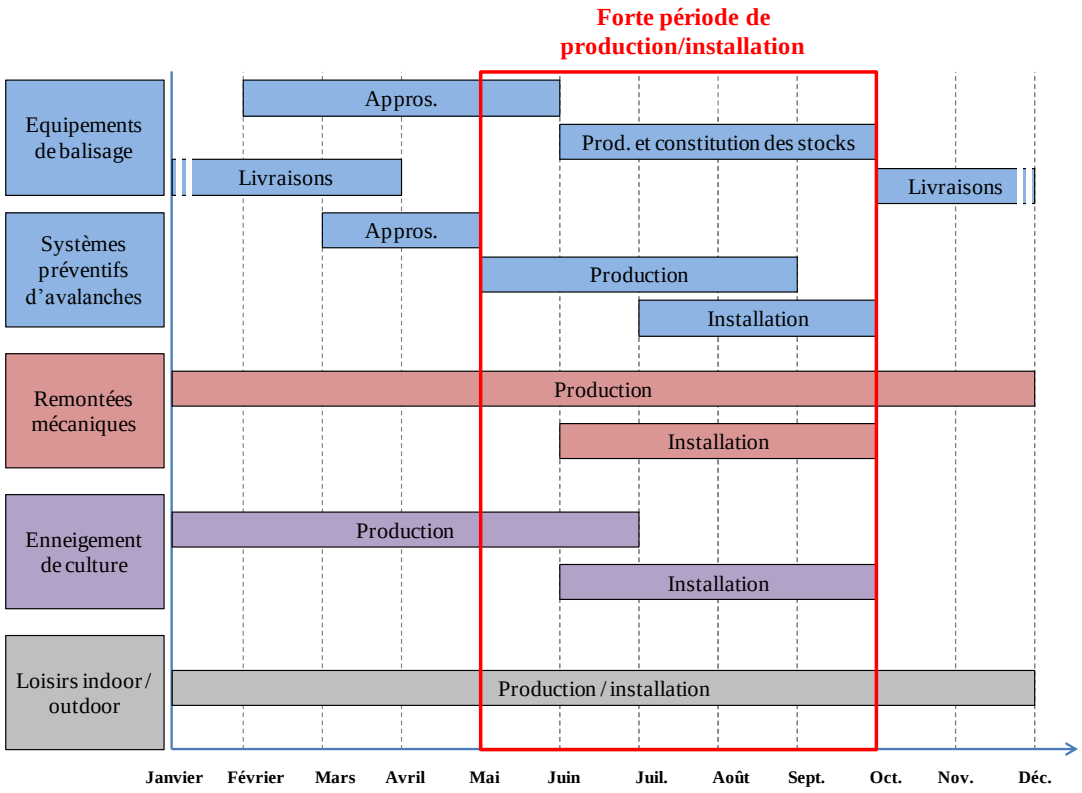

6.6 UN RESEAU DE DISTRIBUTION INTERNATIONAL

Alors que le marché français a toujours été abordé directement par chacune des activités, la stratégie de développement à l'international a sensiblement évolué à compter de 2011. Jusqu'à cette date, un réseau de distributeurs étrangers assurait l'intégralité des ventes à l'export du Groupe. Depuis lors, au regard de la gamme étendue des activités, en fonction de la maturité de chaque zone et de son caractère prioritaire ou non à court ou moyen terme, le Groupe combine approches directe et indirecte de ses multiples débouchés géographiques, soit à travers l'une de ses huit filiales de distribution, soit par l'intermédiaire d'un réseau de distributeurs locaux.

- **Une approche directe et spécialisée du marché français**

L'approche commerciale menée en France est atypique à l'échelle du Groupe dans la mesure où ce marché est abordé directement par chacune des entités opérationnelles des quatre segments d'activité, tout en cherchant cependant à développer des synergies commerciales du fait de cibles de clientèle commune. Le marché local est en effet considéré comme établi et doté d'acteurs à fortes compétences techniques capables de trouver par eux-mêmes les réponses les plus adaptées à leurs besoins.

- **Une approche globale des marchés export**

A l'inverse de la France, le Groupe développe à l'international une approche globale de « one stop shopping » fort d'une offre dont l'étendue permet de répondre à une part significative des besoins des clients. La force de vente à l'international, aujourd'hui constituée, assure au Groupe une présence, directe ou directe, à travers près de 50 pays.

Le schéma ci-dessous présente la couverture géographique du Groupe par type d'approche.

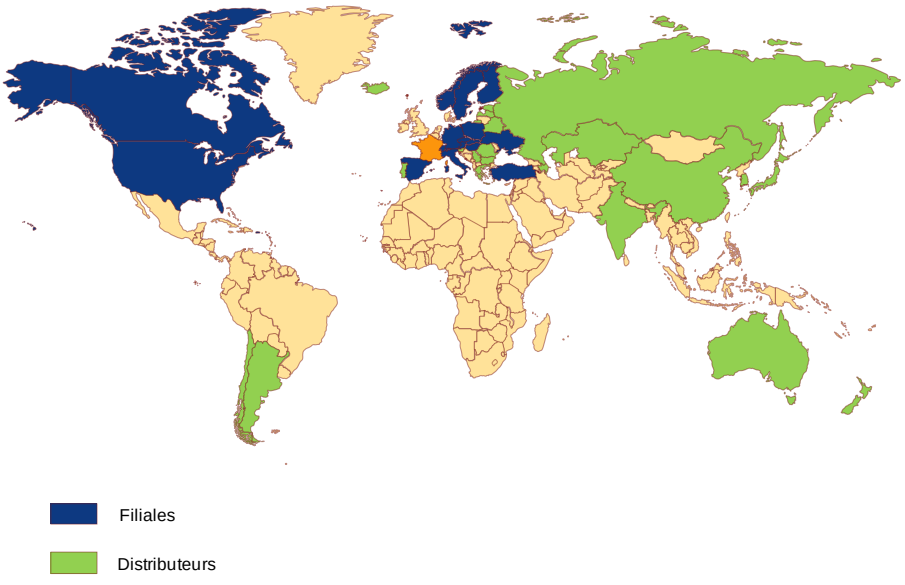

- **Huit filiales de distribution dédiées aux marchés prioritaires**

Sur les marchés les plus établis et ceux constituant des zones de développement prioritaires au regard de leur potentiel de croissance à court ou moyen terme, le Groupe a fait le choix d'une approche directe en s'implantant au cœur de ces zones. En plus d'une meilleure intégration de la chaîne de

valeur, le Groupe s'assure une véritable proximité avec ses clients ainsi qu'une optimisation de la mise en œuvre de synergies commerciales (stratégie, argumentaire, développement commercial et SAV) sur les zones concernées.

Menée en 2 ans à peine, l'implantation du Groupe à l'étranger a été réalisée à travers la création de filiales, soit via le rachat du distributeur local ayant atteint un niveau de chiffre d'affaires critique sur son marché ou encore à l'occasion d'opérations de croissance externe. Après la création de MND America fin 2011, puis la création ou le rachat de 5 autres filiales en 2012 (Suisse, Slovaquie, Italie, Turquie et Espagne), le réseau de filiales s'est enrichi ces derniers mois de deux implantations supplémentaires en Autriche et en Scandinavie, via le rachat de distributeurs locaux.

Ces huit filiales couvrent à ce jour près de 12 pays, certaines ayant un rayonnement opérationnel dépassant le seul pays d'implantation à l'exemple de MND America qui couvre l'Amérique du Nord mais ayant vocation à exploiter le potentiel de certains segments de marchés en Amérique du Sud et notamment au Chili et en Argentine.

Sous réserve de la levée de la Condition Suspensive prévue au contrat d'acquisition de l'ensemble Snownet, il existera deux sous-filiales supplémentaires, l'une détenue à 100% par MND Swiss et l'autre détenue à 100% par MND America. Leur absorption par leur société-mère respective étant prévue, elles ne sont donc pas présentées afin d'anticiper cette simplification.

Filiale de distribution	Zone géographique couverte	Effectifs au 30/06/2013
Marchés établis		
MND Swiss	Suisse	2
MND Italia	Italie	10
MND Austria	Autriche, Allemagne	9
Nouveaux marchés		
MND America	USA, Canada	2
MND Eastern Europe	Tchéquie, Pologne, Slovaquie, Ukraine, Hongrie	10
MND Turkey	Turquie	2
MND Iberia	Espagne, Andorre, Pyrénées françaises	5
MND Sverige	Norvège, Suède, Finlande	2

Les filiales éloignées des sites de production du Groupe assurent une mission d'identification d'acteurs locaux à même de constituer des relais de production pour la zone considérée. Le Groupe pourrait envisager à l'avenir l'implantation de capacités industrielles en Asie et aux Etats-Unis. Sur certains segments de l'offre, les coûts de transport peuvent en effet affecter le positionnement concurrentiel du Groupe, comme par exemple pour la mousse des matelas de protection pour pistes de skis (d'un fort encombrement, ce qui complique le transport au loin). En cas d'intérêt stratégique économique, voire politique afin d'aborder certains marchés étrangers, les filiales peuvent soit entretenir des relations commerciales avec ces acteurs, soit en réaliser l'acquisition. Ainsi, MND America a récemment acquis des actifs de la société américaine SPI (située à Eagle, Colorado) pour intégrer une partie de l'assemblage des produits Sécurité pour le marché américain.

- **Un réseau de distributeurs dans les autres pays**

Les autres zones géographiques sont abordées à travers un réseau de 50 distributeurs ou agents couvrant près de 40 pays. Ces distributeurs, qui ne sont pas systématiquement exclusifs, sont tenus à des obligations en termes de reporting ou de présence sur des salons majeurs mais ne disposent pas d'objectifs de ventes déterminés compte tenu de l'étendue de la gamme. Le réseau est développé et animé par une cellule transversale « Export ». Celle-ci est composée de deux project managers bénéficiant d'une expérience dans les domaines de l'enneigement de culture et des remontées mécaniques qui se partagent le réseau de distribution à animer. Cette cellule a pour mission de promouvoir l'offre du Groupe, de consolider ses positions sur des marchés existants et de conquérir des marchés élargis comme la Russie, l'Inde, la Chine, ou plus largement l'Europe de l'Est et le grand Export qui seront les futurs relais de croissance.

Le Groupe estime que cette couverture mondiale constitue un double atout devant contribuer d'une part à atténuer l'effet de saisonnalité grâce à des saisons décalées d'une zone à l'autre, et d'autre part, à amortir tout ralentissement économique dans certaines zones.

6.7 UNE ORGANISATION SOUPLE ET REACTIVE

Le Groupe a mis en place une organisation lisible, souple, réactive et modulable, qui correspond à sa vocation de développement par croissance interne et par croissance externe. L'organigramme opérationnel figurant ci-dessous permet de distinguer trois types d'entités : une société support, des filiales industrielles et de services et enfin, des filiales de distribution.

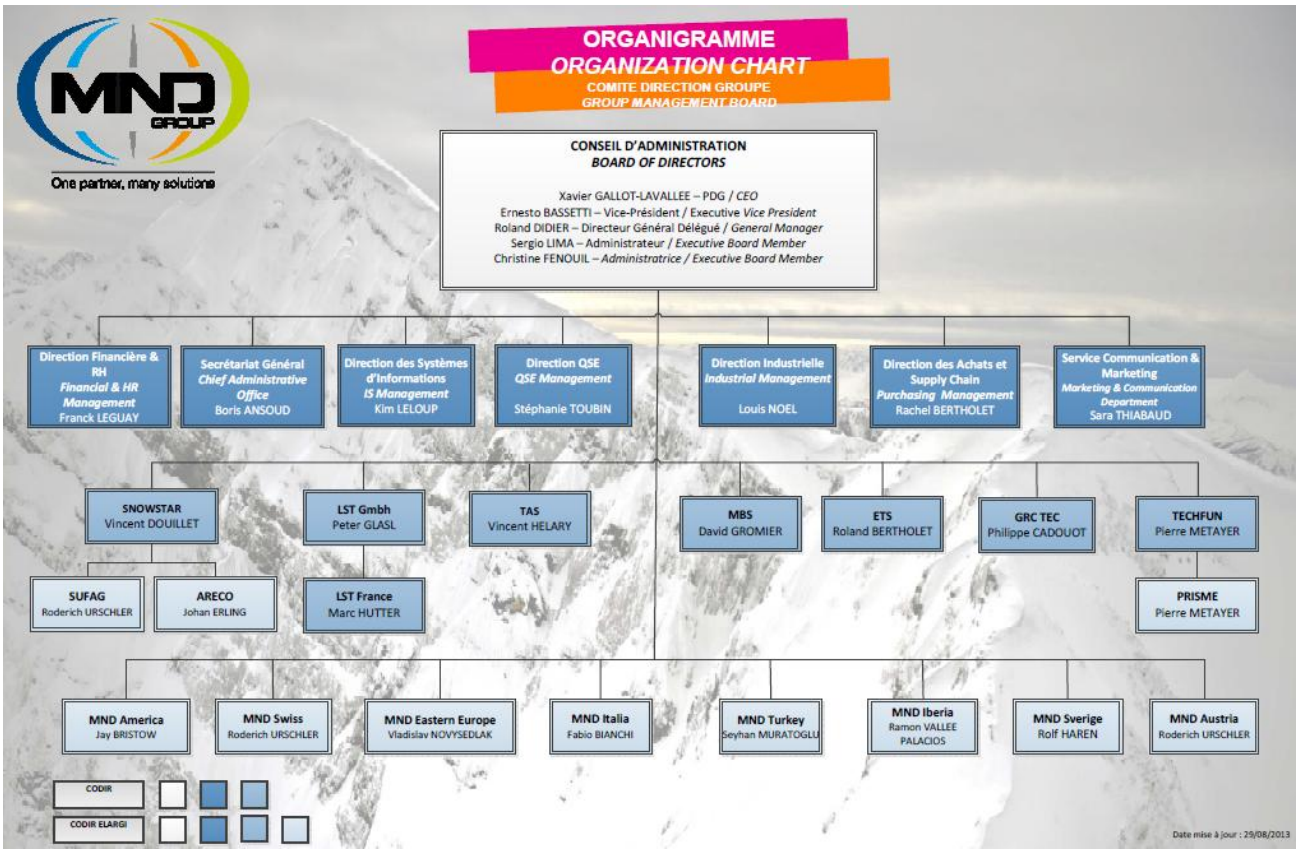

Note : Les sociétés SUFAG et Areco sont liées à l'Acquisition de l'ensemble Snownet réalisée sous Condition Suspensive.

- **Une société d'animation, support au service des filiales**

La Société définit la stratégie du Groupe, les procédures de fonctionnement du Groupe et exerce les fonctions de société d'animation en mettant à disposition des autres entités du Groupe, l'ensemble des fonctions supports telles que :

- la direction financière/RH,
- la direction des achats,
- la direction industrielle,
- l'animation commerciale,
- la communication et le marketing,
- la direction des systèmes d'information,
- le management QSE, et
- le secrétariat général.

- **Un ensemble de 7 filiales industrielles et de services**

Dotées d'une autonomie opérationnelle forte, les filiales industrielles et de services couvrant l'ensemble des activités du Groupe décrites au paragraphe 6.3, gèrent leur fonctionnement opérationnel (de la R&D au SAV en passant par les achats, la production et selon l'activité, l'installation des équipements) et assurent dans leurs domaines respectifs, un support à la fois technique et commercial aux réseaux de distribution.

Par ailleurs, trois sous-filiales ont également des activités industrielles et de services :

- Areco AB (faisant partie de l'acquisition de l'ensemble Snownet réalisée sous Condition Suspensive) rattachée à Interfab Snowbusiness GmbH (activité Enneigement) ;
- LST ROPEWAY SYSTEMS SAS, rattachée à LST ROPEWAY SYSTEMS GmbH (activité Remontées mécaniques) ;
- Prisme, rattachée à TECHFUN (activité Loisirs indoor/outdoor) ;

- **Huit filiales de distribution**

Le Groupe compte huit filiales de distribution (se reporter au paragraphe 6.5) qui constituent l'interface entre la clientèle internationale et le Groupe, notamment en termes de prospection, de gestion des affaires et de SAV. Leur présence locale contribue à adapter l'offre aux habitudes, spécificités techniques et réglementations locales applicables (lois, normes…) afin d'anticiper les exigences des clients.

Par ailleurs, quatre sous-filiales ont également des activités de distribution :

- SUFAG GmbH (correspondant à l'Acquisition de l'ensemble Snownet réalisée sous Condition Suspensive) et Interfab AG, toutes deux détenues par Interfab Snowbusiness GmbH,
- Snow Vision AG, détenue par MND Swiss,
- Snownet Inc., détenue par MND America,

étant précisé que SUFAG GmbH, Snow Vision AG et Snownet Inc. font partie de l'acquisition de l'ensemble Snownet réalisée sous Condition Suspensive.

- **Des comités**

La Société définit la stratégie du Groupe, ses axes stratégiques, et la politique d'animation et de croissance. Pour le pilotage du Groupe, MND a mis en place plusieurs comités qui favorisent les échanges, le partage d'informations et d'expériences :

- **le comité de direction restreint** qui se réunit tous les deux mois, composé de la direction générale du Groupe, des responsables des services de MND et des responsables des filiales industrielles,

- **un comité de direction élargi** qui se réunit deux fois par an et réunit les membres du comité précédent et des responsables des filiales de distribution.

De plus, le Groupe a mis en place des réunions périodiques de coordination commerciale Groupe (tous les 6 mois), France (tous les deux mois) et export (tous les mois).

- **Une équipe expérimentée**

Xavier GALLOT-LAVALLEE, 31 ans, fondateur et président-directeur général

Xavier Gallot-Lavallée, de formation générale scientifique, a créé le Groupe MND en 2004 à partir de la société MBS, spécialisée dans les équipements de balisage et de sécurité des domaines skiables dont il assuré le développement et la gestion de 2000 à 2004, avec l'acquisition du spécialiste des systèmes préventifs de déclenchement d'avalanches, la société TAS. En 2008 il a reçu le Trophée de Savoie dans la catégorie Economie ainsi que le Prix spécial du jury MCG Managers. Très impliqué dans le milieu économique d'aménagement de la montagne, il est membre fondateur de l'AFMONT et président du Cluster Montagne. Depuis 2011, il est vice-président du Réseau Entreprendre Savoie.

Roland DIDIER, 52 ans, directeur général délégué

Avant de rejoindre le Groupe, Roland était directeur général adjoint de la Compagnie des Alpes, en charge de la branche « domaines skiables » puis de la politique industrielle. Au cours des 13 années passées dans ce groupe, il a assuré différentes responsabilités dont la politiques d'achats, de maintenance et la structuration de l'organisation dans un contexte de forte croissance externe. Précédemment, Roland a été directeur technique puis directeur général de la Société d'Economie Mixte (SEM) gestionnaire du domaine skiable de Serre Chevalier puis président du directoire du domaine skiable de Flaine. Roland est ingénieur de l'ENSAM.

Ernesto BASSETTI, 55 ans, co-fondateur et vice-président

Ancien moniteur de ski alpin et expert international en avalanches (ancien président du service avalanches italien – club alpin italien), Ernesto est un expert reconnu de la sécurité et de la prévention des accidents en montagne. Ernesto a dirigé plusieurs sociétés dans le domaine de la montagne : Obiettivo Neve (commerce d'articles techniques), Gamesystem Italia (travail en hauteur), York Neve (neige de culture). En 2004, il a créé le groupe MND avec Xavier, et a mis en place son réseau commercial. Il a été nommé fondé de pouvoir en mai 2013 avec pour mission de gérer et créer les filiales de distribution du Groupe à l'étranger.

Sergio LIMA, 54 ans, administrateur

Spécialiste de l'équipement en montagne, ancien moniteur de ski et doté d'une forte culture commerciale, il a créé et été actionnaire de plusieurs sociétés dans le domaine du ski, comme la vente de produits techniques pour la sécurité des domaines skiables, la fabrication de remontées mécaniques, la fabrication de dameuses, et a fondé Snowstar dans le domaine de l'enneigement artificiel. Depuis 2011 il s'est rapproché du Groupe MND en apportant ses participations. En mai 2013, il en est devenu administrateur et fondé de pouvoir avec pour mission de suivre et développer le réseau de vente international du Groupe (hors filiales de distribution). Sergio est diplômé de l'université SDA Bocconi de Milan, Master en direction d'entreprises.

Boris ANSOUD, 40 ans, secrétaire général

Après un passage dans le secteur bancaire, Boris a rejoint la société MBS en 2003, avant même la création du Groupe. Jusqu'en 2012, il a été responsable administratif et financier du Groupe. Depuis 2012 Boris est secrétaire général du Groupe et a été nommé fondé de pouvoir en mai 2013 avec pour mission de représenter la direction de la Société dans sa gestion administrative, financière et juridique en France et à l'international. Il est diplômé en comptabilité - gestion.

Franck LEGUAY, 43 ans, directeur financier

Dans un contexte de croissance forte, Franck a rejoint les équipes de MND fin 2012, afin de prendre en charge la gestion financière du Groupe. Auparavant Franck a été successivement auditeur interne et consolideur, puis directeur de la comptabilité Groupe, et enfin directeur administratif et financier, dans des groupes industriels internationaux (Entremont, Vicat, Geodis). Expert comptable, Franck est diplômé du DEA de Finance de l'ESA Grenoble.

6.8 STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

Les ambitions du Groupe portent à la fois sur la consolidation de sa position d'acteur clé de l'aménagement de la montagne et sur le développement de l'activité de transport urbain à câbles présentant de multiples synergies possibles avec son domaine d'expertise historique.

- **Domaine montagne**

Le Groupe entend confirmer son positionnement en tant qu'architecte de solutions globales sur mesure et/ou packagées pour répondre aux nouveaux besoins des marchés établis et des marchés en développement touristique.

A cette fin, la stratégie Produits reposera sur les principaux leviers suivants :

- le renforcement et l'élargissement de la gamme de produits dédiés à la saison d'hiver (remontées mécaniques à technologie débrayables…) ;
- la poursuite du développement de son offre de protection contre les risques naturels (pare-pierres et paravalanches) ;
- le développement de l'offre de loisirs afin d'atténuer le caractère saisonnier de l'activité du Groupe et accélérer la dynamique de croissance ;
- le développement des prestations d'installation/SAV/maintenance afin de proposer des offres packagées. En plus de générer un chiffre d'affaires récurrent, ces prestations de services induisent une proximité avec le client permettant la mise en œuvre de synergies commerciales entre les différentes activités.

La stratégie marché va pour sa part consister à :

- exploiter au mieux le réseau commercial international très fortement renforcé ces deux dernières années. Il compte 8 filiales et 50 distributeurs ou agents en septembre 2013 couvrant au total près de 50 pays alors qu'en septembre 2011, le Groupe venait de créer sa première filiale aux Etats-unis et ne comptait qu'une vingtaine de distributeurs ou agents. Aujourd'hui pleinement opérationnel, le réseau commercial pourra par ailleurs bénéficier du positionnement concurrentiel fort du Groupe du fait de son offre globale alors qu'à fin mars 2011, le Groupe disposait encore d'une offre limitée à l'activité Sécurité. Cette approche globale devrait s'avérer particulièrement attractive sur les pays émergents qui constituent des marchés de premiers équipements ;
- conforter sa présence en France en capitalisant sur une offre récemment élargie ;
- consolider la présence internationale du Groupe par l'implantation de nouvelles entités dès lors que le potentiel de marché le justifiera.

Au regard de ces ambitions, les moyens à mettre en œuvre consistent principalement en :

- la poursuite d'une politique d'innovation forte dont une politique d'acquisition de technologies et expertises complémentaires fait partie intégrante. Cette politique devra

impérativement relever les nouveaux enjeux environnementaux (intégration de nouveaux matériaux, amélioration de la performance des produits en terme de consommation électrique et d'eau, réduction de leur empreinte sur le terrain, recyclage de matériels,…) ;

- le maintien d'une politique industrielle solide par l'intégration verticale de la production des pièces stratégiques, le déploiement de synergies industrielles (achats, outils de production, compétences), la recherche d'une fiabilité accrue des systèmes et un SAV performant pour une utilisation optimisée.

- **Domaine transport urbain**

Fort de nombreuses synergies possibles avec son activité historique, le Groupe a engagé le développement d'une offre extrêmement innovante de transport urbain à câbles (TUC). Apportant de véritables solutions technologiques, économiques et environnementales en matière de transport urbain du 21ème siècle, cette offre novatrice prendra place au sein du marché mondial du transport public urbain (se reporter au paragraphe 6.2).

Ce système de transport de personnes unique est conçu pour la ville et la périphérie ainsi que pour des sites privés telles que des zones aéroportuaires, avec des cabines en hauteur, destinées à transporter de 20 à 40 personnes, circulant dans les deux sens sur deux câbles, entièrement automatisées, avec des stations tous les 500 ou 1000 m, accessibles du sol par ascenseur.

Cet élargissement de l'offre présente aussi l'avantage d'être une activité non soumise à la saisonnalité des métiers de la montagne et s'avère très complémentaire des autres métiers du Groupe.

Pour avancer rapidement sur ce projet, le Groupe vient de s'adosser au savoir-faire et aux brevets déjà déposés d'un expert mondial du secteur des transports par câble à travers la signature d'un contrat de licence exclusive et a engagé des échanges avec un grand opérateur du secteur des BTP en vue d'envisager un partenariat commercial. Le Groupe a pour ambition de présenter un démonstrateur au cours de l'exercice 2014/2015, afin d'être à même de réaliser de premières ventes au cours de l'exercice 2015/2016 (pour la présentation de ce projet se reporter au paragraphe 6.2.3 ainsi qu'aux chapitres 11 et 22).

Fort de cette stratégie d'élargissement de l'offre, le Groupe table sur un objectif de chiffre d'affaires d'environ 150 M€ sur l'exercice se terminant au 31 mars 2016.

7 ORGANIGRAMME

7.1 DESCRIPTION DU GROUPE A LA DATE D'ENREGISTREMENT DU DOCUMENT DE BASE

7.1.1 Organigramme du Groupe

A la date d'enregistrement du présent Document de base, l'organigramme juridique du Groupe est le suivant (les pourcentages indiqués représentant la détention en capital et droits de vote) :

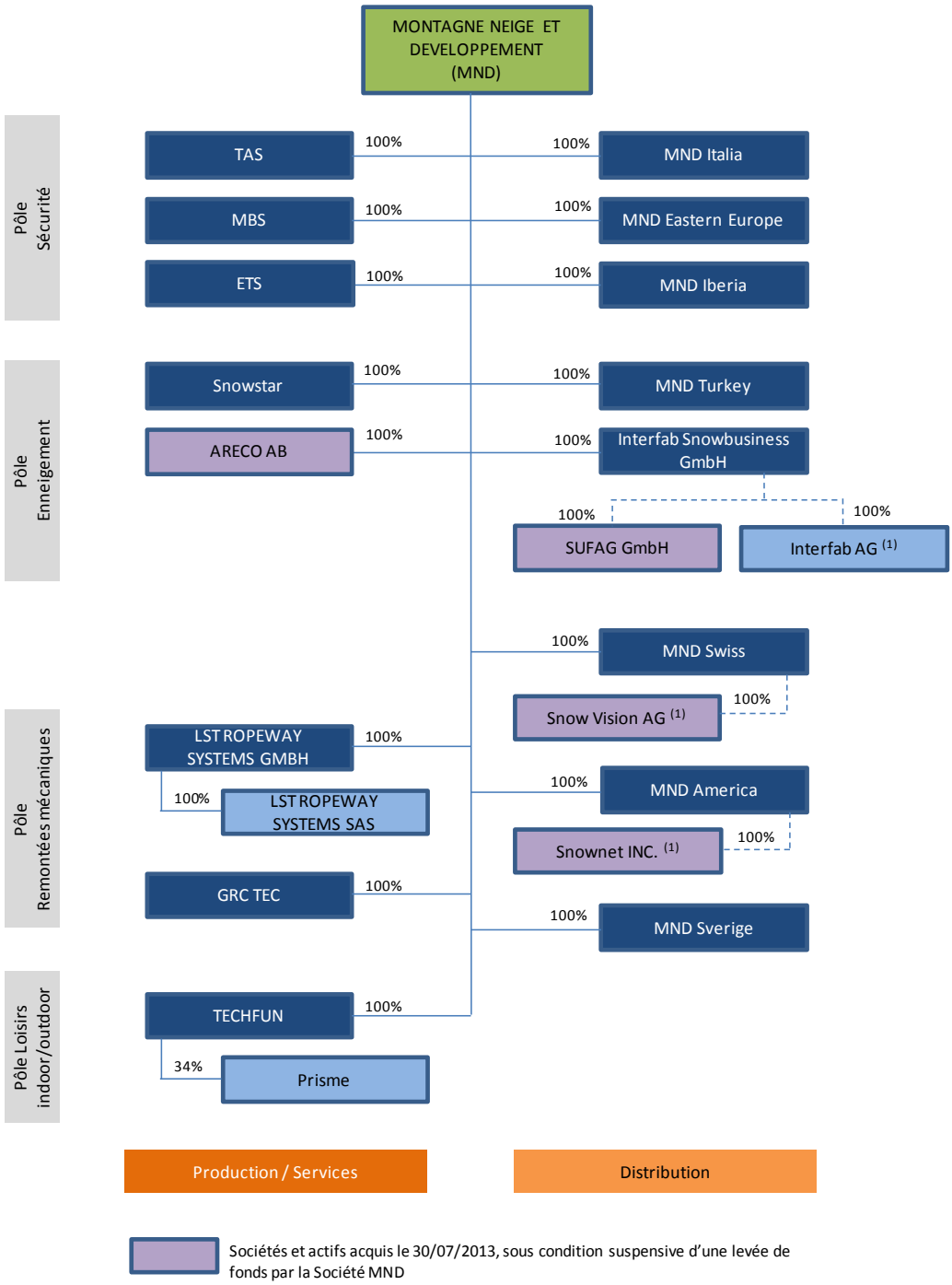

(1) A terme, Interfab AG et Snow Vision AG devraient être absorbées par MND Swiss et Snownet Inc. devrait être absorbée par MND America

7.1.2 Description des principales filiales du Groupe

A ce jour, le Groupe comprend 15 filiales et 3 sous-filiales, ainsi que, compte tenu de l'Acquisition de l'ensemble Snownet sous Condition Suspensive, 1 filiale et 3 sous-filiales supplémentaires. Une seule société (Prisme) n'est pas détenue à 100%.

Parmi les filiales, 8 sont des filiales de distribution dont la vocation est de promouvoir et de commercialiser les différents produits du Groupe (se reporter au paragraphe 6.6).

Sont présentées ci-dessous les filiales significatives:

TAS est une société par actions simplifiée à associé unique au capital de 500.000 euros, immatriculée le 8 septembre 2006 à Chambéry, dont le siège social est situé au 74 voie Magellan - Parc d'activités Alpespace - 73800 Sainte-Hélène-du-Lac. Cette société, conçoit, produit et commercialise des systèmes actifs de déclenchements préventifs d'avalanches ainsi qu'une gamme de systèmes passifs en matière de prévention des risques naturels (filets pare-pierres et pare avalanches).

MBS est une société par actions simplifiée à associé unique au capital de 2.000.100 euros, immatriculée le 9 janvier 2006 à Chambéry, dont le siège social est situé au 74 voie Magellan - Parc d'activités Alpespace - 73800 Sainte-Hélène-du-Lac. Cette entité conçoit, assemble et commercialise des gammes complètes de balisage et signalisation, des matelas de protection, de filets de sécurité pour la sécurisation et l'aménagement des domaines skiables, des sites sportifs et des centres de loisirs.

E.T.S. – ENTREPRISE DE TRAVAUX SPECIAUX est une société par actions simplifiée au capital de 500.000 euros, immatriculée le 21 juillet 2009 à Chambéry, dont le siège social est situé au 74 voie Magellan - Parc d'activités Alpespace - 73800 Sainte-Hélène-du-Lac. Cette société assure une activité d'installation et de maintenance des équipements de sécurité en montagne et en milieu d'accès difficile et des remontées mécaniques pour le Groupe mais également pour le compte de clients extérieurs au Groupe.

SNOWSTAR est une société par actions simplifiée au capital de 1.208.000 euros, immatriculée le 29 juin 2001 à Chambéry, dont le siège social est situé au 74 voie Magellan - Parc d'activités Alpespace - 73800 Sainte-Hélène-du-Lac. Cette entité conçoit, produit et commercialise des équipements d'enneigement de culture.

LST ROPEWAY SYSTEMS GmbH est une société de droit allemand au capital de 315.000 euros**,** immatriculée à Munich sous le numéro HRA 94 et dont le siège social est situé à : Bretonbrücke 8 - D-83661 Lenggries (Allemagne). Cette société conçoit, produit et vend des équipements de remontées mécaniques de type téléskis, télésièges et tapis. Elle détient une filiale française, LST Ropeway Systems SAS (immatriculée le 13 février 2013), située à Sainte-Hélène-du-Lac, ayant pour mission la commercialisation des équipements dans le monde.

GRC TEC INDUSTRIE est une société par actions simplifiée au capital de 500.000 euros, immatriculée le 20 août 1993 à Chambéry, dont le siège social est situé Z.A. du Puits d'Ordet Nord - 73490 La Ravoire. Acquise en avril 2013 par le Groupe, cette entité exerce des activités de chaudronnerie, d'usinage et de soudage à destination de plusieurs secteurs d'activité dont les activités Remontées mécaniques et Sécurité du Groupe ainsi que pour des clients extérieurs.

TECHFUN est une société par actions simplifiée au capital de 75.000 euros, immatriculée le 13 juin 2013 à Chambéry, dont le siège social est situé à : 74 voie Magellan - Parc d'activités Alpespace - 73800 Sainte-Hélène-du-Lac**.** Cette société conçoit, commercialise et installe des équipements de loisirs d'été en hauteur ou de glisse (luges d'été) et détient une participation de 34% dans la société PRISME (le solde du capital étant détenu par le fondateur avec option d'achat consentie au Groupe)

ayant pour activité de concevoir et aménager des installations de sécurité en hauteur et de loisirs de type via ferrata, et enfin :

ARECO est une société de droit suédois au capital de 2.300.000 couronnes suédoises, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés suédois sous le numéro 556267-0710, dont le siège social est situé à : Nifsasvägen 11, 83152 Östersund (Suède). Cette société, dont l'activité est la conception et la commercialisation d'enneigeurs, fait partie de l'ensemble Snownet dont l'Acquisition a été réalisée sous Condition Suspensive.

Les principaux chiffres issus des comptes sociaux de ces entités au titre du dernier exercice clos sont les suivants :

FILIALES *Au 31/03/2013*	Chiffre d'affaires (en K€)	Résultat net (en K€)	Capitaux propres (en K€)	Effectif
TAS	8 962	737	1 965	35
MBS	4 979	(401)	1 591	10
SNOWSTAR	5 758	(485)	878	23
ARECO*	4 148	99	2 765	14
LST ROPEWAY SYSTEMS	6 631	153	1 616	31
GRC TEC	4 893	(29)	716	25
ETS**	1 203	5	121	7

**clôture au 30/04*

***clôture au 31/12*

7.2 FLUX FINANCIERS INTRA-GROUPE

A la date du présent Document de base, les principaux flux financiers entre les sociétés du Groupe sont relatifs aux conventions suivantes (se reporter également au paragraphe 19.2 où est inséré le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées relatif à l'exercice clos le 31 mars 2013) :

- **Convention de gestion centralisée de trésorerie**

Dans le cadre d'une convention de gestion centralisée de trésorerie établie le 30 avril 2013, pour une durée indéterminée avec l'ensemble des entités du Groupe, la Société gère la trésorerie du Groupe par le biais d'un compte bancaire centralisateur.

Les avances réciproques consenties dans ce cadre portent intérêt au taux EURIBOR 3 mois plus 200 points de base.

- **Convention de prestations de services et de répartition de frais généraux**

La Société a conclu le 30 avril 2013 avec chacune de ses filiales une convention dont l'objet est l'assistance en matière comptable, financière, juridique, commerciale, ressources humaines, gestion des achats, Qualité/Sécurité/Environnement et informatique. Ces prestations seront rémunérées à hauteur de 3 850 000 € pour l'exercice ouvert le 1er avril 2013, correspondant aux coûts complets (frais de personnel et frais généraux) augmentés d'une marge de 10%. La facturation des prestations est établie trimestriellement. Une régularisation est effectuée en fin d'exercice. Les frais de représentation et de déplacement sont facturés en sus.

- **Convention d'intégration fiscale**

Les filiales faisant partie du périmètre d'intégration fiscale sont TAS et MBS, ainsi que, depuis le 1er avril 2013, Snowstar.

- **Relations avec les filiales de distribution**

Les filiales de distribution achètent et revendent des équipements et des services provenant des filiales industrielles, sur leurs zones de commercialisation. Dans certains cas les filiales industrielles facturent directement au client final et reversent une commission à la filiale de distribution.

Il existe une règle de base de prix de transfert en fonction des entités et des gammes de produits. Cette règle consiste en un ajout de remise additionnelle aux remises distributeurs standard. Cette remise additionnelle s'apprécie en fonction du degré d'autonomie technique et commerciale de chaque filiale.

- **Contrat d'agent**

La Société a signé avec la société MND Swiss un contrat d'agent à compter du 1er juin 2012, pour une durée indéterminée. MND Swiss dispose d'un réseau en Turquie et en Allemagne et fournit à la société MND SA assistance, services et conseils dans le cadre de la gestion et de la relation avec sa clientèle dans ces pays. Elle perçoit une rémunération annuelle fixée à 137.000 CHF outre un montant de 10% de cette rémunération en couverture de ses frais de gestion.

Des contrats d'agent vont être mis en place avec les autres filiales de distribution.

8 FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER L'UTLISATION DES IMMOBILISATIONS DU GROUPE

8.1 QUESTION ENVIRONNEMENTALE

L'activité du Groupe n'est pas susceptible d'avoir un impact défavorable majeur sur l'environnement.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Le lecteur est invité à lire les informations qui suivent relatives à la situation financière et aux résultats du Groupe avec les états financiers consolidés audités du Groupe établis en normes IFRS pour les exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012.

9.1 SITUATION FINANCIERE

9.1.1 Commentaires sur le compte de résultat consolidé des exercices clos les 31 mars 2012 et 31 mars 2013

9.1.1.1 Chiffre d'affaires du Groupe

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 29 737 K€ au 31 mars 2013, contre 14 723 K€ au 31 mars 2012, en croissance de 102% portée à hauteur de 93% par les opérations de croissance externe (principalement l'acquisition de 70% de LST Ropeway Systems GmbH, l'acquisition de Secomate par MBS, le rachat des actifs de la société HC Systec par TAS, l'acquisition de 50,1% du capital de Snowstar non détenu par MND, et l'acquisition d'Obiettivo Neve devenu MND Italia SRL) et à hauteur de 9% par la croissance organique des activités.

(en K€)	31 mars 2013	31 mars 2012	Var.
Production vendue de biens	19 281	6 708	187%
Production vendue de services	5 068	3 767	35%
Ventes de marchandises	5 388	4 248	27%
Chiffres d'affaires	**29 737**	**14 723**	**102%**

Les trois sources de revenus générés par le Groupe sont :

- la vente de matériels incluant les équipements de sécurité comme les déclencheurs d'avalanches ainsi que divers biens d'aménagement des pistes (filets et matelas de protection, éléments de balisage…), les enneigeurs haute et basse pression, la vente de remontées mécaniques (télésièges à pinces fixes, téléskis et tapis) et de manière encore marginale mais appelée à se développer, des filets pare-pierres et paravalanches;

- des prestations de services à la fois liées au montage de certains équipements produits ainsi que des prestations de SAV et maintenance et de location de matériel de compétition, et enfin

- des ventes de marchandises correspondant à une partie de la gamme de produits de sécurité et d'aménagement à faible valeur ajoutée comme les piquets de pistes (hors modèles de compétition) ou encore certains équipements d'enneigement gérés sous forme de négoce par l'entité Snowstar sur une partie de l'exercice.

- **Analyse de la croissance des ventes par activité**

CA par pôle	31/03/2013		31/03/ 2012	
	Montant	% du CA	Montant	% du CA
Sécurité	17 254	58,02%	12 468	84,68%
Enneigement	3 601	12,11%	241	1,64%
Remontées mécaniques	6 423	21,60%		
Services	2 459	8,27%	2 014	13,68%
TOTAL CA CONSOLIDE	**29 737**	**100,00%**	**14 723**	**100,00%**

La progression de 38% de **l'activité Sécurité** est imputable à la fois à l'intégration sur 3 mois de la société Secomate, principal concurrent français de la filiale MBS, acquise par celle-ci en décembre 2012 puis fusionnée au 31 mars 2013, (soit un apport de chiffre d'affaires de près de 1,1 M€ au titre de l'exercice 2013) et à la montée en puissance des filiales de distribution dont les filiales suisses, italienne et américaine réalisant à ce stade la quasi intégralité de leurs ventes sur cette activité. L'intégration sur 6 mois de l'activité filet pare-pierres au travers du rachat des actifs de la société HC Systec par la société TAS en juillet 2012 demeure encore marginale (environ 700 K€) mais est appelée à se développer, notamment sous l'effet de l'adoption prochaine de la nouvelle règlementation européenne ETAG 27 et des investissements R&D conduits par le Groupe pour répondre à cette norme dans le cadre du projet de développement européen, Absorbnet**,** visant à optimiser le mécanisme des freins qui permet d'absorber l'énergie dégagée par l'impact des blocs rocheux dans les filets.

L'activité Enneigement connaît une forte progression imputable notamment à la croissance organique de l'activité et au périmètre et la durée de consolidation de la société Snowstar dans les comptes du Groupe. Résultant de l'acquisition au cours du dernier trimestre de l'exercice 2011/2012 de Snowstar à hauteur de 49,9%, le Groupe a porté sa participation à 100% en mars 2013. Ainsi, alors qu'il n'avait été consolidé que sur le dernier trimestre de l'exercice clos le 31 mars 2012 en intégration proportionnelle (ce qui du fait de la cyclicité de l'activité représente des mois où les ventes sont très limitées, les matériels devant être livrés et donc vendus avant l'ouverture des domaines skiables), Snowstar a été consolidée en année pleine sur l'exercice 2012/2013 toujours en intégration proportionnelle pour le résultat mais en intégration globale pour le bilan. Par ailleurs, la filiale MND Eastern Europe, qui concentre la quasi intégralité de ses ventes sur cette activité Enneigement, a également été intégrée à 100%, soit un chiffre d'affaires de 0,9 M€. Ainsi, l'activité « Enneigement » a réalisé un chiffre d'affaires contributif de 3.601 K€ sur l'exercice clos au 31 mars 2013 (dont 941 K€ provenant de la filiale de distribution MND Eastern Europe et 2.660 K€ de Snowstar), soit près de 12% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe alors que sa contribution au chiffre d'affaires sur l'exercice clos au 31 mars 2012 était non significative pour les raisons évoquées ci-dessus.

Inexistant à fin mars 2012, **l'activité Remontées mécaniques** est venu étoffer les revenus du Groupe à travers l'acquisition de la société allemande LST Ropeway Systems GmbH en août 2012. Plusieurs installations (télésièges à pince fixe, téléskis ou tapis) ont été livrées sur l'exercice arrêté au 31 mars 2013, dont, à titre d'exemples : 1 téléski en France, 1 télésiège en Russie sur le site des futurs Jeux Olympiques 2014 de Sotchi et un télésiège en Corée.

L'activité Services principalement lié aux activités de bureaux d'études (cédées en mars 2013) a pour sa part vu sa contribution au chiffre d'affaires consolidé être ramenée de 13,7% à environ 8,3% malgré une augmentation de 22,1% en valeur absolue passant de 2 014 K€ au 31 mars 2012 à 2 459 K€ au 31 mars 2013. Une large partie de la progression, soit environ 300 K€, est une conséquence mécanique d'une consolidation sur 15 mois au lieu de 12 mois de MDP consulting suite à un changement de date de clôture.

- **Analyse des ventes par zones géographiques et par type de commercialisation**

La part du chiffre d'affaires consolidé réalisé à l'export a été portée de 33% à fin mars 2012 à 53% à fin mars 2013 sous l'effet conjugué d'opérations de croissance externe relative à des sociétés étrangères ayant peu ou pas d'activité en France, comme par exemple LST Ropeway Systems GmbH, et à la montée en puissance des filiales de distribution.

(en K€)	31 mars 2013	%	31 mars 2012	%
France	13 929	47%	9 844	67%
Europe	7 960	27%	549	4%
Reste du monde	7 848	26%	4 330	29%
Total Chiffres d'affaires	**29 737**	**100%**	**14 723**	**100%**

La principale évolution constatée au cours de la période présentée concerne la zone Europe (hors France) dont la contribution totale aux revenus du Groupe est passée de 4% à 27% ce qui représente des ventes portées de 549 K€ à 7 960 K€.

Cette progression significative peut être attribuée d'une part, à l'entrée dans le périmètre de l'activité Remontées mécaniques via l'acquisition de LST Ropeway Systems dont l'essentiel du chiffre d'affaires total (à savoir 6,4M€) est généré en Europe (dont 1,8 M€ en Allemagne), et d'autre part, à la montée en puissance des filiales de distribution slovaque et italienne qui totalisent près de 3,1 M€ de chiffre d'affaires et de manière plus marginale, à la croissance organique du chiffre d'affaires sur cette zone du périmètre historique (TAS notamment).

Concernant la zone « Reste du monde », même si la contribution relative est passée de 29% à 26%, le montant des ventes en valeur absolue affiche une progression de plus de 81% passant de 4 330 K€ à 7 848 K€. Cette augmentation légèrement supérieure à 3,5 M€ est attribuable notamment à l'activité Remontées mécaniques pour près de 3,2 M€ grâce notamment à ses affaires livrées en Russie et en Corée du Sud, à l'activité Enneigement pour environ 0,5 M€. Quant à l'activité Sécurité, s'il a profité de l'activité soutenue des nouvelles filiales de distribution (américaine et suisse) pour environ 0,7 M€, il a en revanche vu le chiffre d'affaires « Reste du monde » de l'activité TAS (déclencheurs préventifs à distance d'avalanches) être réduit de près de 1 M€ en raison d'une commande sud américaine importante comptabilisée au cours de l'exercice précédent.

Le développement des filiales de distribution permet de réduire l'importance des relais de commercialisation indirect à l'export. Ce phénomène s'accentue avec le rachat post-clôture des sociétés Interfab en Suisse et Autriche et Vinterteknik en Suède et permet au Groupe de consolider la marge globale.

9.1.1.2 Résultat opérationnel courant consolidé

Le résultat opérationnel courant consolidé a été ramené de 1 580 K€ au 31 mars 2012 à 504 K€ au 31 mars 2013.

Achats consommés

La marge sur achats consommés a été ramenée de 64,7% au 31 mars 2012 à 54,0% au 31 mars 2013 pour s'établir à 16 050 K€ à cette même date contre 9 521 K€ l'année précédente.

Le détail par nature des achats consommés est présenté dans le tableau ci-dessous :

(en K€)	31 mars 2013	31 mars 2012	Var.
Achats sous-traitance industrielle	(3 272)	(1 217)	169%
Achats matières 1ères , fournit. & autres appro.	(7 114)	(2 782)	156%
Variation stocks mat. 1ères, fournit. & autres appro.	(444)	519	n/a
Achats de marchandises	(3 352)	(2 873)	17%
Variation stocks de marchandises	911	1 118	-19%
Achats non stockés de matières et fournitures	(565)		n/a
Reprise/dép. des stocks Mat. 1ères et marchandises	149	33	352%
Total	**(13 687)**	**(5 202)**	**163%**

Cette baisse est pour l'essentiel afférente à l'intégration de nouveaux secteurs d'activité dans le périmètre dont les taux de marge viennent peser sur ceux dégagés par les activités historiques du Groupe.

En effet, les marges brutes dégagées sur les activités Remontées mécaniques et Enneigement reprises par le Groupe sont plus faibles que celles observées sur l'activité Sécurité. L'importance de ces activités (respectivement 6423 K€ et 3 601 K€, soit 33,7% du chiffre d'affaires consolidé au 31 mars 2013) dans le chiffre d'affaires global influe mécaniquement sur la marge globale du Groupe.

Des mesures de rationalisation entreprises depuis le rachat de ces entités (achats groupés, revue des référencements fournisseurs, internalisation de certaines étapes de production venant réduire la part de la sous-traitance industrielle …) devraient permettre au Groupe de revenir progressivement vers un taux de marge plus proche de son taux historique.

Charges externes

D'une année sur l'autre, les charges externes ont plus que doublé pour s'établir à 8 752 K€ au 31 mars 2013 en progression de 108%.

(en K€)	31 mars 2013	31 mars 2012	Var.
Sous-traitance générale	1 568	401	291%
Locations et charges locatives	1 588	973	63%
Primes d'assurances	318	286	11%
Entretiens et réparations	409	204	100%
Rému. d'intermédiaires & honoraires	2 103	792	166%
Publicité	549	318	73%
Transports	550	261	111%
Déplacements, missions	735	449	64%
Frais postaux et télécommunications	236	161	47%
Divers	696	369	89%
Total des charges externes	**8 752**	**4 214**	**108%**

Cette hausse significative est pour l'essentiel imputable aux opérations de croissance externe intervenues au cours de la période et ce à deux niveaux :

- Le premier directement opérationnel avec l'évolution de certains postes d'exploitation comme la sous-traitance générale de certaines des activités nouvellement intégrées ayant une partie de leur production externalisée comme LST, les locations ou encore les dépenses d'entretien et de réparation, et

- Le second avec un poste de « rémunérations des intermédiaires et honoraires » en progression de 1.311 K€ dont un montant non récurrent d'environ 350 K€ relatif à des frais juridiques et de due diligences engagées dans le cadre des acquisitions, de la création de filiales et des négociations en Italie, la prise en compte de 340 K€ afférents à une convention de prestation commerciale incluant des frais de représentation entre Sergio Lima et le groupe MND via la société Gespiswiss et la société MND Swiss relative notamment à sa mission de développement de l'export. Le reste de la variation est liée à l'augmentation du périmètre.

Enfin, la progression des autres postes est relativement contenue au regard de l'évolution du chiffre d'affaires. Les frais de transports progressent toutefois de 111% par rapport à une augmentation des ventes de 102 % traduisant la part croissante des ventes dans la zone « Reste du monde » alors même que la production est réalisée dans deux pays européens (France et Allemagne).

Les dépenses de publicité ont pour leur part progressé du fait de la refonte des sites internet de l'ensemble des sociétés du Groupe et du fait de la multiplication des actions de communication corrélées à la création ou à l'acquisition de nouvelles filiales alors que d'un exercice à l'autre, les dépenses relatives à des participations à des salons ont peu progressé.

Charges de personnel

La masse salariale a progressé de près de 95,2% entre le 31 mars 2012 et 2013 sous l'effet notamment du renforcement des structures support pour accompagner la croissance et des acquisitions, l'effectif moyen du Groupe étant passé entre ces deux dates de 88 à 171 collaborateurs, soit une évolution de 94,3%.

Autres

La principale autre composante du résultat opérationnel courant concerne le poste « Autres produits et charges d'exploitation » qui s'élève à 2 979 K€ au 31 mars 2013 contre 1 178 K€ au 31 mars 2012.

(en K€)	31 mars 2013	31 mars 2012
CIR et Crédit Impôt Export	235	83
Assurances - Indemnités suite à un sinistre	1 281	778
Production immobilisée	1 017	
Refacturations diverses	543	202
Produits et charges diverses	(97)	115
TOTAL	**2 979**	**1 178**

Cette progression significative est principalement imputable :

- d'une part, au poste « indemnités d'assurances » suite à l'incendie survenu dans les locaux de la filiale italienne en décembre 2012. Ce sinistre a fortement perturbé l'activité et un dossier auprès de l'assurance est en cours de formalisation. A la clôture de l'exercice, il a été comptabilisé une indemnité d'assurance à recevoir de 1 281 K€ soit à hauteur de la perte d'exploitation estimée à cette date et de la perte directe liée à certains coûts supportés (loyers, entretien, …) et entrant dans la couverture de l'assurance. Le montant comptabilisé au 31 mars 2012 était pour sa part relatif à un reliquat d'indemnité pour perte d'exploitation afférente à un sinistre intervenu en février 2011 ayant plus particulièrement touché les ateliers de l'activité TAS ;
- d'autre part, à la comptabilisation d'un produit de 1.017 K€ correspondant à un reclassement de la production immobilisée de 620 K€ de stock de produits de compétition de l'activité Sécurité que le Groupe commercialise sous forme de location et qu'elle a par conséquent porté en actif immobilisé et à 397 K€ au titre des frais de R&D activés sur l'exercice relatif à des

programmes initiés par l'activité Sécurité (concernant la mise en conformité aux nouvelles normes européennes des filets pare-pierres et traqueur GPS de déclenchement des avalanches) et l'activité Enneigement (concernant un programme d'optimisation de la consommation d'eau et électricité de certains équipements).

Comme évoqué ci-dessus, le Groupe accentue ses efforts en matière de Recherche et Développement. Il en découle la comptabilisation en produit d'un Crédit Impôt Recherche en augmentation de 87 K€ pour s'établir à 150 K€ au 31 mars 2013 contre 83 K€ l'exercice précédent.

Les refacturations diverses concernent notamment des refacturations de frais (formations, coûts divers supportés pour le compte de tiers) ne présentant pas la nature de chiffre d'affaires.

Analyse par activité du résultat opérationnel courant

L'analyse de la contribution par activité au résultat opérationnel courant consolidé se présente comme suit :

Consolidé (en K€)	31 mars 2013				
	Sécurité	**Enneigement**	**Remontées mécaniques**	**Services**	**TOTAL**
Chiffre d'affaires	17 254	3 601	6 423	2 459	29 737
Résultat opérationnel courant	970	(556)	191	(101)	504
(en K€)	**31 mars 2012**				
Chiffre d'affaires	12 468	241		2 014	14 723
Résultat opérationnel courant	1 574	24		(18)	1 580

Activité historique du Groupe, l'activité Sécurité est le plus contributeur au niveau du résultat opérationnel courant du Groupe, l'activité Remontées Mécaniques arrive en second en termes de contribution au chiffre d'affaires. Cependant, il est à noter qu'en valeur absolue, l'importance de la contribution de l'activité Sécurité a été presque divisée par deux, ramenée de 1.574 K€ à 970 K€ alors même que ses revenus avaient progressé de 38,4%. Cette baisse est afférente à la fois à des efforts de structuration engagés en vue de l'intégration de Secomate et à un recours plus important à la sous-traitance au sein de l'activité TAS.

Dans le même temps, l'activité Enneigement a une contribution négative (-556 K€) imputable à une insuffisance de performance sur l'exercice compte tenu d'un marché difficile. De même, la liquidation de l'ancien actionnaire de Snowstar en Italie a fortement perturbé (confusion) les relations de Snowstar France avec ses clients historiques, notamment au niveau international. Un certain nombre de frais non récurrents sont également à considérer du fait du transfert de cette activité industrielle de l'Italie vers la France. L'activité Remontées mécaniques, intégré pour la première fois, dégage une contribution positive de 191 K€. Son intégration au sein du Groupe devrait rapidement permettre à LST Ropeway Systems GmbH d'optimiser la chaîne de valeur, d'améliorer ainsi sensiblement ses marges et par conséquent sa contribution au résultat opérationnel du Groupe.

L'activité Services, cédée en mars 2013, dégageait une contribution négative de 101 K€. Les niveaux de résultat observés sur les sociétés MDP Consulting et Engineerisk ont toujours été proches de l'équilibre.

9.1.1.3 Résultat opérationnel consolidé

Principales composantes

Le résultat opérationnel consolidé s'établit à 1 154 K€ au 31 mars 2013 contre 1 623 K€ au 31 mars 2012. La différence avec le résultat opérationnel courant consolidé correspond principalement à une plus-value de cessions de participations (MDP Consulting et Engineerisk) ainsi qu'à un produit d'abandon de créances commerciales de 511 K€ au bénéfice de la filiale MND Eastern Europe (ex filiale du Groupe SNOWSTAR Italia) que le Groupe a obtenu du liquidateur judiciaire, dans le cadre de la liquidation de la société SNOWSTAR Italie.

Résultat opérationnel consolidé (en K€)	31/03/2013	31/03/2012
Résultat opérationnel courant	504	1 580
Résultat cession titres non consolidés	124	-
Abandonde créances commeciales	511	
Autres	15	43
Résultat opérationnel consolidé	**1 154**	**1 623**

Analyse par activité

La répartition par activité du résultat opérationnel courant est la suivante.

Consolidé (en K€)	31 mars 2013				
	Sécurité	Enneigement	Remontées mécaniques	Services	TOTAL
Chiffre d'affaires	17 254	3 601	6 423	2 459	29 737
Résultat opérationnel courant	970	(556)	191	(101)	504
Résultat opérationnel	**973**	**(41)**	**214**	**8**	**1 154**
(en K€)	31 mars 2012				
Chiffre d'affaires	12 468	241		2 014	14 723
Résultat opérationnel courant	1 574	24		(18)	1 580
Résultat opérationnel	**1 609**	**28**		**(14)**	**1 623**

Les différences avec les contributions par activité au résultat opérationnel courant sont essentiellement liées à l'imputation à l'activité Enneigement de l'abandon de créances évoqué ci-dessus qui réduit considérablement la contribution négative de l'activité de (556) K€ à (41) K€ ainsi qu'à l'imputation de l'activité Services du résultat de cessions de participations MDP Consulting et Engineerisk.

9.1.1.4 Résultat courant avant impôt

Le résultat consolidé courant avant impôt s'établit à 670 K€ au 31 mars 2013 contre 1 319 K€ au 31 mars 2012. La principale différence entre celui-ci et le résultat opérationnel est relative à la prise en compte du coût de l'endettement financier net qui a progressé de 59,7 % passant d'une charge nette de 308 K€ à 492 K€ sous l'effet mécanique de l'augmentation de l'endettement financier net d'un exercice à l'autre provenant du financement des acquisitions réalisées sur l'exercice 2012/2013.

Consolidé *(en K€)*	31-mars-13	31-mars-12
Gain de change	11	5
Perte de change	(22)	(9)
Dividendes	-	2
Autres produits financiers	345	6
Total produits financiers	**334**	**4**
Coût de l'endettement financier net	(492)	(308)
Autres charges financières	(326)	-
Total charges financières	**(818)**	**(308)**
Résultat financier	**(484)**	**(304)**

En outre, le résultat financier comprend à la fois :

- ✓ un produit de 300 K€ relatif à un abandon de créance à caractère financier consenti par l'établissement bancaire UNICREDIT Slovaquie au profit de la filiale MND Eastern Europe dans le cadre de la liquidation de Snowstar Italia dont la banque UNICREDIT Italie était garant de cette dette ; et

- ✓ une charge de 323 K€ relative à une prime de non conversion et d'indemnités liées au remboursement anticipé des 69 306 obligations convertibles avec bons de souscription d'actions souscrites par FSI Régions en décembre 2011.

Le résultat de change demeure peu significatif pour s'établir à une charge nette de 22 K€ imputable à des achats réalisées en dollars alors que les ventes sont presqu'exclusivement facturées en euros.

9.1.1.5 Résultat net consolidé part du Groupe

Impôt sur les bénéfices

La charge nette d'impôt sur les bénéfices se décompose comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Consolidé *(en K€)*	31-mars-13	31-mars-12
Impôts exigibles	(285)	(372)
Impôts différés	247	(3)
CVAE	(83)	(94)
Impôt sur les résultats	**(121)**	**(469)**

La réduction de la charge nette d'impôt résulte de l'effet conjugué d'une baisse du résultat imposable et de la comptabilisation d'impôt différé actif relatif à des reports déficitaires de filiales (imputable notamment à l'activité Enneigement) et à des différences temporaires.

Intérêts minoritaires

Compte tenu du résultat courant avant impôt et après imputation de la charge nette d'impôt, le résultat net consolidé s'établit à 550 K€ pour l'exercice clos le 31 mars 2013 contre 849 K€ pour l'exercice précédent.

Après prise en compte des intérêts minoritaires de la filiale LST Ropeway Systems GmbH détenue à 70 % au 31 mars 2013 (participation portée à 100% en juillet 2013), le résultat net consolidé part du Groupe s'établit à 504 K€ pour l'exercice clos le 31 mars 2013 contre 848 K€ au 31 mars 2012.

9.1.1.6 Résultat net consolidé par action (part du Groupe)

Le résultat net par action émise (nombre moyen pondéré d'actions en circulation) s'est élevé respectivement à 0,42 € et 2,05 € par action pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 2012 étant rappelé qu'au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, une division du nominal de l'action a été approuvée par une AGE réunie le 4 décembre 2012. Aussi, le résultat par action dégagé au 31 mars 2013 doit être comparé à un résultat net par action ajusté (de la division du nominal par 2,71927) au 31 mars 2012 égal à 0,75 € par action.

Enfin, après prise en compte d'une nouvelle division du nominal, par 4, intervenue postérieurement à l'émission du rapport d'audit des comptes consolidés mais préalablement à l'enregistrement du présent Document de base, le résultat net par action (part du Groupe) ajusté de la dite division par 4, approuvée par l'assemblée générale réunie le 12 septembre 2013, s'établit respectivement à 0,105 € et 0,19 € pour les exercices clos respectivement les 31 mars 2013 et 31 mars 2012 (se reporter au chapitre 21.1.7 du présent Document de base).

9.1.2 Commentaires sur le bilan consolidé des exercices clos les 31 mars 2013 et 31 mars 2012

9.1.2.1 Eléments d'actifs

Actifs non courants

Le total des actifs non courants est passé de 7 563 K€ au 1er avril 2011 à 8.435 K€ au 31 mars 2012 puis à 16.266 K€ au 31 mars 2013 décomposés comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

En milliers d'euros	31-mars-13	31-mars-12	1er avril 2011
Ecarts d'acquisition	10 608	6 469	6 358
Immobilisations incorporelles	995	132	101
Immobilisations corporelles	2 983	840	802
Autres actifs financiers	948	729	126
Impôts différés actifs	731	264	176
Total des actifs non courants nets	**16 266**	**8 435**	**7 563**

L'essentiel de la hausse des actifs non courants sur la période présentée est imputable à la politique de croissance externe menée par le Groupe au cours de l'exercice écoulé.

Ainsi la variation nette du poste « Ecarts d'acquisition » entre les 31 mars 2012 et 2013 à hauteur de 4 139 K€ est afférente:

- aux acquisitions de Obiettivo Neve (devenue MND Italia SRL) pour 1 176 K€ et de Secomate par MBS en décembre 2012 (aujourd'hui globalisé dans les comptes de l'entité MBS avec qui Secomate a fusionné) à hauteur de 1 878 K€,
- au complément de participation dans Snowstar SAS et MND Eastern Europe porté de 49,9% à 100% portant l'écart d'acquisition sur Snowstar de 111 K€ au 31 mars 2012 à 320 K€ au 31 mars 2013 et ayant conduit à constaté un écart d'acquisition de 552 K€ sur MND Eastern Europe,, et
  à l'acquisition de la société allemande de production de remontées mécaniques LST Ropeway Systems Gmbh ayant généré pour sa part un écart d'acquisition de 431 K€, et
- à une diminution du poste de 107 K€ imputable à la cession fin mars de la société MDP Consulting.

Les immobilisations incorporelles nettes ont pour leur part progressé de 863 K€ au cours de l'exercice écoulé alors qu'elles n'avaient que très peu progressé au cours de l'exercice précédent. Cette évolution

significative est imputable à hauteur de 162 K€ à l'incidence de la variation de périmètre (brevets et licences issus de l'acquisition de l'activité Remontées mécaniques avec LST Ropeway Systems) et à hauteur de 701 K€ à l'augmentation nette des cessions et dotations aux amortissements et provisions de l'exercice composés principalement de 468 K€ de frais de R&D activés nets relatifs aux programmes de développement (se reporter aux paragraphes 5.2 et 11.1 du présent Document de Base) et de 320 K€ de brevets et licences (programmes informatiques et brevets de l'activité pare-pierre et pare-avalanche repris dans le cadre de l'acquisition du fonds de commerce de HC Systec).

Les immobilisations corporelles nettes ont pour leur part progressé de 2.143 K€ au cours de l'exercice écoulé dont 1.528 K€ sont imputables aux variations de périmètre rappelées ci-dessus, le solde étant pour l'essentiel du au reclassement de 620 K€ de stock de matériel de compétition MBS en immobilisations car étant loué aux clients, puis à des investissements de renouvellement sur le site de Sainte-Hélène du Lac.

L'évolution des autres actifs financiers est relative :

- au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, à l'acquisition pour 565 K€ de titres de participation de sociétés non consolidées compte tenu de leur caractère non significatif dont des structures nouvellement créées, à vocation de développement commercial comme MND America ou MND Eastern Europe, qui au cours de l'exercice écoulé ont été consolidées du fait de leur taux de participation porté à 100% ou de prise de participation en vue de développer une diversification (Prisme dans le domaine des loisirs d'été) et plus marginalement à une augmentation de 38 K€ des dépôts de garantie relatifs aux sites en France ; et
- au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013 à une augmentation de 330 K€ des dépôts de garantie du fait notamment de l'intégration du site Secomate dans le périmètre du Groupe, à une diminution nette du poste de titres de participation non consolidées et à l'augmentation des cautions « gage-espèces » de 257 K€ liées aux nouveaux emprunts souscrits au cours de l'exercice.

Et enfin, l'augmentation des impôts différés actifs est principalement liée à l'intégration de nouvelles sociétés dans le périmètre et à la prise en comptes des impôts différés actifs sur les pertes reportables de certaines sociétés (notamment Snowstar).

Actifs courants

Les actifs courants sont passés de 9 741 K€ au 1er avril 2011, à 10 861 K€ au 31 mars 2012 à 25 100 K€ au 31 mars 2013. L'évolution des principaux postes est présentée dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros	31 03 2013	31 03 2012	01 04 2011
Stocks et en-cours	9 539	3 647	1 728
Clients et autres débiteurs	12 357	5 818	7 236
Créances d'impôt	703	50	354
Autres Actifs courants	596	227	217
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 649	1 118	205
Total actifs courants	**24 843**	**10 861**	**9 741**

- ***Stocks***

Les stocks qui ont fortement augmenté sur la période présentée sont composés comme suit :

En milliers d'euros	31 03 2013	31 03 2012	01 04 2011
Stocks matières premières, fournitures et en-cours	4 027	1 407	882
Stocks de marchandises	5 785	2 449	880
Valeurs brutes des stocks	**9 812**	**3 856**	**1 762**
provision pour dépréciation	(273)	(208)	(34)
Valeur nette des stocks	**9 539**	**3 648**	**1 728**

L'augmentation des stocks nets pour presque 5,891 K€ constatée entre les 31 mars 2012 et 2013, est en grande partie imputable aux opérations de croissance externe de l'exercice alors que la progression de près de 1,8 M€ constatée au cours de l'exercice précédent résultait principalement d'une augmentation observée sur l'activité Sécurité.

La progression constatée au cours de l'écoulée est imputable pour l'essentiel à hauteur d'environ :

- ✓ 3 044 K€ à l'activité Enneigement (Snowstar et filiale Eastern Europe). Cette évolution majeure résulte de l'effet conjugué pour Snowstar du changement de méthode de consolidation bilancielle passée d'intégration proportionnelle à globale, d'un pourcentage de détention porté de 49,9% à 100% ainsi que de la reprise du stock de liquidation de Snowstar Italie pour environ 500 K€ ;
- ✓ 1 899 K€ à l'activité Sécurité suite notamment à l'intégration de Secomate rachetée en décembre 2012 et fusionnée en mars 2013, les rachats d'actifs de l'activité filet pare-pierre de la société HC Systec par TAS et de la montée en puissance de l'activité des filiales étrangères ;
- ✓ 960 K€ à l'activité Remontées mécaniques via LST Ropeway Systems GmbH entré dans le périmètre en cours d'exercice.

L'analyse des stocks en termes de nombre de jours de chiffre d'affaires montre une progression sensible entre le 31 mars 2012 et le 31 mars 2013, le délai passant de 94 jours à presque 120 jours. Cette augmentation ne résulte toutefois pas d'une mauvaise gestion des stocks mais d'un effet mécanique de la variation de périmètre au cours de l'exercice écoulé. Ainsi, le fait que le chiffre d'affaires de certaines activités n'a été intégré que sur quelques mois mais le stock de clôture intégralement consolidé ou encore, que la méthode de consolidation bilancielle (et donc des stocks) ait été différente entre les 31 mars 2012 et 2013 fausse la comparabilité du calcul des stocks en nombre de jours de chiffre d'affaires.

Il est enfin à noter le faible taux de provisionnement des stocks et ce de manière constante, les 273 K€ de provisions au 31 mars 2013 étant relatifs à l'activité Enneigement pour 208 K€ et Sécurité pour 65 K€.

- ***Créances et autres débiteurs***

L'évolution irrégulière du poste « Clients et autres débiteurs » au cours de la période présentée se compose comme suit :

En milliers d'euros	31 03 2013	31 03 2012	01 04 2011
Avances et acomptes versés sur commandes	296		5
Clients et comptes rattachés	8 654	5 069	2 516
Créances sociales	2	23	27
Créances fiscales	1 062	826	1 084
Comptes courants débiteurs	1 125	15	558
Débiteurs divers	1 552	155	3 184
Valeurs brutes	**12 691**	**6 088**	**7 374**
Provision pour dépréciation	(334)	(270)	(138)
Valeurs nettes	**12 357**	**5 818**	**7 236**

La progression de près de 112,4% du poste au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, soit + 6 603 K€ (valeur brute), résulte principalement :

- ✓ d'une augmentation des créances clients à hauteur de 3 585 K€ imputable en grande partie aux évolutions de périmètre à l'instar de la progression des stocks à la clôture ;
- ✓ d'une progression de 1 110 K€ du poste « comptes courants débiteurs » dont un montant de 945 K€ de comptes courants avec des filiales, n'ayant pas été éliminés compte tenu de contraintes techniques engendrées par les clôtures décalées de certaines filiales. Les filiales concernées sont MND America, MND Eastern Europe et MND Swiss ; et
- ✓ une augmentation de 1 397 K€ du poste « Débiteurs divers » principalement composée des indemnités d'assurance à recevoir relatives au sinistre incendie survenu en décembre 2012 dans les locaux de la filiale italienne de l'activité Enneigement.

En revanche, la baisse de 7 374 K€ au 1er avril 2011 à 6 088 K€ au 31 mars 2012, soit - 1 286 K€ résultait de combinaison de deux progressions radicalement différentes, à savoir plus d'un doublement des créances clients passant de 2 516 K€ à 5 069 K€ et d'une réduction importante du poste « Débiteurs divers » ramené de 3 184 K € au 1er avril 2011 à 155 K€ au 31 mars 2013 suite au solde du remboursement d'assurance (sinistre 2011) reçu sur l'exercice 2012

Le Groupe n'a été que peu confronté à des problèmes de solvabilité de ses clients comme le montre le faible montant des provisions pour dépréciation.

En termes de délais de paiement des clients, l'analyse du calcul en nombre de jours de chiffre d'affaires serait peu pertinente pour les mêmes raisons que celles évoquées ci-dessus concernant les stocks. Toutefois, il est précisé qu'en moyenne, sur l'ensemble des activités du Groupe, le délai de règlement usuellement constaté est de l'ordre de 101 jours compte tenu de délais plus longs observés sur certains donneurs d'ordre publics et de l'internationalisation des activités.

- ***Créances d'impôt et autres actifs courants***

En milliers d'euros	31 03 2013	31 03 2012	01 04 2011
Créances d'impôt	703	50	354
Autres actifs courants	596	227	217
Total	**1 299**	**277**	**571**

L'évolution des créances d'impôt regroupe au 31 mars 2013 la créance relative au CIR comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013 soit 180 K€, le Crédit d'impôt Export pour 105 K€ ainsi que des excédents de versement d'acompte d'impôts sur les sociétés pour 418 K€ alors que le montant au 31 mars 2012 représentait une créance de 50 K€.

L'évolution des autres actifs courants entre le 31 mars 2013 et 31 mars 2012 résulte de la variation de périmètre. Ce poste comprend principalement des charges constatées d'avance.

- ***Trésorerie et équivalent de trésorerie***

La trésorerie et équivalent de trésorerie comprend exclusivement des disponibilités à court terme dont le montant s'établi à 205 K€ au 1er avril 2011, 1 118 K€ au 31 mars 2012 et 1 649 K€ au 31 mars 2013.

9.1.2.2 Commentaires sur les éléments de passifs du bilan

Capitaux propres consolidés (Part du Groupe)

Les capitaux propres du Groupe consolidés part du Groupe s'établissent à 8.949 K€ au 31 mars 2013 contre 7.344 K€ au 31 mars 2012 et 6.191 K€ au 1er avril 2011.

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2012, leur évolution de + 1 153 K€ intègre principalement le bénéfice de l'exercice, soit + 848 K€, le versement d'un dividende pour 202 K€, une augmentation de capital de 311 K€, et 196 K€ de part nette d'impôt différé des obligations convertibles en actions comptabilisée dans les fonds propres.

Leur variation de + 1 605 K€ au cours de l'exercice clos au 31 mars 2013 est principalement due au résultat part du Groupe de la période, soit + 504 K€, au versement d'un dividende pour 203 K€ en cash, au versement d'un dividende en nature (actions) pour 1.117 K€, à une augmentation de capital de 2.609 K€, et à -188 K€ d'autre variation liée au remboursement intégral par anticipation des obligations convertibles en actions fin mars 2013 (voir ci-dessus).

Total des passifs non courants et courants

Le total des passifs non courants et courants figurant au bilan s'élève à 31 638 K€ au 31 mars 2013 contre 11.874 K€ au 31 mars 2012 et 11 037 K€ au 1er avril 2011 pouvant être analysé en distinguant d'une part, la dette financière et la dette non financière.

(en milliers d'euros)	31 03 2013	31 03 2012	01 04 2011
Passifs non courants	**13 557**	**6 022**	**741**
Emprunts et dettes financières (part non courante)	*12 994*	*5 834*	*603*
Engagements envers le personnel	*357*	*166*	121
Autres provisions	*206*	*22*	17
Passifs courants	**18 081**	**5 852**	**10 296**
Emprunts et concours bancaires courants(part à moins d'un an)	*6 255*	*835*	*5 640*
Provisions (part à moins d'un an)			
Fournisseurs et autres créditeurs	*11 289*	*4 680*	*4 533*
Dettes d'impôt	*161*	*240*	-
Autres passifs courants	*376*	*96*	*123*
Total passifs non courants et courants	**31 638**	**11 874**	**11 037**

- ***Emprunts et passifs financiers***

Le total de l'endettement financier au 31 mars 2013 s'établit à 19 249 K€ en augmentation nette de 12.580 K€ sur l'exercice 2012/2013 et de 426 K€ sur l'exercice 2011/2012.

(en milliers d'euros)	31 03 2013	31 03 2012	01 04 2011
Emprunt obligataire	0	405	
Oséo Innovation	0	38	112
Emprunts auprès des établissements de crédit	12 851	5 187	871
Dettes financières crédit-bail	143	203	172
Intérêts courus	0		1
Emprunts et passifs financiers (part non courante)	**12 994**	**5 834**	**1 156**
Emprunt obligataire		-	
Oséo Innovation	38	85	
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 385	573	290
Dettes financières crédit-bail	141	95	47
Intérêts courus	67	58	3
Concours bancaires courants	4 624	23	4 608
Emprunts et passifs financiers (part courante)	**6 255**	**834**	**4 948**
Total	**19 249**	**6 668**	**6 104**

Alors qu'au 1er avril 2011 la dette financière était principalement composée de concours bancaires courants, la structure du financement a été sensiblement modifiée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012 avec une souscription nette d'emprunts bancaires classiques qui est venue se substituer à un endettement court terme et à l'émission d'un emprunt obligataire convertible pour un montant nominal de 700 K€ dont 295 K€ ont été reclassés en capitaux propres au regard des normes IFRS compte tenu des conditions d'émission.

L'exercice écoulé marque une progression de 188,7% de l'endettement sous l'effet à la fois d'une souscription nette d'emprunts affectée au financement des opérations de croissance externe, aux variations de périmètre et à une augmentation de l'endettement non spécifiquement affecté. L'augmentation nette de 12 581 K€ est pour l'essentiel composée de 8 476 K€ d'emprunts bancaires (dont part courante en progression de 812 K€) et de nouveaux concours bancaires à hauteur de 4 601 K€ (se reporter également aux commentaires sur les tableaux de flux de trésorerie au paragraphe 10.4.3 ci-après). Enfin, l'emprunt obligataire convertible a été remboursé par anticipation.

Ainsi, à la clôture au 31 mars 2013, le gearing (dette financière nette / capitaux propres) s'établit à 1,97 en ayant plus que doublé au cours de l'exercice. Il s'établissait à 0,76 au 31 mars 2012 et 0,98 au 1er avril 2011.

- ***Autres éléments du passif***

Les autres éléments de passifs, de nature non financière, principalement relatifs à la dette « fournisseurs et autres créditeurs » sont les suivants :

✓ Des provisions pour risques et charges ainsi réparties :

En milliers d'euros	31 03 2013	31 03 2012	01 04 2011
Litiges	50	10	15
Garanties	15	12	
Risques			2
Pensions et retraites	357	166	121
Autres	141	-	0
Total provisions pour risques et charges	**563**	**188**	**138**

L'essentiel des provisions pour risques et charges au 31 mars 2013 est relatif aux engagements envers le personnel en matière de retraites. Leur augmentation traduit l'évolution des effectifs salariés au cours de la période (plus 95% du 31 mars 2012 au 31 mars 2013) du fait des acquisitions.

L'augmentation de la provision pour litige au cours de l'exercice écoulé est afférente à un litige prud'homal et à un litige avec un fournisseur. Dans le même temps, la provision pour garanties données aux clients n'a que peu évolué au regard des faibles taux de problèmes techniques constatés. Le poste « Autres » est relatif à des variations de périmètre.

✓ La dette fournisseurs et autres créditeurs

En milliers d'euros	31 03 2013	31 03 2012	01 04 2011
Fournisseurs et autres créditeurs	**11 289**	**4 680**	**4 533**
Dettes fournisseurs	*7 842*	*2 300*	*1 569*
Dettes sociales	*1 642*	*1 028*	*807*
Dettes fiscales	*740*	*885*	*603*
Comptes courants créditeurs	*204*	*332*	*583*
Dettes diverses	*861*	*135*	*971*
Fournisseurs et autres créditeurs	**11 289**	**4 680**	**4 533**

Le poste Fournisseurs a progressé de 241% en relation directe avec les opérations de croissance externe. Le calcul du ratio de la dette fournisseurs en nombre de jours de chiffre d'affaires n'est pas pertinent pour les mêmes raisons que celles évoquées pour le même calcul concernant les stocks et créances clients. En moyenne, le délai de règlement fournisseurs généralement constatée est de l'ordre de 95 jours pour le Groupe et a été peu impacté par les variations de périmètre.

Concernant les principaux autres postes de « Créditeurs », il est à retenir notamment

- une augmentation des dettes sociales à rapprocher de l'évolution des effectifs de clôture (188 collaborateurs au 31 mars 2013 contre 92 au 31 mars 2012),
- et une progression significative du poste « Autres dettes » compte tenu de la variation de périmètre et de la comptabilisation dans MND d'une dette de 425 K sur acquisition de titres (part restante sur Gespi Neve pour 400 K€ et MND Swiss pour 25 K€),
- une évolution peu significative des dettes d'impôt et autres passifs courants (TVA, taxes diverses, produits constatés d'avance) dont l'évolution reste peu significative.

9.2 RESULTAT D'EXPLOITATION

9.2.1 Facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou les nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, en indiquant la mesure dans laquelle celui-ci est affecté.

Le caractère cyclique de l'activité est un facteur important qui se traduira par la présentation de comptes semestriels consolidés au 30 septembre de chaque année structurellement déficitaires dans la mesure où sur les 6 premiers mois de l'exercice, l'essentiel de la campagne de production est engagée et donc les achats consommés réalisés alors que les ventes d'équipements ne démarreront pour l'essentiel qu'au cours du 2ème trimestre, une fois les montages sur site réalisés pour le démarrage de la saison de ski.

Cet état de fait pourra être plus ou moins marqué au fur et à mesure de l'élargissement des débouchés dans des pays de l'hémisphère sud, de la montée en puissance de l'activité « loisirs d'été » et du nouveau domaine de Transport urbain à câbles qui viendront progressivement lisser l'activité du Groupe sur l'année entière.

9.2.2 Lorsque les états financiers font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, expliciter les raisons de ces changements.

Au cours de la période présentée, le Groupe s'est engagé dans une politique de croissance externe soutenue ayant principalement pour objectif :

- d'élargir son offre de produits historiques sur son activité dédiée aux solutions d'aménagement et de sécurisation en montagne ;
- de répondre aux attentes de ses clients en les accompagnant dans le développement de stations « quatre saisons » ; et
- d'augmenter ses débouchés à l'étranger au travers d'un réseau de filiales opérationnelles et de distribution créées ou rachetées.

Se reporter à la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés présentée au paragraphe 201.1 du présent Document de base.

Ces variations de périmètre se seront traduites par une évolution significative des principaux postes des comptes.

Le Groupe ayant poursuivi cette politique depuis la clôture du dernier exercice, des informations comptables consolidées pro forma ont été établies à l'attention du lecteur afin de pouvoir appréhender, de la façon la plus juste possible, les flux contrôlés par le Groupe dans sa configuration juridique actuelle. Ces données présentées au paragraphe 20.2 présent Document de base pourront également permettre une comparabilité avec les futurs comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos au 31 mars 2014, sous réserve que d'autres opérations n'interviennent pas d'ici cette clôture.

9.2.3 Mentionner toute mesure ou tout facteur de nature administrative, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.

Néant à ce jour.

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 SOURCE, MONTANT ET DESCRIPTION DES FLUX DE TRESORERIE DE L'EMETTEUR

Au titre de la période présentée, l'exercice clos le 31 mars 2013 a conduit à une consommation nette de trésorerie consolidée de 4 070 K€ (se reporter au chapitre 4.4.1 du présent Document de base sur le risque de liquidité) alors qu'au 31 mars 2012, un flux net de trésorerie avait été constaté à hauteur de 5 498 K€. Au 31 mars 2013, la trésorerie nette du Groupe s'élevait à (2.975) K€.

En milliers d'euros	31 03 2013	31 03 2012
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	(3 837)	2 005
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(9 641)	(1 599)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	9 407	5 092
Flux net de trésorerie de la période	**(4 070)**	**5 498**
Trésorerie à l'ouverture	1 095	(4 403)
Trésorerie à la clôture	**(2 975)**	**1 095**

10.1.1 Flux de trésorerie liés à l'activité

Le flux net de trésorerie dégagé par l'activité opérationnelle, dont les principales composantes sont présentées dans le tableau ci-dessous a été négatif à hauteur de (3.837) K€ au titre de l'exercice clos le 31 mars 2013 et positif de 2.014 K€ au titre de l'exercice clos le 31 mars 2012.

En milliers d'euros	31 03 2013	31 03 2012
Résultat net total consolidé	**550**	**849**
-Ajustements		
-Amortissements et provisions	786	247
-Variation de juste valeur au résultat	188	-
-Résultats de cession et des pertes et profits de dilution	(298)	(11)
-Produits de dividendes	-	(2)
-Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	**1 226**	**1 083**
-Charge (produit) d'impôt	121	469
-Coût de l'endettement financier net	492	308
-Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	**1 839**	**1 860**
-Incidence de la variation des stocks	(1 712)	(1 541)
-Incidence de la variation des créances clients	(5 603)	1 872
-Incidence de la variation des dettes fournisseurs	2 817	(254)
-Incidence de la variation des frais d'émission d'emprunts	(42)	(10)
-Impôts payés	(1 135)	79
-Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	**(3 837)**	**2 005**

Alors que la capacité d'autofinancement (avant impôt et coût de l'endettement financier) a été maintenue d'un exercice à l'autre, les variations de périmètre ont très fortement pesé sur les principaux postes du besoin en fonds de roulement. Ainsi alors qu'au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, le besoin en fond de roulement a été réduit de 77 K€ (stocks, créances et dettes fournisseurs), le besoin en fonds de roulement a augmenté de 4 498 K€ au titre du dernier exercice clos sous l'effet des variations de périmètre.

Plus précisément, cette forte hausse du besoin en fonds de roulement sur l'exercice 2013 s'explique principalement par :

- une très forte hausse des créances clients (de 5603 K€ sur l'exercice 2013), qui correspond essentiellement à :
    - LST : variation de 1,3 M€ entre les deux exercices correspondant au volume important de facturation sur la période janvier-mars 2013 ;
    - Snowstar : variation de 0,8 M€ entre les deux exercices correspondant au fait que cette société était consolidée en intégration proportionnelle sur l'exercice 2012 (et en intégration globale sur l'exercice 2013) ;
    - MND Italia SpA et Srl : variation de 1,7 M€ entre les deux exercices correspondant aux indémnités d'assurances à recevoir.
- une hausse significative des dettes fournisseurs (de 2817 K€ sur l'exercice 2013), qui correspond essentiellement imputable à la société Snowstar, de par :
    - la variation de 2,7 M€ liée à l'impact de la reprise du stock italien dans le cadre du concordato ;
    - quelques retards dans les paiements des fournisseurs ;
    - le passage d'une intégration proportionnelle à une intégration globale.

Ainsi, après prise en compte également d'une augmentation des impôts payés, les activités opérationnelles ont conduit à une consommation nette de trésorerie de 3 837 K€ alors que l'exercice précédent s'était soldé par un flux net positif de 2005 K€.

10.1.2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

La consommation nette de trésorerie dégagée par les opérations d'investissement s'est élevée à 9.641 K€ au titre de l'exercice clos le 31 mars 2013 et 1.599 K€ au titre de l'exercice clos le 31 mars 2012 et est pour l'essentiel imputable aux opérations de croissance externe réalisées sur la période présentée.

En milliers d'euros	31 03 2013	31 03 2012
Variations de périmètre	(7 446)	(1 205)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 176)	(395)
Variation des prêts et avances consentis	(275)	(40)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	122	40
Cession d'actifs financiers	134	-
Dividendes reçus	-	2
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	**(9 641)**	**(1 599)**

Les 7.446 K€ inhérents aux variations de périmètre au cours du dernier exercice clos ont principalement concerné l'acquisition de 70% de LST, de 50,06% de Snowstar et de 100% de Secomate ainsi que des distributeurs devenus filiales de distributions alors qu'au 31 mars 2012, les variations de périmètre étaient imputables pour l'essentiel à l'acquisition de 49,9% de Snowstar.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles sont commentées au paragraphe 5.2 du présent Document de base.

Les 275 K€ de variation des prêts et avances consentis intègrent 257 K € de gage-espèces retenus par certaines banques en garantie des prêts accordés sur l'exercice.

10.1.3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux nets liés aux opérations de financement se sont élevés respectivement à 9 407 K€ au 31 mars 2013 et 5 092 K€ au 31 mars 2012.

En milliers d'euros	31 03 2013	31 03 2012
Augmentation de capital	3 095	287
Emissions d'emprunts	8 748	6 371
Remboursement d'emprunts	(1 749)	(1 111)
Intérêts financiers nets versés	(484)	(253)
Dividendes payés aux actionnaires du Groupe	(203)	(202)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	**9 407**	**5 092**

Comme mentionné dans les tableaux ci-dessus, l'essentiel des flux de financements sont relatifs :

- ✓ d'une part à des augmentations de capital à hauteur de près de 3,1 M€ au 31 mars 2013 totalisant à la fois une émission en numéraire de 0,3 M€ souscrite par Montagne et Vallée et 2,5 M€ souscrite dans le cadre d'un mandat ISF par Audacia ainsi qu'une augmentation de capital au sein de la filiale LST pour 0,3 M€ (part des minoritaires) contre 287 K€ au 31 mars 2012 ;

- ✓ d'autre part à des souscriptions d'emprunts nettes des remboursements effectués sur la période à hauteur de 6.999 K€ au 31 mars 2013 dont le remboursement anticipé d'un emprunt obligataire convertible pour 700 K€ souscrit en décembre 2011 alors que cette augmentation nette de l'endettement financier s'était établie à 5.260 K€ au 31 mars 2012 afin de substituer un endettement bancaire classique à des concours bancaires. Cette augmentation de l'endettement reflète les financements nécessaires à la croissance externe réalisée sur l'exercice et se traduit notamment dans l'augmentation de la charge d'intérêts financiers payés portée de 253 K€ à 484 K€ du 31 mars 2012 au 31 mars 2013 ; et

- ✓ du versement d'un dividende constant d'un exercice à l'autre, de l'ordre de 200 K€.

Ainsi, au regard de la structure du bilan consolidé au 31 mars 2013 et des flux de trésorerie dégagés sur l'exercice écoulé, le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement est venu compenser la consommation nette de trésorerie générée par les activités d'investissement alors que le besoin de trésorerie généré par les activités opérationnelles ont conduit à un recours accru aux concours bancaires dont le montant est passé de 23 K€ au 31 mars 2012 à 4.624 K€ au 31 mars 2013.

10.2 RESTRICTIONS A L'UTILISATION DES CAPITAUX

Néant.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'innovation est un des axes majeurs de développement et de différenciation du Groupe qui est détenteur de 17 brevets et de 23 marques. Chaque entité de production du Groupe dispose de son bureau d'études pour la conception des équipements commercialisés. Le Groupe a la volonté de renforcer une démarche structurée pour faire émerger des idées, les collecter et les sélectionner, en vérifier la faisabilité technique, en évaluer la rentabilité financière et les mettre en œuvre.

Trois principaux chantiers de R&D sont actuellement en cours ou programmés :

- **Conception d'un nouveau filet pare-pierres compatible avec la nouvelle norme en vigueur**

Le Groupe fait partie d'un projet de développement européen financé par l'Union Européenne à hauteur maximale de 883,3 K€, « Absorbnet » qui porte sur un nouveau concept intégrant une nouvelle technologie de filet pare-pierres (pour les chutes de pierres particulièrement puissantes). Le Groupe, à travers sa filiale TAS, est le principal coordinateur et contributeur du projet, à hauteur d'environ 500 K€, les frais engagés par le Groupe ayant été quasi totalement remboursés par des subventions européennes.

Avec la mise en place début 2008 de la norme européenne ETAG 27 (qui sera transposée au sein du règlement européen mais dont le chapitre sur les pare-pierres au sein du règlement européen est encore non défini) qui s'imposera progressivement à tous les pare-pierres vendus en Europe, le Groupe a lancé un plan de R&D sur 2 ans, pour la finalisation de l'étude et l'industrialisation, afin de répondre aux nouvelles exigences de cette norme. Objectif prioritaire du bureau d'études mécaniques à ce jour, le projet représente un budget d'environ 2 M€, l'engagement actuel étant limité à 300 K€. Le projet est éligible au crédit impôt recherche (CIR) à hauteur de 30% des coûts. Il fera l'objet d'un financement accordé par OSEO, à hauteur de 500 K€ sous forme de prêt à taux zéro, le Groupe prévoyant de financer le solde sur fonds propres à lever dans le cadre d'une prochaine augmentation de capital à réaliser dans le cadre du projet d'introduction en bourse de la Société. L'autre axe majeur de recherche et développement réside dans l'optimisation du mécanisme des freins, qui permettent d'absorber l'énergie de l'impact des blocs rocheux dans les filets.

- **Développement d'une gamme de télésièges à technologie débrayable**

Un programme de développement, portant sur un montant global de 3 M€ à 4 M€, a été défini en vue d'enrichir l'offre de l'activité Remontées mécaniques de télésièges/télécabines à pinces débrayables d'ici 2015. Le Groupe n'a pas engagé de coûts sur ce projet à la date d'enregistrement sur le présent Document de base. Il est envisagé de répartir le financement par tiers entre un financement par prêt OSEO, un financement bancaire moyen terme et un financement en fonds propres à lever dans le cadre d'une prochaine augmentation de capital à réaliser dans le cadre du projet d'introduction en bourse de la Société.

- **Conception d'un équipement de transport urbain à câbles.**

Le Groupe a pour ambition de lancer en 2014 un projet relatif au développement d'un équipement de transport urbain par cabine circulant en hauteur sur câbles, intégrant une technologie tiers sur laquelle le Groupe a obtenu une licence exclusive mondiale, (précisée au paragraphe 11.2.2 ci-dessous). Le projet consiste d'une part dans le co-développement avec l'expert (par un contrat de prestation) de modules relatifs au fonctionnement et à la circulation des cabines sur les câbles et d'autre part dans la conception et la fabrication d'un démonstrateur sur site. Le montant global du projet à engager d'ici fin 2016, s'élève à près de 9 M€ éligible au crédit d'impôt recherche, portant sur la licence d'exploitation des brevets, la R&D à réaliser en interne et externe, la réalisation d'un véhicule à échelle ½, la construction d'un démonstrateur, le dépôt de marques et brevets, des coûts de lancement du projet. A ce jour, seuls sont engagés les coûts inhérents au contrat de licence.

Le financement de ce montant sera le suivant :

- **de 5 à 6 M€ dont la moitié sur fonds propres à lever notamment à l'occasion d'une prochaine augmentation de capital à réaliser dans le cadre du projet d'introduction en bourse de la Société et l'autre moitié à travers** un financement OSEO de type avance remboursable compte tenu du caractère particulièrement innovant du projet ;
- le solde à travers le crédit impôt recherche.

Outre ces projets, chaque bureau d'étude se consacre également à l'amélioration permanente de l'offre existante. A titre d'exemple, celui de l'activité Enneigement de culture a pour principale préoccupation la recherche de solutions permettant de limiter la consommation d'énergie.

Le Groupe comptabilise en charges ses dépenses courantes de recherche et développement et porte en immobilisations incorporelles les coûts des développements majeurs, conformément aux règles comptables en vigueur (IAS 38). Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2013, la part de R&D affectée en immobilisations s'établit à 397 K€.

Le budget de R&D au cours des deux derniers exercices était de l'ordre de 600 K€ au 31 mars 2013 et de 300 K€ environ au 31 mars 2012. Le Groupe a recours à des financements de prêts OSEO à taux zéro pour le développement de certains projets.

11.2 PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le portefeuille de propriété intellectuelle du Groupe comprend à ce jour 17 brevets tous en propriété exclusive du Groupe, un contrat de licence d'exploitation de brevets et savoir-faire ainsi que de nombreuses marques et noms de domaines.

11.2.1 Brevets

Dans le cadre de sa politique d'innovation, le Groupe a déposé 17 brevets, détaillés ci-dessous dont un relatif à un brevet « SUFAG » appartenant à l'ensemble Snownet dont l'Acquisition a été réalisée sous Condition Suspensive. Deux demandes de brevets (concernant la société TAS) sont en cours de dépôt.

- **Brevets SUFAG**

DENOMINATION	ORIGINE DEPOT	PROTECTION PAYS	DATE DE DEPOT	NUMERO DE DEPOT	DATE DE DELIVRANCE	DATE ECHEANCE
Snow Cannon	Priorité Autrichienne A2110/2010 du 22.12.2010	Autriche	22/12/2010	A2110/2010		**22/12/2030**
		Internationale	22/12/2011	PCT/AT2011/000512		

- **Brevets LST Ropeway Systems**

DENOMINATION	ORIGINE DEPOT	PROTECTION PAYS	DATE DE DEPOT	NUMERO DE DEPOT	DATE DE DELIVRANCE	DATE ECHEANCE
Sesselliftsitz (siège d'un télésiège)	Office de Brevets d'Allemagne	D	09/04/2013	20 2013 101 506.7		
		D	09/04/2013	20 2013 103 550.7		

- **Brevets MBS**

DENOMINATION	ORIGINE DEPOT	PROTECTION PAYS	DATE DE DEPOT	NUMERO DE DEPOT	DATE DE DELIVRANCE	DATE ECHEANCE
Dispositif de transport non motorisé	Priorité Française FR12/53643 du 20/04/2012	France	20/04/2012	12/53643		**20/04/2032**
		International	19/04/2013	FR 2013/050867		**19/04/2033**
Embase pour piquet et piquet comprenant une telle embase	Priorité Française 10/52913 du 16/04/2010	France	16/04/2010	10/52913	11/05/2012	**16/04/2030**
		Europe	15/04/2011	11731015.1		**15/04/2031**

- **Brevet Prisme**

DENOMINATION	ORIGINE DEPOT	PROTECTION PAYS	DATE DE DEPOT	NUMERO DE DEPOT	DATE DE DELIVRANCE	DATE ECHEANCE
Dispositif de sécurité pour parcours acrobatique		France	17/06/2010	FR 10/02566	06/07/2012	**17/06/2030**

La société Prisme est détenue à hauteur de 34% du capital, le Groupe détenant une promesse d'achat lui permettant d'acquérir, entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2019, l'intégralité du capital de Prisme non encore détenu à la date du présent Document de base.

- **Brevets TAS**

DENOMINATION	ORIGINE DEPOT	PROTECTION PAYS	DATE DE DEPOT	NUMERO DE DEPOT	DATE DE DELIVRANCE	DATE ECHEANCE
Dispositif de déclenchement d'une avalanche	Priorité Française FR97.08246 du 26/06/1997	Autriche	22/06/1998	98.924520.4	05/09/2001	**22/06/2018**
		Suisse	22/06/1998	98.924520.4	05/09/2001	
		Allemagne	22/06/1998	98.924520.4	05/09/2001	
		Espagne	22/06/1998	98.924520.4	05/09/2001	
		France	22/06/1998	98.924520.4	05/09/2001	
		Italie	22/06/1998	98.924520.4	05/09/2001	
		Etats Unis d'Amérique	22/06/1998	09/446 240	23/04/2002	
		Canada	22/06/1998	2 292 812	12/09/2006	
		Japon	22/06/1998	11-505400	18/05/2007	
		Chili	22/06/1998	1499-1998	24/03/2009	
Daisy bell	Priorité Française FR07/08734 du 14/12/2007	France	14/12/2007	07/08734	28/06/2013	**14/12/2027**
		Europe	09/12/2008	08865406.6		**09/12/2028**
		Etats Unis d'Amérique	09/12/2008	12/747 045	30/04/2013	
		Canada	09/12/2008	2 707 034		
		Russie	09/12/2008	2010 128249		
Dispositif de déclenchement d'avalanche	Priorité Française FR06/01648 du 24/02/2006	France	24/02/2006	06/01648	09/05/2008	**24/02/2026**
		Etats Unis d'Amérique	21/02/2007	12/280 598	01/01/2013	**21/02/2027**
		Autriche	21/02/2007	07731022.5	31/03/2010	
		France	21/02/2007	07731022.5	31/03/2010	
		Espagne	21/02/2007	07731022.5	31/03/2010	
		Italie	21/02/2007	07731022.5	31/03/2010	
		Suisse	21/02/2007	07731022.5	31/03/2010	
Dispositif de support pour une barrière de protection		France	21/01/2009	09/00260	25/02/2011	**21/01/2029**
Ecran pare-pierres	'Priorité Française FR09/05711 du 27/11/2011	France	27/11/2009	09/05711	20/01/2012	**27/11/2029**
		Chine	25/11/2010	201080062530.9		**25/11/2030**
		Europe	25/11/2010	10801602,3		**25/11/2030**
		Taïwan	26/11/2010	099140927		**26/11/2030**
Gazflex	"Priorité Française FR09/58828 du 10/12/2009	France	10/12/2009	09/58828	09/12/2011	**10/12/2029**
		Chili	30/11/2010	2012-01530		**30/11/2030**
		Etats Unis d'Amérique	30/11/2010	13/515 147		
		Europe	30/11/2010	10801614.8		
		Russie	30/11/2010	2012 127733		
O'Bellx	Priorité Française FR10/52682 du 09/04/2010	France	09/04/2010	10/52682	11/05/2012	**09/04/2030**
		Canada	07/04/2011	2 793 162		**07/04/2031**
		Chili	07/04/2011	2789-2012		
		Etats Unis d'Amérique	07/04/2011	13/640 224		
		Europe	07/04/2011	11717706.3		
		Japon	07/04/2011	2013-503162		
		Kazakhstan	07/04/2011	2012/1651.1		
		Russie	07/04/2011	2012 147051		

Poteau support pour une barrière de protection		France	21/01/2009	09/00259	28/06/2013	**21/01/2029**
Module pour barrière de protection		France	01/09/2009	09/04145	23/09/2011	**01/09/2029**
Procédé de déclenchement artificiel d'une avalanche	Priorité Française FR 97.14366 du 17/11/1997	France	17/11/1997	97.14366	10/12/1999	**17/11/2017**
		Fraction française	16/11/1998	98.955667.5	12/03/2003	**16/11/2018**
		Autriche	16/11/1998	98.955667.5	12/03/2003	
		Suisse	16/11/1998	98.955667.5	12/03/2003	
		Allemagne	16/11/1998	98.955667.5	12/03/2003	
		Espagne	16/11/1998	98.955667.5	12/03/2003	
		Italie	16/11/1998	98.955667.5	12/03/2003	
		Canada	16/11/1998	2 310 113	14/11/2006	
		Japon	16/11/1998	2000-521358	05/09/2008	
		Norvège	16/11/1998	20002393	07/03/2005	
		Etats Unis d'Amérique	16/11/1998	09/554 218	04/12/2001	
		Turquie	16/11/1998	2000/01359	21/08/2001	
Crochet autonome de dépose reprise par hélicoptère		France	13/06/2013	13/55488		**13/06/2033**
Système de dissipation d'énergie par déformation élastique		France	01/07/2013	13/56378		**01/07/2033**

Note : Les dates de délivrance ne sont renseignées que pour les brevets délivrés. Pour les demandes en cours d'examen devant les offices, la délivrance n'est pas encore intervenue et ces dates ne sont pas connues. La durée entre le dépôt et la délivrance d'un brevet est très variable et dépend de la charge de travail des offices et le déroulement de la procédure concernant la demande considérée. Cette durée est au minimum de 2 ans, en moyenne de 3 à 4 ans et en général inférieure à 7 ans suivant les cas et les offices considérés.

11.2.2 Contrats de licence et accords

Le Groupe bénéficie de deux contrats de licence :

- Une licence d'exploitation de brevets et de savoir-faire. Dans le cadre de l'élargissement de ses activités au transport urbain de personnes à câbles en milieu urbain, le Groupe a signé un accord d'exploitation mondiale exclusive portant sur un ensemble de brevets et de savoir-faire. Les principaux termes de cet accord sont décrits au chapitre 22 ;

- Une licence d'exploitation de marque correspondant à la marque Menta® (paravalanches à filets souples).

Le Groupe n'a en revanche concédé aucun contrat de licence sur ses brevets.

11.2.3 Marques

Le Groupe est propriétaire de 23 marques dont certaines sont des marques fortes, reconnues des professionnels. Il détient les marques des équipements conçus par ses filiales spécialisées ainsi que les marques des noms de sociétés du Groupe. L'état du portefeuille de marques du Groupe à la date du présent Document de base est présenté dans les tableaux ci-dessous étant précisé que 9 d'entre elles sont relatives à l'ensemble Snownet dont l'Acquisition a été réalisée sous Condition Suspensive.

- **La marque MND**

Marque MND				
N° DEPOT	PAYS COUVERTS	DATE DE DEPÔT	N° D'ENREGISTREMENT	DATE D'ENREGISTREMENT
3 031 603	Argentine	17/09/2010	2 466 512	30/09/2011
3 031 606	Argentine	17/09/2010	2 466 513	30/09/2011
3 031 607	Argentine	17/09/2010	2 466 514	30/09/2011
9 24 368	Chili	12/10/2010	929 191	26/08/2011
9 24 369	Chili	13/10/2010	921 437	15/06/2011
009 182 114	Union européenne : Autriche, Bulgarie, Bénélux, Chypre, République Tchèque, Allemagne, Danemark, Estonie, Espagne, Finlande, France, Royaume-Uni, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Slovénie,	17/06/2010		
10 3 7 22 224	France	17/03/2010	10 3 7 22 224	17/03/2010
85/126 885	Etats - Unis	10/09/2010	4 037 424	11/10/2011
1 050 506	International : Suisse	06/08/2010	1 050 506	06/08/2010
13 3 998 076	France	15/04/2013		

Marque MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT				
N° DEPOT	PAYS COUVERTS	DATE DE DEPÔT	N° D'ENREGISTREMENT	DATE D'ENREGISTREMENT
56249/2010	Suisse	17/06/2010	608 891	06/12/2010
10 3 722 235	France	17/03/2010	10 3 722 235	17/03/2010

- **Les marques du pôle Sécurité - Loisirs**

  - Segment de la prévention des risques naturels en zones montagneuses

Marque DAISYBELL				
N° DEPOT	PAYS COUVERTS	DATE DE DEPÔT	N° D'ENREGISTREMENT	DATE D'ENREGISTREMENT
1 438 553	Canada	19/05/2009	782 299	12/11/2010
008 211 856	Union Européenne : Autriche, Bulgarie, Bénélux, Chypre, République Tchèque, Allemagne, Danemark, Estonie, Espagne, Finlande, France, Royaume-Uni, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Slovénie, Slovaquie	10/04/2009	008 211 856	26/10/2009
08 3 615 378	France	03/12/2008	08 3 615 378	03/12/2008
77/740 044	Etats Unis d'Amérique	19/05/2009	3 849 346	21/09/2010
1 003 253	International : Suisse, Russie	10/04/2009	1 003 253	10/04/2009

Marque GAZEX

N° DEPOT	PAYS COUVERTS	DATE DE DEPÔT	N° D'ENREGISTREMENT	DATE D'ENREGISTREMENT
22 516	Andorre	22/12/2005	22 516	22/12/2005
663 162	Canada	27/07/1990	399 118	12/06/1992
767/1990.1	Suisse	29/01/1990	377 702	29/01/1990
158 072	Chili	01/08/1990	912 929	13/03/2011
1 407 235	Inde	19/12/2005	1 407 235	19/12/2005
H02-083317	Japon	20/07/1990	2 505 563	26/02/1993
740 406	Nouvelle-Zélande	14/12/2005	740 406	14/12/2005
74082628	Etats Unis d'Amérique	27/07/1990	1 694 071	16/06/1992
557 305	International : Autriche, Allemagne, Espagne, France, Grèce, Islande, Italie, Russie, Suède, Slovénie, Turquie	29/07/1990	557 305	29/07/1990

Marque GAZFLEX

N° DEPOT	PAYS COUVERTS	DATE DE DEPÔT	N° D'ENREGISTREMENT	DATE D'ENREGISTREMENT
1 494 613	Canada	03/09/2010	810 665	31/10/2011
009 180 696	Union Européenne : Autriche, Bulgarie, Bénélux, Chypre, République Tchèque, Allemagne, Danemark, Estonie, Espagne, Finlande, France, Royaume-Uni, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Slovénie, Slovaquie	16/06/2010	009 180 696	30/11/2010
10 3 721 798	France	16/03/2010	10 3 721 798	16/03/2010
85 122 651	Etats Unis d'Amérique	03/09/2010	4 027 927	20/09/2011
1 053 856	International : Suisse, Russie	05/08/2010	1 053 856	05/08/2010

Marque MASSARO

N° DEPOT	PAYS COUVERTS	DATE DE DEPÔT	N° D'ENREGISTREMENT	DATE D'ENREGISTREMENT
02 3 195 324	France	21/11/2002	02 3 195 324	21/11/2002

Marque MEÏO

N° DEPOT	PAYS COUVERTS	DATE DE DEPÔT	N° D'ENREGISTREMENT	DATE D'ENREGISTREMENT
02 3 195 322	France	21/11/2002	02 3 195 322	21/11/2002

Marque MENTA

N° DEPOT	PAYS COUVERTS	DATE DE DEPÔT	N° D'ENREGISTREMENT	DATE D'ENREGISTREMENT
02 3 195 321	France	21/11/2002	02 3 195 321	21/11/2002

Marque MUSTANG

N° DEPOT	PAYS COUVERTS	DATE DE DEPÔT	N° D'ENREGISTREMENT	DATE D'ENREGISTREMENT
02 3 195 319	France	21/11/2002	02 3 195 319	21/11/2002

Marque O'BELLX

N° DEPOT	PAYS COUVERTS	DATE DE DEPÔT	N° D'ENREGISTREMENT	DATE D'ENREGISTREMENT
1 495 415	**Canada**	10/09/2010	809 379	18/10/2011
009 296 641	**Union Européenne :** Autriche, Bulgarie, Bénélux, Chypre, République Tchèque, Allemagne, Danemark, Estonie, Espagne, Finlande, France, Royaume-Uni, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Slovénie, Slovaquie	05/08/2010	009 296 641	24/12/2010
10 3 725 787	**France**	30/03/2010	10 3 725 787	30/03/2010
85 126 910	**Etats Unis d'Amérique**	10/09/2010	4 027 935	20/09/2011
1 053 857	**International :** Suisse, Russie	05/08/2010	1 053 857	05/08/2010

Marque WOODIE

N° DEPOT	PAYS COUVERTS	DATE DE DEPÔT	N° D'ENREGISTREMENT	DATE D'ENREGISTREMENT
009 025 867	**Union Européenne :** Autriche, Bulgarie, Bénélux, Chypre, République Tchèque, Allemagne, Danemark, Estonie, Espagne, Finlande, France, Royaume-Uni, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Slovénie, Slovaquie	14/04/2010	009 025 867	31/10/2010

- Segment des matériels de sécurité et aménagement de domaines skiables et sites de compétition et de loisirs

Marque D.J.C

N° DEPOT	PAYS COUVERTS	DATE DE DEPÔT	N° D'ENREGISTREMENT	DATE D'ENREGISTREMENT
0 672 901	**Canada**	21/12/1990	399 168	12/06/1992
1 633 469	**France**	12/12/1990	1 633 469	12/12/1990
H09-022440	**Japon**	05/03/1997	4 202 453	23/10/1998
3033061 3033062 3033063	**Argentine**	23/09/2010	2467783 2467784 2467785	06/10/2011
009 180 878	**Union Européenne :** Autriche, Bulgarie, Bénélux, Chypre, République Tchèque, Allemagne, Danemark, Estonie, Espagne, Finlande, France, Royaume-Uni, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Slovénie, Slovaquie	16/06/2010	009 180 878	27/01/2011
10 3 723 885	**France**	23/03/2010	10 3 723 885	23/03/2010
1 050 464	**International : Suisse**	06/08/2010	1 050 464	06/08/2010

Marque DALLOZ MONTAGNE

N° DEPOT	PAYS COUVERTS	DATE DE DEPÔT	N° D'ENREGISTREMENT	DATE D'ENREGISTREMENT
56248/2010	**Suisse**	17/06/2010	608 890	06/12/2010
10 3 723 888	**France**	23/03/2010	10 3 723 888	23/03/2010

Marque MBS ADIC				
N° DEPOT	PAYS COUVERTS	DATE DE DEPÔT	N° D'ENREGISTREMENT	DATE D'ENREGISTREMENT
05 3 397 504	**France**	14/12/2005	05 3 397 504	14/12/2005
896 095	**International :** Autriche, Suisse, Espagne, Italie	29/05/2006	896 095	29/05/2006

Marque SECOMATE				
N° DEPOT	PAYS COUVERTS	DATE DE DEPÔT	N° D'ENREGISTREMENT	DATE D'ENREGISTREMENT
13 3 982 859	**France**	14/02/2013		

- **Les marques du pôle Enneigement - Remontées mécaniques**

  - Marques de SUFAG et Areco (relevant de l'ensemble Snownet acquis sous Condition Suspensive)

Marque ARECO SNOWSYSTEM				
N° DEPOT	PAYS COUVERTS	DATE DE DEPÔT	N° D'ENREGISTREMENT	DATE D'ENREGISTREMENT
004 892 329	**Union Européenne :** Autriche, Bulgarie, Bénélux, Chypre, République Tchèque, Allemagne, Danemark, Estonie, Espagne, Finlande, France, Royaume-Uni, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Slovénie, Slovaquie	06/02/2006	4892329	05/03/2007

Marque ARECO-SUFAG SUPERSNOW				
N° DEPOT	PAYS COUVERTS	DATE DE DEPÔT	N° D'ENREGISTREMENT	DATE D'ENREGISTREMENT
004 433 876	**Union Européenne :** Autriche, Bulgarie, Bénélux, Chypre, République Tchèque, Allemagne, Danemark, Estonie, Espagne, Finlande, France, Royaume-Uni, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Slovénie, Slovaquie	11/05/2005	004 433 876	30/06/2006

Marque GEMINI				
N° DEPOT	PAYS COUVERTS	DATE DE DEPÔT	N° D'ENREGISTREMENT	DATE D'ENREGISTREMENT
009 093 642	**Union Européenne :** Autriche, Bulgarie, Bénélux, Chypre, République Tchèque, Allemagne, Danemark, Estonie, Espagne, Finlande, France, Royaume-Uni, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Slovénie, Slovaquie	27/04/2010	009 093 642	26/10/2010
1 095 065	**International :** Suisse, Norvège	26/05/2011	1 095 065	26/05/2011
6450/2009	**Autriche**	30/10/2009	255 644	08/03/2010
6532/2010	**Autriche**	02/12/2010	261 136	25/02/2011

Marque Image				
N° DEPOT	PAYS COUVERTS	DATE DE DEPÔT	N° D'ENREGISTREMENT	DATE D'ENREGISTREMENT
2253/2008	**Autriche**	27/03/2008	245 146	25/05/2008

Marque PEAK

N° DEPOT	PAYS COUVERTS	DATE DE DEPÔT	N° D'ENREGISTREMENT	DATE D'ENREGISTREMENT
1 108 104	**International :** Biélorussie (Limitation produits/services), Suisse (Limitation produits/services), Union Européenne (Limitation produits/services) (Autriche, Bulgarie, Bénélux, Chypre, République Tchèque, Allemagne, Danemark, Estonie, Espagne, Finlande, France, Royaume-Uni, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Slovénie, Slovaquie), Japon (Limitation produits/services), Serbie (Limitation produits/services), Russie (Refus provisoire) *Note : Retrait des seuls « véhicules terrestres » en classe 12 concernant la Biélorussie, la Suisse, l'Union européenne, le Japon, la Serbie, la Russie. Cette marque ayant fait l'objet d'une prise en gestion par le Cabinet de conseil en propriété intellectuelle de MND en juin 2013, celui-ci dernier ignore les raisons de cette limitation.*	**31/08/2011**	**1 108 104**	**31/08/2011**
1996/2011	**Autriche**	**15/04/2011**	**262 738**	**20/06/2011**

Marque SICHER SCHNEESICHER. SNOW FOR SURE

N° DEPOT	PAYS COUVERTS	DATE DE DEPÔT	N° D'ENREGISTREMENT	DATE D'ENREGISTREMENT
5452/2008	**Autriche**	**14/08/2008**	**247 212**	**26/09/2008**
2254/2008	**Autriche**	**27/03/2008**	**dépôt en cours**	**dépôt en cours**

Marque SUFAG

N° DEPOT	PAYS COUVERTS	DATE DE DEPÔT	N° D'ENREGISTREMENT	DATE D'ENREGISTREMENT
003 837 821	**Union Européenne :** Autriche, Bulgarie, Bénélux, Chypre, République Tchèque, Allemagne, Danemark, Estonie, Espagne, Finlande, France, Royaume-Uni, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Slovénie, Slovaquie	**17/05/2004**	**003 837 821**	**30/09/2005**
505 718	**International :** Biélorussie, Suisse (Limitation produits/services), République Tchèque, Allemagne, Espagne (Refus total), France, Italie, Roumanie, Serbie, Russie, Slovénie, Slovaquie	**09/09/1986**	**505 718**	**09/09/1986**
1034/86	**Autriche**	**02/04/1986**	**113 834**	**09/09/1986**

11.2.4 Autres éléments de propriété intellectuelle

Le Groupe est actuellement propriétaire des noms de domaines suivants :

Noms de domaines	Date de création	Date d'expiration
dustkiller.fr	2012-09-18	2013-09-18
dustkiller.com	2012-09-18	2013-09-18
djc-dalloz.com	2009-12-27	2013-09-23
compac.bz.it	2012-11-28	2013-11-28
mnd-group.at	2012-01-04	2014-01-03
mnd-group.us	2012-01-04	2014-01-03
mndgroup.us	2012-01-04	2014-01-03
mnd-group.fr	2012-01-04	2014-01-04
mndgroup.fr	2012-01-04	2014-01-04
mnd-group.org	2012-01-04	2014-01-04
tas.fr	2012-01-10	2014-01-10
mbs-france.com	2001-01-17	2014-01-17
mnd-group.ch	2012-01-04	2014-01-31
mnd-group.eu	2012-01-04	2014-01-31
mndengineering.com	2008-02-12	2014-02-12
mnd-engineering.com	2008-02-12	2014-02-12
mbs.fr	2013-02-21	2014-02-21
groupemnd.us	2010-03-07	2014-03-06
groupemnd.fr	2010-03-07	2014-03-07
groupemnd.eu	2010-03-07	2014-03-31
secomate.fr	2013-04-04	2014-04-04
mnd-group.ro	2013-04-17	2014-04-17
snowstar.fr	2012-05-24	2014-05-24
schippers-sa.com	2008-06-14	2014-07-12
snowstar.it	2012-07-12	2014-07-12
daisybell.fr	2009-07-15	2014-07-15
gazex.fr	2009-07-15	2014-07-15
montagnesecours.com	2005-08-30	2015-08-30
montagneetneigedeveloppement.com	2005-08-30	2015-08-30
technologiealpinedesecurite.com	2005-08-30	2015-08-30
mbs-adic.com	2005-08-30	2015-08-30
groupemnd.com	2005-09-11	2015-09-11
tas-fr.com	2005-10-26	2015-10-26
tech-fun.com	2013-05-23	2018-05-23
agirpourunemontagneplusure.com	2009-07-15	2021-07-15
racing-attitude.com	2009-12-27	2021-08-29
group-mnd.com	2011-08-31	2021-08-31
mnd-group.com	2011-12-23	2021-12-23
lst-ropeways.com	2012-03-23	2022-03-23
lst-ropeway.com	2012-03-30	2022-03-30

Le renouvellement de ces noms de domaines est automatique.

12 TENDANCES

12.1 PRINCIPALES TENDANCES DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE

Depuis la clôture de son dernier exercice clos le 31 mars 2013, le Groupe a poursuivi sa politique de croissance externe. Se reporter au paragraphe 20.2.

Le Groupe a pour objectif de réaliser un chiffre d'affaires consolidé pro forma supérieur à 75M€ au titre de l'exercice en cours s'achevant le 31 mars 2014.

A l'issue d'une phase d'intégration des diverses acquisitions réalisées au cours des 24 derniers mois et après mise en œuvre de l'ensemble des synergies opérationnelles au sein du périmètre nouvellement constitué, le Groupe a pour objectifs d'ici l'exercice clos le 31 mars 2016 de :

- **franchir le seuil des 150 M€ de chiffre d'affaires**, sur la base du périmètre actuel intégrant l'ensemble Snownet, en :
  - tirant le meilleur profit d'un réseau commercial international (8 filiales et 50 distributeurs ou agents) très fortement renforcé ces deux dernières années et aujourd'hui pleinement opérationnel pour distribuer une offre commerciale globale parmi les plus complètes du marché ;
  - et de la montée en puissance des activités loisirs, sécurité avec la vente de pare-pierres et paravalanches ainsi que remontées mécaniques, avec notamment une offre d'appareils à pinces débrayables ;
  - et bénéficiant des premières réalisations dans le domaine du transport urbain à câbles.
- **restaurer un taux de rentabilité opérationnelle supérieur à 10%**, correspondant à un niveau historiquement constaté au 31 mars 2012. A cette fin, le Groupe estime pouvoir bénéficier des leviers suivants :
  - Leviers liés à l'activité grâce à l'atteinte d'une taille permettant d'optimiser les capacités de production (synergies commerciales liées à la stratégie d'offre globale du Groupe, développement à l'international ainsi qu'au lissage de la saisonnalité grâce au développement des activités loisirs et transport urbain à câbles ;
  - Leviers liés à des gains sur certains coûts grâce notamment à la mutualisation des achats et des coûts logistiques au sein du périmètre élargi, une intégration verticale accrue de la chaîne de valeur tant sur la production que la distribution) et à l'opportunité de produire certaines gammes à proximité des marchés à fort potentiel et enfin,
  - Leviers liés à l'organisation avec des économies d'échelle à mettre en œuvre concernant les services support Groupe, l'unification du système d'information et de gestion Groupe et la spécialisation des sites industriels.

12.2 TENDANCE CONNUE, INCERTITUDE, DEMANDE D'ENGAGEMENT OU EVENEMENT RAISONNABLEMENT SUSCEPTIBLE D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DU GROUPE

Néant.

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Le Groupe n'entend pas faire de prévision ou estimation de bénéfice.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1 INFORMATIONS GENERALES RELATIVES AUX FONDATEURS, DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS

L'assemblée générale mixte du 15 mai 2013 a modifié la forme sociale de la Société de société par actions simplifiée en une société anonyme à conseil d'administration. La Société est désormais régie par des règles de gouvernance classiques prévues aux articles L.225-17 à L.225-56 et L225-94 et suivants du code de commerce.

14.1.1 Conseil d'administration

A la date du présent Document de base, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Date de 1ère nomination	Date de fin de mandat
Xavier GALLOT-LAVALLEE	Président	Directeur général	Néant	15/05/2013 et 21/06/2013 ***	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019
Roland DIDIER	Administrateur	Directeur général délégué *	Néant	15/05/2013 et 21/06/2013***	Idem
Ernesto BASSETTI	Administrateur	En charge du suivi des filiales de distribution	Néant	15 mai 2013	Idem
Sergio LIMA	Administrateur	En charge de la cellule export et du réseau des distributeurs**	Néant	15 mai 2013	Idem
Christine FENOUIL	Administrateur	Néant	Dirigeant associé de la société IDARED	12 sept. 2013	Idem

** M. Roland DIDIER est en particulier en charge de l'activité Sécurité, de la partie commerciale France et de l'ensemble des services supports du Groupe.*
*** Hors filiales de distribution.*
**** La date du 15 mai 2013 correspond à la date de nomination en tant qu'administrateur et celle du 21 juin 2013 correspond à la date de nomination en tant que PDG pour M. Xavier GALLOT-LAVALLEE et directeur général délégué pour M. Roland DIDIER.*

Les administrateurs ont tous pour adresse professionnelle le siège social de la Société, à l'exception de Madame Christine FENOUIL qui a pour adresse : IDARED – 57 chemin du Vieux Chêne – 38240 Meylan.

L'expérience professionnelle de chaque membre du conseil d'administration figure au paragraphe 6.6 du présent Document de base, à l'exception de celle de Madame FENOUIL qui est la suivante :

Christine FENOUIL, 49 ans, administratrice indépendante

Depuis 2006, Christine est gérante du cabinet de conseil IDARED, spécialisé en innovation et transmission de compétences. Ayant démarré sa carrière comme ingénieur de recherche chez Saint-Gobain recherche, Christine a ensuite occupé des fonctions de directeur de projets et de consultant en Recherche et Développement pour différentes entreprises dans les domaines des polymères, électroménager grand public, plasturgie, métallurgie, contrôle process.
Christine est diplômée de l'Ecole Polytechnique et titulaire d'un doctorat en Science des matériaux de l'Université Pierre et Marie Curie.

Autres mandats exercés par les administrateurs (en dehors du Groupe)

Nom de l'administrateur	Autres mandats en cours	
	Société	Nature du mandat
Xavier GALLOT-LAVALLEE		
- A titre personnel	MONTAGNE ET VALLEE SAS Immo MND Italia Srl Immo MND SCI JLS SCI Immovalle 1 SCI Galmas 1 SCI ESCAPADE Mode Delta Drone Sopreda 2 SA (Echos des pays de Savoie) SAS (Société d'Amenagement de la Savoie)	Président Administrateur Gérant Co-Gérant Gérant Gérant Co-Gérant Membre du Conseil de Surveillance Membre du conseil de Surveillance Administrateur
Roland DIDIER	MONTAGNE ET VALLEE SAS	Directeur Général
Ernesto BASSETTI	MONTAGNE ET VALLEE SAS ObNeve Sas Immo MND Italia Srl	Fondé de pouvoir Administrateur délégué Administrateur délégué
Sergio LIMA	GespiSwiss	Administrateur
Christine FENOUIL	IDARED	Gérante

Autres mandats exercés par les administrateurs au cours des cinq dernières années mais devenus caducs (en dehors du Groupe)

Nom de l'administrateur	Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et devenus caducs à ce jour	
	Société	Nature du mandat
Xavier GALLOT-LAVALLEE	*Néant*	*Néant*
Roland DIDIER **- A titre personnel**	 CDA Ski Diffusion CDA-DS (Domaines Skiables) Société des Téléphériques de la Grande Motte Courmayeur Mont-Blanc Funivie SpA Courmayeur Impianti Di Risalita SpA	 Président Directeur général Président du Conseil de surveillance Administrateur Administrateur
- En tant que représentant permanent	9 sociétés d'exploitation de domaines skiables 3 sociétés d'exploitation de domaines skiables	Représentant permanent de CDA-DS au Conseil d'administration Représentant permanent de CDA-DS au Comité de surveillance
Ernesto BASSETTI	Obiettivo Neve Srl Obiettivo Neve SAS / Obneve Gamesystem Italia Srl	Amministrateur délégué Amministrateur unique Amministrateur délégué
Sergio LIMA	Snowstar SpA Snowstar Gmbh Snowstar SA Gespi SpA Windstar Srl Snowork Srl	Directeur général Directeur général Directeur général Directeur général Directeur général Directeur général
Christine FENOUIL	*Néant*	*Néant*

14.1.2 Direction Générale

A la date du présent Document de base, le conseil d'administration a opté pour la non dissociation des fonctions de président et de directeur général et a également nommé un directeur général délégué. La direction générale de la Société est assurée par les personnes suivantes :

- Monsieur Xavier GALLOT-LAVALLEE, en qualité de président-directeur général, et
- Monsieur Roland DIDIER, en qualité de directeur général délégué.

14.1.3 Déclaration concernant les organes d'administration et la Direction Générale

A la connaissance de la Société :

- Il n'existe aucun lien familial entre les administrateurs de la Société ;
- Aucun membre du conseil d'administration ou de la direction générale n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ou d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins ;
- Aucun membre du conseil d'administration ou de la direction générale n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par les autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années au moins ; et

- Aucun membre du conseil d'administration ou de la direction générale n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

14.2 CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Un conflit d'intérêt potentiel concerne les locaux loués par des sociétés du Groupe aux SCI IMMO MND (Sainte-Hélène-du-Lac pour 8550 m^2) et JLS (Tours-en-Savoie pour 5343 m^2), et à la société IMMO MND Italia SRL (Gussago pour 5424 m^2), détenues par certains dirigeants et mandataires sociaux de la Société.

Les taux de détention directs et indirects sont les suivants :
- SCI IMMO MND : M. Xavier GALLOT-LAVALLE 73,5%, M. Ernesto BASSETTI 17% et M. Roland DIDIER 5,75%,
- SCI JLS : SCI IMMO MND 50%,
- IMMO MND ITALIA : MONTAGNE et VALLEE 100%.

La Société a demandé un avis d'expert immobilier sur la valeur locative des locaux loués par ces sociétés à des sociétés du Groupe (qui a été réalisé en mai 2013) et en a conclu que les loyers pratiqués sont en conformité avec un prix de marché. Se reporter également au paragraphe 19.1.2.4.

A la connaissance de la Société, et à l'exclusion de ce qui précède, il n'existe à la date du présent Document de base aucun autre élément susceptible de générer un conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des mandataires sociaux et leurs intérêts, ni aucune restriction acceptée par les mandataires sociaux concernant la cession de leur participation dans le capital social, sous réserve des stipulations du Pacte insérées au paragraphe 18.4 ci-après.

Se reporter au chapitre 19.1.1 du présent Document de base où sont décrites les conventions existant à ce jour entre la Société et l'un de ses dirigeants et/ou l'un de ses actionnaires.

15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1 REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

L'information est établie en se référant au code de gouvernement d'entreprise et aux recommandations complémentaires en matière de communication sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées formulées par Middlenext. Les tableaux n°1, n°2, n°3 et n°10 de la « Recommandation AMF relative à l'information à donner dans les prospectus sur la rémunération des mandataires sociaux du 22 décembre 2008 » sont présentés ci-dessous[9].

Au titre des deux derniers exercices clos, le seul mandataire social dirigeant était la société MONTAGNE ET VALLEE représentée par son président Monsieur Xavier GALLOT-LAVALLEE, la nomination du président-directeur général et du directeur général délégué n'étant intervenue qu'en mai et juin 2013. Les rémunérations dont ils bénéficient au titre de l'exercice en cours sont de deux ordres : d'une part une rémunération au titre de leur mandat social dans MND et d'autre part une rémunération via la société MONTAGNE ET VALLEE dans le cadre d'une convention décrite au paragraphe 19.1.1.1 du présent Document de base. La Société rappelle toutefois son intention de se conformer aux recommandations Middlenext comme indiqué au chapitre 16.3.

Tableau n°1

Tableau de synthèse des rémunérations et des BSPCE, BSA /Stock-options attribués à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice clos le 31 mars 2013	Exercice clos le 31 mars 2012
MONTAGNE ET VALLEE - Président de la SAS (jusqu'au 15.05.2013) représentée par Xavier GALLOT-LAVALLEE		
Rémunération due au titre de l'exercice (1)	474 000 €	400 000 €
Valorisation des BSPCE attribués au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	**474 000 €**	**400 000 €**

(1) Se reporter au tableau n°2 ci-dessous.

[9] *Les autres tableaux de la Recommandation AMF ne sont pas applicables, la Société n'ayant émis ni stock-options, ni actions de performance.*

Tableau n°2

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice clos le 31 mars 2013		Exercice clos le 31 mars 2012	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montant versés
MONTAGNE ET VALLEE - Président de la SAS jusqu'au 15 mai 2013 représentée par Xavier GALLOT-LAVALLEE				
Rémunération fixe annuelle	474 000 € (1)	474 000 €	400 000 € (2)	400 000 €
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature				
TOTAL	**474 000 €**	**474 000 €**	**400 000 €**	**400 000 €**

(1) Montant fixe de management fees supportés par le Groupe au titre de la convention d'animation signée le 1er avril 2012 existant entre Montagne et Vallée et chacun des filiales du Groupe par laquelle Montagne et Vallée refacture l'ensemble des coûts de personnel et des prestations de services avec l'application d'une marge de 10%. Ce montant concerne le salaire de M. Xavier GALLOT-LAVALLEE et la refacturation de la convention conclue entre Montagne et Vallée et la société OBNEVE. En outre, un montant de 173 K€de frais de déplacement a été refacturé ;

(2) Rémunération fixe définie par un pacte conclu le 15 décembre 2011 (devenu caduc et remplacé par la convention mentionnée ci-dessus pour les exercices ouverts à compter du 1er avril 2012. A ce montant fixe de 400 K€ s'est rajouté sur l'exercice clos au 31 mars 2012, une refacturation de 130 K€ de frais de déplacement.

Se reporter aussi au paragraphe 19.1.2.4 du présent Document de base, relatif aux revenus des SCI sur les loyers facturés à des sociétés du Groupe.

Suite à la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration le 15 mai 2013 et à la nomination par décision des conseils d'administration en date du 15 mai 2013 et du 21 juin 2013, de Messieurs Xavier GALLOT-LAVALLEE en tant que président-directeur général et Roland DIDIER en tant directeur général délégué, au titre de l'exercice en cours, il est à ce jour prévu que les rémunérations perçues par les dirigeants mandataires sociaux soient les suivantes :

- Au titre de leur mandat social, MM. GALLOT-LAVALLEE et DIDIER percevront respectivement une indemnité de 500 € et 1 500 € brut mensuels ;
- Au titre de leurs fonctions opérationnelles, leur rémunération sera refacturée à la Société par le biais de la convention d'animation décrite au paragraphe 19.1.1.1 du présent Document de base, sur la base des frais réels (rémunérations et charges sociales) majorés d'une marge de fonctionnement de 10%. Il est précisé que la société MONTAGNE ET VALLEE verse à M. Xavier GALLOT-LAVALLEE une rémunération annuelle fixe brute de 219 000 € et de 162 000 € à M. Roland DIDIER. Tous deux bénéficient d'une voiture de fonction. A ce jour, aucune rémunération variable n'est prévue.

Tableau N° 3

La Société étant sous forme de société simplifiée au cours des deux derniers exercices, il n'existait aucun mandataire social non dirigeant.

A compter de l'exercice en cours et suite à la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration, il existera trois mandataires sociaux non dirigeants, à savoir Messieurs Ernesto BASSETTI et Sergio LIMA actionnaires indirects du Groupe ainsi que Madame Christine FENOUIL, administratrice indépendante, qui bénéficient des rémunérations suivantes:

- Monsieur Sergio LIMA bénéficie de rémunérations au titre d'un contrat de travail avec MND Swiss et de prestations de services via les sociétés LST Ropeways Systems et Gespiswiss pour un montant global annuel qui ne peut excéder 300 K€. Les conventions correspondantes sont décrites au paragraphe 19.1 du présent Document de base ;

- Monsieur Ernesto BASSETTI est rémunéré à travers une convention de prestations de services conclues avec la société MONTAGNE ET VALLEE via la société OBNEVE qu'il contrôle, pour un montant annuel fixe de 250 K€. Cette rémunération est refacturée à la Société dans les conditions prévues à la convention d'animation décrite au paragraphe 19.1.2 ci-après ; et

- Madame Christine FENOUIL, qui à ce jour ne bénéficie d'aucune rémunération mais pour laquelle il pourrait être envisagé le versement de jetons de présence sous réserve de la décision des prochaines assemblées générales ordinaires annuels de la Société.

Tableau N° 10

Le tableau ci-dessous mentionne les dirigeants mandataires sociaux à ce jour étant rappelé que jusqu'au 15 mai 2013, date de la transformation de la Société en société anonyme, le seul dirigeant mandataire social était MONTAGNE ET VALLEE en tant que président de la SAS.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnité ou avantage dû ou susceptible d'être dû à la raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Xavier GALLOT-LAVALLEE								
Président-directeur général								
Date de 1ère nomination : 21/06/2013		X	X			X		X
Date de fin de mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercoice clos le 31 mars 2019								
Roland DIDIER								
Directeur général délégué								
Date de 1ère nomination : *21/06/2013*		X	X			X		X
Date de fin de mandat : *AG statuant sur les comptes de l'exercoice clos le 31 mars 2019*								

Les deux dirigeants bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies dont le coût est inclus dans la refacturation au titre de la convention précitée et décrite au paragraphe 19.1.1.1.

15.2 SOMMES PROVISIONNEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants.

La Société n'a pas accordé de primes d'arrivée ou de départ à aucun des administrateurs et dirigeants en fonction.

15.3 BSA OU BSPCE OU AUTRES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL ATTRIBUES AUX ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Néant à ce jour.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Sauf indication contraire, les stipulations statutaires décrites dans le présent chapitre seront celles de la Société telles qu'elles entreront en vigueur à compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé de NYSE-Euronext à Paris.

A l'issue de l'assemblée générale réunie le 15 mai 2013 en vue notamment de procéder à la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration, ce dernier, réuni le même jour, avait opté pour la dissociation des fonctions de président et de directeur général de la Société en nommant d'une part Monsieur Xavier GALLOT-LAVALLEE en tant que président du conseil d'administration et d'autre part, Monsieur Roland DIDIER en tant que directeur général. Ce même conseil a également procédé à la nomination de trois fondés de pouvoir inscrits au Kbis, chacun dans un domaine limité, à savoir :

- Monsieur Ernesto BASSETTI en charge de gérer et créer les filiales de distribution du groupe MND à l'étranger
- Monsieur Boris ANSOUD en charge de représenter la direction de la Société dans sa gestion administrative, financière et juridique en France et à l'international
- Monsieur Sergio LIMA en charge de suivre et développer le réseau de vente international du groupe (hors filiales de distribution).

Depuis lors, le conseil d'administration réuni le 21 juin 2013 a décidé de renoncer à la dissociation des fonctions de président et directeur général et a nommé Monsieur Xavier GALLOT-LAVALLEE président-directeur général de la Société et Monsieur Roland DIDIER, directeur général délégué.

16.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE

16.1.1 Conseil d'administration (article 15 des statuts)

La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.
En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) ans ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de soixante-dix (70) ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce dernier cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateur et sauf le cas où le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, le conseil d'administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par l'article L. 225-24 du Code de commerce. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre d'administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Les administrateurs peuvent être ou non actionnaires de la Société.

Organisation du conseil d'administration (article 16.1 des statuts)

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération et ses éventuels avantages.

Le président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le Conseil peut le révoquer à tout moment.

Nul ne peut être nommé président s'il est âgé de plus de soixante-dix (70) ans. Si le président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil peut également désigner un ou deux vice-présidents et un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs et des actionnaires.

En cas d'absence du président, la séance du Conseil est présidée par un membre du Conseil, désigné à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Censeurs (article 16.2 des statuts)

Un ou deux censeurs, personne physique ou morale, peuvent être désignés par le Conseil d'Administration pour une durée de six (6) ans renouvelable. Les censeurs remplissent un rôle purement consultatif.

Les censeurs seront invités à participer aux réunions du conseil d'administration et seront convoqués dans le même délai et selon la même forme que les membres du conseil d'administration. Les censeurs pourront participer à toutes les réunions du conseil d'administration et disposeront des mêmes informations que les membres du conseil d'administration. En toute hypothèse, les censeurs ne disposeront pas de droit de vote et, à ce titre, ne participeront pas au vote des décisions du conseil d'administration et leur présence ne sera pas prise en compte dans le calcul du quorum.

Délibérations du conseil d'administration (article 17 des statuts)

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société (ou de ses filiales) l'exige, sur la convocation de son président ou de trois (3) au moins de ses membres. En outre, le directeur général, ou, lorsque le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux (2) mois, le tiers au moins de ses membres, peuvent demander au président, qui est lié par cette demande, de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement, moyennant un préavis de huit (8) jours, sauf cas d'urgence.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les administrateurs peuvent se faire représenter aux réunions du Conseil dans les conditions légales et réglementaires, mais les administrateurs représentés ne sont pas pris en compte dans le calcul du quorum.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur établi par le conseil d'administration, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur, étant précisé que cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes : arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe.

En outre, deux membres du Comité d'Entreprise, désignés par le Comité d'Entreprise dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative.

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés conformes par le président du conseil d'administration, le directeur général, les directeurs généraux délégués, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

Pouvoirs du conseil d'administration (article 18 des statuts)

Outre les pouvoirs propres qui lui sont réservés par la loi, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le président ou le directeur général de la Société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil peut conférer à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qu'il tient de la loi et des présents statuts.

Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis à leur examen.

Le conseil d'administration a seul qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations simples. Il peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres, au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués les pouvoirs nécessaires pour réaliser, dans le délai d'un an l'émission d'obligations et en arrêter les modalités.

Pouvoirs du Président du Conseil d'administration (article 19 des statuts)

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

16.1.2 Direction Générale (article 20 des statuts)

Modalités d'exercice

La direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le conseil d'administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale.

La délibération du Conseil relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le conseil d'administration fixe la durée de l'option, la décision du Conseil sur ce point restant, en tout état de cause, valable jusqu'à décision contraire. Le changement de la modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

Direction générale

Le directeur général est une personne physique choisie parmi les administrateurs ou non.

La durée des fonctions du directeur général est déterminée par le Conseil au moment de la nomination. Cependant, si le directeur général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé directeur général s'il est âgé de plus de soixante-dix (70) ans. Lorsque le directeur général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées générales d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Directeurs généraux délégués

Sur proposition du directeur général, que cette fonction soit assumée par le président du conseil d'administration ou par une autre personne, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué.

Le conseil d'administration peut choisir les directeurs généraux délégués parmi les administrateurs ou non et ne peut pas en nommer plus de cinq (5).

La limite d'âge est fixée à soixante-dix (70) ans. Lorsqu'un directeur général délégué atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le conseil d'administration, sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages intérêts.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le directeur général.

16.2 CONTRATS DE SERVICE ENTRE LES ADMINISTRATEURS ET/OU DIRIGEANTS ET LA SOCIETE

A l'exception de Madame Christine FENOUIL, administrateur indépendant, les autres administrateurs et dirigeants étant tous actionnaires indirects de la Société, les contrats de services les liant directement ou non à la Société sont présentés au paragraphe 19.1 du présent Document de base.

16.3 DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Dans un souci de transparence et d'information du public, la Société a engagé une réflexion d'ensemble relative aux pratiques de gouvernement d'entreprise, notamment dans la perspective de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché réglementé NYSE Euronext Paris.

La Société entend se référer au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Middlenext. Les dispositifs qui pourront, le cas échéant, être mis en place dans ce cadre, seront adaptés à la taille et aux moyens de la Société.

Recommandation du Code Middlenext	Adoptée	Sera adoptée (1)	En cours de réflexion	Ne sera pas adoptée
I. Le pouvoir exécutif				
R1 : Cumul contrat de travail et mandat social			X	
R2 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux		X		
R3 : Indemnités de départ			X	
R4 : Régime des retraites supplémentaires			X	
R5 : Stock-options et attribution gratuite d'actions		X		
II. Le pouvoir de « surveillance »				
R6 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X			

R7 : Déontologie des membres du Conseil	X			
R8 : Composition du Conseil – Présence des membres indépendants au sein du Conseil	X			
R9 : Choix des administrateurs	X			
R10 : Durée des mandats des membres du Conseil	X			
R11 : Information des membres du Conseil		X		
R12 : Mise en place des Comités		X (2)		
R13 : Réunions du Conseil et des Comités	X			
R14 : Rémunération des administrateurs		X (3)		
R15 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil		X		

(1) De manière générale, les recommandations que la Société envisage d'adopter dans le tableau ci-dessus seront mises en place dans les 24 mois suivant la date du présent Document de base.
(2) Il est précisé que la Société a notamment pour objectif de mettre en place deux comités spécialisés (un comité d'audit et un comité des rémunérations et des nominations), sur l'exercice qui se clôturera le 31 mars 2015.
(3) Cette recommandation sur la rémunération des administrateurs en jetons de présence ne devrait concerner que l'administratrice indépendante Christine FENOUIL, qui à ce jour ne bénéficie d'aucune rémunération mais pour laquelle il pourrait être envisagé le versement de jetons de présence, sous réserve de la décision des prochaines assemblées générales ordinaires annuelles de la Société.

16.4 CONTROLE INTERNE

A la date du Document de base, ses actions n'étant pas admises aux négociations sur un marché réglementé, la Société n'est pas astreinte à l'obligation d'établir le rapport sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société prévu par les articles L.225-37 et L.225-68 du Code de commerce.

Les règles de contrôle interne qui seront mises en place au sein du Groupe seront définies par la direction générale.

Celles-ci s'inspireront notamment de la recommandation de l'Autorité des marchés financiers du 9 janvier 2008 telle que modifiée le 22 juillet 2010 (« *Cadre de référence du contrôle interne : Guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites »)* et viseront notamment à assurer au sein du Groupe :

- le respect des lois et de la réglementation applicables aux filiales et aux établissements du Groupe ;
- l'application effective des directives, politiques et procédures internes, et bonnes pratiques fixées par la direction générale du Groupe ;
- la sauvegarde des actifs du Groupe ;
- la fiabilité et la sincérité des informations financières et des comptes communiqués aux organes sociaux et publiés ;
- la prévention et la maîtrise des risques identifiés résultant de l'activité du Groupe ; et
- l'optimisation de l'activité opérationnelle.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014, et pour autant que ses actions soient admises aux négociations sur un marché réglementé avant la clôture de cet exercice :

- le président du conseil d'administration de la Société établira, conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, un rapport sur la composition et les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et de ses comités ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société ; ce rapport figurera dans le rapport annuel ou le document de référence de la Société ; et
- une fois par an, le président du conseil d'administration invitera les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du conseil d'administration et sur la préparation de ses travaux. Cette discussion sera inscrite au procès-verbal de la séance.

Néanmoins, à la date du présent Document de base, la Société dispose de procédures de contrôle interne relatives à la fiabilité de l'information comptable et financière :

Dans la perspective d'une augmentation soutenue de l'activité en raison de la croissance organique et de la croissance externe, la société a renforcé ses équipes financières et comptables tant en France qu'à l'étranger, dans le but :

- d'internaliser et de contrôler la production des états financiers des filiales et du Groupe ;
- de renforcer l'application de procédures financières et de contrôle interne communes au Groupe ;
- d'accélérer la production et l'analyse des principaux indicateurs de performances et de pilotage mis en place dans le cadre d'un reporting mensuel.

Au niveau du siège, les équipes assurent également une assistance et une supervision de la production des états financiers pour chacune des sociétés et chacune des activités.

Des audits financiers ponctuels de filiales sont réalisés en cours d'années afin également de fiabiliser les prévisions de gestion et la clôture annuelle. Cette fonction d'audit est actuellement assumée par le directeur financier et le contrôleur de gestion Groupe.

De même, la société fait appel à des expertises externes dès lors que certaines problématiques (comptables et fiscales par exemple) justifient une compétence particulière quant au calcul ou au choix d'une méthode la plus appropriée pour présenter l'information financière concernée.

Elle produit en interne tous les comptes des sociétés françaises et étrangères. Cependant, certaines sociétés étrangères sont assistées par des experts locaux quand cela devient nécessaire.

La consolidation aux normes IFRS est réalisée en interne.

Les principales options de clôture des comptes sociaux (France et étranger) et consolidés sont évoquées et partagées avec les commissaires aux comptes en amont de la clôture annuelle.

Dans la perspective de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris, la Société souhaite poursuivre la mise en place des mesures afin de développer un système d'identification et d'évaluation des risques ainsi que des procédures de contrôle associées.

Enfin, la Société a initié dès 2012/2013 un projet de mise en place d'un système d'information unifié de type « ERP » dont bénéficieront l'ensemble des filiales. Des études préalables, un descriptif de l'existant et un schéma directeur ont été établis avec l'aide du cabinet Ernst &Young. Un directeur des systèmes d'information a rejoint le groupe afin de manager la réalisation et le déploiement de la solution retenue sur les 2 prochaines années.

17 SALARIES

17.1 NOMBRE DE SALARIES ET REPARTITION PAR FONCTION

L'évolution des effectifs au sein du Groupe au cours des deux derniers exercices ainsi qu'au 30 juin 2013 compte tenu des évolutions significatives de périmètre intervenues depuis la dernière clôture, sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Effectif à la clôture	30-juin-13	31-mars-13	31-mars-12
Recherche/Développement	14	14	6
Production/Contrôle qualité	104	74	31
Marketing/Communication	3	2	1
Fonction commerciale	57	54	28
Direction, administration	51	44	26
TOTAL	**229**	**188**	**92**

France	153	112	92
Etats-Unis	2	2	0
Allemagne	33	31	0
Angleterre	0	0	0
Italie	11	24	0
Espagne	5	5	0
Autriche	8	0	0
Turquie	2	2	0
Suisse	3	2	0
Suède	0	0	0
Suède	2	0	0
Slovaquie	10	10	0
	0	0	0
TOTAL	**229**	**188**	**92**

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2013, le Groupe a également eu recours à des travailleurs temporaires représentant un équivalent de 9 personnes à temps plein, soit moins de 5% des effectifs du Groupe.
Postérieurement à l'introduction en bourse, la Société se conformera aux obligations légales relatives à la RSE (responsabilité sociétale des entreprises) découlant de la loi dite « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010 et de son décret d'application du 24 avril 2012, et imposant aux sociétés cotées, notamment, d'intégrer dans leur rapport annuel un certain nombre d'informations en matière social, environnemental, de développemenht durable, de lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

17.2 PARTICIPATIONS ET STOCKS OPTIONS DES MEMBRES DE LA DIRECTION

A la date du présent Document de base, aucun dirigeant, ni administrateur ne détient de participation directe dans le capital de la Société. Le tableau ci-dessous fait état pour chacun d'entre eux de leur participation indirecte.

	PARTICIPATIONS INDIRECTES DANS LE CAPITAL
Xavier GALLOT-LAVALLEE PDG	31,39% environ à travers une participation de 40,06% dans MONTAGNE ET VALLEE qui elle-même détient 78,35% du capital et des droits de vote de la Société
Roland DIDIER Directeur général délégué	2,44% environ à travers une participation de 3,11% dans MONTAGNE ET VALLEE qui elle-même détient 78,35% du capital et des droits de vote de la Société
Ernesto BASSETTI Administrateur	9,26% environ à travers une participation de 11,82% dans MONTAGNE ET VALLEE qui elle-même détient 78,35% du capital et des droits de vote de la Société
Sergio LIMA Administrateur	0,99% environ à travers une participation indirecte de 100,00% dans GESPI Swiss qui elle-même détient 0,99% du capital et des droits de vote de la Société
Christine FENOUIL Administratrice	Néant

Aucun des administrateurs ne détient par ailleurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, la Société n'ayant pas émis de valeurs mobilières en cours à ce jour.

17.3 PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE

17.3.1 Contrats d'intéressement et de participation

Les salariés de la Société ne bénéficient d'aucun contrat d'intéressement ni de participation.

17.3.2 Participation des salariés dans le capital

Les salariés du Groupe ne détiennent aucune participation directe dans le capital de la Société. Certains d'entre eux détiennent une participation indirecte via la société des managers (Equity 5) s'élève à 4,24% du capital et des droits de vote à la date du présent Document de base. Se reporter au paragraphe 18.1 ainsi qu'au paragraphe 18.4.1 décrivant la promesse de cessions d'actions dont bénéficie Equity 5.

17.3.3 Options consenties aux salariés

Néant à ce jour.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE A LA DATE D'ENREGISTREMENT DU DOCUMENT DE BASE

Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital et droits de vote
MONTAGNE ET VALLEE (1)	4 769 668	78,35%
Gespiswiss (2)	60 196	0,99%
Equity 5 (3)	258 428	4,24%
735 personnes physiques représentées par Audacia (4)	999 364	16,42%
TOTAL	**6 087 656**	**100,00%**

(1) **MONTAGNE ET VALLEE** (M&V), dont la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :
   i. Xavier GALLOT-LAVALLEE pour 40,06%,
   ii. Ernesto BASSETTI (via la société OBNEVE contrôlée à 100% par lui-même et son conjoint) pour 11,82%,
   iii. Roland DIDIER pour 3,11%,
   iv. Audacia pour 42,95% (société de gestion agissant pour compte de porteurs ayant souscrit des actions de préférence - ADP au titre de la réduction de l'ISF ou de l'IRPP),
   v. Une personne physique pour 2,05%.

(2) **Gespiswiss**, société de droit suisse détenue indirectement à 100% et dirigée par Sergio Lima, administrateur de la Société

(3) **Equity 5**, société dont les actionnaires sont 13 managers du Groupe, dont aucun ne détient plus de 17,01% du capital et des droits de vote.

(4) 735 personnes physiques, dont aucune ne détient plus de 0,86%, représentées par Audacia dans le cadre d'un mandat de gestion (ISF). Les actions sont des actions de préférence à l'exception de 4 actions ordinaires issues d'un prêt d'action par la société MONTAGNE ET VALLEE à Audacia.

18.2 DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

A ce jour, il n'a pas été instauré de droit de vote double. Le droit de vote de chaque actionnaire correspond donc à sa quote-part de capital. Toutefois, l'assemblée générale appelée à se réunir le 12 septembre 2013 devrait approuver le principe de l'instauration d'un droit de vote double pour toutes les actions inscrites sous la forme nominative pendant une durée d'au moins d'eux ans, et ce sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris.

18.3 CONTROLE DE LA SOCIETE

Le contrôle de la Société est détenu par la société MONTAGNE ET VALLEE qui détient 78,35% du capital et des droits de vote actuels de la Société à la date du présent Document de base. La Société estime que ce contrôle n'est pas exercé de manière abusive, étant précisé qu'aucune mesure spécifique n'a été mise en place afin de s'en assurer.

Néanmoins, la composition du conseil d'administration et, plus particulièrement, la présence d'un administrateur indépendant, et la volonté de la Société de se conformer à un certain nombre de recommandations du Code de gouvernement d'entreprises des sociétés cotées Middlenext, visent notamment à ce que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

18.4 PACTE D'ACTIONNAIRES, CONCERT ET ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

18.4.1 Pactes d'actionnaires

Pacte entre les actionnaires EQUITY[5] et M&V

Il existe un pacte entre MONTAGNE ET VALLEE (M&V), EQUITY[5] (société regroupant les principaux managers opérationnels du Groupe) et MND. Ce pacte signé le 11 juillet 2013 a notamment pour objet de :

- déterminer les conditions dans lesquelles la société EQUITY[5] (qui détient 4,24% du capital de MND à la date du présent document de base) pourrait être amenée à augmenter sa participation dans le capital de la société MND à hauteur de 5% maximum, et
- d'organiser entre les managers (treize associés à la date du présent document de base) les modalités et les conditions de leur association au sein de la société EQUITY[5].

Seuls les managers, cadres dirigeants salariés, mandataires sociaux d'une société du Groupe ou responsables de services transverses du groupe MND, peuvent être associés de la société EQUITY[5] et le rester tant qu'ils conservent cette qualité. En cas de cessation de ses fonctions dans le Groupe un manager doit céder sa participation à M&V.

EQUITY[5] bénéficie de la part de M&V :

- d'une promesse de cession d'actions MND, à hauteur d'un nombre d'actions permettant à EQUITY[5] d'atteindre un maximum de 5 % du capital de MND tel que réparti à la date du 31 juillet 2013, à compter du jour de l'admission des actions MND sur un marché règlementé et jusqu'au 31 mars 2017, et
- d'une promesse d'achat portant sur l'intégralité des actions MND détenues, à compter du 1er avril 2016 et jusqu'au 30 septembre 2018.
- Les conditions de prix de cession des actions MND prévues au pacte entre EQUITY[5], ou un de ses associés, et M&V sont soit :
    - - 6 x EBIT consolidé de la société MND en intégration proportionnelle +/- la dette nette consolidée en intégration proportionnelle, soit
    - - en cas d'inscription des titres de la société MND à la cote d'un marché règlementé d'une Bourse française de Valeurs, la moyenne du cours de l'action sur une période d'un mois précédent l'opération.

18.4.2 Concerts

A la connaissance de la Société, il n'existera aucune action de concert entre les actionnaires de celle-ci à la date de la première admission aux négociations des actions de la Société sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris.

18.4.3 Accords susceptibles d'entraîner un changement de contrôle

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord en vigueur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle et il n'est pas prévu qu'il en soit conclu d'ici l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé de NYSE-Euronext Paris.

18.4.4 Autres accords

MONTAGNE ET VALLEE détient une option de rachat des ADP 2012 détenues par les 735 personnes physiques porteurs de ces ADP 2012, et portant sur un total de 16,42% du capital de la Société. Se reporter au paragraphe 21.2.3.2. du présent Document de base – Article 8.3.

19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1 CONVENTIONS SIGNIFICATIVES CONCLUES AVEC DES APPARENTES

19.1.1 Convention entre des sociétés du Groupe et un de ses actionnaires

19.1.1.1 Conventions entre la Société et MONTAGNE ET VALLEE SA, son principal actionnaire.

Convention d'animation

Une convention a été signée le 30 avril 2013 entre la société MONTAGNE ET VALLEE d'une part et la société MND et ses 15 filiales détenues directement (ainsi que LST Ropeway Systems France), d'autre part. Un avenant n°1 a été signé le 28 juin 2013 intégrant 2 nouvelles filiales.

Par cette convention la société MONTAGNE ET VALLEE apporte aux sociétés du groupe MND des prestations d'assistance dans les domaines :

- financier et comptable (validation des budgets, conception et validation des systèmes de contrôle des coûts, relations avec les partenaires financiers),
- commercial (planification stratégique, développement et lancement de nouveaux produits, élaboration des stratégies marketing, conseil),
- informatique (sélection et utilisation des outils informatiques) et dans la
- gestion du personnel (recrutement, développement des compétences, formation).

En contrepartie elle percevra pour l'exercice du 1er avril 2013 au 31 mars 2014 une rémunération de 900 K€ correspondant aux coûts complets de fonctionnement (coûts de personnel et frais généraux) augmentés d'une marge de 10%. La facturation des prestations est établie mensuellement. Une régularisation sera effectuée en fin d'exercice. Les frais de déplacement et d'hébergements supportés par les personnels de MONTAGNE ET VALLEE sont facturés en sus.

La convention prévoit une obligation de confidentialité des parties et que, du fait de son caractère « intuitu personae », elle pourra être résiliée de plein droit par chacune des parties sans indemnité, par simple lettre recommandée. Elle est conclue pour une durée d'un an à compter du 1er avril 2013 et renouvelable par tacite reconduction.

Convention d'assistance

Une convention a été signée le 30 avril 2013 entre la Société et son actionnaire, la société MONTAGNE ET VALLEE par laquelle la Société apporte à MONTAGNE ET VALLEE des prestations d'assistance comptable, financière, communication et marketing, contrôle de gestion, juridique, informatique et sociale. En contrepartie, la Société percevra pour l'exercice du 1er avril 2013 au 31 mars 2014 une rémunération de 18.000 € correspondant aux coûts complets de fonctionnement (coûts de personnel et frais généraux) augmentés d'une marge de 10%. La facturation des prestations est établie mensuellement. Une régularisation sera effectuée en fin d'exercice. Les frais de représentation et de déplacement sont facturés en sus.

La convention prévoit une obligation de confidentialité des parties et que, du fait de son caractère « intuitu personae », elle pourra être résiliée de plein droit par chacune des parties sans indemnité, par simple lettre recommandée. Elle est conclue pour une durée d'un an à compter du 1er avril 2013 et renouvelable par tacite reconduction.

19.1.1.2 Contrat de prestations de services entre des sociétés du Groupe et Gespiswiss SA

Convention conclue avec la Société

Une convention de prestations de services a été signée le 1er août 2012 entre la Société et Gespiswiss SA, société de droit suisse contrôlée et dirigée par Monsieur Sergio LIMA selon laquelle cette dernière effectuera au profit de MND, une mission d'assistance à l'établissement de business plans relatifs aux activités actuelles et futurs de la Société et de ses filiales. A ce titre, Gespiswiss SA facturera selon le temps passé à cette mission, des honoraires dans la limite d'un plafond annuel de 50.000 € Hors taxes.

Cette convention fixe une durée initiale de 5 ans durant laquelle chaque partie peut mettre fin à l'accord par mail ou fax avec confirmation de réception dans les cas suivants (et avec effet à compter de la fin du mois suivant celui de la notification) :

- Un retard de paiement de plus de 3 mois d'une facture due
- Défaillance ou non-respect par l'autre partie de ses obligations ;
- Banqueroute ou liquidation de l'autre partie ;
- Changement de contrôle de Gespiswiss à hauteur de plus de 50% (actions ou droits de vote).

En outre, un protocole signé en date du 16 juillet 2013 prévoit que les conventions de prestation de services qui ont d'ores et déjà été signées ont chacune une durée ferme de 5 ans à compter de leur date d'entrée en vigueur et ne pourront être résiliées par anticipation sans indemnité ni préavis par l'une ou l'autre des parties que dans les cas suivants :

- Décès de Monsieur Sergio LIMA,
- Réalisation de toute opération de quelque nature que ce soit permettant à une personne physique ou morale exerçant des activités concurrentes à celles réalisées par le Groupe MND de détenir directement ou indirectement une participation dans le capital de Gespiswiss,
- Démission de Monsieur Sergio LIMA de ses fonctions exercées au sein de l'une ou l'autre des sociétés du Groupe MND,
- Violation par Monsieur Sergio LIMA et/ou les sociétés facturant les prestations de service de son engagement de non-concurrence tel que stipulé à l'ARTICLE 5 du protocole ;
- Révocation de Monsieur Sergio LIMA de ses fonctions de mandataires social des sociétés du Groupe MND pour un motif assimilé à la faute grave ou lourde au sens de la réglementation du droit du travail français.

A l'issue de la période initiale de 5 ans, la convention sera renouvelable par période de un an par tacite reconduction. A compter du terme initial, il pourra être mis fin à l'accord sous réserve d'un préavis de 3 mois.

Convention conclue avec LST ROPEWAY SYSTEMS GmbH, filiale à 100 % de le Société

Une convention de prestations de services a été signée le 1er août 2012 entre LST ROPEWAY SYSTEMS (filiale à 100% de la Société) et Gespiswiss SA, société de droit suisse contrôlée et dirigée par Monsieur Sergio LIMA selon laquelle cette dernière effectuera au profit de LST, les missions suivantes :

- Assistance à l'établissement de plans de développement relatifs aux activités actuelles et futurs de la Société,
- Assistance au contrôle des opérations sur un plan opérationnel et financier,
- Conseil en matière de financements,
- Assistance commerciale et technique dans le domaine des remontées mécaniques,
- Identification d'opportunités de croissance externes et de nouveaux clients potentiels.

A ce titre, Gespiswiss SA facturera selon le temps passé à cette mission, des honoraires dans la limite d'un plafond annuel de 150.000 € Hors taxes.

Cette convention fixe une durée initiale de 5 ans durant laquelle chaque partie peut mettre fin à l'accord par mail ou fax avec confirmation de réception dans les cas suivants (et avec effet à compter de la fin du mois suivant celui de la notification) :

- Défaillance ou non-respect par l'autre partie de ses obligations ;
- Un retard de paiement de plus de 3 mois d'une facture due ;
- Banqueroute ou liquidation de l'autre partie ;
- Changement de contrôle de Gespiswiss à hauteur de plus de 50% (actions ou droits de vote).

En outre, un protocole signé en date du 16 juillet 2013 prévoit que les conventions de prestation de services qui ont d'ores et déjà été signées ont chacune une durée ferme de 5 ans à compter de leur date d'entrée en vigueur et ne pourront être résiliées par anticipation sans indemnité ni préavis par l'une ou l'autre des parties que dans les cas suivants :

- Décès de Monsieur Sergio LIMA ;
- Réalisation de toute opération de quelque nature que ce soit permettant à une personne physique ou morale exerçant des activités concurrentes à celles réalisées par le Groupe MND de détenir directement ou indirectement une participation dans le capital de Gespiswiss ;
- Démission de Monsieur Sergio LIMA de ses fonctions exercées au sein de l'une ou l'autre des sociétés du Groupe MND ;
- Violation par Monsieur Sergio LIMA et/ou les sociétés facturant les prestations de service de son engagement de non-concurrence tel que stipulé à l'ARTICLE 5 du protocole ;
- Révocation de Monsieur Sergio LIMA de ses fonctions de mandataires social des sociétés du Groupe MND pour un motif assimilé à la faute grave ou lourde au sens de la réglementation du droit du travail français.

A l'issue de la période initiale de 5 ans, la convention sera renouvelable par période de un an par tacite reconduction. A compter du terme initial, il pourra être mis fin à l'accord sous réserve d'un préavis de 3 mois.

19.1.2 Conventions liant directement ou indirectement la Société et l'un de ses mandataires sociaux

19.1.2.1 Contrat de travail conclu entre MND Swiss SA et Monsieur Sergio LIMA, administrateur

Selon les termes d'un contrat de travail à durée indéterminée, de droit suisse signé avec MND Swiss SA (filiale à 100% de la Société), en date du 16 novembre 2012, Monsieur Sergio LIMA occupe la fonction de responsable du développement export. Au titre de ses fonctions, il perçoit une rémunération brute annuelle fixe de 100.000 CHF versée en 13 mensualités. Ce contrat prévoit une clause de non concurrence de deux ans à compter de la cessation des rapports contractuels entre les parties.

19.1.2.2 Contrat de prestations de services liant indirectement la Société et Monsieur Ernesto BASSETTI, administrateur de la Société

Par un contrat d'avril 2012 et son avenant n°1 en date du 2 avril 2013, la société OBNEVE contrôlée par M. Ernesto BASSETTI et son conjoint, facture à la société MONTAGNE ET VALLEE, en rémunération de sa mission d'assistance, une redevance fixe de 250.000 euros hors taxes par exercice, montant faisant l'objet d'une refacturation au titre de la convention d'animation visée au paragraphe 19.1.1.1.

19.1.2.3 Contrat de travail de M. Boris ANSOUD, fondé de pouvoir ayant pour mission de représenter la direction de la Société dans sa gestion administrative, financière et juridique en France et à l'international

Selon les termes d'un contrat de travail de travail à durée indéterminée en date du 19 mai 2003 et par avenants successifs le dernier ayant été signé avec la Société, le 14 février 2013, Monsieur Boris ANSOUD occupe la fonction de secrétaire général du Groupe. Ses principales missions consistent notamment à assurer:

- Les relations et le suivi en matière d'assurances et des flottes de véhicules
- Le suivi administratif des dossiers de propriété intellectuelle ;
- Les créations et modifications juridiques des entités du Groupe ; et
- La validation des contrats cadre conclus avec les clients et les fournisseurs.

Au titre de ses fonctions, il percevra une rémunération brute annuelle fixe de 60.000 €. Ce contrat prévoit une clause de non concurrence limitée à la France et d'une durée de un an renouvelable une fois, à compter de la rupture de son contrat de travail qu'elle qu'en soit la cause, en contrepartie de laquelle la Société s'est engagée à lui verser une indemnité mensuelle égale à

- 5/10ème de la moyenne mensuelle des rémunérations perçues au cours des 12 derniers mois,
- 6/10ème de cette même moyenne en cas de licenciement autre que pour faute grave tant que Monsieur Boris ANSOUD n'aura pas retrouvé d'emploi.

19.1.2.4 Conventions de location et sous-location

Il existe trois conventions de location et sous-location de locaux utilisés dans le cadre des activités du Groupe conclues entre des Sociétés du Groupe et trois SCI, contrôlées par Xavier GALLOT-LAVALLEE actuel PDG de la Société, à savoir SCI Immo MND, SCI Immo Italia et SCI JLS.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2013, le montant global facturé aux sociétés du Groupe par ces sociétés s'établit à :

- SCI IMMO MND : 466K€ ;
- SCI JLS : 264 K€ ;
- IMMO MND ITALIA : 200 K€.

Au regard du conflit d'intérêt potentiel existant du fait de la position de Monsieur Xavier Gallot-Lavallée au sein de chaque partie à ces conventions, un avis a été obtenu de la part d'un expert immobilier sur la valeur locative des locaux loués et a permis à la Société de conclure que les conditions de location correspondent à des conditions normales de marché.

19.1.3 Conventions intra-groupe

Se reporter aux paragraphes 7.2 et 19.2.2 du présent Document de base.

19.2 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

- **Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé (pour la période sous la forme d'une Société par actions simplifiée)**

En application de l'article 17 des statuts, nous avons été avisés des conventions suivantes mentionnées à l'article L.227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

Les personnes concernées par ces conventions sont indiquées dans le tableau annexe en dernière page du présent rapport.

- **Prestations de services et répartition des frais généraux (Convention du 1er avril 2012 complétée par les avenants du 1er août 2012, 1er novembre 2012 et 28 février 2013)**

Votre société facture à ses filiales des prestations d'assistance et de conseil en matière de gestion financière, gestion commerciale, gestion informatique, gestion des achats et de la qualité, gestion sociale, prestations liées aux bâtiments. Ces prestations sont facturées sur la base des coûts complets ou coûts réels supportés outre une marge de 10% et répartis en fonction d'unités d'œuvre spécifiques selon la nature des prestations.

Sur l'exercice clos le 31 mars 2013, les produits suivants ont été comptabilisés :

Sociétés	Montants (en €)
Technologie Alpine de Sécurité - TAS	1.210.000
MBS	515.000
Snowstar	480.000
MND America Corp.	22.727
MND Eastern Europe	51.511
MND Italia Spa	77.729
MND Swiss	11.098
LST Gmbh	148.799

- **Gestion centralisée de trésorerie (Convention du 1er juin 2010 complétée par les avenants du 1er avril 2012, 1er novembre 2012 et 28 février 2013)**

Votre société a reçu mandat de ses filiales de gérer la trésorerie du groupe par le biais d'un compte bancaire centralisateur. Les avances réciproques résultant du mécanisme de nivellement quotidien du solde des comptes bancaires portent intérêts au taux de 3,5% à compter du 1er avril 2012.

Sur l'exercice clos le 31 mars 2013, les produits / (charges) suivants ont été comptabilisés :

Sociétés	Montants (en €)
Technologie Alpine de Sécurité - TAS	2.539
MBS	8.085
Snowstar	1.963
MND America Corp.	244
MND Eastern Europe	(2.310)
MND Italia Spa	292
MND Swiss	1.542
LST Gmbh	1.299
MND Ibéria	38
MND Turkey	55

- **Sous-location de locaux (Avenant du 1er juillet 2012 au contrat)**

Votre société prend à bail à titre de sous-location des locaux à usage d'ateliers et de bureaux auprès de la SCI IMMO MND. Le loyer annuel, payable trimestriellement par avance, s'élève à 36.945 €.
Sur l'exercice clos le 31 mars 2013, une charge de loyer d'un montant de 36.335 € a été comptabilisée.

- **Convention de prestations de services (convention du 1er avril 2012)**

La société MONTAGNE ET VALLEE effectue pour le compte des sociétés du groupe des missions à caractère financier, comptable, juridique, marketing, RH et informatique fondée sur l'appartenance de ladite société au groupe.

En contrepartie de l'exécution de ses prestations elle percevra une rémunération correspondant à l'ensemble des coûts de personnel et des prestations de services outre l'application d'une marge de 10%. Les frais de déplacement et d'hébergement supportés sont facturés en sus.

Sur l'exercice clos le 31 mars 2013, une charge de 99.900 € a été comptabilisée au titre des prestations réalisées outre 61.512 € relatifs aux frais de déplacement.

- **Apport des titres ENGINEERISK à la société MND Swiss**

Votre société a apporté sa participation détenue dans la filiale ENGINEERISK (3.800 titres soit 80% du capital) à la société MND Swiss pour un montant de 188.000 €.

- **Conventions intervenues depuis la clôture (pour la période sous la forme d'une Société par actions simplifiée)**

Nous avons été avisés des conventions suivantes qui sont intervenues depuis la clôture de l'exercice écoulé.

- **Contrat d'agent (Convention du 11 avril 2013)**

La société MND Swiss en sa qualité d'agent fournit toute assistance, services et conseils dans le cadre de la gestion et de la relation avec la clientèle de votre société. Elle perçoit à ce titre une rémunération annuelle fixée à 137.000 CHF outre un montant de 10% de cette rémunération en couverture de ses frais de gestion.

Le contrat entré en vigueur le 1er juin 2012 est conclu pour une durée indéterminée.

Sur l'exercice clos le 31 mars 2013, une charge de 175.349 € a été comptabilisée.

- **Convention d'animation (Convention du 30 avril 2013)**

La société MONTAGNE ET VALLEE effectue pour le compte des bénéficiaires des prestations d'assistance dans les domaines comptable et financier, commercial, personnel et informatique. En contrepartie de ses prestations, elle percevra une rémunération d'un montant global fixé à 900.000 € pour l'exercice ouvert à compter du 1er avril 2013. Une régularisation s'opérera en fin d'exercice.

- **Prestations de services et répartition des frais généraux (Convention du 30 avril 2013)**

Votre société s'engage à effectuer pour le compte des bénéficiaires une mission d'assistance en matière comptable, financière, juridique, commerciale, RH, gestion des achats, QSE et informatique. Les prestations sont rémunérées par les bénéficiaires sur la base d'un montant global, budgétairement fixé à 3.850.000 € pour l'exercice ouvert à compter du 1er avril 2013, facturable trimestriellement avec régularisation en fin d'exercice. Ces prestations sont facturées sur la base des coûts complets supportés outre une marge de 10% et répartis en fonction d'unités d'œuvre spécifiques selon la nature des prestations.

- **Gestion centralisée de trésorerie (Convention du 30 avril 2013)**

Votre société a reçu mandat de ses filiales de gérer la trésorerie du groupe par le biais d'un compte bancaire centralisateur. Les avances réciproques résultant du mécanisme de nivellement quotidien du solde des comptes bancaires portent intérêts au taux Euribor 3 mois plus 200 points de base à compter du 1er avril 2013.

- **Convention d'assistance (Convention du 30 avril 2013)**

Votre société facture à la société MONTAGNE ET VALLEE une assistance dans les domaines de la gestion comptable, financière, informatique, technique, sociale et juridique moyennant une redevance annuelle forfaitaire de 18.000 € correspondant aux coûts complets outre une marge de 10%. Une régularisation s'opérera en fin d'exercice.

- **Conventions intervenues depuis la clôture (pour la période sous la forme d'une Société Anonyme)**

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- **Cession d'actions de la société LST**

La société GESPISWISS cède à votre société la totalité des actions qu'elle détient dans le capital de la société LST (21,667%) du capital. Cette cession est réalisée moyennant un prix total de 742.000 €.
Cette convention a été autorisée préalablement par le Conseil d'Administration du 2 juillet 2013.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

- **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Villeurbanne, le 30 juillet 2013

Les Commissaires aux Comptes

ORFIS BAKER TILLY	DELOITTE & ASSOCIÉS
Bruno GENEVOIS	Dominique VALETTE

Tableau annexe

Personnes concernées par les conventions relevant de l'article L. 225-40 du Code de commerce

Sociétés	**Xavier GALLOT-LAVALLEE**	**Roland DIDIER**	**Ernesto BASSETTI**	**Sergio LIMA**
Montagne et Neige Développement - MND	PDG	Adm. + DGD	Adm.	Adm.
TAS	RP			
MBS	RP			
Snowstar	RP			
MND America Corp.			PDG	
MND Eastern Europe	Pdt du CS		Membre du CS	
MND Italia Spa			Adm.	
MND Swiss	Pdt		Adm.	
LST Gmbh	DG			DG
LST Ropeways Systems	RP			DG
MND Iberia	Adm.			
MND Turkey	Adm.			
SCI IMMO MND	Gérant			
Montagne et Vallée	Pdt	DG		
GRC TEC	RP			
GESPI Swiss				Pdt
Interfab Snowbusiness Gmbh	Adm.		Adm.	

Pdt : Président - CA : Conseil d'Administration - DG : Directeur Général - Adm. : Administrateur - RP : Représentant permanent - DGD : Directeur Général Délégué
CS : Conseil de Surveillance

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1 COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2013 ET 2012

I. Etat de la situation financière

Bilan consolidé

	Notes	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012	Au 1er avril 2011
Ecarts d'acquisition	7-1-1	10 608	6 469	6 358
Immobilisations incorporelles	7-1-2	995	132	101
Immobilisations corporelles	7-1-3	2 983	840	802
Autres actifs financiers	7-1-4/5	948	729	126
Impôts différés	7-1-6	731	264	176
Autres actifs long terme		0	0	0
Actifs non-courants		**16 266**	**8 435**	**7 563**
Stocks et en-cours	7-1-7	9 539	3 647	1 728
Clients et autres débiteurs	7-1-8	12 357	5 818	7 236
Créances d'impôt		703	50	354
Autres actifs courants		596	227	217
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7-1-9	1 649	1 118	205
Actifs courants		**24 843**	**10 861**	**9 740**
Total Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés		**0**	**0**	**0**
Total Actif		**41 109**	**19 296**	**17 303**

		Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012	Au 1er avril 2011
Capital	7-1-10	5 393	4 302	4 120
Primes liées au capital		1 654	129	0
Résultats accumulés		1 902	2 913	2 071
Total Capitaux propres, part du groupe		**8 949**	**7 344**	**6 191**
Intérêts minoritaires		523	79	75
Total Intérêts minoritaires		**523**	**79**	**75**
Total des capitaux propres		**9 471**	**7 423**	**6 266**
Emprunts et dettes financières	7-1-13	12 994	5 834	603
Engagements envers le personnel	7-1-11/12	357	166	121
Autres provisions	7-1-11	206	22	17
Impôts différés		0	0	0
Autres passifs long terme		0	0	0
Total Passifs non courants		**13 557**	**6 022**	**741**
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	7-1-13	6 255	835	5 640
Provisions (part à moins d'un an)	7-1-11	0	0	0
Fournisseurs et autres créditeurs	7-1-14	11 289	4 680	4 533
Dettes d'impôt		161	240	0
Autres passifs courants		376	96	123
Total Passifs courants		**18 081**	**5 852**	**10 296**
Total Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés		**0**	**0**	**0**
Total des passifs		**31 638**	**11 874**	**11 037**
Total Passif		**41 109**	**19 296**	**17 303**

Compte de résultat consolidé

	Notes	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
Chiffre d'affaires	7-2-1	29 737	14 723
Achats consommés	7-2-2	(13 687)	(5 202)
Charges externes	7-2-3	(8 752)	(4 213)
Charges de personnel	7-2-4	(8 459)	(4 332)
Impôts et taxes		(303)	(164)
Dotation aux amortissements		(745)	(272)
Dotation aux dépréciations et provisions		(267)	(144)
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		0	5
Autres produits et charges d'exploitation	7-2-5	2 979	1 178
Résultat opérationnel courant		**504**	**1 580**
Résultat sur cession de participations consolidées		124	0
Autres produits et charges opérationnels non courants	7-2-7	526	43
Résultat opérationnel		**1 154**	**1 623**
Coût de l'endettement financier net	7-2-8	**(492)**	**(308)**
Autres produits et charges financiers		**8**	**4**
Résultat avant impôt		**670**	**1 319**
Impôts sur les bénéfices	7-2-9	(121)	(469)
Résultat après impôt		**550**	**849**
Résultat net		**550**	**849**
Part du groupe		**504**	**848**
Part des minoritaires		**46**	**1**
Résultat par action (€/action)	7-2-11	0,42	2,05
Résultat dilué par action (€/action)	7-2-11	0,42	1,75

Etat du résultat global

	Notes	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
Résultat net total		**550**	**849**
Ecarts de conversion		0	
Ecarts actuariels			
Actions auto-détenues			
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		**0**	0
Résultat global		**550**	**849**
Dont part revenant au Groupe consolidé		504	848
Dont part revenant aux intérêts minoritaires		46	1

Précision : toutes les composantes des autres éléments du résultat global ont vocation à être recyclées en résultat, à l'exception des écarts actuariels liés aux engagements postérieurs à l'emploi.

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Autres réserves groupe				Résultats accumulés	Total Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
				Réserves de conversion	OCI	Autres réserves hors OCI/CTA	Total				
Situation au 1er avril 2011	**4 120**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**2 071**	**6 191**	**75**	**6 266**
Incidence des changements de méthode comptable :	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Situation ajustée au 1er avril 2011	**4 120**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**2 071**	**6 191**	**75**	**6 266**
Résultat de la période	0	0	0	0	0	0	0	848	848	1	849
Total des pertes et profits de la période	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**848**	**848**	**1**	**849**
Dividendes versés	0	0	0	0	0	0	0	(202)	(202)	0	(202)
Augmentation de capital	182	129	0	0	0	0	0	0	311	0	311
Autres variations	0	0	0	0	0	0	0	196	196	(0)	196
Situation au 1er avril 2012	**4 302**	**129**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**2 913**	**7 344**	**79**	**7 423**
Incidence des changements de méthode comptable :	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Situation ajustée au 1er avril 2012	**4 302**	**129**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**2 913**	**7 344**	**79**	**7 423**
Ecarts de conversion	0	0	0	(0)	0	0	(0)	0	(1)	0	(1)
Résultat de la période	0	0	0	0	0	0	0	504	504	46	550
Total des pertes et profits de la période	**0**	**0**	**0**	**(0)**	**0**	**0**	**(0)**	**504**	**504**	**46**	**549**
Dividendes versés	0	0	0	0	0	0	0	(203)	(203)	0	(203)
Augmentation de capital	1 084	1 525	0	0	0	0	0	0	2 609	300	2 909
Paiements d'un dividende en actions de filiales	0	0	0	0	0	0	0	(1 117)	(1 117)	0	(1 117)
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	98	98
Autres variations	7	0	0	0	0	0	0	(195)	(188)	0	(188)
Situation au 31 mars 2013	**5 393**	**1 654**	**0**	**(0)**	**0**	**0**	**(0)**	**1 902**	**8 949**	**523**	**9 471**

Au 31 mars 2013, les autres variations intègrent l'impact du remboursement intégral de l'emprunt obligataire dont une partie était comptabilisée dans les capitaux propres à l'ouverture.

La prochaine Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 31 mars 2013 ne prévoit pas de distribution de dividendes.

Tableau de flux de trésorerie consolidés

	Notes	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
Résultat net total consolidé		550	849
Ajustements			
Amortissements et provisions		786	247
Variation de juste valeur au résultat		188	0
Résultats de cession et des pertes et profits de dilution		(298)	(11)
Produits de dividendes		0	(2)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		**1 226**	**1 083**
Charge (produit) d'impôt	7-2-9	121	469
Coût de l'endettement financier net	7-2-8	492	308
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		**1 839**	**1 860**
Incidence de la variation des stocks	7-1-7	(1 712)	(1 541)
Incidence de la variation des créances clients	7-1-8	(5 603)	1 872
Incidence de la variation des dettes fournisseurs	7-1-14	2 817	(254)
Incidence de la variation des frais d'émission d'emprunts		(42)	(10)
Impôts payés		(1 135)	79
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		**(3 837)**	**2 005**
Incidence des variations de périmètre	7-1-1	(7 446)	(1 205)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	7-1-2/3	(2 176)	(395)
Variation des prêts et avances consentis	7-1-5	(275)	(40)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	7-1-2/3	122	40
Cession d'actifs financiers		134	0
Dividendes reçus		0	2
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		**(9 641)**	**(1 599)**
Augmentation de capital		3 095	287
Emission d'emprunts	7-1-13	8 748	6 371
Remboursement d'emprunts	7-1-13	(1 749)	(1 111)
Intérêts financiers nets versés	7-2-8	(484)	(253)
Dividendes payés aux actionnaires du groupe		(203)	(202)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		**9 407**	**5 092**
Incidence de la variation des taux de change		(0)	0
Incidence des changements de principes comptables		0	0
Variation de la trésorerie		**(4 070)**	**5 498**
Trésorerie d'ouverture	7-1-9/13	1 095	(4 403)
Trésorerie de clôture	7-1-9/13	(2 975)	1 095

NOTES ANNEXES

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2013.

NOTE 1 INFORMATIONS GENERALES

Montagne et Neige Développement SA (ci-après **MND SA**) est une société anonyme de droit français depuis le 15 mai 2013, date de l'assemblée générale ayant approuvé sa modification de forme sociale de SAS en SA. Son siège social est situé au Parc d'activités Alpespace – 74 voie Magellan 78300 Sainte-Hélène du Lac. MND et ses filiales et sous-filiales (ci-après le « Groupe ») exercent leurs activités dans les domaines du développement, de l'aménagement et la sécurisation des domaines skiables, des sites de loisirs et sportifs et d'infrastructures en montagne en France et dans une dizaine de pays.

FAITS MARQUANTS

§ Stratégie

Le Groupe poursuit sa stratégie de consolidation dans ses métiers historiques (Sécurité, Protection contre les risques naturels et Enneigement de culture) et renforce son portefeuille d'offres dans le milieu de la montagne en pleine évolution où la concentration par métier est forte.

Le Groupe conduit son développement par le biais d'acquisitions ciblées afin d'enrichir son offre de produits et de services et apporter à ses clients des offres packagées et cohérentes pour assurer les aménagements et le développement de leurs sites.

Au cours de l'exercice, la société MND a réalisé les principales acquisitions suivantes :

- Août 2012 : 70% du capital de la société allemande LST Ropeway Systems Gmbh (Remontées mécaniques),
- Décembre 2012 : 100% du capital de la société Secomate par l'intermédiaire de sa filiale MBS (Matériel de sécurité et de balisage de pistes de ski) ; ces deux entités ont fusionné fin mars 2013,
- En mars 2013, 51% du capital de Snow star SAS (Enneigement de culture) et en avril 2012, 51% du capital de MND Eastern Europe (filiale de distribution) ; MND avait fait l'acquisition de 49% du capital de ces entités dans le dernier trimestre de l'exercice comptable précédent,
- Juillet 2012 : Rachat des actifs de la société HC Systec par l'intermédiaire de sa filiale TAS (Protection contre les risques naturels),
- Juillet 2012 : 100% du capital de la société Obiettivo Neve devenue MND Italia SRL (distribution de matériels de Sécurité et de Protection contre les risques naturels) située en Italie.

Le Groupe renforce également ses positions sur les marchés matures européens, mais axe également son développement sur la conquête de nouveaux territoires en s'implantant dans des zones géographiques à fort potentiel de croissance. Cette stratégie se concrétise par l'ouverture de filiales de distribution commercialisant l'ensemble des produits et services du Groupe sur leur zone.

Ainsi, au cours de l'exercice, la société MND a développé ou ouvert les filiales de distribution suivantes :

- MND America – Salt Lake City - Etats-Unis,
- MND Eastern Europe – Poprad - Slovaquie
- MND Swiss – Sembrancher – Suisse,
- MND Italia – Brescia – Italie,
- MND Turkey – Ankara – Turquie,
- MND Iberia – Montferrer – Espagne.

Les deux dernières sociétés ont été créées en fin d'exercice et n'ont pas au 31 mars 2013 réellement démarré leur activité. Compte tenu de leur importance non significative, ces deux filiales ont été exclues du périmètre de consolidation.

Les acquisitions réalisées pré-clôture du 31 mars 2013 ont les impacts financiers suivants sur les comptes consolidés du Groupe :

En K€	Contributif dans le chiffre d'affaires consolidé au 31 mars 2013	Contributif dans le résultat net part du groupe au 31 mars 2013	Goodwill au 31 mars 2013
SNOWSTAR	2 660	(166)	320
LST ROPEWAY SYSTEMS GMBH	6 423	106	431
MND AMERICA	265	(98)	0
MND EASTERN EUROPE	941	437	552
MND SWISS	430	(84)	0
MND ITALIA SPA	1 257	49	0
MND ITALIA SRL	918	213	1 176

NB : Le complément d'acquisition réalisé en fin d'exercice sur la société SNOWSTAR n'a pas d'impact sur le contributif du compte de résultat de cette entité restée consolidée en intégration proportionnelle sur toute la période. Le montant indiqué ci-dessus est donné à titre indicatif.

La stratégie globale de développement du Groupe s'est poursuivie sur les premières semaines de l'exercice comptable suivant (2013/2014). La société MND SA a réalisé post clôture les opérations juridiques suivantes :

- Acquisition des sociétés Interfab Gmbh (Autriche), Interfab AG (Suisse) et Vinterteknik (Suède) afin de consolider son réseau de distribution sur certaines zones géographiques dans les segments de la Sécurité et de l'enneigement,
- Acquisition de la société GRC TEC (France) spécialisée dans la chaudronnerie et la mécano-soudure, et pouvant intervenir en tant que sous-traitant pour les filiales TAS, LST et Snowstar,
- Création de la société Techfun afin de développer les activités de loisirs indoor et outdoor et renforcement de sa participation dans Prisme,
- Acquisition des 49% restants du capital de la société ETS,
- Acquisition des 30% restants du capital de la société LST Ropeway Systems Gmbh.

Enfin, le Groupe se porte acquéreur de certains actifs du Groupe Snownet (Enneigement de culture), notamment :

- 100% des titres de la société de production Areco située en Suède,
- 100% des titres des filiales de distribution Sufag AG (Suisse) et Sufag Inc (Etats-Unis),
- Le fonds de commerce et la marque Sufag, des actifs corporels et du stock appartenant à la société Sufag Gmbh (Autriche) dans le cadre d'un « assets deal ».

Ces rachats sous protocole, seront effectifs sous réserve de la levée de la condition suspensive d'une augmentation de capital minimum de MND de 10,3 M€ avant le 31 octobre 2013.

Le chiffre d'affaires des principales acquisitions réalisées ou en cours post-clôture est indiqué ci-dessous :

En K€	Date des arrêtes comptables	Chiffre d'affaires
GROUPE INTERFAB	Base 31/03/2013	4 110
GROUPE SNOWNET	Base 30/04/2013	16 739
GRC-TEC	Base 31/12/2012	4 893

§ Financements

Enfin, le Groupe recherche de nouveaux moyens de financement et prépare une introduction en bourse des actions de la Société MND SA sur le marché Euronext Paris avec une levée de fonds concomitante au cours de l'exercice 2013/2014 si les conditions de marché le permettent.

Le Groupe poursuit également une recherche d'investisseurs dans le cadre d'un placement privé au cas où les conditions de marché ne permettraient pas de réaliser l'introduction en bourse envisagée.

Afin de faciliter la comparabilité des données financières réelles 2012/2013 et prévisionnelles, le Groupe fournit des informations proforma en complément du présent rapport financier et tenant compte des variations de périmètre décrites ci-dessus.

§ Divers

Il convient également de noter qu'un incendie est survenu en décembre 2012 dans les locaux des filiales italiennes. Ce sinistre a fortement perturbé l'activité et un dossier auprès de l'assurance est en cours de formalisation. A la clôture de l'exercice, il a été comptabilisé une indemnité d'assurance à recevoir à hauteur de la perte d'exploitation prévisionnelle à cette date et de la perte directe liée à certains coûts supportés (loyers, entretien, ...) et entrant dans la couverture de l'assurance (Cf Note 7-2-5).

NOTE 2 DATE DE PREMIERE APPLICATION DES NORMES IFRS

Le Groupe MND a choisi d'établir ses comptes dans le référentiel IFRS pour la 1ère fois pour l'exercice clos le 31 mars 2013 avec une date de transition au 1er avril 2011. Les derniers états financiers présentés selon les normes précédentes sont clos en date du 31 mars 2012.

Le bilan de transition au 1er avril 2011 a été établi selon les règles spécifiques de première application définies par la norme IFRS 1 révisée. L'impact de la première application des IFRS sur le bilan de transition au 1er avril 2011 et sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012 est présenté en **Note 11** de l'annexe.

Les comptes comparatifs du bilan de transition et de l'exercice clos le 31 mars 2012 ont été retraités en appliquant le référentiel IFRS utilisé pour l'établissement des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012, conformément à la norme IFRS 1 révisée.

NOTE 3 BASE DE PREPARATION DES COMPTES CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 mars 2013 ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 25 juillet 2013.

Sauf indication contraire, ils sont présentés en milliers d'euros.

§ Référentiel IFRS

Le référentiel IFRS :

- est conforme au règlement n° 1606/2002 du Parlement Européen et du Conseil du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales ;
- intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (ou Standing Interpretations Committee - SIC) et du comité d'interprétation des normes d'information financière internationales (ou International Financial Reporting Interpretations Committee - IFRIC), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) au 31 mars 2013 et applicables à compter de 2012 et telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 mars 2013. Les nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1er avril 2013, IFRS 7 amendée et IAS 12 amendée (applicable de manière anticipée), sont sans impact sur les comptes consolidés.

Les comptes consolidés des exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012 sont établis selon le référentiel IFRS (normes, amendements et interprétations), tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 mars 2012. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm).

La société Montagne et Neige Développement a choisi de ne pas appliquer depuis la transition par anticipation les normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union Européenne avant le 31 mars 2013, et qui rentrent en vigueur postérieurement à cette date. Ces normes et interprétations, compte tenu de l'analyse en cours, ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les capitaux propres consolidés, y compris la norme IAS 19R sur les avantages du personnel.
Par ailleurs, les normes liées aux méthodes de consolidation (IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats » et IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »), et la norme IFRS 13 sur l'évaluation à la juste valeur des actifs non financiers, également applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013 (la Commission européenne a différé l'application des normes de consolidation au 1er janvier 2014), ne devraient pas avoir d'impact.

La société MND ne s'attend pas à ce que les normes, interprétations et amendements, publiés par l'IASB, mais non encore approuvés au niveau européen, notamment les améliorations annuelles des

IFRS – cycle 2009-2011, aient une incidence significative sur ses états financiers des prochains exercices.

Les normes, amendements et interprétations, publiées par l'IASB, mais non encore approuvées au niveau européen, ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers des prochains exercices.

Les comptes des diverses sociétés du Groupe, établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays respectif, sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour les comptes consolidés.

§ Recours à des estimations

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. La principale estimation porte les tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Des précisions sont apportées dans la note sur les principes comptables significatifs. Les montants définitifs pourraient être différents de ces estimations.

Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations.

§ Principes de présentation

- Compte de résultat

En application de la norme IAS 1 – Présentation des états financiers, le Groupe a opté pour une présentation de son compte de résultat consolidé par nature. Les autres éléments du résultat global sont présentés dans un tableau spécifique, après le résultat consolidé ; ils sont ventilés entre éléments recyclables et non recyclables en résultat.

- Bilan

Conformément aux dispositions de la norme IAS 1 – Présentation des états financiers, le Groupe présente son bilan consolidé en distinguant les actifs courants et non courants ainsi que les passifs courants et non courants.

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs hors exploitation ayant une date de réalisation inférieure à un an, ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie et les actifs financiers liés à l'exploitation sont des actifs courants. Les actifs d'impôts différés et les autres actifs sont des actifs non courants.

Les dettes liées au cycle d'exploitation normal du Groupe et les dettes échues dans les 12 mois suivants la clôture de l'exercice sont des passifs courants. Les passifs d'impôts différés et les autres passifs sont des passifs non courants.

§ Modalités de consolidation

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le Groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif lorsque l'impact est significatif. Aucune autre méthode de consolidation n'est pratiquée à la clôture au 31 mars 2013.

Les sociétés significatives dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint et où les deux partenaires partagent les droits de vote, les organes d'administration et la direction opérationnelle de l'entreprise sont intégrées proportionnellement, le cas échéant.

Le cas échéant, les sociétés associées significatives dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société associée, y compris les résultats de l'exercice.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le Groupe.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes non réalisés, sont éliminés.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition.

NOTE 4 METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

4.1 Filiales

Les filiales contrôlées par le Groupe sont consolidées. Une société est contrôlée par le Groupe dès lors que les critères exposés dans IAS 27 sont respectés, c'est-à-dire dès lors que le Groupe « a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités », ce qui est le cas de l'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation du Groupe MND.

Certaines respectant ce critère mais d'une importance non significative (individuellement et globalement) peuvent être exclues du périmètre de consolidation.

Les impacts globaux en termes de chiffres d'affaires et de résultats nets sont fournis dans la Note 7-1-4.

4.2 Elimination des opérations internes au Groupe

Les opérations réalisées entre des filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent.

4.3 Conversion des éléments en devises

4.3.1 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La comptabilité est tenue dans la monnaie fonctionnelle de chacune des sociétés du Groupe, c'est-à dire la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond généralement à la monnaie locale.

Les comptes consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de MND SA, société consolidante.

4.3.2 Transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits directement en compte de résultat.

Compte tenu de sa faible exposition, le groupe n'a pas mis en place d'instruments de couverture du risque de change.

4.3.3 Conversion des états financiers des filiales exprimés en monnaies étrangères

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture, à l'exception des capitaux propres convertis au cours moyen pour le résultat, et au cours historique pour les autres éléments. Le tableau des flux de trésorerie est converti au taux de change moyen de l'exercice.
La différence de conversion en résultant est inscrite en autres éléments du résultat global. En cas de cession ou de dissolution d'une entité, les écarts de conversion accumulés dans les autres éléments du résultat global sont constatés en résultat de la période.

Les écarts d'acquisition sont suivis dans la devise de la filiale concernée. Aucune filiale significative du Groupe n'est située dans un pays à forte inflation.

Les taux de conversion des devises utilisés sont les suivants :

	2013.03		2012.03	
1 euro =	Taux moyens	Taux de clôture	Taux moyens	Taux de clôture
Dollar américain (USD)	1,2879	1,2805	1,3784	1,3356
Franc suisse (CHF)	1,2104	1,2195	1,2253	1,2045

4.4 Regroupements d'entreprises, acquisition complémentaire d'intérêts et cessions d'intérêts

4.4.1 Regroupements d'entreprises effectués avant le 1er avril 2011

Cf. Note 11 – Transition IFRS en application de la norme IFRS1 – « Première adoption des IFRS »

4.4.2 Regroupements d'entreprises effectués depuis le 1er avril 2011

À la date d'acquisition, l'écart d'acquisition correspond à la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entreprise, intégrant les compléments de prix éventuels, augmentée du montant des intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat ; et
- la juste valeur des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition.

Le prix d'acquisition intègre l'impact estimé des ajustements éventuels du prix d'acquisition, tels que les compléments de prix. Les compléments de prix sont déterminés en appliquant les critères prévus dans le contrat d'acquisition (chiffre d'affaires, résultats, ...) aux prévisions considérées comme les plus probables. Ils sont ré-estimés à chaque clôture, les variations éventuelles sont imputées en résultat après la date d'acquisition (y compris dans le délai d'un an suivant la date d'acquisition). Ils sont actualisés, lorsque l'impact est significatif. Le cas échéant, l'effet de la « désactualisation » de la dette inscrite au passif est comptabilisé dans la rubrique « Coût de l'endettement financier net ».

Lorsque l'analyse de l'affectation du prix d'acquisition n'est pas finalisée à la date de clôture de l'année de l'acquisition, des montants provisoires sont constatés (notamment pour les goodwill, le cas échéant). Ces montants sont ajustés de manière rétrospective lorsque l'analyse est finalisée, conformément aux dispositions d'IAS 3 révisée, et au plus tard un an après la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat.

Lorsque l'écart d'acquisition est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprise sont comptabilisés en charges de la période au compte de résultat consolidé.

Le Groupe évalue les intérêts minoritaires lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

Le goodwill n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture et à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur (cf. § 4.9 Perte de valeur des actifs immobilisés)

A ce stade, le groupe ne dispose pas d'option d'achat.

4.4.3 Acquisitions complémentaires d'intérêts après la prise de contrôle

Pour les acquisitions d'intérêts complémentaires dans une filiale qui sont réalisées à partir du 1er janvier 2010 (la norme IAS 27 révisée étant d'application prospective) sans modifier le contrôle exercé sur cette filiale, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés acquise est constaté en capitaux propres part du Groupe, sans changer la valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale y compris l'écart d'acquisition. La part de ces acquisitions payée en numéraire, nette des frais d'acquisition associés, est classée en flux de trésorerie liées aux opérations de financement du tableau des flux de trésorerie consolidés.

4.5 Recherche et développement – Travaux de R&D réalisés en interne

Conformément à IAS 38, Immobilisations incorporelles, les frais de recherche internes sont comptabilisés en charges dès lors qu'ils sont encourus.

Selon IAS 38, les frais de développement internes sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont satisfaits :

(a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
(b) intention du Groupe d'achever le projet,
(c) capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
(d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
(e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
(f) évaluation fiable des dépenses de développement.

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits dans les comptes consolidés sur la ligne « immobilisations incorporelles ».

Ces frais sont amortis linéairement en fonction de leur durée de vie économique estimée (entre 1 et 5 ans).

4.6 Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des logiciels. Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeur cumulés.

Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie économique estimée (entre 1 et 3 ans).

4.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatives. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

Installations techniques, matériel et outillage : de 2 à 10 ans
Installations générales, agencements, aménagements divers : de 5 à 10 ans
Matériel de transport : de 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique : de 3 à 5 ans
Mobilier : de 5 à 10 ans.

La mise en œuvre de la norme IAS 23 « Intérêts d'emprunts » n'a pas conduit à activer d'intérêts, l'endettement des sociétés concernées du Groupe, et/ou les actifs éligibles étant non significatifs.

4.8 Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 – Contrats de location, les contrats de location sont classés en deux catégories :

- les contrats de location financement,
- les contrats de location simple.

Contrats de location financement

Les contrats de location financement se caractérisent par le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs considérés.

Dans ce cas, lors de la comptabilisation initiale, l'actif loué est comptabilisé à l'actif du bilan pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, avec enregistrement en contrepartie d'une dette financière au passif du bilan. Après comptabilisation initiale, les immobilisations ainsi comptabilisées à l'actif du bilan sont amorties selon les mêmes durées que les autres immobilisations de même catégorie et les paiements au titre de la dette de location financement comptabilisée au passif du bilan sont ventilés entre l'amortissement de la dette et la charge financière.

Contrats de location simple

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyers sont maintenues en charges opérationnelles et réparties de manière linéaire sur la durée du contrat.

4.9 Pertes de valeur des actifs immobilisés

Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition, les actifs corporels et incorporels

Le Groupe procède, conformément à la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs long-terme selon le processus suivant :

- pour les actifs corporels et incorporels amortis, le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères externes ou internes.
- pour les écarts d'acquisition, et les actifs corporels et incorporels non amortis, un test de dépréciation est effectué au minimum une fois par an. Les écarts d'acquisition sont testés au niveau des UGT – Unités Génératrices de Trésorerie auxquels ils se rapportent.

Le groupe définit quatre UGT – Unités Génératrices de Trésorerie principales, à savoir : la Sécurité, l'Enneigement de culture, les Remontées mécaniques et les Services. Ces UGT sont assimilés aux secteurs opérationnels tels que définis dans la note 6 du présent document.

Le cas échéant, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable à la valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : prix de vente diminué du coût de cession ou valeur d'utilité. Dans la pratique, les tests de dépréciation sont effectués par rapport à la valeur d'utilité correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés provenant de l'utilisation des UGT

Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires à cinq ans établi et validé par la Direction Générale auquel s'ajoute une valeur terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés. Les prévisions de flux (résultat opérationnel + amortissements + provisions non courantes – investissements opérationnels – variation du besoin en fonds de roulement sur activité) sont prises en compte sans tenir compte des restructurations non engagées, et des investissements de croissance,

ni de la structure financière et de l'effet d'impôt, conformément à la norme. Les flux sont actualisés en tenant compte d'un taux d'actualisation utilisé correspond en pratique au coût moyen pondéré du capital déterminé par l'entreprise après impôt. La valeur terminale est déterminée par actualisation d'un flux normatif, en tenant compte du taux d'actualisation utilisé pour l'horizon explicite et d'un taux de croissance à l'infini.

Les flux de trésorerie sont estimés sur une période de 5 années, étant précisé que ces flux de trésorerie et les hypothèses sous-jacentes ont été revus en juin 2013.
Le taux d'actualisation retenu au 31 mars 2012 et au 31 mars 2013 pour actualiser les flux futurs de trésorerie s'élève à 12.5%, et a été calculé sur la base des principales hypothèses suivantes :

- Taux sans risque de 2,1%
- Prime de risque de 6,9%
- Bêta de 1,6
- Taux de croissance à l'infini de 2%

Le Groupe n'a pas individualisé par UGT le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini (Cf. note 7-1-1).

Les pertes de valeur sont imputées en priorité sur les goodwill, puis sur les autres actifs de l'UGT, dans la limite de leur valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont irréversibles, sauf lorsqu'elles portent sur des sociétés mises en équivalence. Les dépréciations liées aux actifs autres que les écarts d'acquisition et les sociétés mises en équivalence sont reprises en résultat, lorsque la mise à jour des tests conduit une valeur recouvrable supérieure à leur valeur nette comptable.

4.10 Actifs financiers

Un développement spécifique relatif aux instruments financiers est présenté dans la note 7-1-15.

Le Groupe enregistre un actif financier lorsqu'il devient partie prenante aux dispositions contractuelles de cet instrument. Les actifs financiers, utilisés par le Groupe, comprennent :

- Les actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- Les prêts et créances dont la part à plus d'un an est actualisée au taux de financement estimé de la contrepartie ;
- Les titres des sociétés non consolidées.

Le Groupe ne dispose pas à la clôture du 31 mars 2013 d'instrument dérivé.

Les achats et les ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Les actifs évalués en juste valeur par le résultat

Les éventuelles parts d'OPCVM de trésorerie et les titres de créances négociables sont évalués à la juste valeur. Cette dernière correspond à la valeur de marché de ces placements à la date de clôture de l'exercice.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier, sous la rubrique «Autres produits et charges financières ».

Les prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations non consolidées, ainsi que les prêts et les créances d'exploitation.

Lors de leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont mesurés à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables. Dans la pratique, la juste valeur est proche de leur montant nominal.

Ces actifs et passifs financiers sont ventilés au bilan en éléments courants et non courants suivant leur date d'échéance inférieure ou supérieure à un an.

4.11 Stocks (autres que liés à des contrats à l'avancement – Cf. 4.19)

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti (FIFO) ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

4.12 Clients et autres actifs courants

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants. Ils sont évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale. A chaque arrêté, les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont évalués au coût amorti déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié au regard de différents critères tels que les difficultés financières, les litiges, ou les retards de paiement.

Dans le cadre de la mise en place de financement court terme, le Groupe effectue avec certains partenaires financiers, des opérations de mobilisation de créances (cession DAILLY, escompte d'effets,...). Dans la pratique, l'analyse a conduit à ne pas déconsolider les créances.

Les contrats ne respectant pas ces critères ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des créances et un passif financier est comptabilisé pour le montant encaissé.

Au 31 mars 2013, aucun contrat n'a donné lieu à la décomptabilisation des créances.

4.13 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, et les découverts bancaires. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont essentiellement en euros. Les découverts bancaires figurent au passif courant des états de la situation financière, dans les emprunts et dettes financières à court terme. Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois à partir de la date d'acquisition sans possibilité de sortie anticipée sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de l'état des flux de trésorerie.

4.14 Provisions

En conformité avec IAS 37, « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », le Groupe comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixée de façon précise sont classées en « Provisions (part non courante) ».

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information dans les notes annexes sauf si la probabilité d'une sortie de ressource est très faible et que l'impact est non significatif.

Le Groupe évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances à la date d'arrêté.

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés.

Le Groupe constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux, garanties clients, ...) pour lesquels une sortie de ressource est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont actualisées, lorsque cela est significatif.

L'augmentation des provisions enregistrée pour refléter les effets de l'écoulement du temps est comptabilisée en « Autres produits et charges financiers ».

4.15 Emprunts et passifs financiers

Les passifs financiers sont constitués d'emprunts bancaires, de la part capital des contrats de location financière, et d'instruments de dette. Les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération.

Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous les frais relatifs à l'émission d'emprunts ou d'obligations ainsi que toute différence entre les produits d'émission nets des coûts de transaction et la valeur de remboursement sont constatés au compte de résultat en « Charges financières » sur la durée de vie des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

4.16 Obligations convertibles en actions

Les obligations convertibles en actions émises par le Groupe sont comptabilisées en distinguant deux composantes, lors de la mise en place de l'emprunt:

- une composante « dette », calculée en actualisation les flux liés à l'emprunt,
- une composante « capitaux propres », calculée par différence entre le prix d'émission net et la composante « dette ». Cette composante est figée sur la durée de l'emprunt, et présentée dans une rubrique spécifique des réserves, pour le montant net d'impôt.

Les frais d'émission sont ventilés entre les composantes dettes et capitaux propres, au prorata.

Au 31 mars 2013, l'intégralité des obligations convertibles en actions ont été remboursées.

4.17 Avantages du personnel

Les obligations du Groupe en matière de retraite consistent en des indemnités versées lors du départ du salarié. Conformément à la norme IAS 19, dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées. La méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service futur du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation, calculée charges sociales comprises, est actualisée et est comptabilisée sur la base des années de service des salariés.

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation la norme IAS19 Révisée. Compte tenu du montant peu significatif de l'engagement et de la faible variation des taux d'actualisation, l'impact sur les comptes n'est pas significatif.

Au 31 mars 2012 et au 31 mars 2013, le Groupe n'externalise pas le financement de l'engagement de retraite.

Indication des principales hypothèses retenues pour les clôtures 31 mars 2012 et 31 mars 2013 :

	2013.03	2012.03
Table de mortalité	INSEE 2009	INSEE 2009
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Taux de charges sociales moyen	42,00%	42,00%
Taux d'actualisation	2.8%	2.06%
Taux de revalorisation des salaires	1,00%	1,00%
Taux de turn-over	Variable par tranche d'âge	Variable par tranche d'âge

Le Groupe précise qu'aucun plan de stocks options n'a été mis en place.

4.18 Droit Individuel à la Formation

Les dépenses engagées au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF) constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement, sauf lorsque ces dépenses peuvent être considérées comme rémunérant des services passés et que l'obligation à l'égard du salarié est probable ou certaine.

Une mention en Note 7-2-4 est faite du volume d'heures à la clôture de l'exercice de la part ouverte des droits des salariés.

4.19 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Conformément à IAS 18, le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises ainsi que diverses prestations liées à la vente.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages significatifs liés à la propriété à l'acheteur, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service.

Les services fournis par le Groupe consistent en des contrats de maintenance, des prestations de SAV et des prestations d'installations. En fonction des cas, leur reconnaissance en chiffre d'affaires s'effectue comme suit :

- Contrats de maintenance : les revenus de service, lorsqu'ils consistent en des revenus mensuels relatifs à la gestion des contrats de maintenance sont reconnus sur la période pendant laquelle les services sont rendus.
- Prestations de SAV et autres prestations : les revenus des autres prestations non récurrentes y compris les installations d'équipements vendus sont reconnus dès lors que la prestation d'installation a été rendue et réceptionnée par l'exploitant.

Pour les contrats à long terme et conformément à IAS 11, la méthode de reconnaissance de la marge à l'avancement est retenue. Elle consiste à enregistrer le résultat sur une affaire ou un contrat, au fur et à mesure de l'avancement des travaux. La marge à l'avancement n'est appliquée que lorsque les critères définis par la norme sont respectés. Au bilan, sont reconnus les créances clients, les factures à établir, les produits constatés d'avance, avances,... .

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

4.20 Résultat Opérationnel Courant

Le résultat opérationnel courant est la différence entre le résultat opérationnel total d'un part et d'autre part le « Résultat sur cession de participations consolidées » et les « Autres produits et charges opérationnels non courants », ces derniers éléments pouvant être qualifiés d'exceptionnels, d'extraordinaires ou de non récurrents.

4.21 Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels correspondent à des éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents que la société présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ces éléments, lorsqu'ils sont significatifs, font l'objet d'une description précise en montant et en nature dans la note « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

4.22 Résultat financier

Le résultat financier incorpore d'une part le coût de l'endettement net composé essentiellement des charges de location financière, le coût de financement des cessions de créances de type Dailly et les intérêts payés sur le financement du Groupe.

Les autres produits et charges financiers incluent les charges de désactualisation des provisions à long terme et notamment des provisions pour retraite.

4.23 Impôt sur les résultats

La ligne « impôt sur les résultats » du compte de résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés des sociétés consolidées, lorsque les bases sont constatées en résultat. Le cas échéant, les effets d'IS liés à des éléments directement constatés en capitaux propres sont également constatés en capitaux propres.

Impôts exigibles

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû aux autorités fiscales par chacune des sociétés consolidées dans les pays où elle exerce. La société, a choisi de présenter sa CVAE en impôt sur le résultat, considérant que cette contribution est déterminée sur la base de la rentabilité.

Le Groupe a choisi de présenter l'impact du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi au crédit des charges de personnel.

Enfin, le Groupe a choisi de présenter l'impact du Crédit d'Impôt Recherche en autres produits et charges opérationnels.

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt en vigueur à la date de clôture de chaque exercice, applicables à la période de reversement attendue. Ils ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés, à l'exception de celles liées aux écarts d'acquisition, et aux bénéfices non distribués des sociétés consolidées (sauf lorsque la distribution est prévisible).

Les différences correspondent à des retraitements de consolidation (impact de la constatation à la juste valeur des actifs et passifs lors de l''entrée dans le périmètre, extournes des amortissements dérogatoires, élimination des résultats de cession internes,...), ou à des réintégrations / déductions fiscales temporaires (provisions et charges non déductibles, participation des salariés,...), et à des retenues à la source non récupérables au titre de distributions de dividendes prévues sur l'exercice suivant.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, ou lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs. Les résultats futurs sont pris en compte en fonction d'un horizon prévisible, au regard des prévisions disponibles, qui dépend des sociétés du Groupe, qui ne dépasse pas 3 ans. Le calcul effectué tient compte des nouvelles dispositions fiscales applicables en France en matière d'utilisation des déficits fiscaux reportables (plafonnement des utilisations,...).

Il est fait masse, par entité fiscale, des impôts différés actifs et passifs en y incluant les actifs d'impôt différés afférant à des éventuels reports déficitaires. Les impôts différés actifs nets sont constatés en actifs non courants ; les impôts différés passifs nets sont constatés en passifs non courants.

4.24 Résultat net par action

Le résultat par action (résultat de base par action) est obtenu en divisant le résultat disponible aux porteurs d'actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Les actions propres ne sont pas prises en compte dans ce calcul.

Conformément à la norme IAS 32, les actions propres détenues par le groupe, sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.
Le prix de cession des actions propres est imputé sur les capitaux propres, net d'impôt société, et ne contribue pas au résultat de l'exercice.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat disponible aux porteurs d'actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice auquel on ajoute tous les instruments dilutifs potentiels que sont les options et les obligations convertibles en action ordinaires émises par la société. Pour les besoins de ce calcul, le résultat net est retraité afin d'exclure les charges d'intérêts, nettes d'impôt, liées à ces instruments dilutifs et le numérateur est retraité de l'équivalence en actions du nombre de ces instruments.

4.25 Activités cédées ou abandonnées

Le Groupe a cédé au cours de l'exercice 2012-2013 les filiales MDP Consulting et Engineerisk.

Les deux filiales ne représentant pas une ligne d'activité ou une zone géographique opérationnelle majeure et autonome et ne faisant pas partie d'un plan coordonné unique d'une vente de ligne d'activité ou d'une zone géographique opérationnelle majeure et autonome, le Groupe a décidé de ne pas présenter spécifiquement au compte de résultat et au tableau de flux de trésorerie les opérations de cessions.

NOTE 5 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

			Au 31 mars 2013			Au 31 mars 2012		
Unités	Pays	Activité	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de conso.
MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT	France	Services	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
ENTREPRISE DE TRAVAUX SPECIAUX	France	Sécurité	51,00 %	51,00 %	IG	51,00 %	51,00 %	IG
MDP CONSULTING	France	Services	-	-	NC	90,00 %	90,00 %	IG
ENGINEERISK	France	Services	-	-	NC	80,00 %	80,00 %	IG
TECHNOLOGIE ALPINE DE SECURITE	France	Sécurité	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MBS	France	Sécurité	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
SNOWSTAR	France	Enneigement de culture	100,00 %	100,00 %	IG	49,96 %	49,96 %	IP
LST ROPEWAY SYSTEMS GMBH	Allemagne	Remontées mécaniques	70,00 %	70,00 %	IG	-	-	NC
MND AMERICA	USA	Sécurité	100,00 %	100,00 %	IG	-	-	NC
MND EASTERN EUROPE	Slovaquie	Enneigement de culture	100,00 %	100,00 %	IG	-	-	NC
MND SWISS	Suisse	Sécurité	100,00 %	100,00 %	IG	-	-	NC
MND ITALIA	Italie	Sécurité	100,00 %	100,00 %	IG	-	-	NC
MND ITALIA SRL	Itale	Sécurité	100,00 %	100,00 %	IG	-	-	NC

Nomenclature des méthodes de consolidation : « NC » signifie Non Consolidé, « IG » signifie Intégration Globale, « IP » signifie Intégration Proportionnelle.

Cf Note 7-1-4

NOTE 6 INFORMATIONS SECTORIELLES

Conformément à IFRS 8 – "Secteurs opérationnels", l'information présentée ci-après pour chaque secteur opérationnel est identique à celle présentée au Principal Décideur Opérationnel aux fins de prise de décision concernant l'affectation de ressources au secteur et d'évaluation de sa performance.

Un secteur opérationnel est une composante distincte du Groupe :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le Principal Décideur Opérationnel du Groupe en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance, et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Le Principal Décideur Opérationnel du Groupe a été identifié comme étant le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué qui prennent collégialement les décisions stratégiques.

Les secteurs opérationnels, déterminés en conformité avec la norme IFRS 8, sont les secteurs Sécurité, Enneigement, Remontées mécaniques, Services (holding et bureaux d'études).

Les actifs immobilisés sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ils comprennent les écarts d'acquisition affectables, les immobilisations incorporelles et corporelles. Ils n'incluent pas les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles, les impôts différés actifs ou passifs et les actifs financiers non courants.

L'information sectorielle présentée aux principaux décideurs et relative aux opérations se poursuivant est présentée ci-après :

NOTE 6 INFORMATIONS SECTORIELLES

NOTE 6-1 INFORMATIONS PAR SECTEUR

Résultats (en K€)

	Au 31 mars 2013					Au 31 mars 2012				
	Sécurité	Enneigement	Remontées mécaniques	Services	Total	Sécurité	Enneigement	Remontées mécaniques	Services	Total
Chiffre d'Affaires	**17 254**	**3 601**	**6 423**	**2 459**	**29 737**	**12 468**	**241**		**2 014**	**14 723**
Résultat Opérationnel Courant	**970**	**-556**	**191**	**-101**	**504**	**1 574**	**24**		**-18**	**1 580**
Résultat Opérationnel	**973**	**-41**	**214**	**8**	**1 154**	**1 609**	**28**		**-14**	**1 623**

Répartition des actifs et des passifs (en K€)

	Au 31 mars 2013					Au 31 mars 2012				
	Sécurité	Enneigement	Remontées mécaniques	Services	Total	Sécurité	Enneigement	Remontées mécaniques	Services	Total
Actifs non courants	**11 796**	**1 783**	**1 901**	**786**	**16 266**	**7 159**	**354**	**0**	**922**	**8 435**
- goodwill	9 305	872	431		10 608	6 251	111		107	6 469
- autres actifs non courants	2 491	911	1 470	786	5 658	908	243		815	1 966
Actifs courants	**13 849**	**6 443**	**2 915**	**1 636**	**24 843**	**7 253**	**1 066**	**0**	**2 542**	**10 861**
- stocks	5 006	3 573	960		9 539	3 111	529		8	3 648
- créances clients et autres débiteurs	7 449	2 469	1 615	823	12 356	3 880	507		1 431	5 818
- autres actifs courants	274	188	37	800	1 299	95	21		161	277
- disponibilités	1 120	213	303	13	1 649	167	9		942	1 118
Total actif	**25 645**	**8 226**	**4 816**	**2 422**	**41 109**	**14 412**	**1 420**	**0**	**3 464**	**19 296**
Passifs non courants	**2 898**	**274**	**515**	**9 870**	**13 557**	**231**	**100**	**0**	**5 691**	**6 022**
- dettes financières	2 640	80	434	9 840	12 994	221	88		5 525	5 834
- autres passifs non courants	258	194	81	30	563	10	12		166	188
Passif courants	**9 927**	**3 486**	**2 134**	**2 534**	**18 081**	**2 615**	**511**	**0**	**2 726**	**5 852**
- dettes financières	4 301	961	30	963	6 255	216	48		571	835
- dettes fournisseurs et autres créditeı	5 313	2 465	1 940	1 571	11 289	2 381	462		1 837	4 680
- autres passifs courants	313	60	164		537	18	1		318	337
Total passif	**12 825**	**3 760**	**2 649**	**12 404**	**31 638**	**2 846**	**611**	**0**	**8 417**	**11 874**
Effectifs moyens	**75**	**22**	**33**	**41**	**171**	**40**	**8**	**0**	**40**	**88**

NOTE 6-2 INFORMATIONS PAR ZONES GEOGRAPHIQUES

Chiffre d'affaires (en K€)

	Au 31 mars 2013		Au 31 mars 2012	
France	13 929	*46,8%*	9 844	*66,9%*
Reste de l'Europe (hors France)	7 960	*26,8%*	549	*3,7%*
Reste du monde	7 848	*26,4%*	4 330	*29,4%*
Total	**29 737**	***100,0%***	**14 723**	***100,0%***

NOTE 7 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN, DU COMPTE DE RESULTAT, DU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE ET DE LEURS VARIATIONS

NOTE 7-1 NOTES SUR LE BILAN

Note 7-1-1 - Écarts d'acquisition

	Ecart d'acquisition
Montants bruts	
Au 1er avril 2011	**6 358**
• Acquisitions / Augmentations de l'exercice	**111**
• Cessions / Diminutions de l'exercice	**0**
• Écart de conversion	**0**
Au 31 mars 2012	**6 469**
• Acquisitions / Augmentations de l'exercice	**4 246**
• Cessions / Diminutions de l'exercice	**(107)**
• Écart de conversion	**0**
Au 31 mars 2013	**10 608**

Montants nets	
Au 1er avril 2011	**6 358**
Au 31 mars 2012	**6 469**
Au 31 mars 2013	**10 608**

Par activités	Valeurs nettes au 1er avril 2011	Valeurs nettes au 31 mars 2012	Valeurs nettes au 31 mars 2013
Sécurité	6 251	6 251	9 305
Enneigement		111	872
Remontées mécaniques			431
Services	107	107	
TOTAL	**6 358**	**6 469**	**10 608**

L'évaluation des UGT a été réalisée sur la base de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité a été déterminée à partir des flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie futurs sont ceux qui ressortent des plans d'affaires à cinq ans préparés par le Groupe.

Au 31 mars 2013, les hypothèses clés sous-tendant les principaux tests d'impairment sont les suivantes :

UGT	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
Sécurité	12,5%	2,0%
Enneigement	12,5%	2,0%
Remontées mécaniques	12,5%	2,0%
Services	12,5%	2,0%

Les tests de dépréciation réalisés au 31 mars 2012 et au 31 mars 2013 n'ont pas donné lieu à la constatation d'une perte de valeur au titre des goodwills et ce, même avec une majoration de 1% du taux d'actualisation. Enfin, le Groupe n'a pas identifié de scénarios qui conduiraient à constater des dépréciations notamment au niveau des cash flow et du taux de croissance à l'infini.

Note 7-1-2 - Immobilisations Incorporelles

	Frais de recherche & Dévelop.	Brevets, licences	Fonds commercial	Autres immobilisations	Total
Montants bruts					
Au 1er avril 2011	**38**	**89**	**0**	**75**	**202**
• Augmentations de l'exercice		2		73	**75**
• Diminutions de l'exercice		(2)		(19)	**(21)**
• Transferts					**0**
• Variations de périmètre		11			**11**
• Écart de conversion					**0**
Au 31 mars 2012	**38**	**100**	**0**	**129**	**267**
• Augmentations de l'exercice	474	335		144	**953**
• Diminutions de l'exercice		(5)		(124)	**(129)**
• Transferts					**0**
• Variations de périmètre		189		(13)	**176**
• Écart de conversion					**0**
Au 31 mars 2013	**512**	**619**	**0**	**136**	**1 267**
Amortissements et pertes de valeurs					
Au 1er avril 2011	**(27)**	**(3)**	**0**	**(71)**	**(101)**
• Dotations de l'exercice	(6)	(5)		(7)	**(18)**
• Diminutions de l'exercice		2		(8)	**(6)**
• Transferts					**0**
• Variations de périmètre		(10)			**(10)**
• Impairment					**0**
• Écart de conversion					**0**
Au 31 mars 2012	**(33)**	**(16)**	**0**	**(86)**	**(135)**
• Dotations de l'exercice	(30)	(74)		(24)	**(128)**
• Diminutions de l'exercice		5			**5**
• Transferts					**0**
• Variations de périmètre		(32)		18	**(14)**
• Impairment					**0**
• Écart de conversion					**0**
Au 31 mars 2013	**(63)**	**(117)**	**0**	**(92)**	**(272)**
Montants Nets					
Au 1er avril 2011	**11**	**86**	**0**	**4**	**101**
Au 31 mars 2012	**5**	**84**	**0**	**43**	**132**
Au 31 mars 2013	**449**	**502**	**0**	**44**	**995**

Le groupe a initié des projets de développement importants et significatifs dans les activités « Sécurité » et « Enneigement ». Les projets activés sont nettement individualisés et ont de sérieuses chances de rentabilité commerciale. Ces dépenses sont amorties sur une durée de 5 années.

Note 7-1-3 - Immobilisations Corporelles

	Terrains et Constructions	Instal. techn., mat. et out.	Autres immo. Corporelles	Immo. en cours et avances	Total
Montants bruts					
Au 1er avril 2011	**0**	**1 217**	**468**	**0**	**1 685**
• Augmentations de l'exercice		75	20	11	**106**
• Diminutions de l'exercice		(16)	(27)		**(43)**
• Transferts			8		**8**
• Variations de périmètre		273	28		**301**
• Écart de conversion					**0**
Au 31 mars 2012	**0**	**1 549**	**497**	**11**	**2 057**
• Augmentations de l'exercice		948	253	23	**1 224**
• Diminutions de l'exercice		(77)	(26)		**(103)**
• Transferts		22	11	(33)	**0**
• Variations de périmètre	827	1 798	398	22	**3 045**
• Écart de conversion					**0**
Au 31 mars 2013	**827**	**4 240**	**1 133**	**23**	**6 223**
Amortissements					
Au 1er avril 2011	**0**	**(653)**	**(230)**	**0**	**(883)**
• Dotations de l'exercice		(142)	(63)		**(205)**
• Diminutions de l'exercice		16	15		**31**
• Transferts			(8)		**(8)**
• Variations de périmètre		(129)	(23)		**(152)**
• Impairment					**0**
• Écart de conversion					**0**
Au 31 mars 2012	**0**	**(908)**	**(309)**	**0**	**(1 217)**
• Dotations de l'exercice	(18)	(497)	(94)		**(609)**
• Diminutions de l'exercice		77	26		**103**
• Transferts					**0**
• Variations de périmètre	(85)	(1 215)	(217)		**(1 517)**
• Impairment					**0**
• Écart de conversion					**0**
Au 31 mars 2013	**(103)**	**(2 543)**	**(594)**	**0**	**(3 240)**
Montants nets					
Au 1er avril 2011	**0**	**564**	**238**	**0**	**802**
Au 31 mars 2012	**0**	**641**	**188**	**11**	**840**
Au 31 mars 2013	**724**	**1 697**	**539**	**23**	**2 983**

Dont immobilisations en crédit-bail (montants nets)					
Au 1er avril 2011		**219**			**219**
Au 31 mars 2012		**298**			**298**
Au 31 mars 2013		**284**			**284**

L'ensemble de ces contrats concerne les sociétés françaises.

Note 7-1-4 - Titres de participations non consolidées

Au 1er avril 2011 Néant

Au 31 mars 2012	% intérêt	Valeur Brute	Valeur Nette	CA	Resultat net
• MND America	50,10%	72	72	253	(74)
• MND Eastern Europe	49,96%	100	100	1 399	(399)
• Delta Drone	11,11%	255	255	244	259
• Data Drone	87,50%	105	105	0	0
• Prisme	20,00%	31	31	1 873	66
• Divers	N/A	2	2	N/A	N/A
Total		**565**	**565**	**3 769**	**(148)**

Au 31 mars 2013	% intérêt	Valeur Brute	Valeur Nette	CA	Resultat net
• MND Iberia	100,00%	150	150	100	0
• MND Turkey	100,00%	88	88	5	0
• LST Ropeway Systems France	70,00%	150	150	0	0
• Prisme	20,00%	66	66	2 698	(263)
Total		**454**	**454**	**2 803**	**(263)**

Les participations supérieures à 20% indiquées ci-dessus concernent des sociétés dont l'importance rapportée aux comptes consolidés n'est pas significative ou sur lesquelles le Groupe n'exerce pas d'influence notable. La consolidation de ces sociétés interviendrait dans les années ultérieures si leur développement le justifiait.

Note 7-1-5 - Autres actifs financiers non courants

	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012	1er avril 2011
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	494	164	126
Valeurs brutes	**494**	**164**	**126**
Provision pour dépréciation	**0**	**0**	**0**
Valeurs nettes	**494**	**164**	**126**

Les prêts, cautionnements et autres créances - non courants regroupent essentiellement des dépôts de garantie versés par les sociétés françaises aux SCI propriétaires des bâtiments industriels des sites de Sainte Hélène du Lac (73) et de Tours en Savoie (73).

Note 7-1-6 - Impôts différés actifs non courants

	Différences temporaires	Reports déficitaires	Retraite	Retraitements divers	Autres	Total
Au 1er avril 2011	**3**	**130**	**42**	**1**	**0**	**176**
• Incidence résultat	2	(18)	15	(3)		**(4)**
• Variations de périmètre	10	82				**92**
• Autres						**0**
• Écart de conversion						**0**
Au 31 mars 2012	**15**	**194**	**57**	**(2)**	**0**	**264**
• Incidence résultat	166	143	(2)	(12)		**295**
• Variations de périmètre	(51)	196	27			**172**
• Autres						**0**
• Écart de conversion						**0**
Au 31 mars 2013	**130**	**533**	**82**	**(14)**	**0**	**731**

Note 7-1-7 - Stocks

	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012	1er avril 2011
Stocks matières premières et fournitures	4 027	1 407	882
Stocks de marchandises	5 785	2 449	880
Valeurs brutes	**9 812**	**3 856**	**1 762**
Provision pour dépréciation	**(273)**	**(208)**	**(34)**
Valeurs nettes	**9 539**	**3 647**	**1 728**

Note 7-1-8 - Clients et autres débiteurs

	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012	1er avril 2011
Avances et acomptes versés sur commandes	296	-	5
Clients et comptes rattachés	8 654	5 069	2 516
Créances sociales	2	23	27
Créances fiscales	1 062	826	1 084
Comptes courants débiteurs	1 125	15	558
Débiteurs divers	1 552	155	3 184
Valeurs brutes	**12 691**	**6 088**	**7 374**
Provision pour dépréciation	**(334)**	**(270)**	**(138)**
Valeurs nettes	**12 357**	**5 818**	**7 236**
Échéancement	2013.03	2012.03	2012.03
Inférieur à un an	12 357	5 818	7 236
Compris entre un et cinq ans	-	-	-
Supérieur à cinq ans	-	-	-
Total	**12 357**	**5 818**	**7 236**

Des comptes courants groupe pour 945 K€ à la clôture 2013 n'ont pas été éliminés compte tenu de contraintes techniques engendrées par les clôtures décalées de certaines filiales. Les filiales concernées sont MND America, MND Eastern Europe et MND Swiss

Le poste "Débiteurs divers" comprend à la clôture 2013 principalement des indemnités d'assurance à recevoir relatives au sinistre incendie survenu en décembre 2012 dans les locaux de la filiale italienne.

Note 7-1-9 - Trésorerie et équivalent de trésorerie

	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012	1er avril 2011
Disponibilités à court terme	1 649	1 118	205
SICAV Monétaire	-	-	-
Comptes à terme	-	-	-
Total	**1 649**	**1 118**	**205**

Note 7-1-10 - Capital social

Au 31 mars 2013, le capital de la société MND est composé de 1 449 840 actions entièrement libérées et d'une valeur nominale unitaire de 3,72 € dont :

* 1 200 000 action ordinaires et,
* 249 840 actions à dividendes prioritaire (ADP).

Les ADP disposent d'un dividende prioritaire d'une valeur égale à 0 € jusqu'au 1er avril 2018. Les porteurs de part sont représentés de façon permanente par un représentant désigné en Assemblée Spéciale. Ils s'engagent à céder leurs parts au principal actionnaire, soit la société MONTAGNE & VALLEE sur la période du 1er janvier au 30 mars 2018, pour un prix fixé. Ils disposent en outre d'informations légales et d'informations spécifiques contractuelles, d'un droit de sortie conjointe, d'une obligation de sortie totale. Ils sont représentés pour la vente par leur représentant.

Le tableau ci-dessous synthétise les augmentations de capital intervenues depuis la création de la société.

Date	Nature des opérations	Capital émis	Primes d'émission ou d'apport (après imputation des frais)	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale	Capital social
11/06/2004	Création - Emission en numéraire d'actions ordinaires	60,00 €		6	6	10,00 €	60,00 €
11/06/2004	Création - Apport en nature (titres)	750 000,00 €		75 000	75 006	10,00 €	750 060,00 €
29/06/2004	Emission en numéraire	2 370 000,00 €		237 000	312 006	10,00 €	3 120 060,00 €
30/06/2010	Conversion en actions d'obligations convertibles	1 000 000,00 €		100 000	412 006	10,00 €	4 120 060,00 €
15/12/2011	Elévation du nominal par incorporation de réserves	41 200,60 €			412 006	10,10 €	4 161 260,60 €
14/02/2012	Emission en numéraire d'actions ordinanires	140 430,40 €	129 307,20 €	13 904	425 910	10,10 €	4 301 691,00 €
Total au 31 mars 2012					**425 910**	**10,10 €**	**4 301 691,00 €**
31/07/2012	Emission en numéraire d'actions ordinanires	155 378,40 €	144 609,60 €	15 384	441 294	10,10 €	4 457 069,40 €
04/12/2012	Elévation du nominal par incorporation de réserves	6 930,60 €			441 294	10,1157 €	4 464 000,00 €
04/12/2012	Division de la valeur nominale par 2,71927			758 706	1 200 000	3,72 €	4 464 000,00 €
28/12/2012	Emission en numéraire d'actions de préférence	929 404,80 €	1 380 127,36 €	249 840	1 449 840	3,72 €	5 393 404,80 €
Total au 31 mars 2013					**1 449 840**	**3,72 €**	**5 393 404,80 €**

Il n'existe pas de titres d'autocontrôle au niveau de la société.

La société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social.

La société n'a pas de politique de gestion spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des opérations envisagées. Les capitaux propres suivis par le Groupe intègrent les mêmes composantes que les capitaux propres consolidés.

Au 31 mars 2013, la Société n'avait pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Note 7-1-11 - Provisions pour risques et charges non courantes

	Litiges	Garanties	Risques	Pensions et retraites	Autres	Total
Au 1er avril 2011	**15**	-	**2**	**121**	**0**	**138**
• Dotations de l'exercice	10	12		45		**67**
• Reprise de provision utilisée	(15)	(10)	(2)		(16)	**(43)**
• Reprise de provision non utilisée						**0**
• Variations de périmètre		10			16	**26**
• Écart de conversion						**0**
Au 31 mars 2012	**10**	**12**	**0**	**166**	**0**	**188**
• Dotations de l'exercice	50	15			30	**95**
• Reprise de provision utilisée	(10)	(24)		(19)		**(53)**
• Reprise de provision non utilisée						**0**
• Variations de périmètre		12		210	111	**333**
• Écart de conversion						**0**
Au 31 mars 2013	**50**	**15**	**0**	**357**	**141**	**563**

Note 7-1-12 - Retraite – Avantages dus au personnel

Après leur départ en retraite, les salariés du Groupe perçoivent des pensions en vertu des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés du Groupe exercent leur activité.

Les engagements du Groupe sont comptabilisés sous formes de provisions ou de cotisations versées dans ce cadre à des caisses de retraites indépendantes et à des organismes légaux chargés d'en assurer le service.

Les indemnités de départ en retraite, qui figurent en engagements hors-bilan dans les comptes sociaux, font l'objet de provisions dans les comptes consolidés.

Les engagements comptabilisés dans les comptes consolidés sont calculés selon la méthode prospective par actualisation des droits futurs :

Variation de l'engagement net reconnu au bilan	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
Dette actuarielle de début de période	**166**	**121**
Charge d'intérêt		
Coût des services rendus	5	45
Gains ou pertes actuariels	(24)	
Variation de périmètre	210	
Dette actuarielle de fin de période	**357**	**166**

Le Groupe ne disposant pas d'actifs de couverture, l'intégralité de l'engagement exposé ci-dessus est inscrit au passif du Groupe.

Comme précisé dans les règles et méthodes comptables, le Groupe n'a pas appliqué par anticipation la norme IAS19 Révisée.

Au regard de la valeur totale de l'engagement comptabilisé pour le groupe, les tests de sensibilité n'ont pas d'impact significatif.

Note 7-1-13 - Emprunts et dettes financières

Au 31 mars 2012	Au 1er avril 2011	Emissions	Remboursements	Variation de périmètre	Reclassement	Au 31 mars 2012
Emprunts obligataires		405				**405**
Oséo Innovation	112	11			(85)	**38**
Emprunts auprès étab. de crédit	318	5 657	(268)		(520)	**5 187**
Dettes financières crédit-bail	172			126	(95)	**203**
Intérêts courus	1					**1**
Dettes financières non courantes	**603**	**6 073**	**(268)**	**126**	**(700)**	**5 834**
Emprunts obligataires						**0**
Oséo Innovation					85	**85**
Emprunts auprès étab. de crédit	843	2	(783)		511	**573**
Dettes financières crédit-bail	47		(60)	13	95	**95**
Intérêts courus	3	59	(3)			**59**
Concours bancaires courants	4 747	2	(4 726)			**23**
Dettes financières courantes	**5 640**	**63**	**(5 572)**	**13**	**691**	**835**

Échéancement	Au 31 mars 2012
Inférieur à un an	835
Compris entre un et deux ans	721
Compris entre deux et trois ans	984
Compris entre trois et quatre ans	934
Supérieur à cinq ans	3 195
Total	**6 669**

Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012	Emissions	Remboursements	Variation de périmètre	Reclassement	Au 31 mars 2013
Emprunts obligataires	405		(700)		295	**0**
Oséo Innovation	38				(38)	**0**
Emprunts auprès étab. de crédit	5 187	7 821		497	(654)	**12 851**
Dettes financières crédit-bail	203			81	(141)	**143**
Intérêts courus	1		(1)			**0**
Dettes financières non courantes	**5 834**	**7 821**	**(701)**	**578**	**(538)**	**12 994**
Emprunts obligataires	0					**0**
Oséo Innovation	85		(85)		38	**38**
Emprunts auprès étab. de crédit	573	927	(869)	88	666	**1 385**
Dettes financières crédit-bail	95		(95)	45	96	**141**
Intérêts courus	59	66	(58)			**67**
Concours bancaires courants	23	4 031		570		**4 624**
Dettes financières courantes	**835**	**5 024**	**(1 107)**	**703**	**800**	**6 255**

Échéancement	Au 31 mars 2013
Inférieur à un an	6 255
Compris entre un et deux ans	1 945
Compris entre deux et trois ans	2 404
Compris entre trois et quatre ans	2 415
Supérieur à cinq ans	6 230
Total	**19 249**

Le Groupe a procédé au remboursement anticipé des 69 306 obligations convertibles avec bons de souscription d'actions émises par le FSI Régions en décembre 2011, soit 700 K€ de valeur nominale.

Les emprunts du Groupe sont principalement souscrit à taux fixe. Le taux moyen de financement à moyen terme est de l'ordre de 3,20 %.

Le Groupe n'est pas soumis à la réalisation de covenants bancaires.

Le Groupe bénéficie également de facilités de trésorerie court terme (découverts, cession Dailly non notifiées). Le taux moyen de financement à court terme est de Euribor 3M + 0,60%.

Note 7-1-14 - Fournisseurs et autres créditeurs

	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012	1er avril 2011
Dettes fournisseurs	7 842	2 300	1 569
Dettes sociales	1 642	1 028	807
Dettes fiscales	740	885	603
Comptes courants créditeurs	204	332	583
Dettes diverses	861	135	971
Total	**11 289**	**4 680**	**4 533**

Échéancement	2013.03	2012.03	2012.03
Inférieur à un an	11 289	4 680	4 533
Compris entre un et cinq ans	-	-	-
Supérieur à cinq ans	-	-	-
Total	**11 289**	**4 680**	**4 533**

Note 7-1-15 - Instruments financiers

Au 31 mars 2013	Désignation des instruments financiers	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actifs			
Titres non consolidés et créances rattachées	A	948	948
Autres actifs financiers non courants	D	731	731
Clients et autres débiteurs	D	12 357	12 357
Autres actifs courants (hors charges constatées d'avance)	D	703	703
Trésorerie et équivalents de trésorerie	B	1 649	1 649
Total		**16 388**	**16 388**
Passifs			
Dettes financières (part à plus et à moins d'un an)	C	14 625	14 625
Dettes sur acquisition de titres (part à plus et à moins d'un an)	C	0	0
Concours bancaires courants	D	4 624	4 624
Fournisseurs et autres créditeurs	D	11 289	11 289
Autres dettes courantes (hors produits constatés d'avance)	D	510	510
Total		**31 048**	**31 048**

A - Actifs disponibles à la vente
B - Actifs et passifs en juste valeur par le résultat
C - Actifs et passifs évalués au coût amorti
D - Actifs et passifs évalués au coût
E - Actifs et passifs évalués en juste valeur par les capitaux propres

Présentation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur :

Conformément à l'amendement d'IFRS 7, les instruments financiers sont présentés en 3 catégories, selon une hiérarchie de méthodes de détermination de la juste valeur :

Niveau 1 : juste valeur calculée à partir de cours/prix cotés sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques (équivalents de trésorerie) ;

Niveau 2 : juste valeur calculée à partir de techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables tels que des prix d'actifs ou de passifs similaires ou des paramètres cotés sur un marché actif (swaps et ventes à terme) ;

Niveau 3 : juste valeur calculée à partir de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des données non observables telles que des prix sur un marché inactif ou la valorisation sur la base de multiples pour les titres non cotés.

NOTE 7-2 NOTES SUR LE RESULTAT

Note 7-2-1 - Chiffre d'Affaires

	Au 31 mars 2013		Au 31 mars 2012	
Production vendue de biens	19 281	*64,8%*	6 708	*45,6%*
Production vendue de services	5 068	*17,0%*	3 767	*25,6%*
Ventes de marchandises	5 388	*18,1%*	4 248	*28,9%*
Total	**29 737**	***100,0%***	**14 723**	***100,0%***

La "Production vendue de services" regroupe principalement les prestations de montage et de service après-vente.

Note 7-2-2 - Achats consommés

	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
Achat sous-traitance industrielle	(3 272)	(1 217)
Achat matières premières, fournit. & aut. appro.	(7 114)	(2 782)
Variation stocks matières premières, fournit. & autres appro.	(444)	519
Achats de marchandises	(3 352)	(2 873)
Variation stocks de marchandises	911	1 118
Achats non stockés de matières et fournitures	(565)	
Rep. dép. des stocks MP et marchandises	149	33
Total	**(13 687)**	**(5 202)**

Note 7-2-3 - Charges externes

	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
Sous-traitance générale	(1 568)	(401)
Locations et charges locatives	(1 588)	(973)
Primes d'assurance	(318)	(286)
Entretiens et réparations	(409)	(204)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(2 103)	(791)
Publicités	(549)	(318)
Transports	(550)	(261)
Déplacements, missions	(735)	(449)
Frais postaux et télécommunication	(236)	(161)
Divers	(696)	(369)
Total	**(8 752)**	**(4 213)**

Note 7-2-4 - Charges de personnel et effectifs

	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
Rémunération du personnel	(6 092)	(2 975)
Charges sociales	(2 386)	(1 312)
Dotation nette pour engagement de retraite	19	(45)
TOTAL	**(8 459)**	**(4 332)**

Effectifs moyens des sociétés intégrées	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
Cadres	57	33
Techniciens et agents de maîtrise	31	11
Employés, ouvriers et C.D.D.	83	44
Total	**171**	**88**

L'effectif ne comprend que les personnes salariées des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe MND.

Les salariés de la filiale SNOWSTAR France ont été intégrés dans l'effectif proportionnellement au taux de détention.

DIF : Les dépenses engagées dans le cadre du Droit Individuel à la Formation français (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision. Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés au cours de l'exercice s'élève à 5 966 heures pour les sociétés françaises, dont 5 966 heures n'ont pas fat l'objet d'une demande des salariés.

Note 7-2-5 - Autres produits et charges d'exploitation

	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
Crédits d'Impôt Recherche et Crédit d'Impôt Export	235	83
Assurance - Indemnités suite à sinistre	1 281	778
Production immobilisée	1 017	
Refacturations diverses	543	202
Produits et charges diverse	(97)	115
Total	**2 979**	**1 178**

Le poste "Assurance - Indemnités suite à sinistre" se rapporte à l'incendie survenue dans les locaux de la filiale italienne exposé dans les faits marquants (Note 1). Le montant comptabilisé comprend principalement la perte d'exploitation supportés à la clôture.

Le poste "Production immobilisée" regroupe l'activation des frais de développement (Note 7-1-2) pour 397 K€ et le transfert en immobilisation du stock des produits de compétition de l'activité "Sécurité" destiné à la location des clients (durée d'utilisation de 5 ans) pour un montant de 620 K€.

Note 7-2-6 - Indicateur de performance

	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
EBITDA	**1 136**	**1 865**

Le Groupe suit l'EBITDA comme indicateur de performance afin de mesurer la performance du Groupe indépendamment de sa politque de financement et d'amortissement.

EBITDA : Abréviation de “Earnings before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization”

Le calcul de cet indicateur est déterminé comme suit :

EBITDA = Résultat Opérationnel Courant (ROC) = + (amortissements, dépréciations, provisions)

Note 7-2-7 - Autres produits et charges opérationnels non courants

	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
Abandon de dette commerciale	511	
Autres produits et charges diverses	15	43
TOTAL	**526**	**43**

Dans le cadre de la liquidation judiciaire de la société SNOWSTAR Italie, le Groupe a obtenu auprès du liquidateur judiciaire un abandon de créances commerciales au bénéfice de la société MND Eastern Europe (ex filiale du Groupe SNOWSTAR Italia).

Note 7-2-8 - Résultat financier

	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
Gains de change	11	5
Pertes de change	(22)	(9)
Dividendes	0	2
Autres produits financiers	345	6
Produits financiers	**334**	**4**
Coût de l'endettement financier net	(492)	(308)
Autres charges financières	(326)	0
Charges financières	**(818)**	**(308)**
Résultat financier	**(484)**	**(304)**

Les autres produits financiers comprennent pour 300 K€, un abandon à caractère financier consenti par l'établissement de crédit UNICREDIT Slovaquie au profit de la société MND Eastern Europe dans le cadre de la liquidation de SNOWSTAR Italia dont la banque UNICREDIT Italie était garant de cette dette.

Les autres charges financières comprennent pour 323 K€ de primes de non conversion et d'indemnités liées au remboursement anticipé des 69 306 obligations convertibles avec bons de souscription d'actions émises par le FSI Régions en décembre 2011.

Note 7-2-9 - Impôts sur les résultats

Composantes de la charge d'impôt

	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
Impôts exigibles	(285)	(372)
Impôts différés	247	(3)
CVAE	(83)	(94)
TOTAL	**(121)**	**(469)**

Rapprochement entre la charge théorique et la charge réelle

	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
Résultat net	550	849
Impôts sur les bénéfices	121	469
Résultat avant impôt	**671**	**1 318**
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
Impôt théorique calculé au taux de la société mère	**(231)**	**(454)**
Différences permanentes	0	29
Autres	110	(44)
Charge réelle d'impôt	**(121)**	**(469)**

Note 7-2-10 - Intégration fiscale

Les filiales consolidées suivantes appartiennent au périmètre d'intégration fiscale français dont MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT est la société mère :

- TECHNOLOGIE ALPINE DE SECURITE
- MBS

Note 7-2-11 -Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice.

	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère (en K€)	504	848
Nombre d'actions de droit ordinaire	1 200 000	425 910
Nombre moyen d'actions de droit ordinaire	1 186 053	414 323
Nombre d'actions à dividende prioritaire	249 840	
Nombre d'obligations convertibles en actions		69 306
Résultat en euros par action	**0,42**	**2,05**
Résultat dilué en euros par action	**0,42**	**1,75**

Note 7-2-12 - Information relative aux parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entreprises associées directement ou indirectement au Groupe MND, et les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans le Groupe MND.

Ces transactions sont effectuées aux conditions normales du marché.

L'ensemble de ces opérations a été recensé conformément aux transactions prévues par la norme IAS 24 et leur incidence sur les comptes consolidés du Groupe pour les exercices 2013 et 2012 est la suivante par nature et par partie liée :

Ligne des états financiers	Nature	Parties liées	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
Charges externes	Fees (1)	Montagne & Vallée	(647)	(530)
Charges externes	Fees (2)	Gespi Swiss	(166)	
Charges externes	Loyers (3)	SCI Immo MND	(478)	(324)
Charges externes	Loyers (3)	SCI Immo Italia	(119)	
Charges externes	Loyers (4)	SCI JLS	(29)	
Rémunérations	Salaire (5)	Sergio LIMA (Administrateur de Gespi Swiss)	(174)	
Bilan	Dettes	Montagne & Vallée	87	
Bilan	Dettes	Gespi Swiss	400	

(1) Convention d'animation entre MONTAGNE ET VALLEE et MND
(2) Cette ligne regroupe deux conventions de prestations de services conclues par Gespi Swiss, l'une avec MND et l'autre avec LST Loidpolder Gmbh (filiale à 70% de MND)
(3) Conventions de sous-location relative aux locaux de Sainte-Hélène du Lac et de Brescia (Italie) conclues entre MND et respectivement la SCI Immo MND et SCI Immo MND Italia, toutes deux contrôlées majoritairement par Xavier GALLOT-LAVALLE, Président de MONTAGNE ET VALLEE, elle-même Président de MND SAS au 31 mars 2013
(4) Convention de sous-location relative aux locaux de Tours en Savoie conclues entre MND et la SCI JLS contrôlée minoritairement par Monsieur Xavier GALLOT-LAVALLE, Président de MONTAGNE ET VALLEE, elle-même Président de MND SAS au 31 mars 2013
(5) Contrat de travail conclu entre Sergio LIMA (Administrateur de Gespi Swiss) et MND Swiss SA. Le montant inclut l'ensemble des frais de déplacement de Monsieur Sergio Lima pour son activité au sein du Groupe.

Note 7-2-13 - Rémunérations des dirigeants

Au 31 mars 2013, la société MND était une entreprise au statut de "Société par Actions Simplifiée". Le seul Dirigeant de MND était donc le Président, à savoir la société MONTAGNE & VALLEE représentée par Monsieur Xavier GALLOT-LAVALLEE.

La société MND est devenue une Société Anonyme depuis le 15 mai 2013.

Au titre de l'exercice écoulé, la rémunération versée par le Groupe au dirigeant était relative aux honoraires liés à la convention de management fees conclue entre la Société et Montagne et Vallée rappelée dans la note 7-2-12 ci-dessus relative aux parties liées.

NOTE 8 ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
Cautions	550	683
Nantissements de titres	5 367	3 850
Nantissements de fonds de commerce	3 018	
Dailly	4 267	
Location simple	6 873	4 000
Autres		
Total engagements donnés	**20 075**	**8 533**

Engagements reçus	2013.03	2012.03
Cautions		
Nantissements		
Autres		
Total engagements reçus	**0**	**0**

Précisions sur les engagements donnés :

* Les suretés réelles (nantissement de titres et de fonds de commerce) sont données en garantie pour des dettes financières.
* Les cautions bancaires sont données sur marché, retenues de garantie ou paiements d'acompte.
* Conformément aux termes du contrat d'émission des ADP 2012, la société a une obligation de paiement annuel d'une somme de 4% du produit brut de l'émission au titre de la rémunération du mandant, représentant l'ensemble des porteurs ADP, soit 100 K€ par an.

* Les contrats de location simple sont de nature immobilière et mobilière. La ventilation des loyers restants à payer par échéance est la suivante :

	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
Inférieur à un an	1 338	742
Compris entre un et cinq ans	4 030	1 938
Supérieur à cinq ans	1 505	1 320
Total	**6 873**	**4 000**

NOTE 9 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La **Note 1** « Informations générales » présente dans les faits marquants les principaux évènements postérieurs à la clôture.

Aucun autre événement postérieur à la clôture n'a d'incidence significative sur les comptes consolidés clos au 31 mars 2013.

NOTE 10 RISQUES

NOTE 10-1 RISQUE DE TAUX D'INTERÊTS

Le groupe a souscrit des emprunts moyen terme à taux fixe dans une conjoncture économique favorable en terme de taux.

Les financements à court terme sont rémunérés sur la base de l'Euribor 3M + 0,60% en moyenne. Si les taux variables venaient à monter, le Groupe mettrait en place des instruments de couverture lui permettant de se prémunir au mieux du risque de taux.

NOTE 10-2 RISQUE DE CHANGE

Le Groupe n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change au regard du caractère encore peu significatif des transactions effectuées en devises.

Ainsi, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2013, le montant du chiffre d'affaires réalisé en devises est non significatif alors que dans le même temps, les achats et prestations réalisées en devises sont de l'ordre de 400 K€ (500 K$).

En revanche, le Groupe ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques. S'il ne devait pas parvenir à prendre des dispositions en matière de couverture de fluctuation des taux de change efficaces à l'avenir, ses résultats d'exploitation pourraient en être altérés.

NOTE 10-3 RISQUE DE LIQUIDITE

Depuis sa création, le Groupe a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital successives, d'émission d'obligations convertibles, d'obtention de subventions et aides publiques à l'innovation et de remboursement de créances de Crédit Impôt Recherche ainsi que par recours à l'endettement bancaire court et moyen terme. Cependant, le Groupe n'est pas exposé à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre éventuelle de clauses de remboursement anticipé de tels emprunts du fait de l'absence de covenants.

Le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de ses activités, l'enrichissement de sa gamme de produits ainsi que pour le déploiement d'une force commerciale et d'équipes supports.

Au 31 mars 2013, le Groupe comptabilise près de 2 975 K€ de trésorerie nette négative.

Les besoins de financement complémentaires que le Groupe anticipe à l'horizon d'un an ont fait l'objet d'une revue spécifique et ce dernier estime à ce jour être en mesure de faire face à ses échéances à venir et ce, compte tenu des autorisations de financement dont il dispose et des financements complémentaires en cours de discussion qu'il entend mobiliser auprès de ses partenaires financiers.

Il se pourrait toutefois que le Groupe ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand il en aura besoin, ou que ces capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables pour le Groupe. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, le Groupe pourrait devoir notamment ralentir tant ses efforts de R&D que commerciaux.

Le conseil d'administration a d'ores et déjà pris les mesures suivantes pour assurer le financement nécessaire à la période postérieure :

(i) préparation d'une introduction en bourse des actions de la Société MND sur le marché Euronext Paris avec une levée de fonds concomitante au cours de l'exercice 2013/2014 si les conditions de marché le permettent, ces capitaux devant permettre au Groupe de poursuivre ses activités et son développement. En tout état de cause, le Groupe ne s'interdit aucunement, en cas de réalisation de l'introduction en bourse de faire à nouveau appel au marché et,

(ii) poursuivre une recherche d'investisseurs dans le cadre d'un placement privé au cas où les conditions de marché ne permettraient pas de réaliser l'introduction en bourse envisagée.
De plus, dans la mesure où le Groupe lèverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait par ailleurs comprendre des conditions restrictives pour le Groupe et ses actionnaires.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

NOTE 10-4 RISQUE CLIENT

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions liées au crédit clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants, ainsi que des expositions au crédit clients n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions et de la qualité de la balance âgée Groupe à la clôture au 31 mars 2013.

NOTE 11 TRANSITION IFRS

NOTE 11-1 Options retenues par la société dans le contexte d'exceptions obligatoires, et d'exemptions possibles au principe de 1ère application à la date de transition aux IFRS (1er avril 2011)

Le Groupe n'a utilisé aucune des exemptions prévues par la norme IFRS 1 révisée (annexes C et D), à l'exception d'IFRS 3 pour lequel l'impact n'est pas significatif. Ainsi, l'ensemble des normes IFRS en vigueur au 31 mars 2013 ont été appliquées pour l'établissement du bilan de transition.

De même, la société n'est pas concernée par les cas d'exceptions obligatoires à l'application rétrospective d'autres IFRS prévues par la norme IFRS 1 révisée (annexe B).

NOTE 11-2 Tableaux de passage comptes sociaux – comptes consolidés au 1er avril 2011 et au 31 mars 2012

Précision : seuls les comptes sociaux de la société MND SA ont été approuvés au 31 mars 2012, le groupe MND n'étant pas dans l'obligation d'établir des comptes consolidés.

Rapprochements entre les capitaux propres présentés selon le référentiel comptable antérieur et ses capitaux propres présentés selon les IFRS :

Au 1er avril 2011 K€	Comptes sociaux	Comptes sociaux - Retraitements IFRS	Intégration des filiales - IFRS	Retraitements de consolidation	Comptes consolidés
Capital	4 120				4 120
Primes liées au capital					
Actions propres					
Autres réserves					
Résultats accumulés	4 012	(4)	611	(2 548)	2 071
Résultat de l'exercice – part du groupe					
Provisions réglementées					
Total des capitaux propres parts du groupe	8 132	(4)	611	(2 548)	8 191
Intérêts minoritaires			75		75
Résultat de l'exercice – intérêts minoritaires					
Capitaux propres	8 132	(4)	686	(2 548)	8 266

Au 31 mars 2012 K€	Comptes sociaux	Comptes sociaux - Retraitements IFRS	Intégration des filiales - IFRS	Retraitements de consolidation	Comptes consolidés
Capital	4 302				4 302
Primes liées au capital	129				129
Actions propres					
Autres réserves					
Résultats accumulés	3 771	200	1 830	(3 739)	2 065
Résultat de l'exercice – part du groupe	(46)	(11)	913	(8)	848
Provisions réglementées	6		(6)		
Total des capitaux propres parts du groupe	8 162	188	2 737	(3 744)	7 344
Intérêts minoritaires			78		78
Résultat de l'exercice – intérêts minoritaires			1		1
Capitaux propres	8 162	188	2 816	(3 744)	7 423

Les principaux retraitements IFRS relatifs à la société Montagne & Neige Développement et aux filiales sont les éléments suivants :

- Les engagements de retraite ;
- Les impôts différés, non constatés dans les comptes individuels ;
- A la clôture de mars 2012, la constatation de la composante « capitaux propres » reconnue au titre de l'emprunt obligataire convertible en actions.

Les principaux retraitements de consolidation concernent les éléments suivants :

- Les écarts d'acquisition ;
- L'élimination des titres de participation ;

Rapprochements entre le bilan présenté selon le référentiel comptable antérieur et le bilan présenté selon les IFRS :

Au 1er avril 2011 K€	Comptes sociaux	Comptes sociaux - Retraitements IFRS	Intégration des filiales (y c élimination des intercompagnies) - IFRS	Retraitements de consolidation	Comptes consolidés
Ecarts d'acquisition			0	6 358	6 358
Actifs non courants	9 018	2	1 091	(8 906)	1 205
Actifs courants	1 434		8 306		9 740
Actifs non courants et groupe d'actifs destinés à être cédés					
Total Actif	**10 452**	**2**	**9 397**	**(2 548)**	**17 303**
Capitaux propres	8 132	(4)	686	(2 548)	6 266
Passifs non courants	37	6	698	0	741
Passifs courants	2 283		8 013		10 296
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés					
Total Passif	**10 452**	**2**	**9 397**	**(2 548)**	**17 303**

Au 31 mars 2012 K€	Comptes sociaux	Comptes sociaux - Retraitements IFRS	Intégration des filiales (y c élimination des intercompagnies) - IFRS	Retraitements de consolidation	Comptes consolidés
Ecarts d'acquisition			0	6 469	6 469
Actifs non courants	10 920	5	1 254	(10 213)	1 966
Actifs courants	4 862		5 999		10 861
Actifs non courants et groupe d'actifs destinés à être cédés					
Total Actif	**15 782**	**5**	**7 253**	**(3 744)**	**19 296**
Capitaux propres	8 162	189	2 816	(3 744)	7 423
Passifs non courants	5 828	(184)	378	0	6 022
Passifs courants	1 792		4 059		5 851
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés					
Total Passif	**15 782**	**5**	**7 253**	**(3 744)**	**19 296**

Impact sur le bilan consolidé :

Les rubriques du bilan en IFRS sont proches de celles retenues pour les comptes individuels, pour les exercices présentés. Il n'existe pas d'impact significatif au-delà du cumul des filiales intégrées dans la consolidation et des retraitements présentés ci-dessus au niveau des capitaux propres.

Rapprochements entre le compte de résultat présenté selon le référentiel comptable antérieur et le compte de résultat présenté selon les IFRS :

Au 31 mars 2012 K€	Comptes sociaux	Comptes sociaux - Retraitements IFRS	Intégration des filiales (y c élimination des intercompagnies) - IFRS	Retraitements de consolidation	Comptes consolidés
Chiffre d'affaires	**2 272**		**12 451**		**14 723**
Résultat opérationnel courant	**14**		**1 566**		**1 580**
Résultat opérationnel	**8**	**(8)**	**1 623**		**1 623**
Coût de l'endettement financier	(82)		(226)		(308)
Autres produits et charges financiers	2		10	(8)	4
Résultat après impôt	**(46)**	**(11)**	**914**	**(8)**	**849**
Résultat net total	**(46)**	**(11)**	**914**	**(8)**	**849**

Impact sur le compte de résultat consolidé :

De même, les rubriques du bilan en IFRS sont proches de celles retenues pour les comptes individuels, pour les exercices présentés. Il n'existe pas d'impact significatif au-delà du cumul des filiales intégrées dans la consolidation et des retraitements présentés ci-dessus au niveau des capitaux propres.

Impact sur le tableau des flux de trésorerie consolidé :

Aucun impact n'est communiqué, la société n'établissant pas de tableau de flux de trésorerie dans ses comptes individuels.

NOTE 12 HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Au 31 mars 2013				Au 31 mars 2012	
	Deloitte & Associés		Orfis Réseau Baker Tilly		Orfis Réseau Baker Tilly	
	K€	%	K€	%	K€	%
Audit						
> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
* Emetteur	17	27%	17	17%	10	26%
* Filiales intégrées globalement	7	11%	45	45%	28	74%
>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes		0%		0%		0%
		0%		0%		0%
* Emetteur	38	61%	38	38%		0%
* Filiales intégrées globalement		0%		0%		0%
Sous-Total	**62**	**100%**	**100**	**100%**	**37**	**100%**
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement						
> Juridique, fiscal, social		0%		0%		0%
> Autres (à indiquer si >10% des honoraires d'audit)		0%		0%		0%
Sous-total	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**
TOTAL	**62**	**100%**	**100**	**100%**	**37**	**100%**

20.2 INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA

1. CONTEXTE DE L'ETABLISSEMENT DE DONNEES FINANCIERES PRO FORMA

Les informations financières Pro Forma présentées ci-dessous sont établies afin de donner au lecteur du présent Document de base, une information pertinente de l'impact théorique sur les principaux postes des comptes consolidés du **Groupe MND** de diverses opérations de croissance externe et de cessions intervenues soit au cours de l'exercice écoulé clos le 31 mars 2013, soit depuis la dite clôture. Ces opérations sont décrites en détail au paragraphe « Transactions prises en compte dans le cadre de l'établissement des informations financières Pro Forma ».

En application du règlement européen 809/2004 sur le prospectus et de la recommandation AMF N° 2013-08 du 17 mai 2013, ces opérations conduisant à une variation de taille supérieure à 25 % par rapport au périmètre de consolidation, une information financière Pro Forma doit être présentée.

Les présentes Informations Financières Pro Forma ont donc été établies conformément aux dispositions de l'annexe II « module d'information financière Pro Forma » du règlement européen prospectus n°809/2004, et conformément aux recommandations émises par l'ESMA (Ex CESR) en février 2005 sur ce sujet.

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que les informations financières Pro Forma n'ont qu'une valeur purement illustrative. En raison de leur nature même, elles traitent d'une situation hypothétique, et par conséquent, ne représentent pas la situation financière ou les résultats effectifs qu'aurait pu dégager le Groupe MND dans sa nouvelle configuration juridique si l'ensemble des opérations étaient effectivement intervenues à l'ouverture du dernier exercice présenté soit celui clos au 31 mars 2013. Les informations financières Pro Forma ne sont pas non plus indicatives des résultats des activités opérationnelles ou de la situation financière future du groupe MND dans sa nouvelle configuration.

En effet, de par la mécanique de construction, il s'agit de présenter des impacts théoriques des opérations réalisées sur les comptes consolidés audités du groupe MND sans que pour autant le management du Groupe ne soit intervenu sur la gestion des entités et actifs acquis, ni qu'il ait pu mettre en œuvre les synergies tant industrielles, financières et commerciales qui ont été engagées depuis la réalisation juridique des transactions concernées.

2. TRANSACTIONS PRISES EN COMPTE DANS LE CADRE DE L'ETABLISSEMENT DES INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA

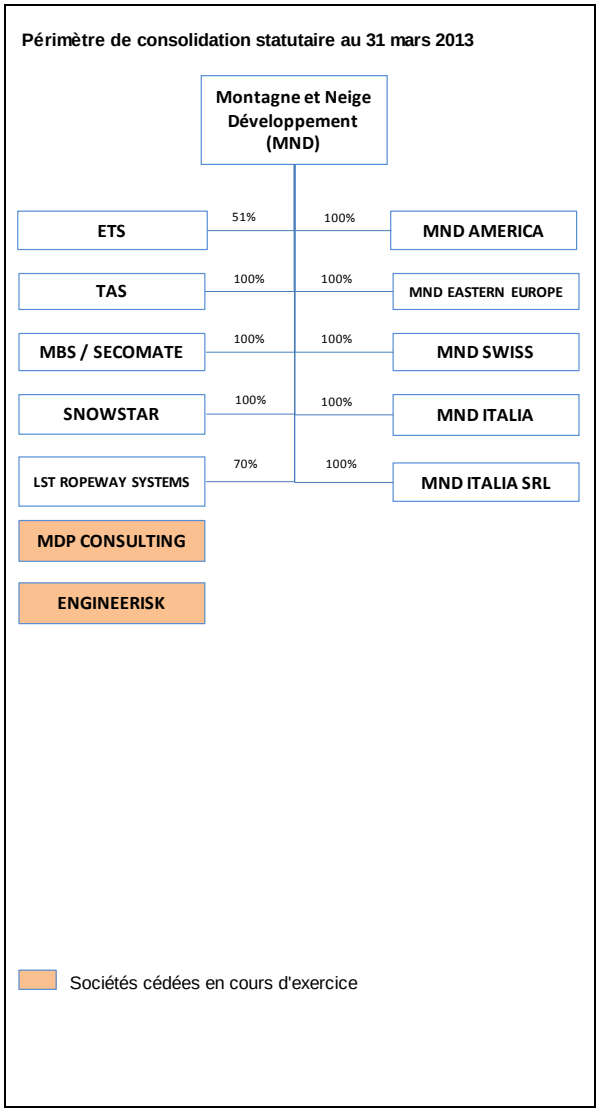

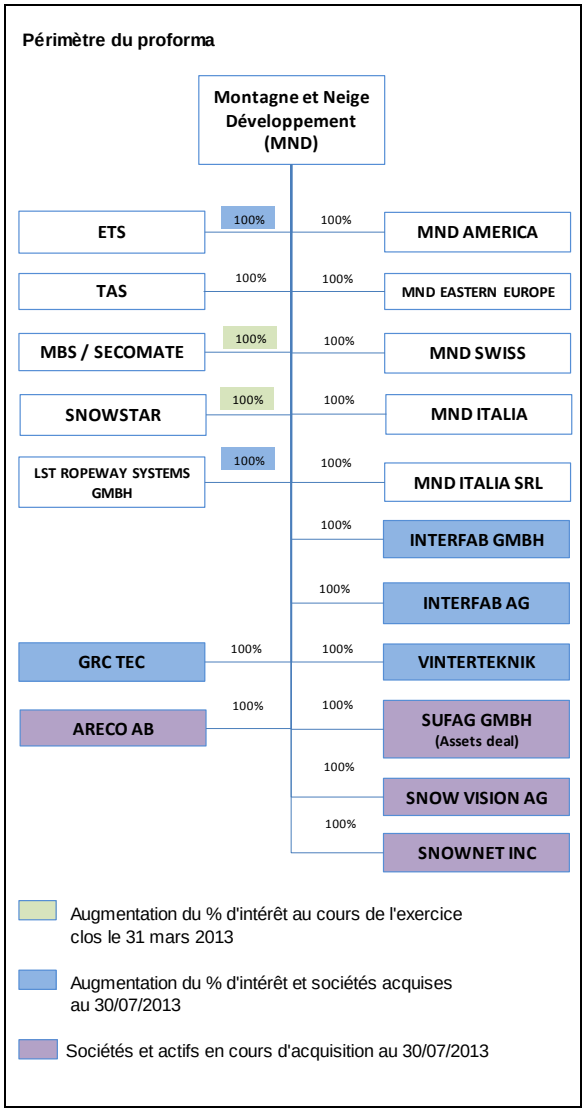

Les principaux termes des transactions prises en compte afin d'établir les données financières Pro Forma consolidés sont les suivants :

2.1. Transactions intervenues au cours du dernier exercice clos le 31 mars 2013

Ces opérations concernent d'une part des acquisitions de sociétés mais également la cession de deux participations dans lesquelles le Groupe a souhaité se désengager pour ne conserver dans son périmètre que les activités directement liées à son expertise historique dans le domaine de l'équipement et de l'aménagement en montagne.

2.1.1. **Acquisition de 100% de la société française Secomate** le 31 décembre 2012 (date de prise de contrôle) qui était le principal concurrent de la filiale MBS du Groupe dans le domaine de l'équipement, de la sécurité et du balisage des domaines skiables sur le marché français.

2.1.2. **Acquisition de 50,04% complémentaire le 21 mars 2013 dans le capital de la filiale Snowstar** dorénavant détenue à 100%. Ce renforcement conduit ainsi le Groupe MND à consolider cette entité par intégration globale alors que la méthode de l'intégration proportionnelle était jusque-là appliquée.

2.1.3. **Cession de 90% de MDP Consulting en mars 2013** qui exerce une activité de bureau d'études dans les domaines du transport et de l'aménagement en montagne. Au 31 mars 2013, MND ne possède plus aucun pourcentage de détention dans cette société ;

2.1.4. **Cession de 80% de Engineerisk en mars 2013** qui exerce une activité de bureau d'études en risques naturels. Au 31 mars 2013, MND ne possède plus aucun pourcentage de détention dans cette société.

2.2. Transactions intervenues depuis la dernière clôture comptable au 31 mars 2013

2.2.1. **Acquisition de 100% du capital de la société française GRC TEC** spécialisée dans la production d'éléments de charpenterie métallique lourde. Finalisée le 5 avril 2013 (date de prise de contrôle), cette opération d'intégration verticale permet au Groupe d'intégrer une étape supplémentaire de la chaîne de production de l'activité Remontées mécaniques.

2.2.2. **Acquisition de 100% de Vinterteknik Scandinavia** basé en Suède. Jusqu'à son rachat effectif depuis le 12 avril 2013 (date de prise de contrôle), cette entité était le distributeur de l'offre commerciale du Groupe sur l'activité sécurité pour la zone scandinave ;

2.2.3. **Acquisition de 100% des sociétés Interfab GmbH (Autriche) et Interfab AG (Suisse)** le 12 avril 2013 (date de prise de contrôle) qui jusqu'à cette date étaient les distributeurs de l'offre commerciale du Groupe sur l'activité sécurité sur chacun des deux pays concernés ;

2.2.4. **Autres transactions sans incidence sur le résultat net total** :

- ✓ Acquisition en juillet 2013 de 30% complémentaires dans le capital de la filiale **LST Ropeway Systems GmbH** dorénavant détenue à 100% ;
- ✓ Acquisition en mai et juin 2013 de 49% complémentaires dans le capital de la filiale **ETS SAS** dorénavant détenue à 100%.

2.3. Transactions sous condition suspensive

Acquisition partielle signée en juillet 2013 du Groupe Snownet intervenant dans le domaine de la conception, production et commercialisation d'équipements de neige de culture principalement basse pression (ventilateurs). Cette acquisition sera pleinement effective **sous la condition suspensive de la** réalisation par MND SA d'une augmentation de capital d'un montant minimum de 10,3 M€ d'ici le 31 octobre 2013.

Elle permettrait à la fois au Groupe MND de venir compléter l'offre de son activité Enneigement, actuellement représenté par la société Snowstar qui pour sa part est spécialisée dans les équipements

haute pression (perches). Cette acquisition permettrait également de disposer d'un site de production en Suède et d'implantations commerciales renforcées sur les zones germanophone et scandinave.

L'acquisition partielle du Groupe Snownet regrouperait :

- 100% de la société suédoise Areco AB ;
- 100% du capital de Snownet Inc., la filiale de distribution américaine d'Areco ;
- 100% de la société Snow Vision AG, la filiale de distribution suisse du Groupe Snownet ;
- De certains actifs de la société autrichienne Sufag GmbH relatifs à l'activité de production et de commercialisation (brevets, marques, équipements, machines-outils, stocks, personnel et passifs sociaux attachés …).

3. INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA PRESENTEES

3.1. Principes de réalisation des comptes Pro Forma

Dans le cadre des transactions intervenues, ou à intervenir sous condition suspensive, le Groupe choisit de présenter deux jeux de comptes Pro Forma :

- Le **premier jeu de comptes (N°1)** comprend le périmètre juridique au 30 juillet 2013, c'est-à-dire y compris les sociétés acquises depuis la dernière date de clôture au 31 mars 2013.
- Le **second jeu de comptes (N°2)** regroupe le périmètre juridique au 30 juillet 2013 et les sociétés acquises sous condition suspensive (cf § 2.3.).

Le bilan Pro Forma résumé est établi au 31 mars 2013 comme si les différentes opérations d'acquisition et de cession étaient intervenues au 31 mars 2013.

Le compte de résultat résumé Pro Forma pour l'exercice clos le 31 mars 2013 est établi comme si les différentes opérations d'acquisition et de cession étaient intervenues au 1er avril 2012.

Les ajustements Pro Forma reposent sur les informations disponibles ainsi que sur certaines hypothèses jugées raisonnables par le Groupe MND à la date de leur établissement.

Les principes ci-dessus sont également retenus pour le jeu de comptes N°2, même si l'acquisition des sociétés est sous condition suspensive.

3.2. Comptes Pro Forma du périmètre juridique au 30 juillet 2013 (N°1)

Bilan Pro Forma résumé au 31 mars 2013

En K€	Données IFRS historiques auditées MND	Données combinées IFRS des sociétés acquises A	Ajustements pro forma B	Informations financières pro forma périmètre juridique au 30/07/2013
Actifs non courants	**16 266**	**1 102**	**1 119**	**18 487**
- goodwill	10 608	60	1 064	11 732
- autres actifs non courants	5 658	1 042	56	6 755
Actifs courants	**24 844**	**4 619**	**(860)**	**28 602**
- stocks	9 539	813	-	10 351
- créances clients	8 319	2 331	(897)	9 753
- autres actifs courants	5 338	532	37	5 907
- disponibilités	1 649	943	-	2 592
Total actif	**41 109**	**5 720**	**259**	**47 089**
Capitaux Propres	**9 471**	**2 049**	**(2 408)**	**9 112**
Passifs non courants	**13 557**	**531**	**3 422**	**17 510**
- dettes financières	12 994	351	3 062	16 407
- autres passifs non courants	563	180	360	1 103
Passif courants	**18 081**	**3 140**	**(755)**	**20 466**
- dettes financières	6 255	890	142	7 287
- dettes fournisseurs	7 844	1 241	(897)	8 188
- autres passifs courants	3 982	1 009	-	4 991
Total passif	**41 109**	**5 720**	**259**	**47 089**

Compte de résultat Pro Forma résumé pour l'exercice clos le 31 mars 2013

En K€	Données IFRS historiques auditées MND	Données combinées IFRS des sociétés acquises A	Ajustements pro forma B	Informations financières pro forma périmètre juridique au 30/07/2013
CHIFFRE D'AFFAIRES	**29 738**	**13 124**	**(1 581)**	**41 281**
RESULTAT OPERATIONNEL	**1 153**	**392**	**(35)**	**1 510**
Coût de l'endettement financier net	(483)	50	(107)	(540)
Impôts	(119)	(105)	46	(178)
RESULTAT NET	**551**	**337**	**(97)**	**791**

3.3. Comptes Pro Forma du périmètre incluant les sociétés acquises sous condition suspensive (N°2)

Bilan Pro Forma résumé au 31 mars 2013

En K€	Informations financières pro forma périmètre juridique au 30/07/2013	Données combinées IFRS des sociétés acquises sous condition suspensive A2	Ajustements pro forma B2	Informations financières pro forma intégrant les sociétés acquises sous condition suspensive
Actifs non courants	**18 487**	**1 195**	**1 997**	**21 679**
- goodwill	11 732	400	1 908	14 039
- autres actifs non courants	6 755	795	89	7 640
Actifs courants	**28 602**	**13 805**	**-**	**42 407**
- stocks	10 351	8 603	-	18 954
- créances clients	9 753	4 053	-	13 806
- autres actifs courants	5 907	353	-	6 260
- disponibilités	2 592	796	-	3 388
Total actif	**47 089**	**15 000**	**1 997**	**64 086**
Capitaux Propres	**9 112**	**7 732**	**1 997**	**18 842**
Passifs non courants	**17 510**	**674**	**-**	**18 184**
- dettes financières	16 407	415	-	16 822
- autres passifs non courants	1 103	259	-	1 362
Passif courants	**20 466**	**6 594**	**-**	**27 060**
- dettes financières	7 287	2 111	-	9 398
- dettes fournisseurs	8 188	3 466	-	11 654
- autres passifs courants	4 991	1 017	-	6 008
Total passif	**47 089**	**15 000**	**1 997**	**64 086**

Compte de résultat Pro Forma résumé pour l'exercice clos le 31 mars 2013

En K€	Informations financières pro forma périmètre juridique au 30/07/2013	Données combinées IFRS des sociétés acquises sous condition suspensive A2	Ajustements pro forma B2	Informations financières pro forma intégrant les sociétés acquises sous condition suspensive
CHIFFRE D'AFFAIRES	**41 281**	**16 739**	**-**	**58 020**
RESULTAT OPERATIONNEL	**1 510**	**(2 818)**	**-**	**(1 308)**
Coût de l'endettement financier net	(540)	(297)	-	(837)
Impôts	(178)	83	-	(95)
RESULTAT NET	**791**	**(3 032)**	**-**	**(2 241)**

Au regard des règles de construction des données Pro Forma, il n'a aucunement été tenu compte d'économies d'échelles et synergies que le management estime de manière prudente à une réduction de charges et d'impôts d'un total de 2,6 M€ dont le détail est fourni ci-après (4.3.2).

4. NOTES ANNEXES AUX INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA

4.1.Base de préparation

4.1.1. Informations financières sous-jacentes

Les *Informations Financières Pro Forma* ont été établies à partir des informations financières historiques suivantes, à partir desquelles des retraitements et reclassements de présentation ont été effectués :

- Les comptes consolidés IFRS de **MND** au 31 mars 2013 ayant fait l'objet d'un audit par le collège des Commissaires aux comptes (Deloitte & Associés et Orfis Baker Tilly) pour lesquels une opinion sans réserve ni observation a été émise en date du 30 juillet 2013. Ces états financiers figurent au chapitre 20.1 du présent Document.

- Les comptes statutaires établis en principes comptables français de **GRC TEC** au 31 décembre 2012 ayant fait l'objet d'un audit par le cabinet Safici pour lesquels une opinion sans réserve ni observation a été émise en date du 8 avril 2013.

- Les comptes statutaires établis en principes comptables suédois de **Vinterteknik Sundsvall AB** au 31 décembre 2012 ayant fait l'objet d'un audit par le cabinet KPMG pour lesquels une opinion sans réserve ni observation a été émise en date du 22 mars 2013.

- Les comptes statutaires des sociétés **Interfab GmbH** établis en principes comptables autrichiens et **Interfab AG** établis en principes comptables suisse au 31 mars 2013 n'ont pas fait l'objet d'un audit légal, ni d'un examen limité compte tenu de l'absence d'obligation liée à la taille de ces

sociétés. En revanche, ces comptes ont fait l'objet d'un audit d'acquisition réalisé par le cabinet Ernst & Young.

- Les comptes combinés en normes IFRS du **sous-groupe Snownet**. Ces comptes combinés, qui ont fait l'objet de travaux de procédures convenues d'Ernst & Young, ont été établis à partir des comptes des états financiers suivants :

    - Les comptes statutaires établis en principes comptables suédois de **Areco Snowsystem AB** au 30 avril 2013, ces comptes ayant fait l'objet d'un audit par Deloitte qui a émis une opinion sans réserve ni observation en date du 3 juin 2013 ;
    - Les comptes statutaires des sociétés **Snow Vision AG** et **Snownet Inc.** au 30 avril 2013 établis selon respectivement les principes comptables suisse et américain, ces comptes n'ayant pas fait l'objet d'un audit légal, ni d'un examen limité compte tenu de l'absence d'obligation liée à la taille de ces sociétés ;
    - Les **actifs de la société Sufag GmbH**. Cette opération est décrite en détail au paragraphe 2.3.

- Une situation comptable établie en principes comptables français de la société **Secomate** au 31 décembre 2012 au moment de l'acquisition. Ces comptes ont été réalisés par le management de la société Secomate et revus par le management du Groupe MND. Par la suite, la société Secomate a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine dans la société MBS en date du 31 mars 2013.

- Les comptes statutaires en principes comptables français de **Snowstar** au 31 mars 2013 ayant fait l'objet d'un audit par les cabinets Orfis Baker Tilly et Safigec pour lesquels une opinion sans réserve ni observation a été émise en date du 26 juillet 2013.

- Les comptes statutaires en principes comptables allemand de **LST Ropeway Systems** au 31 mars 2013 ayant fait l'objet d'un audit par le cabinet Baker Tilly Germany pour lesquels une opinion sans réserve ni observation a été émise en date du 31 juillet 2013.

- Les comptes statutaires en principes comptables français de **ETS** au 31 décembre 2012 ayant fait l'objet d'un audit par le cabinet Orfis Baker Tilly pour lesquels une opinion sans réserve ni observation a été émise en date du 22 avril 2013.

- Les comptes statutaires en principes comptables français de **MDP Consulting** au 31 mars 2013 ayant fait l'objet d'un audit par le cabinet Orfis Baker Tilly pour lesquels une opinion sans réserve ni observation a été émise en date du 26 juillet 2013.

- Les comptes statutaires de **Engineerisk** en principes comptables français au 31 décembre 2012 ayant fait l'objet d'un audit par le cabinet Orfis Baker Tilly pour lesquels une opinion sans réserve ni observation a été émise en date du 22 avril 2013.

4.1.2. **Référentiel comptable utilisé**

Les informations financières Pro Forma sont établies conformément aux principes comptables IFRS, qui seront appliqués dans les prochains états financiers que publiera le groupe MND.

Il est rappelé que le Groupe MND a établi des premiers comptes consolidés au 31 mars 2013 selon le référentiel IFRS dans le cadre de l'introduction en bourse envisagée sur le marché NYSE Euronext Paris.

Les états financiers retenus pour chacune des transactions étaient tous établis selon des référentiels locaux. Ainsi, parmi les retraitements mis en œuvre dans le cadre de l'établissement des données financières Pro Forma, figurent certains retraitements liés au passage en normes IFRS dans la mesure où ce référentiel constitue celui qui sera retenu par le Groupe MND dans le cadre de sa future communication financière, une fois celui-ci coté.

4.1.3. Décalages de dates de clôture

Le décalage de date de clôture ne dépassant pas trois mois, les comptes des entités GRC TEC, Vinterteknik, Snownet, Secomate, ETS et Engineerisk ont été repris comme tels sans établissement de situation intermédiaire. Cette convention est en effet conforme aux dispositions de la norme IAS 27 qui autorise pour les besoins de la consolidation un décalage maximum de trois mois.

En ce qui concerne ces sociétés, il faut signaler qu'il n'y a eu aucun évènement majeur ni saisonnalité dans l'activité entre la date de clôture des comptes sociaux et le 31 mars 2013 de nature à affecter de manière significative les comptes au 31 mars 2013.

4.1.4. Hypothèses de construction

Le bilan Pro Forma résumé est établi au 31 mars 2013 comme si les différentes opérations d'acquisition et de cession étaient intervenues au 31 mars 2013.

Le compte de résultat résumé Pro Forma pour l'exercice clos le 31 mars 2013 est établi comme si les différentes opérations d'acquisition et de cession étaient intervenues au 1er avril 2012.

Tous les ajustements Pro Forma se rapportent directement aux acquisitions et aux cessions réalisées.

Les Informations Financières Pro Forma ne tiennent pas compte :

- d'économie de coûts ou d'autres synergies qui pourraient résulter des acquisitions ou de cessions;
- d'éléments particuliers qui pourraient résulter des coûts de restructuration ou d'intégration qui pourraient être engagés du fait des acquisitions ;
- d'éventuels charges ou produits d'impôt qui pourraient résulter d'une nouvelle structuration du groupe ;
- des impacts qui pourraient résulter d'évolutions dans la structure financière du nouveau groupe combiné ;
- des impacts de la cession de certains actifs qui pourrait être envisagée suite aux acquisitions.

Reclassements et harmonisation des principes comptables

Une analyse préliminaire a été effectuée afin d'identifier les ajustements Pro Forma à comptabiliser le cas échéant, dans le but d'harmoniser les principes comptables appliqués à des transactions similaires. Le Groupe MND n'exclut pas que d'autres reclassements ou ajustements puissent se révéler nécessaires lorsque le groupe arrêtera son prochain jeu d'états financiers.
Par ailleurs, certains éléments ont fait l'objet de reclassements dans les Informations Financières Pro Forma établies selon le référentiel IFRS, afin de tenir compte de certaines divergences de présentation des bilans et comptes de résultat des sociétés acquises et ce, afin de respecter les formats préliminaires retenus par le Groupe.

Opérations intragroupes

A l'issue des acquisitions effectuées, toutes les transactions effectuées entre MND et les sociétés acquises sont qualifiées d'opérations intragroupes. Les flux existants entre le Groupe MND et les sociétés acquises sont de nature commerciale.

Détermination du prix goodwill provisoire

Pour les besoins de l'établissement de ces Informations Financières Pro Forma, et conformément à IFRS 3, les écarts de première consolidation déterminés par différence entre le prix d'achat des titres et la quote-part des capitaux propres qu'ils représentent à la date d'acquisition ont été portés au poste écart d'acquisition.

Le goodwill préliminaire Pro Forma dégagé à l'issue de ce calcul ne présage en rien du goodwill final qui résultera des travaux de réévaluation des actifs et des passifs à leur juste valeur (purchase accounting) à mener, dans un délai de 12 mois à compter de la date de réalisation effective des acquisitions.

En conséquence, l'évaluation du prix d'acquisition, son affectation et les ajustements Pro Forma en résultant sont présentés à titre préliminaire et ont été établis exclusivement pour les besoins de l'élaboration des Informations Financières Pro Forma. Ces données sont donc susceptibles, conformément à la norme IFRS 3 révisée, de faire l'objet de modifications ultérieures en fonction de l'évaluation définitive des justes valeurs qui seront établies après la date de réalisation effective des acquisitions.

4.1.5. Modalités de financement des transactions

Les données financières Pro Forma ont été établies en intégrant les différents financements mis en place à l'occasion de ces multiples transactions.

Acquisitions réalisées avant le 30 juillet 2013

Au total, le montant de ces acquisitions s'est élevé à 3,4M€ payables intégralement en numéraire. Deux d'entre elles (Vinterteknik et Interfab) comportent des clauses dites d'earn-out (compléments de prix) fonction de la réalisation de business plan et sur la base de critères liés à la performance et à la trésorerie nette prévisionnelles des sociétés acquises. Par prudence dans le Pro Forma, les compléments de prix d'acquisition sont retenus pour leur montant maximum, soit 0,4M€.

Les modalités de financement retenues sont les suivantes :

- 2,1 M€ en endettement bancaire moyen terme,
- 0,9 M€ par endettement bancaire à travers la souscription de 2 emprunts dont les conditions sont :
    - Emprunt N°1 : 0,6 M€ /84 mois
    - Emprunt N°2 : 0,3 M€ /84 mois
- 0,4 M€ par dette non courante sur acquisition de titres pour le paiement des earn-out.

Il a donc été tenu compte du coût du financement de ces acquisitions dans le résultat financier sur la base d'un taux de 3,50% tel que présenté dans le compte de résultat consolidé Pro Forma au 31 mars 2013 ainsi que dans le bilan consolidé Pro Forma à cette même date.

Acquisitions sous condition suspensive

Le protocole d'acquisition du sous-groupe Snownet prévoit une condition suspensive liée à la réalisation par MND SA d'une augmentation de capital d'un montant minimum de 10,3 M€ d'ici le 31 octobre 2013.

Ce montant se décompose à la fois en :

- des rachats d'actifs (stocks, brevets, marques, équipements, machines-outils, stocks, personnel et passifs sociaux attachés…) et,
- des rachats de titres (Areco, SnowVision AG et Snownet Inc.). Ce montant tient compte de l'earn-out prévu au contrat, retenu par prudence pour sa valeur maximale.

Il n'a donc été tenu compte d'aucun coût de financement de cette acquisition dans le résultat financier tel que présenté dans le compte de résultat consolidé Pro Forma au 31 mars 2013 et une augmentation de capital a été intégrée d'un montant correspondant au prix d'acquisition du sous-groupe Snownet.

4.2. Principaux retraitements effectués pour l'établissement des données financières Pro Forma du périmètre juridique au 30 juillet 2013

4.2.1. Données combinées IFRS des sociétés acquises au 30 juillet 2013

Bilan combiné au 31 mars 2013 des sociétés acquises au 30 juillet 2013

En K€	SECOMATE Note 1	SNOWSTAR Note 1	GRC TEC Note 1	MDP Note 1	Engineerisk Note 1	Vinterteknik Note 2	Données combinées d'Interfab A1	Ajustements IFRS et de combinaison Note 3	Données combinées IFRS des sociétés acquises A
Actifs non courants	-	-	**888**	-	-	**28**	**96**	**90**	**1 102**
- goodwill			-			-	-	**60**	**60**
- autres actifs non courants			888			28	96	**30**	**1 042**
Actifs courants	-	-	**1 886**	-	-	**719**	**2 014**	-	**4 619**
- stocks			187			219	407	-	**813**
- créances clients			1 374			392	565	-	**2 331**
- autres actifs courants			314			17	201	-	**532**
- disponibilités			11			91	841	-	**943**
Total actif	-	-	**2 774**	-	-	**747**	**2 110**	**90**	**5 720**
Capitaux Propres			**716**			**263**	**1 069**	**1**	**2 049**
Passifs non courants	-	-	**394**	-	-	**8**	**40**	**89**	**531**
- dettes financières			351			-	-	-	**351**
- autres passifs non courants			43			8	40	**89**	**180**
Passif courants	-	-	**1 664**	-	-	**475**	**1 001**	-	**3 140**
- dettes financières			637			-	253	-	**890**
- dettes fournisseurs			541			275	425	-	**1 241**
- autres passifs courants			486			200	323	-	**1 009**
Total passif	-	-	**2 774**	-	-	**747**	**2 110**	**90**	**5 720**

Compte de résultat combiné de l'exercice clos le 31 mars 2013 des sociétés acquises au 30 juillet 2013

En K€	SECOMATE Note 1	SNOWSTAR Note 1	GRC TEC Note 1	MDP Note 1	Engineerisk Note 1	Vinterteknik Note 2	Données combinées d'Interfab A1	Ajustements IFRS et de combinaison Note 3	Données combinées IFRS des sociétés acquises A
CHIFFRE D'AFFAIRES	**2 550**	**2 885**	**4 893**	**(1 906)**	**(295)**	**887**	**4 110**	-	**13 124**
RESULTAT OPERATIONNEL	**261**	**(288)**	**(22)**	**169**	**(49)**	**12**	**312**	**(4)**	**392**
Coût de l'endettement financier net	(2)	(6)	(11)	14	2	5	48	-	**50**
Impôts	(56)	51	4	(58)	2	(6)	(87)	**46**	**(105)**
RESULTAT NET	**203**	**(243)**	**(29)**	**125**	**(45)**	**11**	**273**	**43**	**337**

Note 1

- Les données utilisées pour le bilan combiné et le compte de résultat combiné pour la société SECOMATE correspondent aux mois complémentaires d'activité depuis la dernière clôture comptable, soit 6 mois. En effet, il a été décidé de se caler sur la situation nette d'ouverture de SECOMATE, soit le 1er juillet 2012 qui a fait l'objet d'un audit de certification. La société n'avait pas la possibilité d'inclure la période de 3 mois du 1er avril 2012 au 30 juin 2012

compte tenu d'absence d'information disponible sur cette période. En raison de la cyclicité de l'activité, les éléments du compte de résultat relatifs à la période du 01/04/12 au 30/06/12 sont considérés comme non significatifs (période creuse).

- Les données utilisées pour le bilan combiné et le compte de résultat combiné pour les sociétés SNOWSTAR, GRC TEC, MDP Consulting et Engeenerisk sont issues des comptes statutaires tels que décrits dans la note 4.1.1 « Informations financières sous-jacentes ».

Note 2

Les états financiers historiques de Vinterteknik pour la période de 12 mois s'achevant le 31 décembre 2012 sont établis en couronnes suédoises (SEK).

Toutes les données relatives au bilan historique de Vinterteknik arrêté au 31 décembre 2012 et aux ajustements Pro Forma du bilan au 31 décembre 2012 sont convertis en euros au taux de change de clôture de 1,00 EUR = 8,355 SEK

Toutes les données relatives au compte de résultat pour la période de 12 mois s'achevant le 31 décembre 2012 et aux ajustements Pro Forma du compte de résultat pour l'année s'achevant le 31 décembre 2012 sont convertis en euros au taux moyen pour la période de 12 mois s'achevant le 31 décembre 2012 de 1,00 EUR = 8,617 SEK

Note 3

Les ajustements IFRS et de combinaison sont principalement composés des éléments suivants :

- Le crédit d'impôt recherche et le crédit d'impôt export, qui étaient présentés dans les données historiques en « Impôts », sont présentés en « Autres produits » dans les Informations Financières Pro Forma ;
- L'annulation des impôts différés comptabilisés dans les comptes consolidés pour MDP Consulting et Engineerisk ;
- La comptabilisation des impôts différés chez Snowstar.

4.2.2 Détail A1 - Données combinées de Interfab en présentation Pro Forma

En K€	INTERFAB GmbH	INTERFAB AG	Ajustements IFRS et de combinaison	Données combinées d'Interfab A1
Actifs non courants	**159**	**1**	**(64)**	**96**
- goodwill	-	-	**-**	**-**
- autres actifs non courants	159	1	**(64)**	**96**
Actifs courants	**1 713**	**585**	**(284)**	**2 014**
- stocks	388	19	**-**	**407**
- créances clients	500	49	**16**	**565**
- autres actifs courants	481	20	**(300)**	**201**
- disponibilités	344	497	**-**	**841**
Total actif	**1 872**	**586**	**(348)**	**2 110**
Capitaux Propres	**963**	**470**	**(364)**	**1 069**
Passifs non courants	**40**	**-**	**-**	**40**
- dettes financières	-	-	**-**	**-**
- autres passifs non courants	40	-	**-**	**40**
Passif courants	**869**	**116**	**16**	**1 001**
- dettes financières	253	-	**-**	**253**
- dettes fournisseurs	348	61	**16**	**425**
- autres passifs courants	268	55	**-**	**323**
Total passif	**1 872**	**586**	**(348)**	**2 110**

En K€	INTERFAB GmbH	INTERFAB AG	Ajustements IFRS et de combinaison	Données combinées d'Interfab A1
CHIFFRE D'AFFAIRES	**3 607**	**838**	**(335)**	**4 110**
RESULTAT OPERATIONNEL	**173**	**139**	**-**	**312**
Coût de l'endettement financier net	306	42	**(300)**	**48**
Impôts	(48)	(39)	**-**	**(87)**
RESULTAT NET	**431**	**142**	**(300)**	**273**

Interfab GmbH

Les données utilisées pour le bilan combiné et le compte de résultat combiné pour la société Interfab GmbH sont issues des comptes statutaires établis en euros tels que décrits dans la note 4.1.1 « Informations financières sous-jacentes ».

Conversion des comptes de la société Interfab AG

Les états financiers historiques d'Interfab AG pour la période de 12 mois s'achevant le 31 mars 2013 sont établis en francs suisses (CHF).

Toutes les données relatives au bilan historique de Interfab AG arrêté au 31 mars 2013 et aux ajustements Pro Forma du bilan au 31 mars 2013 sont converties en euros au taux de change de clôture de 1,00 EUR = 1,238 CHF

Toutes les données relatives au compte de résultat pour la période de 12 mois s'achevant le 31 mars 2013 et aux ajustements Pro Forma du compte de résultat pour l'année s'achevant le 31 mars 2013 sont converties en euros au taux moyen pour la période de 12 mois s'achevant le 31 mars 2013 de 1,00 EUR = 1,214 CHF.

Ajustements IFRS et de combinaison : éliminations intragroupes

Les ventes réciproques entre les différentes entités du Groupe Interfab ont été éliminées dans le Compte de Résultat Pro Forma pour un montant total de – 335 K€.

Les dividendes qu'Interfab AG doit remonter à Interfab GmbH ont été éliminés du résultat financier et des autres actifs courants d'Interfab GmbH. Interfab GmbH ayant reconnu un produit de 300 k€ relatif à la remontée de dividendes d'Interfab AG, il convient de retraiter ce montant de ses capitaux propres.

Les titres de la société INTERFAB AG, détenus par la société INTERFAB Gmbh pour une valeur de 64 k€, sont éliminés dans le cadre de la construction des comptes combinés.

4.2.3 Ajustements Pro Forma des sociétés acquises au 30 juillet 2013

Ajustements Pro Forma sur le bilan au 31 mars 2013

En K€	Eliminations intercos	Goodwill préliminaire	Estimations du management	Total des ajustements pro forma B
Actifs non courants	**-**	**1 111**	**9**	**1 119**
- goodwill	**-**	1 064	**-**	**1 064**
- autres actifs non courants	**-**	47	**9**	**56**
Actifs courants	**(897)**	**37**	**-**	**(860)**
- stocks	**-**	-	**-**	**-**
- créances clients	**(897)**	-	**-**	**(897)**
- autres actifs courants	**-**	37	**-**	**37**
- disponibilités	**-**		**-**	**-**
Total actif	**(897)**	**1 148**	**9**	**259**
Capitaux Propres	**-**	**(2 382)**	**(26)**	**(2 408)**
Passifs non courants	**-**	**3 422**	**-**	**3 422**
- dettes financières	**-**	3 062	**-**	**3 062**
- autres passifs non courants	**-**	360	**-**	**360**
Passif courants	**(897)**	**107**	**35**	**(755)**
- dettes financières	**-**	107	**35**	**142**
- dettes fournisseurs	**(897)**	-	**-**	**(897)**
- autres passifs courants	**-**	-	**-**	**-**
Total passif	**(897)**	**1 148**	**9**	**259**

Ajustements Pro Forma sur le compte de résultat 31 mars 2013

En K€	Eliminations intercos	Goodwill préliminaire	Estimations du management	Total des ajustements pro forma B
CHIFFRE D'AFFAIRES	**(1 581)**	**-**	**-**	**(1 581)**
RESULTAT OPERATIONNEL	**-**	**-**	**(35)**	**(35)**
Coût de l'endettement financier net	**-**	(107)	**-**	**(107)**
Impôts	**-**	37	**9**	**46**
			-	
RESULTAT NET	**-**	**(70)**	**(26)**	**(97)**

Eliminations intercos

Les ventes réciproques entre les différentes entités du nouveau Groupe ont été éliminées dans le Compte de Résultat Pro Forma pour un montant total de – 1 581 k€.

Les créances réciproques entre les différentes entités du nouveau Groupe ont été éliminées dans le bilan Pro Forma pour un montant de - 897 k€.

Goodwill préliminaire

Le goodwill préliminaire ressort à 1 064 K€ et correspond à la différence entre :

- Le prix d'acquisition des entités représente un total de 3 285 K€ et,
- le montant des capitaux propres des sociétés acquises après prise en compte des ajustements Pro Forma (soit 2 221 K€) sont détaillés dans les notes ci-dessous.

K€	Total
Prix d'achat	**2 925**
Earn-out	**360**
Prix d'acquisition	**3 285**
Capitaux propres sociaux d'ouverture avant ajustements pro forma	**2 339**
Ajustements pro forma	
dont IFRS	**-118**
dont ajustements audit SPA	**0**
Capitaux propres après ajustements pro forma	**2 221**
Goodwill préliminaire après ajustements Pro Forma	**1 064**

Ce goodwill est déterminé sur la base d'une allocation provisoire.

Les titres des sociétés acquises ont été valorisés à 3 285 K€, y compris 360 K€ d'earn-out et hors frais d'acquisition d'un montant total de 137 K€.

Les effets sur le bilan Pro Forma présenté sont les suivants :

- L'effet sur les capitaux propres s'élève à – 2 382 K€ et se décompose comme suit :
  - Frais d'acquisition imputés net d'impôt sur la situation nette d'ouverture, soit -90 K€ ;
  - Elimination des titres dans le cadre de la consolidation Pro Forma, soit -3 285 K€ ;
  - Goodwill préliminaire pour un montant global de 1 064 K€ ;
  - Impact net d'impôt du coût de financement des acquisitions, soit -70 K€.

- Comptabilisation d'une dette financière non courante de 3 062 K€ pour le financement des titres de participation hors earn-out (360 K€) et des frais d'acquisition pour 137 K€.
- Comptabilisation d'un autre passif non courant correspondant au montant global de l'earn-out, soit 360 K€.

- Comptabilisation d'un passif financier courant correspondant au décaissement des intérêts financiers pour 107 K€.

Les effets sur le Compte de Résultat Pro Forma présenté sont les suivants :

- Constatation d'une charge d'intérêts de 107 K€ (soit 70 K€ après impôts en considérant un taux d'impôt de 34,43%) en appliquant un taux annuel de 3,50% qui correspond au taux moyen de financement court et moyen terme.

4.3 Principaux retraitements effectués pour l'établissement des données financières Pro Forma intégrant les sociétés acquises sous condition suspensive

4.3.1 Données combinées IFRS du sous-groupe Snownet

Bilan combiné du sous-groupe Snownet au 31 mars 2013

En K€	ARECO AB	SUFAG GmbH (actifs)	SNOW VISION AG	SNOWNET Inc	Ajustements IFRS et de combinaison	Données combinées de Snownet A2
Actifs non courants	**10**	**500**	**15**	**30**	**640**	**1 195**
- goodwill	-	400	-	-	-	**400**
- autres actifs non courants	10	100	15	30	640	**795**
Actifs courants	**5 910**	**5 572**	**596**	**900**	**827**	**13 805**
- stocks	3 012	5 572	162	784	(927)	**8 603**
- créances clients	2 157	-	356	41	1 499	**4 053**
- autres actifs courants	87	-	11	-	255	**353**
- disponibilités	654	-	67	75	-	**796**
Total actif	**5 920**	**6 072**	**611**	**930**	**1 467**	**15 000**
Capitaux Propres	**2 761**	**-**	**380**	**(9)**	**4 600**	**7 732**
Passifs non courants	**321**	**-**	**-**	**26**	**327**	**674**
- dettes financières	-	-	-	26	389	**415**
- autres passifs non courants	321	-	-	-	(62)	**259**
Passif courants	**2 838**	**651**	**231**	**913**	**1 961**	**6 594**
- dettes financières	1 299	-	-	-	812	**2 111**
- dettes fournisseurs	1 253	-	138	910	1 165	**3 466**
- autres passifs courants	286	651	93	3	(16)	**1 017**
Total passif	**5 920**	**651**	**611**	**930**	**6 888**	**15 000**

Compte de résultat combiné du sous-groupe Snownet au 31 mars 2013

En K€	ARECO AB	SUFAG GmbH (actifs)	SNOW VISION AG	SNOWNET Inc	Ajustements IFRS et de combinaison	Données combinées de Snownet A2
CHIFFRE D'AFFAIRES	**4 155**	**13 721**	**859**	**427**	**(2 423)**	**16 739**
RESULTAT OPERATIONNEL	**213**	**(2 543)**	**(14)**	**(24)**	**(450)**	**(2 818)**
Coût de l'endettement financier net	(114)	(156)	-	2	(29)	**(297)**
Impôts	(43)	(2)	-	(3)	131	**83**
RESULTAT NET	**56**	**(2 701)**	**(14)**	**(25)**	**(348)**	**(3 032)**

Les données utilisées pour le bilan combiné et le compte de résultat combiné pour les sociétés Areco AB, Snow Vision AG et Snownet Inc. sont issues des comptes statutaires tels que décrits dans la note 4.1.1 « Informations financières sous-jacentes ».

Sufag GmbH

Dans le cas de Sufag GmbH, conformément aux dispositions du MPA (Master Purchase Agreement) du 30 juillet 2013, aucun actif immobilier n'est repris, les autres actifs (fonds de commerce, voitures, matériel de démo et de prêt, machines-outils, mobilier de bureau,…) sont repris pour une valeur totale de 500 K€.

Pour l'élaboration du bilan de Sufag GmbH à intégrer dans les comptes Pro Forma, la méthode suivante a été retenue :

Actif

- Comptabilisation des immobilisations incorporelles et corporelles (hors immobilier) pour un montant forfaitaire de 500 K€ tel que prévu dans le SPA ;
- Comptabilisation des stocks sur la base de la méthode de valorisation définie dans le SPA ;

Passif

- Comptabilisation des dettes sociales telles que définies dans le SPA pour un montant total de 651 K€.

Pour l'élaboration du compte de résultat de Sufag GmbH à intégrer dans les comptes Pro Forma, la méthode suivante a été retenue :

- Reprise de l'ensemble des produits et des charges de la période tels que comptabilisés dans les états financiers de la société.

Conversion des comptes des sociétés libellés en devises

Les comptes des sociétés libellés dans une autre devise que l'Euro ont été convertis au taux de clôture pour le bilan et au taux moyen de la période pour le compte de résultat.

Les comptes statutaires d'Areco AB sont établis en couronnes suédoises (SEK), les comptes statutaires de Snownet Inc en dollars américains (USD) et les comptes de Snow Vision AG en francs suisses (CHF).

Toutes les données relatives au bilan historique arrêté au 30 avril 2013 et aux ajustements Pro Forma du bilan au 30 avril 2013 sont converties en euros au taux de change de clôture selon le détail suivant :

- 1,00 EUR = 8,542 SEK
- 1,00 EUR = 1,2238 CHF
- 1,00 EUR = 1,3072 USD

Toutes les données relatives au compte de résultat pour la période de 12 mois s'achevant le 30 avril 2013 et aux ajustements Pro Forma du compte de résultat pour l'année s'achevant le 30 avril 2013 sont converties en euros au taux moyen pour la période de 12 mois s'achevant le 30 avril 2013 selon le détail suivant :

- 1,00 EUR = 8,559 SEK
- 1,00 EUR = 1,2112 CHF
- 1,00 EUR = 1,287 USD

Tableau des ajustements IFRS et de combinaison apportés au bilan Pro Forma du sous-groupe Snownet

En K€	Eliminations intragroupes Note 1	Dispositions du SPA Note 2	Principes comptables Note 3	Financement acquisition Sufag GmbH Note 4	Normalisation BFR Sufag et résultat de l'exercice Note 4	Ajustements IFRS et de combinaison
Actifs non courants	**-**	**-**	**640**	**-**	**-**	**640**
- goodwill						
- autres actifs non courants			640			640
Actifs courants	**(1 968)**	**(707)**	**255**	**-**	**3 247**	**827**
- stocks	(444)	(483)				(927)
- créances clients	(1 524)	(224)			3 247	1 499
- autres actifs courants			255			255
- disponibilités						
Total actif	**(1 968)**	**(707)**	**895**	**-**	**3 247**	**1 467**
Capitaux Propres	**(444)**	**(691)**	**314**	**5 421**		**4 600**
Passifs non courants	**-**	**-**	**327**	**-**	**-**	**327**
- dettes financières			389			389
- autres passifs non courants			(62)			(62)
Passif courants	**(1 524)**	**(16)**	**254**	**-**	**3 247**	**1 961**
- dettes financières			254		558	812
- dettes fournisseurs	(1 524)				2 689	1 165
- autres passifs courants		(16)				(16)
Total passif	**(1 968)**	**(707)**	**895**	**5 421**	**3 247**	**6 888**

Tableau des ajustements Pro Forma apportés au compte de résultat Pro Forma du sous-groupe Snownet

En K€	Eliminations intragroupes Note 1	Dispositions du SPA Note 2	Principes comptables Note 3	Financement acquisition Sufag GmbH Note 4	Normalisation BFR Sufag et résultat de l'exercice Note 4	Ajustements IFRS et de combinaison
CHIFFRE D'AFFAIRES	**(2 423)**					**(2 423)**
RESULTAT OPERATIONNEL	**(34)**	**(296)**	**(120)**			**(450)**
Coût de l'endettement financier net	-		(29)			(29)
Impôts	-		131			131
RESULTAT NET	**(34)**	**(296)**	**(18)**	**-**	**-**	**(348)**

Note 1 - Eliminations intragroupes

Les ventes réciproques entre les différentes entités du Groupe Snownet ont été éliminées dans le Compte de Résultat Pro Forma pour un montant total de – 2 423 K€.

Les créances réciproques entre les différentes entités du Groupe Snownet ont été éliminées dans le bilan Pro Forma pour un montant de -1 524 K€.

Les marges en stock résultant des ventes réciproques entre les différentes entités du Groupe Snownet ont été éliminées pour un montant de 444 K€. L'élimination des marges en stock impacte le bilan d'ouverture à hauteur de - 411 K€ et le compte de résultat Pro Forma de - 33 K€.

Note 2 - Disposition du SPA

Les ajustements identifiés par E&Y lors de leur mission sur les comptes combinés en IFRS du sous-groupe Snownet correspondent à des dépréciations complémentaires sur les créances clients et les stocks des sociétés du sous-groupe Snownet.

Ces dépréciations s'élèvent à 691 K€ et s'imputent à hauteur de 395 K€ sur le bilan d'ouverture et de 296 K€ sur le résultat de la période. Le poste « Créances clients » est également corrigé d'un montant de la TVA, soit 16 K€.

Ces dépréciations s'élèvent à 707 K€ et s'imputent à hauteur de 395 K€ sur le bilan d'ouverture et de 312 K€ sur le résultat de la période.

L'harmonisation de la méthode de dépréciation des stocks selon la méthode du groupe MND conduit à une dépréciation de -483 K€ (dont 232 K€ d'impact sur le compte de résultat Pro Forma) et l'harmonisation de la méthode du groupe MND aux créances clients a un impact de -224 K€ (dont 63 K€ d'impact sur le compte de résultat Pro Forma).

Le seul ajustement ayant un impact sur l'EBITDA correspond à l'extourne des frais généraux incorporés à tort dans les stocks.

Note 3 – Principes comptables

Les contrats de location-financement sont comptabilisés en charges dans les comptes de Sufag GmbH et d'Areco AB. En conformité avec IAS 17, l'intégralité des contrats de location-financement a été retraitée en immobilisations en contrepartie d'une dette financière. La valeur nette des immobilisations constatées s'élèvent à 640 K€ pour un montant de dette financière de 643 K€ (dont 389 K€ de dette à plus d'un an). L'impact sur l'actif net est ainsi négligeable.

Des impôts différés ont été comptabilisés sur l'ensemble des actifs et des passifs dès lors qu'une différence apparaissait entre la valeur comptable et leur valeur fiscale. Les impôts différés actifs reconnus s'élèvent à 255 K€ et sont relatifs principalement aux ajustements liés à la dépréciation des stocks et des clients, à la neutralisation de la marge en stock, à la provision pour garantie et à l'application de l'IAS 17. L'impact s'élève à 159 K€ sur le bilan d'ouverture et à hauteur de 96 K€ sur le compte de résultat Pro Forma.

Des impôts différés ont été comptabilisés sur l'ensemble des actifs et des passifs dès lors qu'une différence apparaissait entre la valeur comptable et leur valeur fiscale. Les impôts différés reconnus s'élèvent à 255 K€ et sont relatifs principalement aux ajustements liés à la dépréciation des stocks et des clients, à la neutralisation de la marge en stock, à la provision pour garantie et à l'application de l'IAS 17. L'impact s'élève à 138 K€ sur le bilan d'ouverture et à hauteur de 117 K€ sur le compte de résultat Pro Forma.

La réserve fiscale (part des bénéfices passés dont l'imposition est différée selon les dispositions fiscales applicables en Suède) a été reclassée en capitaux propres pour 321 K€ et un impôt différé passif, correspondant à l'IS dont Areco AB devra s'acquitter dans les années à venir, a été reconnu dans le bilan Pro Forma au 30 avril 2013 pour un montant de 84 K€.

Des provisions pour garantie pour chacune des sociétés du Groupe Snownet à hauteur de 1% (taux normatif du Groupe MND sur des activités comparables) de leur chiffre d'affaires sur la période ont été comptabilisées pour un montant de 147 K€ au 30 avril 2013. Une provision de 16 K€ a également été comptabilisée chez Areco AB au titre de frais d'avocat dans le cadre d'un litige.

Note 4 – Normalisation du BFR de Sufag GmbH

- Comptabilisation du BFR
-

Ce retraitement permet de déterminer un BFR normatif en rapport avec l'activité retranscrite dans le résultat.

- Comptabilisation des créances clients selon un délai de règlement normatif du Groupe MND (80 jours) appliqué au chiffre d'affaires (hors ventes intragroupe) de la période ;
- Comptabilisation des dettes fournisseurs selon un délai de règlement normatif du Groupe MND (60 jours) appliqué aux achats (hors achats intragroupe) de la période ;

4.3.2 Ajustements Pro Forma du sous-groupe Snownet

Ajustements Pro Forma sur le bilan au 31 mars 2013

En K€	Eliminations intercos	Goodwill préliminaire	Estimations du management	Total des ajustements pro forma B2
Actifs non courants	**-**	**1 997**	**-**	**1 997**
- goodwill	**-**	1 908	**-**	**1 908**
- autres actifs non courants	**-**	89	**-**	**89**
Actifs courants	**-**	**-**	**-**	**-**
- stocks	**-**	-	-	**-**
- créances clients	**-**	-	**-**	**-**
- autres actifs courants	**-**	-	**-**	**-**
- disponibilités	**-**		**-**	**-**
Total actif	**-**	**1 997**	**-**	**1 997**
Capitaux Propres	**-**	**1 997**	**-**	**1 997**
Passifs non courants	**-**	**-**	**-**	**-**
- dettes financières	**-**	-	**-**	**-**
- autres passifs non courants	**-**	-	**-**	**-**
Passif courants	**-**	**-**	**-**	**-**
- dettes financières	**-**	-	-	**-**
- dettes fournisseurs	**-**	-	**-**	**-**
- autres passifs courants	**-**	-	**-**	**-**
Total passif	**-**	**1 997**	**-**	**1 997**

Ajustements Pro Forma sur le compte de résultat 31 mars 2013

Le groupe n'a pas identifié d'ajustements Pro Forma ayant un impact sur le compte de résultats. Conformément à la recommandation AMF, les synergies et économies d'échelles ont seulement été mentionnés en annexe.

Goodwill préliminaire

Ce goodwill est déterminé de manière globale sur la base d'une allocation provisoire et ressort à 1 908 K€ et correspond à la différence entre :

Les prix d'acquisition, soit 4 613 K€ et le montant des capitaux propres des sociétés acquises après prise en compte des ajustements Pro Forma (soit 2 705 K€) sont détaillés dans les notes ci-dessous.

K€	Snownet
Prix d'achat	**3 013**
Earn-out	**1 600**
Prix d'acquisition	**4 613**
Capitaux propres sociaux d'ouverture avant ajustements pro forma	**3 115**
Ajustements pro forma	
dont IFRS	**-108**
dont ajustements audit SPA	**-302**
Capitaux propres après ajustements pro forma	**2 705**
Goodwill préliminaire après ajustements Pro Forma	**1 908**

Les titres des sociétés acquises ont été valorisés à 4 613 K€, y compris 1 600 K€ d'earn-out et hors frais d'acquisition d'un montant total de 260 K€.

Les effets sur le bilan Pro Forma présenté sont les suivants :

- L'effet sur les capitaux propres s'élève à 1 997 K€ et se décompose comme suit :
  - Frais d'acquisition imputés net d'impôt sur la situation nette d'ouverture, soit -171 K€ ;
  - Elimination des titres dans le cadre de la consolidation Pro Forma, soit -4 613 K€ ;
  - Goodwill préliminaire pour un montant global de 1 908 K€ ;
  - Augmentation de capital de 4 873 K€ pour financer l'acquisition

Compte tenu du financement par l'IPO, il n'y a aucun effet sur le Compte de Résultat Pro Forma.

Synergies et économies d'échelles

L'expertise du Management de MND dans le métier des équipements de montagne et celui de l'enneigement en particulier, l'audit réalisé par le Cabinet Ernst & Young et les mesures d'économie et de rationalisation engagées dès à présent par la Direction actuelle du Groupe Snownet, permet au Groupe MND d'envisager des gains significatifs dont les principaux impacts financiers et organisationnels sont détaillés ci-dessous.

✓ **Gains sur les charges de personnel**

La Direction actuelle du Groupe a réalisé le regroupement sur le site industriel d'Areco (Suède) l'ensemble des activités industrielles (production, R&D et achat) initialement localisée chez Sufag GmbH en Autriche.

Cette restructuration a pour conséquence :

- la réduction des effectifs avec le départ réalisé de 7 salariés et programmé de 3 salariés post acquisition ;
- le renforcement des équipes en Suède à hauteur de 3 personnes (2 en production et 1 en logistique).

Le Groupe MND chiffre une économie sur les charges de personnel de l'ordre 0,6 M€ selon le détail ci-dessous :

En K€	Comptes statutaires arrêtés	Départs réalisés à la clôture de l'exercice	Départs programmés	Renforcement des effectifs de production	Gains nets	Charges de personnel ajustées
Charges de personnel	- 2 251	**625**	**240**	**- 221**	**644**	- 1 607
Effectif moyen	28	- 7	- 3	3	- 7	21

- ✓ **Gains sur les achats**

Le regroupement de la production sur le site suédois d'Areco doit permettre de réaliser des économies substantielles sur les achats. Ces économies sont de 2 principales natures :

- massification des achats sur un seul site permettant une meilleure négociation avec les fournisseurs et des conditions de prix plus favorables,
- optimisation des coûts de logistique notamment les transports sur achats.

Le Groupe MND dispose aujourd'hui d'outils industriels regroupés et dédiés à chaque activité. Cette organisation, couplée à la centralisation des achats, lui permet d'optimiser significativement les coûts d'achat des matières premières et des marchandises ainsi que des frais de transport afférents.

La Direction du Groupe Snownet constate dès aujourd'hui les bénéfices d'une telle centralisation. En effet, des actions sur les prix d'achat des références stratégiques ont été entreprises. Les premières économies constatées sur certains articles peuvent atteindre 27%.

Le Groupe MND chiffre ces économies engagées et futures en base annuelle à 1,5 M€ environ selon le calcul ci-dessous :

En K€	Comptes statutaires arrêtés	% de gains estimé	Gains
Coût des matières	9 372	15%	**1 406**
Coûts de transport	235	50%	**118**

- ✓ **Gains sur les commissions d'agents**

Le Groupe MND développe depuis 2 ans son réseau commercial Monde au travers de la création ou du rachat de filiales de distribution permettant de proposer une offre globale sur les zones géographiques stratégiques. Le Groupe travaille également avec des agents commerciaux sur des zones non couvertes par son réseau.

Concernant la zone alpine, la structure commerciale du Groupe MND doit permettre d'absorber la distribution et la commercialisation de l'offre Areco/Sufag auparavant assurées pour le Groupe Snownet par des agents commissionnés.

Le Groupe MND identifie dès à présent des contrats qui, dans l'hypothèse d'une acquisition, ne seraient pas repris. Les gains attendus sur ces contrats s'élève à environ 0,1 M€.

- ✓ **Gains sur les charges fixes**

Des dépenses non récurrentes ont été identifiées par Ernst & Young dans le cadre de leur mission d'audit SPA, à savoir :

En K€	Gains
Honoraires de conseils liés à la transaction (1)	178
Honoraires de négoctaion des contrats de téléphonie (2)	40
Risque sur garantie prêt Sufag Italie (3)	140
Total	**358**

(1) Le Groupe Snownet a engagé pour 178 K€ de frais juridiques et d'audit liés à sa volonté de vouloir céder le Groupe.
(2) Le Groupe Snownet a réalisé un audit complet des coûts de télécommunication dans l'optique de réduire ce poste de dépenses.
(3) Provision pour contre-garantie financière donnée par Sufag GmbH à un tiers de sa filiale italienne Sufag SnowVision SRL qui pourrait être versée dans le cadre de la dissolution de cette filiale.

- ✓ **Impôts**

Il n'est pas tenu compte d'effet d'impôt sur le résultat des sociétés acquises sous condition suspensive (- 3,2 M€ avant impôts au total) et sur les ajustements détaillés ci-dessus (+2,6 M€ avant impôts au total), le net représentant un montant avant impôt de -0,6 M€.

- ✓ **Conclusion**

La réduction de charges d'un total de 2,6 M€ dont le détail est fourni ci-dessus et la synthèse est ci-dessous, tient compte des ajustements que le management estime de manière prudente compte tenu des économies d'échelles et des synergies déjà mises en place pour partie à ce jour.

En K€	Gains
Gains sur les frais de personnel	644
Gains sur les charges variables	1 524
Gains sur les commissions	100
Gains sur les dépenses non récurrentes	358
Total	**2 626**

Le rapport des commissaires relatif aux données financières proforma figure au paragraphe 20.4.2.

20.3 ETATS FINANCIERS HISTORIQUES DE MND S.A.

La Société ayant établi des comptes consolidés sur la période de référence, les états financiers individuels historiques de la Société ne sont pas intégrés dans le présent document.

20.4 VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES

20.4.1 Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés établis selon les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

Au président-directeur général,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Montagne et Neige Développement et en application du règlement (CE) n° 809/2004 dans le cadre du projet d'admission des actions de la société sur le marché NYSE Euronext Paris, nous avons effectué un audit des comptes consolidés de la société Montagne et Neige Développement relatifs aux exercices clos les 31 mars 2012 et 31 mars 2013, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes consolidés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes consolidés établis pour les besoins du document de base présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, le patrimoine et la situation financière aux 31 mars 2012 et 31 mars 2013, ainsi que le résultat de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation pour chacun des exercices clos à ces dates.

Ce rapport est émis aux seules fins de l'offre au public, en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels le prospectus, comprenant ce document de base et une note d'opération, visé par l'Autorité des marchés financiers serait notifié, et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Villeurbanne, le 12 septembre 2013
Les Commissaires aux Comptes

ORFIS BAKER TILLY	DELOITTE & ASSOCIÉS
Bruno GENEVOIS	Dominique VALETTE

20.4.2 Rapport des commissaires aux comptes relatifs aux données financières consolidées proforma

Au président-directeur général,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations pro forma de la société Montagne et Neige Développement relatives à l'exercice clos le 31 mars 2013 incluses dans la partie 20.2 du document de base préparé dans le cadre de l'introduction en bourse de la société sur NYSE Euronext Paris.
Ces informations pro forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que les différentes opérations de croissance externe et de cessions (intervenues soit au cours de l'exercice écoulé clos le 31 mars 2013, soit depuis la dite clôture) auraient pu avoir sur le bilan et le compte de résultat de la société Montagne et Neige Développement au 31 mars 2013 si les opérations avaient pris effet au 1er avril 2012. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'évènement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle.

Ces informations pro forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations ESMA (ex-CESR) relatives aux informations pro forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe II point 7 du règlement (CE) N° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement des informations pro forma.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces travaux qui ne comportent pas d'examen des informations financières sous-jacentes à l'établissement des informations pro forma ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations pro forma ont été établies concordent avec les documents sources, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la Direction de la société Montagne et Neige Développement pour collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.

A notre avis:

- Les informations pro forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- Cette base est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

Ce rapport est émis aux seules fins de l'enregistrement du document de base auprès de l'AMF et, le cas échéant, de l'offre au public en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels un prospectus, comprenant le document de base, visé par l'AMF, serait notifié, et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Villeurbanne, le 13 septembre 2013
Les Commissaires aux Comptes

ORFIS BAKER TILLY	**DELOITTE & ASSOCIÉS**
Bruno GENEVOIS	Dominique VALETTE

20.5 DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES

31 mars 2013.

20.6 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES CONSOLIDEES

Non applicable.

20.7 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

20.7.1 Politique de distribution

En fonction de ses résultats futurs, la Société pourra décider de procéder au versement de dividendes. A ce jour, la Société n'envisage pas de verser de dividendes au titre de l'exercice en cours.

Par la suite, la politique de distribution de dividendes de MND prendra en compte notamment les résultats de la Société, sa situation financière, ainsi que les politiques de distribution de dividendes de ses principales filiales. Le Groupe se fixe pour objectif une politique de distribution annuelle de dividendes progressive jusqu'à 30% du résultat net consolidé du Groupe (20% au titre de l'exercice clos le 31 mars 2015 puis 30% pour les exercices suivants). Cet objectif ne constitue cependant en aucun cas un engagement de MND et les dividendes futurs dépendront notamment des objectifs du Groupe, de sa situation financière et de tout facteur jugé pertinent par le Conseil d'administration de MND.

20.7.2 Dividendes et réserves distribuées par la Société au cours des deux derniers exercices

Au titre des deux derniers exercices clos, la Société a procédé à des distributions de dividendes en espèces et en nature.

- Dividendes en numéraire

Dividende (en €) au titre de :	Exercice clos le 31-mars-13	Exercice clos le 31-mars-12
Global	Néant	202 995 €
Dividende / action		0,46 €
Dividende/action ajusté*		0,04 €

(*) Le dividende ajusté par action tient compte à la fois de la division du nominal par 2,71927 intervenu le 4 décembre 2012 et de celle par 4, approuvée par l'assemblée générale réunie le 12 septembre 2013.

- Paiement d'un dividende en actions en titres de filiales

L'assemblée générale ordinaire du 29 mars 2013 a approuvé la distribution d'un dividende en actions de filiales que le Groupe n'entendait pas conserver dans la cadre de son recentrage sur ses activités dédiées à la montagne. Il a été distribué :

- 90.486 actions de la société DELTA DRONE,
- 3.302 actions de la société UAS CIVIL INTERNATIONAL,
- 282 parts sociales de la société J2E,
-100.000 parts de la société IMMO MND ITALIA.

20.8 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Néant. Se reporter au paragraphe 4.3.4 du présent Document de base.

20.9 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DE LA SOCIETE

Les opérations de croissance externe menées depuis la dernière cloture au 31 mars 2013 ont conduit la Société à souscrire un nouvel endettement supplémentaire.

Les données financières pro forma insérées au paragraphe 20.2 du présent Document de base présentent la nouvelle situation financière du Groupe à l'issue des récentes acquisitions réalisées.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 Montant du capital social

A ce jour, et après prise en compte de la division de la valeur nominale unitaire des actions par 4 décidée par l'assemblée générale mixte réunie le 12 septembre 2013, le capital social de la Société s'élève à 5 661 520,08 € composé de 6 087 656 actions d'une valeur nominale unitaire de 0,93 €, entièrement libérées dont :

- 5 088 296 actions ordinaires qui seules feront l'objet d'une demande d'admission sur le marché règlementé de NYSE Euronext Paris; et

- 999 360 actions de préférence dites ADP 2012 dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous.

L'émission des ADP 2012 a été définie dans un protocole d'investissement signé le 15 novembre 2012 entre le groupe d'actionnaires majoritaire de MND et la société AUDACIA représentant un ensemble de 735 souscripteurs entrant dans le cadre de la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 (Dite Loi TEPA) – Souscription ISF. La société AUDACIA est, à ce titre, titulaire d'un mandat de gestion couvrant l'intégralité des ADP 2012 souscrites.

Les principales caractéristiques des ADP 2012 sont les suivantes :

Prix d'émission (ajusté de la division du nominal par 4) : 2,50 € par action ;

Dividende : Les *ADP2012* auront un droit de dividende prioritaire qui pourra s'exercer à compter de l'exercice clos postérieurement au 1er avril 2018 ;

Option d'achat : Une option d'achat a été consentie à la société Montagne et Vallée (holding des fondateurs) ou toute autre personne qu'elle se substituerait (à l'exclusion de la Société) portant sur la totalité des ADP2012 émises et pouvant être exercée du 1er janvier 2018 au 30 mars 2018 au prix, par APD, de 120% du prix de souscription. Au cas où l'option ne serait pas levée, les porteurs d'ADP 2012 bénéficieront d'un droit de sortie conjointe en cas de changement de contrôle de la Société et auront une obligation de sortie totale en cas de d'offre d'un associé ou d'un tiers portant sur 100% des actions de la Société à condition que les actionnaires représentant plus de 80% des droits de vote de la société souhaiteraient accepter ladite offre.

Représentation : Les porteurs des ADP2012 seront représentés de façon permanente, par un représentant désigné en assemblée spéciale et doivent être convoqués en assemblée spéciale pour tout projet relatif à leurs droits avant la tenue de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires,

MND s'est par ailleurs engagée à ne pas opérer de réduction de son capital sauf accord des porteurs des ADP2012 réunis en assemblée spéciale.

21.1.2 Absence de titres non représentatifs de capital

A la date du présent Document de base, aucun titre non représentatif de capital n'a été émis par la Société.

21.1.3 Autocontrôle, auto-détention et acquisition par la Société de ses propres actions

A la date du présent Document de base, la Société ne détient aucune action propre. Toutefois, l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 12 septembre 2013 a autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 18 mois à compter du jour de l'assemblée et sous la condition suspensive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le marché règlementé de *NYSE-Euronext* à Paris, à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société conformément aux dispositions de l'article L.225–209 du Code de commerce et du Règlement général de l'AMF, dans les conditions décrites ci-dessous :

Nombre maximum d'actions pouvant être achetées : 10% du capital social à la date du rachat des actions. Lorsque les actions sont acquises dans le but de favoriser l'animation et la liquidité des titres, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation

Objectifs des rachats d'actions

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un Prestataire de Services d'Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;

- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options de souscription ou d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation ;

- remettre les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

- attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société ;

- annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital.

Prix d'achat maximum : 300% du prix par action retenu dans la cadre de l'admission des actions à la négociation sur le marché réglementé de NYSE-Euronext Paris, hors frais et commissions et ajustements éventuels afin de tenir compte d'opérations sur le capital ;

Montant maximum des fonds pouvant être consacrés au rachat d'actions : 2.000.000 €.
Il est précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital social.

Les actions ainsi rachetées pourront être annulées, l'Assemblée Générale mixte du 12 septembre 2013 ayant autorisé le Conseil d'administration à réduire le capital par voie d'annulation des titres auto détenus ensuite de la mise en œuvre du programme de rachat ci-dessus décrit.

Il est rappelé qu'à compter de l'admission aux négociations des titres de la Société sur le marché réglementé de NYSE-Euronext Paris, cette dernière sera tenue aux obligations de communication suivantes en matière de rachat d'actions :

Préalablement à la mise en œuvre du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale du 12 septembre 2013

- Publication d'un descriptif du programme de rachat d'actions (diffusion effective et intégrale par voie électronique et mise en ligne sur le site Internet de la Société).

Pendant la réalisation du programme de rachat

- Publication des transactions à J+7 par mise en ligne sur le site Internet de la Société (hors transactions réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité) ;
- Déclarations mensuelles de la Société à l'AMF.

Chaque année

- Présentation du bilan de la mise en œuvre du programme de rachat et de l'utilisation des actions acquises dans le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale.

21.1.4 Autres titres donnant accès au capital

Néant.

21.1.5 Droits d'acquisition et/ou obligations attachés au capital émis mais non libéré et engagement d'augmentation du capital

Les autorisations d'émission approuvées par l'assemblée générale réunie le 12 septembre 2013 sont les suivantes :

	Durée de validité	Montant nominal maximum (en euros)	Montant nominal maximum commun (en euros)
Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre au public, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société et faculté de conférer un droit de priorité	26 mois	6.000.000 € créances :15.000.000 €	6.000.000 € créances:15.000.000 €
Augmentation de capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 20 % du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier (placement privé)	26 mois	6.000.000 € créances: 15.000.000 € et dans la limite de 20% du capital social par an	
Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce (au profit de tout fonds d'investissement et/ou société de capital risque français ou étranger (FCPI, FCPR, FIP) investissant à titre habituel dans des valeurs de croissance dites « small caps » dans le secteur industriel, notamment des équipements de loisirs, souhaitant souscrire pour un montant minimum de 100.000 € prime d'émission comprise.)	26 mois	6.000.000 €	
Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société	26 mois	6.000.000 € créances:15.000.000 €	
Possibilité d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	26 mois	15% de l'émission initiale	
Autorisation en cas d'émission d'actions ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10% du capital social et dans les limites prévues par l'assemblée générale	26 mois	Dans la limite de 10% du capital social par an	
Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange	26 mois	6.000.000 € et dans la limite de 10% du capital social	
Réduction du capital social par annulation des actions auto-détenues	24 mois	Dans la limite de 10% du capital social pendant une période de 24 mois	

21.1.6 Informations sur le capital social de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et détail de ces options (en ce compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent)

Néant.

21.1.7 Modifications du capital social

21.1.7.1 Evolution du capital depuis la création de la Société

Date	Nature des opérations	Capital	Prime d'émission ou d'apport	Nombre d'actions créées	Nbre d'actions composant le capital	Valeur nominale	Capital social	Prix proforma par action (*)
11 06 2004	Création - Emission en numéraire	60,00 €	-	6	6	10,00 €	60,00 €	0,93 €
11 06 2004	Création - Apports en nature (titres)	750 000,00 €	-	75 000	75 006	10,00 €	750 060,00 €	0,93 €
29 06 2004	Emission en numéraire	2 370 000,00 €	-	237 000	312 006	10,00 €	3 120 060,00 €	0,93 €
30 06 2010	Conversion en actions d'obligations convertibles	1 000 000,00 €	-	100 000	412 006	10,00 €	4 120 060,00 €	0,93 €
15 12 2011	Elévation du nominal par incorporation de réserves	41 200,60 €	-	-	412 006	10,10 €	4 161 260,60 €	N/A
14 02 2012	Emission en numéraire	140 430,40 €	129 307,20 €	13 904	425 910	10,10 €	4 301 691,00 €	1,78 €
31 07 2012	Emission en numéraire	155 378,40 €	144 609,60 €	15 384	441 294	10,10 €	4 457 069,40 €	1,79 €
04 12 2012	Elévation du nominal par incorporation de réserves	6 930,60 €	-	-	441 294	10,1157 €	4 464 000,00 €	N/A
04 12 2012	Division de la valeur nominale par 2,71927	-	-	758 706	1 200 000	3,72 €	4 464 000,00 €	N/A
28 12 2012	Emission en numéraire d'actions de préférence ADP 2012	929 404,80 €	1 568 995,20 €	249 840	1 449 840	3,72 €	5 393 404,80 €	2,50 €
20 06 2013	Emission en numéraire	203 435,64 €	286 559,88 €	54 687	1 504 527	3,72 €	5 596 840,44 €	2,24 €
18 07 2013	Emission en numéraire par compensation de créances	55 982,28 €	344 020,14 €	15 049	1 519 576	3,72 €	5 652 822,72 €	6,65 €
22 07 2013	Emission en numéraire et compensation de créances	8 697,36 €	91 298,90 €	2 338	1 521 914	3,72 €	5 661 520,08 €	10,69 €
12 09 2013	Division de la valeur nominale par 4	-	-	-	6 087 656	0,93 €	5 661 520,08 €	N/A

(*) Cette colonne mentionne le prix d'émission par action de chaque opération ayant conduit à une modification du capital social après prise en compte de l'élévation de la valeur nominale de 0,0157 € par action puis de sa division par 2,71927 décidées par l'assemblée générale des 4 décembre 2012, puis de la division du nominale par 4 approuvée par lassemblée générale du 12 septembre 2013. Ces prix proforma par action seront donc comparables au prix d'introduction devant être retenu dans le cadre de la future augmentation de capital à réaliser à l'occasion de l'admission des titres à la cote du marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

21.1.7.2 Evolution de la répartition du capital depuis fin juillet 2010

Au cours des trois dernières années, la répartition du capital et des droits de vote a évolué comme suit :

	% de capital et droits de vote	% de capital et droits de vote	% de capital et droits de vote	% de capital et droits de vote
Actionnaires	**Juillet 2010**	**Juillet 2011**	**Juillet 2012**	**Juillet 2013**
MONTAGNE ET VALLEE (1)	75,49%	75,49%	76,30%	78,35%
Gespiswiss (2)	0,00%	0,00%	0,00%	0,99%
Equity 5 (3)	0,00%	0,00%	0,82%	4,24%
735 personnes physiques représentées par Audacia (4)	0,00%	0,00%	0,00%	16,42%
FCPR Avenir Entreprises 1 (redénommé FSI Régions)	24,51%	24,51%	22,88%	0,00%
TOTAL	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**

(1) MONTAGNE ET VALLEE (M&V), dont la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

i. Xavier GALLOT-LAVALLEE pour 40,06%,
ii. Ernesto BASSETTI (via sa société OBNEVE) pour 11,82%,
iii. Roland DIDIER pour 3,11%,
iv. Audacia pour 42,95% (société de gestion agissant pour compte de porteurs ayant souscrit des actions de préférence - ADP au titre de la réduction de l'ISF ou de l'IRPP),
v. Une personne physique pour 2,05%.

(2) Gespiswiss, société de droit suisse, dirigée par M. Sergio LIMA, administrateur de la Société :

(3) Equity 5, société dont les actionnaires sont 13 managers du Groupe, dont aucun ne détient plus de 17,01% du capital et des droits de vote.

(4) 735 personnes physiques, dont aucune ne détient plus de 0,86%, représentées par Audacia dans le cadre d'un mandat de gestion (ISF). Les actions détenues sont des actions de préférence à l'exception de 4 actions ordinaires issues d'un prêt d'action par la société MONTAGNE ET VALLEE à la société de gestion Audacia.

Alors qu'aucune modification n'est intervenue entre juillet 2010 et décembre 2011, les principales évolutions ont ensuite résulté des opérations suivantes :

- De juillet 2011 à juillet 2012 :
  - Décembre 2011 : Entrée au capital d'Equity 5 (société des managers) ;
  - Juillet 2012 : Emission au profit de MONTAGNE ET VALLEE.
- De juillet 2012 à juillet 2013 :
  - Décembre 2012 : Emission des actions de préférence ADP 2012 dans le cadre de souscriptions directes ISF par 735 personnes physiques représentés par la société de gestion AUDACIA;
  - Mars 2013 : Cession totale de la participation du FCPR « Avenir Entreprises 1 » à Montagne et Vallée ;
  - Juin 2013 : Renforcement d'Equity 5 au capital ;
  - Juillet 2013 : Deux émissions souscrites respectivement par Gespiswiss et la seconde par, Equity 5 et MONTAGNE ET VALLEE.

21.1.8 Nantissement

21.1.8.1 Nantissement de comptes de titres financiers de la Société

A la connaissance de la Société, il n'existe à la date du présent Document de base, aucun nantissement, aucune garantie, ni aucune sûreté sur les titres représentatifs du capital de la Société, à l'exclusion d'un nantissement portant sur 1.190.199 actions (avant division du nominal par 4, soit 4 760 796 après) de la Société détenues par MONTAGNE ET VALLEE au profit d'établissements bancaires. Une demande de levée de ce nantissement sous condition suspensive de la réalisation de l'admission des titres à la cote d'Euronext est en cours de discussion entre les parties concernées. Une information à jour sera apportée dans la prochaine note d'opération.

21.1.8.2 Nantissement d'actifs de la Société

A la date du présent Document de base, aucun nantissement, aucune garantie, ni aucune sûreté sur les actifs de la Société n'a été accordé à l'exclusion :

- du nantissement sur le fonds de commerce au profit de plusieurs établissements bancaires en garantie d'un emprunt contracté en août 2012 sur une durée de 7 ans pour une valeur nominale de 2.880 K€ ;
- du nantissement sur le fonds de commerce au profit d'un établissement bancaire en garantie d'un emprunt contracté en juillet 2013 sur une durée de 7 ans pour une valeur nominale de 300.000 euros ;
- du nantissement sur le fonds de commerce au profit d'un établissement bancaire en garantie d'un emprunt contracté en juillet 2013 sur une durée de 7 ans pour une valeur nominale de 615.000 euros ;

- du nantissement d'actions détenues par la Société dans ses filiales :
    - 100% des actions de MBS (500 actions) ;
    - 100% des actions de TAS (2500 actions) ;
    - 100% des actions de Snowstar (3.020 actions).

21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

Aux termes d'une décision d'assemblée générale extraordinaire en date du 12 septembre 2013, les actionnaires de la Société ont adopté à l'unanimité les statuts ci-après, sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé de *NYSE-Euronext* à Paris.

21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet, en France et à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation ou société avec toutes autres sociétés ou personnes, sous quelque forme que ce soit :

- l'achat, la vente de valeurs mobilières et d'une manière plus générale toutes opérations de gestion de portefeuille ;

- la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières ;

- la fourniture de prestations dans le domaine commercial, comptable, administratif et financier, ainsi que la réalisation d'études et d'assistance technique dans le domaine de l'informatique, de la comptabilité et de la gestion ;

- le recrutement et la formation de personnel technique et administration ;

- toute prestation d'intermédiaire, de négoce ;

- et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

La participation, directe ou indirecte, de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

21.2.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction

Il est renvoyé au chapitre 16 « Fonctionnement des organes d'administration et de direction » du présent Document de base.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société

21.2.3.1 Actions ordinaires (Article 13 des statuts)

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

21.2.3.2 Avantages particuliers attachés aux actions de préférence « ADP 2012 » (Article 8 des statuts)

Aux ADP2012, sont attachés les droits et prérogatives suivants :

Article 8.1. – Dividendes prioritaires

Les ADP2012 n'ont pas de droit au versement du dividende ordinaire de la société.

En revanche, chaque ADP2012 a droit à un dividende annuel prioritaire et cumulatif, versé par préférence à toutes les autres actions de la société, prélevé sur les sommes distribuables et versé dans les neuf mois suivant la date de clôture de chaque exercice social (« le Dividende Prioritaire »).

Le Dividende Prioritaire est égal au taux du Dividende Prioritaire multiplié par 2,5 €. Le taux du Dividende Prioritaire est nul pour tous les exercices sociaux clos avant le 1er avril 2018, c'est à dire qu'aucun Dividende Prioritaire ne sera versé aux ADP2012 avant cette date.

Le taux du Dividende Prioritaire est égal à Euribor 12 mois + 1 500 points de base pour les exercices sociaux clos postérieurement à cette date. En cas d'allongement de la durée d'un exercice social au-delà de douze mois, le montant des Dividendes Prioritaires sera augmenté *prorata temporis*.

Le Dividende Prioritaire est cumulatif. Au paiement du Dividende Prioritaire s'ajoute donc le cas échéant le paiement d'un dividende cumulé (le « Dividende Cumulé »), qui sera égal à la somme des montants des Dividendes Prioritaires non versés durant au maximum les cinq exercices sociaux qui précèdent l'exercice social au cours duquel le Dividende Prioritaire est versé, montants auxquels est appliqué un taux de capitalisation annuel de 15%.

Ainsi et à titre d'illustration si la société n'a pas versé de Dividende Prioritaire au titre des deux premiers exercices sociaux plein clos à compter de la date de clôture du cinquième exercice suivant la date de souscription des ADP2012, le montant du Dividende Cumulé, payable pour chaque ADP2012 au titre de cet exercice social en sus du Dividende Prioritaire, sera égal à (Euribor 12 mois + 1 500 points de base) x 2,5 € x (1,15 + 1,15 x 1,15).

Le paiement du Dividende Prioritaire et du Dividende Cumulé dans les neuf mois suivant la clôture de l'exercice social est une obligation de la société à hauteur des sommes distribuables figurant à son bilan, étant entendu que les Dividendes Prioritaires et les Dividendes Cumulés seront imputés en priorité sur les bénéfices distribuables de l'exercice social, puis sur les autres sommes distribuables. Si l'assemblée ne vote pas cette distribution, ou si la société ne met pas en paiement le dividende voté par

l'assemblée, alors tout Porteur d'ADP2012 pourra forcer le règlement du dividende par voie d'action en justice.

Pour tous les exercices sociaux à compter de et y compris celui clos le 31 mars 2013, une fois voté et payé le montant du Dividende Prioritaire et le cas échéant du Dividende Cumulé, la société pourra voter et verser un dividende aux autres actions émises et à émettre de la société (« le Dividende Ordinaire») dans la limite des bénéfices distribuables de l'exercice social.

Pour tous les exercices sociaux à compter de et y compris celui clos le 31 mars 2019, en cas de non exercice de l'option de rachat définie à l'article c des statuts, si un Dividende Ordinaire est versé aux autres actions émises et à émettre de la société, ce Dividende Ordinaire ne pourra excéder, à égalité de valeur nominale, le montant du Dividende Prioritaire, sauf à verser simultanément aux Porteurs des ADP2012 un dividende complémentaire (« le Dividende Complémentaire ») prélevé sur le bénéfice distribuable de l'exercice social, les réserves distribuables ou le report à nouveau, et égal en cas d'égalité de valeur nominale, à la différence entre le Dividende Ordinaire et le Dividende Prioritaire. En cas d'inégalité des valeurs nominales entre les ADP2012 et les autres actions, le Dividende Complémentaire sera ajusté en conséquence.

8.2. – Représentant des Porteurs des ADP2012

Les Porteurs des ADP2012 sont représentés de façon permanente par un représentant (« le Représentant des Porteurs des ADP2012 ») désigné en assemblée spéciale à l'exception du premier Représentant qui est statutairement désigné. Le Représentant des Porteurs des ADP2012 sera convoqué aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires en lieu et place des Porteurs d'ADP2012. A ce titre, toute notification, convocation ou communication de quelque nature qu'elle soit, adressée au Représentant des Porteurs des ADP2012 au titre des présents statuts sera réputée avoir été correctement faite auprès de chaque Porteur des ADP2012 et donc comme leur étant opposable, le Représentant des Porteurs des ADP2012 étant personnellement responsable de l'information de chaque Porteur d'ADP2012 dans les délais. Il participera aux assemblées et prendra part aux débats et au vote des résolutions au nom et pour le compte de l'ensemble des Porteurs d'ADP2012.

Cependant, les droits de convocation, de participation et de vote au sein des assemblées spéciales des Porteurs des ADP2012 (« les Assemblées Spéciales »), ne pourront être exercés que par les Porteurs des ADP2012. Les modalités de convocation, de tenue d'assemblée et de vote aux Assemblées Spéciales sont celles qui prévalent pour les assemblées extraordinaires de la société.

Le Représentant des Porteurs des ADP2012 sera nommé et révoqué par une Assemblée Spéciale. Il pourra démissionner de ses fonctions, au cours d'une Assemblée Spéciale convoquée à cet effet. Dans cette hypothèse, il aura l'obligation de présenter un successeur devant être immédiatement désigné par l'Assemblée Spéciale convoquée. Sa démission ne prendra effet qu'à la date de désignation de son successeur.

Le Représentant des Porteurs des ADP2012, au titre de la gestion des relations de la société avec les Porteurs des ADP2012, percevra une rémunération annuelle. Cette rémunération sera payée d'avance par la société par prélèvement automatique sur le compte bancaire de la société chaque année le premier jour ouvré du mois de mars, et pour la première fois le premier jour ouvré du mois de mars 2013. Elle sera égale chaque année à 4 % du montant total reçu par la société au titre de la souscription des ADP2012 augmenté de la TVA.

Pour l'année d'émission des ADP2012, la rémunération sera établie prorata temporis à compter de la souscription des ADP2012, et sera payée concomitamment au premier versement de cette rémunération annuelle.

Cette rémunération annuelle due au titre du présent paragraphe, impayée à sa date d'exigibilité, portera de plein droit et sans qu'il soit besoin de demander ou de mise en demeure, intérêt à un taux directeur de la Banque Centrale majoré de 10%, calculé prorata temporis sur la base du nombre exact de jours écoulés à compter de la date d'exigibilité jusqu'au jour du paiement total et effectif, et d'un mois de 30 jours.

La perception d'intérêts de retard ne pourra être interprétée comme constituant un accord d'Audacia sur un quelconque moratoire. Tous intérêts, frais et indemnités spéciales seront capitalisés, s'ils sont dus pour une année entière, conformément aux dispositions de l'article 1154 du Code civil.

Il est précisé que toute communication de la Société à destination des Porteurs des ADP2012 sera toujours adressée en exclusivité au Représentant des Porteurs des ADP2012 qui se chargera de diffuser l'information communiquée par la société aux Porteurs des ADP2012 dans le format et à un rythme qui relèvera de la seule décision du Représentant des Porteurs des ADP2012. En aucun cas la société ne communiquera directement ses informations aux Porteurs des ADP2012 sans passer par l'entremise du Représentant des Porteurs des ADP2012.

En cas d'exercice de l'option de rachat définie au paragraphe 8.3 des statuts, la mission du Représentant des Porteurs des ADP2012 sera terminée une fois le Prix de Rachat versé et les titres transférés.

Le premier Représentant des ADP2012 est Audacia, société par actions simplifiée de droit français au capital social de 457.000,00 euros, dont le siège social est situé 6, rue de Téhéran 75008 Paris et dont le numéro d'identification au registre du commerce et des sociétés est le 492 471 792 RCS Paris.

8.3. – Option de Rachat

Chaque Porteur des ADP2012 s'engage irrévocablement à céder au Principal Actionnaire, soit la société MONTAGNE ET VALLEE ou à toute autre personne qu'il se substituerait, à l'exclusion de la société (« le Tiers Acheteur »), si ce(s) dernier(s) le lui demande(nt) (l' « Option de Rachat ») pendant la période courant du 1er janvier 2018 au 30 mars 2018 (la « Période d'Option »), en une seule fois la totalité des ADP2012 qu'il détient pour un montant par ADP2012 égal à 120% x 2,5 € (« le Prix de Rachat »).

La levée de l'Option de Rachat sera valablement notifiée au Représentant des Porteurs des ADP2012 par le Tiers Acheteur, au plus tard le dernier jour de la Période d'Option par tout moyen. La notification contiendra le nom ou la raison sociale et l'adresse du Tiers Acheteur ainsi que son numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés s'il s'agit d'une personne morale.

Faute de notification de la levée de l'Option de Rachat à cette date par le Tiers Acheteur, l'Option de Rachat deviendra caduque.

Si l'Option de Rachat n'était pas levée dans le délai susvisé, toute clause statutaire, notamment d'agrément, limitant la liberté de cession des différentes catégories d'actions déjà émises ou à émettre par la société sera considérée comme inapplicable et non écrite eu égard aux ADP2012.

L'Option de Rachat porte exclusivement sur la totalité des ADP2012 et aucun exercice partiel n'est autorisé.

La réalisation de la cession des ADP2012 sera subordonnée à la délivrance :

(i) au Représentant des Porteurs des ADP2012 qui transmettra à chacun des Porteurs des ADP2012 en cas de vente, des chèques de banque (ou tout autre document apportant la preuve de l'exécution d'un virement bancaire) d'un montant égal au Prix de Rachat ;
(ii) à la société, d'un ordre de mouvement lui donnant ordre de procéder au transfert, des ADP2012 au bénéfice du Tiers Acheteur, dûment rempli et signé.

Le paiement du Prix de Rachat par le Tiers Acheteur, devra intervenir dans les 30 (trente) jours qui suivent la notification de l'Option de Rachat.

En cas de notification de l'Option de Rachat dans les délais et faute de paiement du Prix de Rachat dans le délai indiqué ci-dessus, l'Option de Rachat deviendra caduque et son exercice sera réputé inexistant et de nul effet.

Les Porteurs des ADP2012 et le Représentant des Porteurs des APD2012 reconnaissent expressément le caractère irrévocable et intangible des termes de l'Option de Rachat. Toute manifestation de volonté de la part de l'un d'entre eux, sans le consentement exprès des autres, visant à affecter les termes et conditions de l'Option de Rachat sera privée de tout effet. En conséquence, les Porteurs des ADP2012, le Représentant des Porteurs des APD2012 et le Tiers Acheteur conviennent, par dérogation expresse aux dispositions de l'article 1142 du Code civil, que le Tiers Acheteur pourra poursuivre en exécution forcée de l'Option de Rachat le(les) Porteur(s) défaillant(s) et le Représentant des Porteurs des ADP2012 et ce, sans préjudice des dommages et intérêts qu'elle pourra solliciter.

8.4. – Informations légales et contractuelles des Porteurs des ADP2012

Le droit d'information renforcé des porteurs d'ADP 2012 a été supprimé par une assemblée spéciale réunie le 12 septembre 2013.

8.5. - Droit de sortie conjointe

8.5.1 A l'issue de la Période d'Option et dans la mesure où l'Option de Rachat n'a pas été exercée, et dans l'hypothèse où :

- un ou plusieurs associés de la société (ci-après désignée(s) la (les) « Partie(s) Concernée(s) »), envisagerai(en)t, seule ou ensemble, le transfert de titres de la société (ci-après désignés les « Titres Concernés »), à un tiers ou à un associé (ci-après désigné l' « Acquéreur »), ou plusieurs Acquéreurs agissant de concert au sens de l'article L.233-10 du Code de commerce ;

- ce transfert entraînant un changement de contrôle (au sens de l'article L233-3 du Code de commerce) de la société, immédiatement ou à terme, directement ou indirectement ;

Les Porteurs des ADP2012 disposeront d'un droit de sortie totale, aux termes duquel ils seront admis à transférer à l'Acquéreur une partie ou la totalité de leurs ADP2012, selon les mêmes modalités que celles offertes par l'Acquéreur à la Partie Concernée et aux conditions de prix décrites ci-dessous (ci-après le « Droit de Sortie Totale »),

La Partie Concernée devra en conséquence, préalablement à un transfert de tout ou partie des Titres Concernés ou à tout engagement de sa part en vue de leur transfert susceptible d'entrainer l'application du Droit de Sortie Totale, obtenir l'engagement irrévocable de l'Acquéreur que celui-ci offrira aux Porteurs des ADP2012 la possibilité de lui transférer une partie ou la totalité des ADP2012 qu'ils détiennent et qu'ils souhaiteront transférer, dans les conditions ci-dessous.

8.5.2 En conséquence, dans la situation visée à l'Article 8.5.1 ci-dessus, la Partie Concernée devra notifier au Représentant des Porteurs des ADP2012 préalablement à la réalisation du transfert entraînant l'application du Droit de Sortie Totale, les détails de ce projet de transfert (prix d'achat, identité de l'Acquéreur et autres modalités offertes par l'Acquéreur) et que ce projet de transfert est susceptible d'entraîner un changement de contrôle de la société (au sens de l'article L233-3 du Code de commerce).

8.5.3 Les Porteurs des ADP2012 disposeront d'un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de la réception de la notification prévue à l'Article 8.5.2 ci-dessus pour exercer leur Droit de Sortie Totale suivant les modalités suivantes :

La décision des Porteurs des ADP2012 relative à l'exercice du Droit de Sortie Totale sera prise en Assemblée Spéciale et s'imposera alors à tous les Porteurs des ADP2012.

Dans l'hypothèse où les quorums légaux de l'Assemblée Spéciale ne seraient pas atteints, chaque Porteur des ADP2012 qui souhaiterait exercer son Droit de Sortie Totale devra notifier sa décision d'exercer ledit droit au Représentant des Porteurs des ADP2012 en précisant le nombre d'ADP2012 qu'il souhaite céder.

Si les Porteurs des ADP2012 ont exprimé en Assemblée Spéciale ou, à défaut de quorum, individuellement, leur souhait de faire valoir leur Droit de Sortie Totale le Représentant des Porteurs des ADP2012 notifiera à la Partie Concernée, préalablement à l'expiration du délai indiqué ci-dessus, le nombre d'ADP2012 que les Porteurs des ADP2012 souhaitent céder (ci-après désignés les « ADP2012 Offertes »).

En cas d'exercice du Droit de Sortie Totale, le prix d'achat par l'Acquéreur de chaque ADP2012 Offerte sera établi sur la base du prix d'achat convenu entre l'Acquéreur et la Partie Concernée pour le transfert des Titres Concernés, ou, le cas échéant, offert de bonne foi par la Partie Concernée. Chaque ADP2012 sera valorisée comme une action ordinaire de la société si les actions ordinaires et les ADP2012 ont la même valeur nominale ; et dans le cas où les deux valeurs nominales seraient différentes, chaque ADP2012 sera valorisée en multipliant la valeur d'une action ordinaire par le rapport entre la valeur nominale d'une ADP2012 et la valeur nominale d'une action ordinaire. A ce prix sera rajouté le montant du Dividende Prioritaire Cumulé.

Dans le cas où ce transfert conférant le contrôle serait effectué en plusieurs tranches, le prix retenu pour l'exercice du Droit de Sortie Totale correspondra soit (i) au prix par action convenu lors de la cession de la dernière tranche, soit (ii) au prix moyen des cessions réalisées au cours des vingt-quatre derniers mois si ce prix moyen est supérieur au prix retenu lors de la cession de la dernière tranche.

En cas d'exercice du Droit de Sortie Totale, il sera procédé, à l'initiative du Représentant des Porteurs des ADP2012, à la cession des ADP2012 Offertes dans le délai visé dans le projet de transfert notifié ou, si rien n'est prévu à cet effet, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de l'expiration du délai indiqué au présent article 8.5.3.

8.5.4 A l'effet de s'assurer du rachat par l'Acquéreur des ADP2012 Offertes et de leur paiement dans ce délai, la Partie Concernée ne transférera la propriété des Titres Concernés à l'Acquéreur et ne percevra le prix des Titres Concernés qu'à condition que, simultanément, l'Acquéreur se voie transférer la propriété et s'acquitte du prix de cession des ADP2012 Offertes.

8.5.5 Dans l'hypothèse où, à l'occasion d'un projet de transfert dûment notifié, les Porteurs des ADP2012 n'auraient pas exercé leur Droit de Sortie Totale dans les conditions précisées à l'article 8.5.3, la Partie Concernée pourra procéder au transfert, dans le strict respect des termes du projet

notifié et dans le délai prévu par celui-ci ou, à défaut de délai prévu, dans le délai de trente (30) jours à compter de l'expiration des délais de sortie totale.
A défaut pour la Partie Concernée de procéder ainsi, elle devra à nouveau, préalablement à tout transfert de ses Titres Concernés, se conformer aux dispositions du présent article.

8.5.6 Si, en contravention avec les dispositions qui précèdent, l'Acquéreur procédait à l'acquisition des Titres Concernés de la Partie Concernée mais n'achetait pas les ADP2012 Offertes par les Porteurs des ADP2012, la Partie Concernée serait tenue de se porter elle-même acquéreur dans les mêmes conditions de la totalité des ADP2012 Offertes dans un délai de huit (8) jours à compter de l'expiration du délai imparti à l'article 8.5.3 à l'Acquéreur.

De même, si l'Acquéreur procédait à l'acquisition des Titres Concernés de la Partie Concernée et des ADP2012 Offertes par les Porteurs des ADP2012 mais ne payait pas les ADP2012 Offertes, la Partie Concernée serait tenue solidairement avec l'Acquéreur de procéder, dans un délai de huit (8) jours à compter de l'expiration de délai imparti à l'article 8.5.3, au paiement des ADP2012 Offertes à l'Acquéreur.

8.5.7 Dans l'hypothèse d'un changement de contrôle de la société qui détient directement ou indirectement le contrôle de la société au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce (« l'Actionnaire Ultime »), les Porteurs des ADP2012 disposeront d'un droit de sortie totale dans des conditions identiques à celles prévues aux articles 8.5.1, 8.5.2, 8.5.3, 8.5.4, 8.5.5 et 8.5.6, étant précisé que pour l'application de ces derniers la partie désignée comme la « Partie Concernée » correspond à « l'Actionnaire Ultime ». A ce titre, ils auront la possibilité de céder la totalité de leurs ADP2012 à l'Acquéreur, aux mêmes conditions et modalités que celles offertes par l'Acquéreur à l'Actionnaire Ultime à l'exception du prix. En effet, la valeur des ADP2012 sera dans un tel cas déterminée à dire d'expert désigné à la demande de la partie la plus diligente par le président du tribunal de Commerce du siège social de la société et statuant dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil.

8.6 - Obligation de Sortie Totale

8.6.1 A l'issue de la Période d'Option, dans la mesure où l'Option de Rachat n'a pas été exercée et dans l'hypothèse où un ou plusieurs associé(s) ou un ou plusieurs tiers, agissant seul ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce (ci-après dénommé le « Bénéficiaire ») viendrai(en)t à faire une offre portant sur 100% des actions de la société (ci-après l' « Offre ») et où les titulaires d'actions, représentant au moins 80% des droits de vote de la société souhaiteraient accepter l'Offre (ci-après la « Majorité Qualifiée »), chaque Porteur des ADP2012 (ci-après dénommé individuellement le « Promettant » et collectivement les « Promettants ») devra (la « Promesse »), si le Bénéficiaire en fait la demande par écrit au Représentant des Porteurs des ADP2012, céder au Bénéficiaire les ADP2012 qu'il détiendrait à la date d'exercice de la Promesse.

Le Bénéficiaire devra notifier par écrit le projet d'Offre au Représentant des Porteurs des ADP2012, étant précisé que la notification dudit projet d'Offre devra, à peine d'irrecevabilité, mentionner ou comporter :

(i) le nom (ou la dénomination sociale) et l'adresse (ou le siège social) du cessionnaire envisagé (ci-après le "Cessionnaire Envisagé"), et

(ii) l'identité de la ou des personnes ayant le contrôle, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, du Cessionnaire Envisagé, et

(iii) les liens financiers ou autres, éventuels, directs ou indirects, entre les Actionnaires Majoritaires, l'Actionnaire Concerné et le Cessionnaire Envisagé, et

(iv) le nombre d'actions ordinaires et d'ADP2012 (ci-après les « Titres Cédés ») dont la cession est envisagée, et

(v) le prix offert par le Cessionnaire Envisagé, et

(vi) les autres modalités de l'opération envisagée,
(vii) une copie de l'offre ferme et faite de bonne foi du Cessionnaire Envisagé dûment signée, et

(viii) dans le cas d'un Transfert envisagé où le prix ne serait pas payé intégralement en numéraire (ci-après une "Opération d'Echange") ou d'un Transfert envisagé où les Titres Cédés ne seraient pas le seul bien dont le Bénéficiaire envisage le Transfert (ci-après une "Opération Complexe"), le Bénéficiaire devra également fournir une évaluation de la valeur des Titres Cédés et des biens qu'il recevrait en échange en cas d'une Opération d'Echange et/ou une évaluation des Titres Cédés en cas d'Opération Complexe.

8.6.2 Le Bénéficiaire devra adresser au Représentant des Porteurs des ADP2012 sa décision d'exercer la Promesse dans un délai de quinze (15) jours à compter du jour où la condition définie à l'article 8.6.1 ci-dessus sera remplie (ci-après la « Notification du Bénéficiaire »).

Il devra en outre notifier les termes de l'Offre acceptée, ainsi que l'accord écrit de la Majorité Qualifiée telle que visée à l'article 8.6.1 ci-dessus.

8.6.3 Le Bénéficiaire ne pourra exercer la Promesse que pour la totalité des ADP2012 encore détenues par chacun des Promettants à la date d'exercice de la Promesse, et ce en une seule fois. En cas de pluralité de Bénéficiaires, ils devront s'accorder sur la répartition des Titres cédés entre eux.

8.6.4 Si la Promesse n'a pas été levée dans les conditions susvisées, elle deviendra caduque de plein droit sans indemnité due d'aucune part.

8.6.5 Fixation du prix d'exercice de la promesse

Dans le cas où la promesse serait levée dans les termes et délais prévus ci-dessus, chaque Promettant s'engage à transférer la propriété de ses ADP2012 conformément aux termes et conditions de l'Offre qui lui auront été notifiés, contre paiement du prix en numéraire.

Le prix d'achat par le Bénéficiaire pour chaque ADP2012 sera valorisé comme une action ordinaire de la société si les actions ordinaires et les ADP2012 ont la même valeur nominale ; et dans le cas où les deux valeurs nominales seraient différentes, chaque ADP2012 sera valorisée en multipliant la valeur d'une action ordinaire par le rapport entre la valeur nominale d'une ADP2012 et la valeur nominale d'une action ordinaire.

En tout état de cause, le prix d'achat proposé par le Bénéficiaire pour chaque ADP2012 sera au minimum égal au Prix de Rachat auquel sera rajouté le montant du Dividende Cumulé.

8.6.6 Si la Promesse est exercée dans les termes et délais prévus ci-dessus et le prix calculé conformément à l'Article 8.6.5 ci-dessus, le transfert des actions ordinaires et des ADP2012 (le « Transfert ») et le paiement du prix de vente interviendront au plus tard trente (30) jours après la date à laquelle l'exercice de la Promesse aura été effectuée par le Bénéficiaire étant précisé que les Porteurs des ADP2012 disposeront, en cas d'Opération d'Echange, et ce tant pour l'exercice de leur Droit de Sortie Totale que de leur Obligation de Sortie Totale, du droit de recevoir un prix entièrement payé en numéraire.

8.6.7 Le Transfert sera subordonné à la délivrance :

(i) aux titulaires d'actions ordinaires et au Représentant des Porteurs des ADP2012, pour les ADP2012, qui transmettra à chacun des Promettants, en cas de vente, des chèques de banque (ou tout autre document apportant la preuve de l'exécution d'un virement bancaire) d'un montant égal au prix d'achat de ses Titres tel que déterminé à l'article 8.6.5;

(ii) au Bénéficiaire d'un ordre de mouvement donnant à la société ordre de procéder au Transfert au bénéfice du Bénéficiaire, dûment rempli et signé.

8.7. - Représentation pour la vente des ADP2012

Le Représentant des Porteurs des ADP2012 est d'ores et déjà mandaté statutairement par les Porteurs des ADP2012 pour signer tout acte relatif à la revente des ADP2012 résultant de l'exercice de l'Option de Rachat (c) du Droit de sortie conjointe (e) et de l'Obligation de Sortie Totale (f) et en particulier pour la signature des ordres de mouvement au profit selon le cas du Tiers Acheteur, du Bénéficiaire ou de l'Acquéreur. Les ordres de mouvement signés par le Représentant des Porteurs des ADP2012, emportent valablement le transfert des ADP2012, au profit du Tiers Acheteur, du Bénéficiaire ou de l'Acquéreur.

8.8. – Tenue de registre des ADP2012

Le registre des mouvements des ADP2012 sera tenu de façon distincte des autres titres de la société. La comptabilité des ADP2012 sera plus précisément tenue électroniquement, c'est à dire qu'elle ne sera pas reportée sur un registre paraphé.

Cette comptabilité est déléguée par la société au Représentant des Porteurs des ADP2012 ou à tout autre tiers de son choix.

8.9. - Réduction de capital social

Tant que les ADP2012 n'auront pas été achetées suivant les modalités prévues par les présents statuts, la société ne pourra opérer aucune réduction de capital social sauf à avoir obtenu l'accord des Porteurs des ADP2012 réunis en Assemblée Spéciale.

8.10. - Modification des statuts

Toutes modifications des statuts modifiant les articles 8.1 à 8.10, modifiant les droits attachés aux ADP2012 ou augmentant les obligations imposées aux Porteurs des ADP2012 devront avoir été approuvées par l'Assemblée Spéciale des Porteurs des ADP2012 avant d'être soumises au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société.

L'approbation de l'Assemblée Spéciale des Porteurs des ADP2012 ne sera pas requise pour toute émission de nouvelles actions de préférence dont l'application sera subordonnée à la satisfaction préalable des droits attachés aux ADP2012. Dans cette hypothèse, en l'absence de modification des droits attachés aux ADP2012, les conditions d'application de l'article L225-99 du Code de Commerce ne seront pas réunies.

21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires

Néant.

21.2.5 Assemblées générales d'actionnaires

21.2.5.1 Convocation aux assemblées (article 25 des statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le conseil d'administration, soit par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Lorsque toutes les actions ne revêtent pas la forme nominative, préalablement aux opérations de convocation, la société publie au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, trente-cinq (35) jours avant la réunion de l'Assemblée Générale, un avis contenant notamment le texte des projets de résolutions qui seront présentés à l'Assemblée.

Les Assemblées sont convoquées quinze (15) jours avant leur réunion par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, le cas échéant, dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, sont convoqués par lettre ordinaire quinze (15) jours avant la réunion des Assemblées. Cette convocation peut également être transmise par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur, à l'adresse indiquée par l'actionnaire. (…)

21.2.5.2 Participation aux assemblées (article 27 des statuts)

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité, dès lors que ses actions ont été libérées des versements exigibles.

Toutefois, ce droit est subordonné à l'inscription en compte des actions nominatives et pour les actions au porteur, par la justification de l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce, au troisième jour ouvré précédent l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier. (…/…).

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint, son partenaire pacsé ou par un autre actionnaire. (…/…).

21.2.5.3 Identification des actionnaires (article 11 des statuts)

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sauf dans les cas où la forme nominative est imposée par les dispositions législatives et réglementaires. Elles donnent lieu à une inscription à un compte individuel au nom de l'actionnaire dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et les règlements en vigueur.

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la société est en droit de demander à tout moment, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur et contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses Assemblées Générales d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés. La société, après avoir suivi la procédure décrite ci-

dessus et a vu de la liste transmise par le dépositaire central, a la faculté de demander, soit par l'entremise de ce dépositaire central, soit directement, dans les mêmes conditions et sous peine des sanctions prévues à l'article L. 228-3-2 du Code de commerce, aux personnes figurant sur cette liste et dont a société estime qu'elles pourraient être inscrites pour compte de tiers, les informations concernant les propriétaires des titres prévues ci-dessus. Les renseignements obtenus par la société ne peuvent être cédés par celle-ci, même à titre gratuit, sous peine de sanctions pénales.

21.2.5.4 Droit de vote (article 30.2 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double à celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Ce droit est également conféré, dès leur émission, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

21.2.6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Néant.

21.2.7 Franchissements de seuils statutaires (article 13.4 des statuts)

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, et à titre de seuil fixé statutairement, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du quarantième (2,5%) du capital ou des droits de vote informe la société dans un délai équivalent à celui applicable aux obligations de déclaration de franchissement des seuils légaux prévues à l'article L. 233-7 susvisé, à compter du franchissement de seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède. Cette information est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils mentionnés ci-dessus.

21.2.8 Conditions particulières régissant les modifications du capital

Néant.

22 CONTRATS IMPORTANTS

A l'exception du contrat décrit ci-dessous, la Société n'a pas conclu de contrats significatifs au cours des deux dernières années autres que ceux conclus dans le cours normal des affaires.

- **Contrats de licence d'exploitation de brevets et de savoir faire pour le développement d'un système de transport urbain à câbles**

Dans le cadre de son projet d'élargissement de l'offre portant sur la création du domaine « Transport urbain par câbles » – TUC), la Société a conclu un accord de licence de brevets et de savoir-faire avec la société Creissels Technologie dont les principaux termes sont décrits ci-après.

Objet : Creissels Technologie concède à la Société une licence mondiale exclusive sur un ensemble de 24 brevets et une demande de brevets et le savoir-faire, avec droit de sous-licence dans certaines conditions, en vue de la recherche, du développement, de l'utilisation, de la fabrication, de la construction et de la commercialisation d'installations de transport par câble, s'appliquant particulièrement au transport urbain (ci-après « Système »).

Les droits de sous-licence ne peuvent être accordées qu'aux affiliées de la Société, à savoir toute personne morale qui contrôle ou est contrôlée directement ou indirectement ou relève du même contrôle direct ou indirect que la Société.

Durée : Signé le 26 juillet 2013, ce contrat est entré en vigueur le même jour et le restera, sauf cas de résiliation exposés ci-dessous, pendant une durée de 15 ans dans chaque pays où il n'existe pas ou plus de brevets (demande de brevet ou brevet délivré) en vigueur. Dans les pays où existe un des brevets couverts par le présent contrat, ce dernier restera en vigueur jusqu'à la durée de validité dudit brevet, lorsque cette durée dépasse la période de 15 ans mentionnée ci-dessus.

Exploitation et améliorations

- **Exploitation**

La Société s'est engagée à exploiter le contrat de licence et à faire diligence pour développer, fabriquer et/ou vendre des Systèmes à travers le monde et pourra, à cette fin, se rapprocher de toute société de son choix. Dans ce cadre, la Société s'est engagée à faire ses meilleurs efforts pour développer et installer un prototype de TUC grandeur nature, lequel fera office de démonstrateur. Creissels Technologie assistera la Société dans les démarches nécessaires au choix d'un site adapté à l'installation du démonstrateur**. La Société s'est engagée à réaliser ledit démonstrateur avant le 31 décembre 2016, cet engagement constituant une obligation essentielle du Contrat**. Des rapports annuels justifiant du développement ou de l'exploitation des systèmes seront établis par la Société.

Il est précisé que la Société pourra sous-traiter une ou plusieurs activités liées au développement, à la fabrication, à la construction et/ou à la commercialisation des Systèmes sans que la convention de sous-traitance ne délie la Société de ses engagements contractuels envers Creissels Technologie.

La Société commercialisera les Systèmes sous ses propres marques ou sous les marques pour lesquelles elle aura régulièrement obtenu une licence sans que Creissels Technologie ne puisse prétendre à aucun droit sur de telles marques ou sur la clientèle de la Société, ni sur les autorisations administratives que la Société aura pu obtenir en vue de la fabrication et/ou de la commercialisation des solutions. En outre, la Société est autorisée à utiliser à des fins de promotion commerciale la mention "Licence Creissels Technologie" qui pourra figurer sur tout document publicitaire, site internet, notice technique ou explicative se rapportant aux Systèmes.

- **Améliorations apportées aux éléments de propriété intellectuelle**

Les améliorations des éléments de propriété intellectuelle couverts par le contrat qui seront générées par la Société resteront sa propriété ainsi que les inventions et découvertes conçues, mises en pratique ou générées par l'exploitation, le développement, la fabrication et/ou la vente des Systèmes et/ou dans le cadre de ses propres recherches. La Société pourra décider seule de prendre ou non un brevet de perfectionnement.

En revanche, toute amélioration apportée aux éléments de propriété intellectuelle couverts par le contrat pendant la durée du contrat par Creissels Technologies sera communiqué à la Société. Dès lors qu'un nouveau brevet en serait issu, une licence gratuite sera accordée à la Société de manière exclusive.

En cas d'améliorations apportées dans le cadre de leurs activités communes de développement en application du présent contrat, les deux parties s'informeront de l'existence de ces améliorations qui seront l'objet d'une copropriété à parts égales et se les communiqueront, sans rémunération. Les copropriétaires donneront licence gratuite à la Société des brevets qui pourraient en être issus, et ce de manière exclusive.

Conditions financières : La Société s'est engagée à :

- Prendre **à sa charge les frais relatifs au développement des** Systèmes et à la fabrication d'un démonstrateur grandeur nature et d'un prototype à l'échelle ½ et à investir un minimum de 1 M€ d'ici le 26 juillet 2015 en dépenses de recherche et développement et en prototypage ;

- Payer à Creissels Technologie un **droit d'accès à l'invention** ;

- une **redevance égale à 3% du chiffre d'affaires** net hors taxes pendant toute la durée du contrat, sur la vente directe ou indirecte, des systèmes.

La redevance sera payée par la Société au prorata des encaissements qu'elle aura perçus du client.

Les conditions financières de la licence pourront être révisées à la demande d'une des parties si par suite de déséquilibres économiques, qu'il lui appartiendra de démontrer, l'équilibre des rapports contractuels venait à se trouver modifié au point de lui rendre préjudiciable l'exécution de ses obligations.

Un état des ventes sera produit annuellement par la Société dans les 30 jours suivant la clôture de ses comptes. Enfin, sur demande de la Société, Creissels Technologie pourra intervenir à tout moment, afin de fournir une assistance technique ou un support dans le cadre de la cadre de la commercialisation et/ou de l'installation des Systèmes.

Transfert du contrat de licence

Si pendant la durée du présent contrat, un projet de cession totale ou partielle des brevets, demande de brevets et/ ou savoir-faire couvert par le contrat de licence venait à être envisagé par Creissels Technologie, cette dernière, Monsieur Denis Creissels (son gérant et son actionnaire majoritaire indirect) ou ses ayants droits devront en informer la Société au préalable pour lui permettre dans un délai de 30 jours de notifier son intérêt pour acquérir lesdits droits. Dans une telle hypothèse, les Parties entreront en négociation afin de discuter de bonne foi les conditions du transfert pendant une durée de trois mois à compter de la notification par la Société de son intérêt pour l'opération. Au-delà,

les parties seront libres de contracter avec un tiers et la Société pourra rompre le présent contrat de plein droit moyennant le respect d'un préavis de six mois.

Résiliation - Expiration

Le contrat pourra être résilié de plein droit en cas de cessation d'activité, de dissolution ou de liquidation amiable de la Société ou dès lors que la Société ferait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire, et ce après mise en demeure adressée à l'administrateur restée plus d'un mois sans réponse.

Dans un impératif d'équilibre financier, le contrat pourra être également résilié, sans indemnités, et à tout moment, à l'initiative de la Société, dans l'hypothèse où :

- la Société considère de bonne foi que (i) le développement, la fabrication et/ou la vente des Systèmes n'est pas, ou n'est plus, raisonnablement profitable, notamment s'il s'avère que les déclarations et garanties visées au Contrat s'avèrent en tout ou partie inexactes ou (ii) que le développement n'est plus raisonnablement envisageable du fait des circonstances techniques, juridiques, économiques et/ou financières. La rupture prendra effet dans un délai de 30 jours à compter de sa notification par la Société ;
- plusieurs des obligations substantielles contenues dans ses diverses clauses, et en particulier celles relatives à l'exclusivité, à l'exploitation et aux conditions financières.

Cette résiliation ne deviendra effective que trois (3) mois après l'envoi par la partie plaignante d'une LRAR exposant les motifs de la plainte, à moins que, dans ce délai, la partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.

En cas de résiliation du présent Contrat, la Société s'engage :

- à ne plus exploiter et à ne pas laisser exploiter directement ou indirectement les brevets jusqu'à leur expiration ;
- à restituer à Creissels Technologie, dans le mois suivant l'expiration ou la résiliation du présent Contrat, tous les documents et les divers matériels qui lui auraient transmis, sans pouvoir en conserver de reproduction.

Au cas où des contrats de commercialisation de Systèmes couverts par ce contrat seraient en cours à la date de rupture du présent Contrat, la Société et/ou ses affiliées seraient autorisés à vendre ces Systèmes pendant un délai de douze (12) mois suivant la date de prise d'effet de la rupture du présent Contrat sous réserve, d'une part, d'adresser à Creissels Technologie à la date de rupture du présent Contrat un état des contrats en cours, et d'autre part, de s'acquitter des conditions financières.

Autres projets de développement :

Eu égard à leur fort intérêt dans le transport par câble, la Société et Creissels Technologie pourront discuter de nouvelles opportunités de développement, notamment s'agissant de gammes de télésièges et télécabines débrayables. Elles se rencontreront afin d'échanger sur les modalités d'une telle collaboration.

Litige
En cas de litiges, les juridictions françaises seront compétentes.

Secret
Les parties sont tenues à ces obligations de confidentialité.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Dans la mesure où un conflit d'intérêt potentiel, concernant les locaux loués par des sociétés du Groupe à des SCI détenues par certains dirigeants et mandataires sociaux de la Société, a été identifié, la Société a demandé un avis d'expert immobilier sur la valeur locative des locaux loués.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Des exemplaires du présent Document de base sont disponibles sans frais auprès de la Société ainsi que sur le site Internet de la Société (www.mnd-group.com) et sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

L'ensemble des documents juridiques et financiers relatifs à la Société et devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation en vigueur peuvent être consultés au siège de la Société.

A ce titre, pendant la durée de validité du Document de base, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés :

- les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le Document de base ;
- les informations financières historiques de l'émetteur pour chacun des deux exercices précédant la publication du Document de base.

Les documents ci-dessus peuvent être consultés sur support physique au siège de la Société.

Il est précisé que le présent Document de base a été rédigé sur la base de l'annexe XXV du règlement délégué (UE) N°486/2012 de mars 2012 (schéma allégé PME).

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Se reporter à la section 7.1 « *Description du Groupe* » du présent Document de base.